

HISTOIRE

DE FRANCE.

X.

PARIS. — IMPRIMERIE ET FONDERIE DE FAIN,
RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.
JUIN 1830.

HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS
LES GAULOIS JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI;

PAR ANQUETIL,
MEMBRE DE L'INSTITUT.

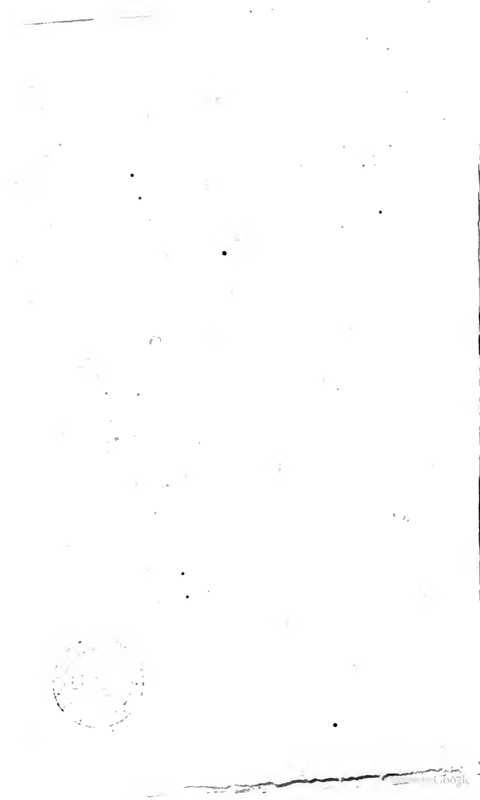
CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS,
PAR M. J. C.,
PROFESSEUR D'HISTOIRE,
DE L'ACADÉMIE DE PARIS.

TOME DIXIÈME.

Paris.
AU BUREAU PRINCIPAL DES ÉDITEURS,
Rue des Grès-St.-Jacques, N°. 10.

1830.





HISTOIRE

DE FRANCE.

QUATRIÈME PÉRIODE.

CAPÉTIENS.

BRANCHE DES BOURBONS.
(SUITE.)

1635—1651.

LOUIS XIII.
(SUITE.)

1635. Cet état florissant dura à peine deux mois, et fut suivi du revers le plus accablant. Monsieur s'était retiré à Blois, où il menait une vie privée, concentrée entre quelques confidens intimes, qui ne laissaient rien transpirer de ses occupations ni de ses amusemens. Cette espèce de mystère inquiéta Richelieu; il fit tous ses efforts pour engager Puy-Laurens à l'instruire secrètement de ce qui se

passait, jusqu'à lui offrir des gouvernemens, le bâton de maréchal de France et le commandement des armées [1]. Il l'avertit aussi, et le pria d'éloigner de lui Coudrai-Montpensier et quelques autres gentilshommes qui passaient pour gens d'exécution, et dont le séjour auprès du duc d'Orléans ne plaisait pas au cardinal. Enfin, il revint à la charge pour obtenir du favori qu'il arrachât à son maître un consentement à la dissolution de son mariage. Puy-Laurens tirait en longueur; et, pendant qu'il espérait gagner du temps, il passa par Blois des Espagnols qu'il avait connus à Bruxelles, et qui furent reçus en amis. Richelieu profita de cette circonstance pour rendre suspectes au roi les dispositions de son frère, en lui faisant entendre que ces liaisons, dont Puy-Laurens serrait les nœuds, pouvaient être de la plus grande conséquence au moment d'une rupture que l'on méditait. Ces observations parurent justes, et la perte de Puy-Laurens fut résolue.

Il s'agissait de le tirer de Blois, d'où on savait qu'il ne sortirait pas sans son maître. On fit à la cour, à l'occasion du carnaval, de grands préparatifs de fêtes auxquelles le roi les invita. Puy-Laurens surtout, bien fait et bon danseur, devait y jouer un des premiers rôles. Arrivant au Louvre le 1er. février, après midi, pour y répéter un ballet, il

[1] *Mém. rec.*, tom. VIII, pag. 203. — Bassompierre, liv, III, pag. 372.

fut arrêté et conduit à Vincennes : plusieurs de ses amis éprouvèrent le même sort, et on les conduisit en différentes prisons. Le duc d'Orléans fut atterré de ce coup. Il ne montra pas d'abord tout son ressentiment, parce qu'il craignait pour lui-même ; il se contenta de dire au roi qu'il ne demandait pas de grâce pour son favori s'il était coupable, mais qu'il le conjurait de ne pas se laisser prévenir ; et, après avoir recommandé le prisonnier aux bontés de son frère, il reprit tristement le chemin de Blois. Puy-Laurens ne survécut pas long-temps à sa disgrâce. Il mourut dans le mois de juillet, d'une maladie causée par l'ennui de sa prison. Gaston le regretta sincèrement. Tant qu'il vécut, le prince ne voulut pas entendre à recevoir un autre favori de la main du cardinal ; encore moins à recevoir le cardinal lui-même, qui tâchait par toutes sortes de souplesses de s'insinuer dans la confiance de Monsieur, afin de gouverner le cadet comme il gouvernait l'aîné. Au défaut de ce moyen de conduire lo prince, Richelieu en employa un dont Gaston ne se trouva pas mieux, ce fut de lui composer une maison, chancelier, secrétaire, gentilshommes, tous dévoués au ministre ; de sorte que le duc d'Orléans se trouvait comme prisonnier au milieu de son monde. Ainsi, fêtes, plaisirs, alliances, tout servait au cardinal pour attirer ceux dont il voulait s'assurer. Si ce n'étaient pas des piéges, c'étaient du moins des liens qu'il

rendait des chaines pesantes, quand ses obligés voulaient en desserrer les nœuds.

Le duc de La Valette, veuf de Gabrielle, fille naturelle de Henri IV, épousa aussi une demoiselle de Pont-Château ; et celle-ci, comme sa sœur, eut à pleurer par la suite les malheurs de son époux, forcé de fuir dans les pays étrangers. On remarque que les obligations qu'avait le ministre au cardinal de La Valette, son ami sincère, ne l'empêchèrent pas de s'étudier à mortifier ses frères et le duc d'Épernon, son père, cet ancien favori si peu accoutumé à fléchir. Il était gouverneur de Guienne; et Sourdis, prélat guerrier, était archevêque de Bordeaux [1]. Ce choix, disait-on, avait été fait pour chagriner le gouverneur. Des prétentions élevèrent entre lui et l'archevêque une querelle misérable qui aboutit à des voies de fait. D'Épernon, vieillard impatient et colère, en faisant de la canne un geste de mépris, fit tomber le chapeau de l'archevêque. Celui-ci prétendit avoir été frappé. Il excommunia le gouverneur. Le gouverneur employa tous ses amis au conseil où l'affaire fut portée. Le roi inclinait pour lui contre le prélat, dont les manières trop militaires déplaisaient au monarque : mais le ministre fit valoir avec chaleur, en faveur de l'archevêque, les canons et les lois de l'Église. D'Épernon perdit sa cause : il eut ordre de sortir pour quelque temps de son gouvernement, de se

[1] *Merc.*, tom. XX.

soumettre aux censures, et il n'obtint la levée de l'excommunication qu'en se résignant à écrire une lettre d'excuses, et à écouter paisiblement la semonce que lui fit l'archevêque avant de l'absoudre. Ainsi les plus grands seigneurs s'accoutumaient à plier sous l'autorité des lois, ce qu'ils n'auraient pas fait du temps de la ligue et pendant le faible gouvernement de Marie de Médicis. Il est vrai qu'en punissant le gouverneur de sa violence, le roi lui donna quelque consolation par la défense qu'il envoya à l'archevêque de se présenter à la cour. Cette disgrâce déplut à Richelieu, parce que, exigeant de ses protégés le sacrifice de leur volonté, il aimait à les en dédommager par l'approbation la plus éclatante de leurs actions.

Un corps entier, celui qui se dit le plus libre de tous, le corps des gens de lettres, éprouva cette contrainte qu'imposait l'impérieux cardinal. Il procura l'établissement de l'Académie française, et y attacha des revenus et des prérogatives qui ont assuré sa durée; mais il exigea d'elle la critique du *Cid*, tragédie de Corneille, auteur trop peu courtisan, qui ne lui plaisait pas. Richelieu est soupçonné d'avoir composé lui-même des pièces de théâtre, ou du moins d'avoir eu beaucoup de part à la tragi-comédie de *Mirame*, qui parut sous le nom de *Desmarets*. Elle fut mal reçue du public; et, lorsque le malheureux poëte se présenta au cardinal après la chute de sa pièce, ce prélat lui dit en homme piqué, qui prenait à la chose le plus

vif intérêt : « Eh bien ! les Français n'auront donc jamais de goût ? ils n'ont pas été charmés de *Mirame !* »

Mais ce désir de primer en tout, blâmable à quelques égards, est peut-être aussi la cause des entreprises utiles qui illustrèrent la France sous le ministère de Richelieu. C'est sans doute à son ardeur pour tous les genres de gloire qu'on doit les premiers encouragemens donnés au commerce maritime. Ce n'est pas que les Français eussent manqué jusqu'alors de courage et des talens nécessaires pour les voyages de long cours. Il est même à remarquer qu'ils ont devancé les autres nations européennes dans la carrière des découvertes. Dès 1417, et sous le règne de Charles VI, Jean de Bethancourt, gentilhomme normand, avait formé divers établissemens sur les côtes d'Afrique, au delà des Canaries. La démence du monarque, les guerres de Charles VII contre les Anglais, celle de Louis XI contre ses vassaux et ses voisins, les invasions de Charles VIII et de Louis XII en Italie, les malheurs de François Ier., les fureurs de la ligue, tous les fléaux enfin qui affligèrent la France sans interruption pendant deux siècles, empêchèrent le gouvernement de seconder les efforts des particuliers. Les découvertes s'oublièrent, les établissemens se détruisirent, et il n'en restait plus que de faibles vestiges quand Richelieu prit le sceptre des mers avec la qualité de *surintendant du commerce et de la navigation*. Alors l'émulation

se réveilla. Les commerçans, sûrs d'être protégés par la marine royale, que le cardinal fondait, firent des entreprises qui réussirent. De riches négocians composèrent des compagnies dans lesquelles des personnes opulentes, et le ministre lui-même s'intéressèrent. Tous nos établissemens dans les Antilles doivent naissance à ces diverses associations; et c'est encore sous les auspices du cardinal, près de mourir, que se forma, en 1642, la première *Compagnie*, dite des *Indes orientales*.

Au milieu de ses soins pour exciter tous les genres utiles d'émulation, ou pour comprimer l'orgueil et l'indépendance des grands, le ministre avait encore les yeux ouverts sur les ennemis du dehors; et, afin de les empêcher de prendre une part trop active aux intrigues et aux troubles du dedans, il employait toute son adresse à les retenir occupés chez eux. Le traité de Ratisbonne avec l'Autriche, au sujet de la succession de Mantoue, n'avait point eu son entière exécution, et il n'en était résulté qu'une pure cessation d'hostilités[1]. L'empereur néanmoins en avait recueilli l'avantage immédiat de retirer une partie de ses troupes de l'Italie, et de s'en aider pour comprimer l'essor des protestans de Souabe et de Franconie, qui, encouragés par les succès rapides du roi de Suède dans le nord de l'Al-

[1] Hénault, *Abr. chron. de l'Hist. de France.* — Pfeffel, *Abr. chron. de l'Histoire d'Allemagne.* — *Test. polit. de Richelieu.*

lemagne, avaient secoué le joug de la subordination. Quant à la France, elle n'y avait rencontré que l'utilité de son allié, et encore l'avait-elle acheté du sacrifice de sa propre indépendance dans le choix de ses liaisons politiques. Aussi le cardinal, tout en excusant les plénipotentiaires français, Charles Brulart, prieur de Léon, cousin issu de germain du chancelier, et le fameux père Joseph (Leclerc du Tremblay), sur les diverses appréhensions qu'ils avaient pu concevoir, et de la maladie du roi à Lyon, et de l'état où aurait pu tomber le royaume après sa mort, les désavoua-t-il comme ayant excédé leurs pouvoirs. Il fallut reprendre les négociations, et ce ne fut qu'après six mois de travaux que l'on convint d'un nouveau traité qui fut signé à Quérasque le 6 avril 1631, et qui ne différait du premier que par la suppression de la clause prohibitive qui gênait la France dans ses liaisons avec les ennemis de la maison d'Autriche. En exécution des articles stipulés dans ce traité, les armées évacuèrent l'Italie; mais les Français avaient à peine remis Pignerol au duc de Savoie, que, sous prétexte de quelques contraventions au traité par le gouverneur du Milanais, ils se firent consigner de nouveau la place par le duc, d'abord à titre de simple dépôt, et l'année suivante à titre d'achat. Ce fut l'objet d'une convention particulière avec ce prince, qui reçut en échange le marquisat d'Ivrée, détaché du Montferrat. Mazarin fut le médiateur de ce dernier traité, dont n'osèrent se plaindre, ni le duc

de Mantoue, ni l'empereur; le premier, à cause de ses obligations envers la France, et le second, parce qu'il était alors trop vivement pressé par Gustave, pour se faire d'autres ennemis.

L'argent de la France avait contribué à la révolution qui s'opérait alors en Allemagne. Louis XIII, par un traité de subsides, signé le 13 janvier 1631, à Berenwald en Brandebourg, et dont Charnacé près de Gustave, et Oxenstiern à Paris, avaient été les agens, s'était engagé envers les Suédois à un secours actuel de cent mille écus, et à quatre cent mille autres chaque année, pendant cinq ans. Le but de cette alliance était de mettre un terme à l'oppression de l'Allemagne, et de rendre surtout aux protestans leur ancienne liberté, sans toutefois que les catholiques pussent être troublés à leur tour dans l'exercice de leur religion. Par cette réserve politique, Richelieu se ménageait une réponse à ses détracteurs, et présentait hautement ses conventions avec Gustave *comme le remède d'un mal dont elles ne pouvaient être estimées la cause.*

Il faisait plus au reste pour les protestans que ceux-ci ne semblaient vouloir faire eux-mêmes. Guidés par l'électeur de Saxe, qu'ils regardaient comme leur chef, ils se refusaient à l'alliance de Gustave qu'ils craignaient, parce que ce prince leur demandait des places de sûreté, où, en cas de revers, il pût trouver un abri; et ils attendaient l'affaiblissement mutuel des deux rivaux, pour faire pencher la balance du côté qui leur ferait les con-

ditions meilleures. Mais, avec cette politique intéressée, ils commirent l'imprudence de se déclarer immédiatement contre l'empereur, et de réclamer de lui leurs droits à main armée. Ferdinand, accoutumé à vaincre, se réjouit d'une détermination qui lui donnait l'espoir de les accabler, et Gustave, de son côté, attendit patiemment du sentiment de leurs pertes, le conseil qui les ramènerait à lui. Tilly, en effet, qui s'était flatté, en pressant l'électeur de Saxe, de le contraindre, ainsi que les protestans de Souabe, à renoncer à la ligue dont il était l'auteur, ne fit que le pousser dans les bras de Gustave, et leurs efforts réunis dans les champs de Leipsick y triomphèrent de ses talens. Les suites de la victoire importante qu'ils remportèrent sur lui furent, par l'électeur, la conquête de la Bohème, et par Gustave, celle de la Saxe, de la Franconie, de la Souabe, du Haut-Rhin, du Palatinat et de la Bavière enfin, dont l'électeur refusait d'accéder à une alliance qui eût entraîné de sa part la restitution des dépouilles de Frédéric. Tilly, disputant le passage du Luck au roi de Suède, y trouva la fin de sa carrière; en sorte que rien ne paraissait empêcher désormais Gustave d'aller camper sous les murs de Vienne, où il avait donné rendez-vous à l'électeur de Saxe. Mais Ferdinand, sur ces entrefaites, avait rappelé Wallstein, qu'une intrigue à laquelle la France n'était point étrangère avait fait disgracier. Son retour et la lenteur ou la trahison des généraux saxons rendirent aux

armes impériales, en Bohème, leur ancien ascendant, et Gustave fut contraint d'abandonner ses projets sur l'Autriche, pour voler au secours de son allié. Les deux armées se rencontrèrent encore, comme l'année précédente, aux environs de Leipsick; et le 6 novembre 1632, s'engagea entre elles une bataille mémorable, à laquelle la petite ville voisine de Lutzen a donné son nom. La fortune de Wallstein y céda à celle de Gustave; mais celui-ci demeura enseveli dans son triomphe, et, déjà blessé dans l'action, il reçut, comme on le tirait de la mêlée, un coup mortel, qu'on soupçonna n'être point parti de la main d'un ennemi. Il ne laissa qu'une fille âgée alors de six ans, qui fut la célèbre Christine.

En vain le chancelier Oxenstiern fut assez habile pour retenir l'Allemagne dans l'alliance des Suédois, le prestige imposant que Gustave avait imprimé à leurs armes se dissipa peu à peu. Wallstein les battit en Silésie, en Poméranie, sur le Danube, et la mort de ce grand général assassiné à Égra, dans l'exécution des ordres donnés par Ferdinand pour l'arrêter, n'interrompit point le cours de leurs disgrâces. La bataille de Nordlingue, livrée dans les derniers jours de 1634, y mit le comble. Assisté de quelques bataillons lorrains, amenés par le duc Charles de Lorraine, faibles débris de sa fortune passée, et des secours plus considérables que le cardinal infant, frère du roi d'Espagne, conduisait d'Italie aux Pays-Bas,

où il remplaçait Isabelle, le jeune archiduc Ferdinand, fils aîné de l'empereur, écrasa les Suédois commandés par le maréchal de Horn et par le fameux Bernard, duc de Saxe-Weimar. Cette victoire rendit à Ferdinand son ancienne supériorité, et amena l'année suivante la paix de Prague. L'électeur de Saxe, stipulant pour lui et pour les protestans, les abandonnait en quelque sorte, ainsi que les enfans de l'électeur palatin, à la merci de l'empereur, lorsque la France fit sa propre affaire de les protéger tous, non plus de son argent seulement, mais encore de ses troupes. C'est la quatrième et dernière époque de la guerre de trente ans.

Richelieu, à cet effet, recueille les débris de l'armée suédoise, compose avec elle, et achète les places qu'elle avait conquises en Alsace, et qu'elle se trouvait hors d'état de défendre; traite avec les princes allemands voisins du Rhin, et envoie sur le fleuve les maréchaux de Brézé et de La Force, et le cardinal de La Valette, pour soutenir le duc de Weimar, auquel on promettait le landgraviat d'Alsace. Enfin, après avoir empêché par ses intrigues une trêve proposée entre les provinces des Pays-Bas demeurées fidèle à l'Epagne, et les Hollandais, il conclut avec ceux-ci un traité d'alliance défensive et offensive, au cas que l'Espagne ne voulût point se prêter à leur égard à des termes raisonnables d'accommodement. Mais Philippe, instruit d'un accord que ne put légitimer à ses

yeux la clause captieuse qui paraissait en être le motif, s'en vengea aussitôt par la surprise de Trèves et l'enlèvement de l'électeur, lequel, à l'époque où les succès de Gustave effrayaient l'Allemagne, s'était mis sous la protection de la France, et lui avait ouvert ses places. Richelieu, l'ayant réclamé en vain, fit rompre sur-le-champ avec l'Espagne ; et, quoique les mesures d'attaque et même de défense ne fussent point encore absolument prêtes, il envoya un héraut à Bruxelles pour dénoncer les hostilités, formalité négligée depuis par les puissances européennes, et qui fut employée alors pour la dernière fois. Ainsi fut allumée entre la France et les deux branches de la maison d'Autriche, une guerre féconde en vicissitudes, qui dura treize ans avec l'une, et vingt-cinq avec l'autre, qui les mina et les affaiblit toutes deux, et d'où naquit en Allemagne un droit public nouveau, qui n'a cessé d'y faire loi que de nos jours.

Les hostilités eurent lieu tout à la fois dans les Pays-Bas, sur les bords du Rhin, en Italie et dans la Valteline, et partout le peu d'accord des alliés que la France s'était donnés déconcerta ses efforts durant le cours de cette première campagne. Elle s'était ouverte d'une manière brillante, et qui faisait augurer d'autres succès. Le maréchal de Châtillon se dirigeait sur Maëstricht, lorsqu'il rencontra, près d'Avein, le prince Thomas de Savoie, qu'une feinte mésintelligence avec le duc Victor-

Amédée, son frère, avait jeté ouvertement dans le parti des Autrichiens, et qui commandait une division de leur armée. Celui-ci, avec des forces moitié moindres que celles qui lui étaient opposées, s'était flatté néanmoins de surprendre les divisions séparées de l'armée française, et de la battre ainsi en détail. Ses mesures mal prises le firent battre lui-même, et il perdit beaucoup de monde, indépendamment de son artillerie et de ses bagages. Mais la lenteur du prince d'Orange, Frédéric-Henri, à rejoindre les Français, qu'il commençait déjà à redouter pour voisins, les empêcha de profiter de leur victoire. A peine les deux armées réunies eurent-elles menacé Bruxelles, d'où sortirent la reine et la duchesse d'Orléans, et ensuite Louvain, sous les murs de laquelle s'étaient retranchés les Autrichiens, que la disette des vivres se fit sentir parmi elles, et les contraignit de se séparer.

Il en fut de même sur les bords du Rhin. L'armée française qui avait passé sur la droite, et qui d'abord avait repoussé le comte de Galas jusqu'à Francfort, minée insensiblement, et par les rigueurs de l'hiver, et par le manque de subsistances, dans un pays qu'imprudemment elle avait ravagé elle-même, se vit forcée de repasser à la gauche et de gagner les Vosges avec de nouvelles pertes. Ce fut dans la pénible retraite qu'exécuta durant treize jours le corps du cardinal de La Valette, que le jeune vicomte de Turenne, maréchal de

camp depuis l'année dernière, frère du duc de Bouillon, et second fils de celui que l'amitié de Henri IV avait fait prince souverain, en lui procurant la main de l'héritière de La Marck, commença à signaler les rares talens qui, depuis, l'ont placé au premier rang des plus grands capitaines. Les généraux français et le duc de Weimar ne s'attachèrent plus dès lors qu'à protéger les frontières de la Lorraine, où pénétraient déjà le duc Charles et les généraux Galas, Colloredo et Jean de Werth. Louis XIII se rendit à l'armée pour défendre sa conquête; mais il n'y fit qu'une courte apparition, et regagna sa capitale après s'être emparé de Saint-Michel. De part et d'autre on se borna à s'observer: les Français, parce que la perte d'une bataille eût ouvert la Champagne aux Autrichiens, et ceux-ci, parce qu'un semblable revers n'eût pas été moins funeste à Ferdinand. Il voyait en ce moment l'électeur de Saxe, son nouvel allié, pressé par Bannier, le plus illustre des élèves de Gustave, et il était menacé lui-même par Wrangel, à qui une nouvelle trêve de vingt-six ans, ménagée par Oxenstiern, entre la Suède et la Pologne, permettait de passer de Prusse en Allemagne. Le défaut de vivres dans un pays ruiné acheva de séparer des armées qui redoutaient également de se commettre. Les Français se couvrirent par la Moselle; Galas repassa le Rhin, Jean de Werth prit ses quartiers en Alsace, et Colloredo en Franche-Comté.

En Italie, le maréchal de Créqui commandait l'armée française. Il avait pour auxiliaires les ducs de Savoie, de Mantoue et de Parme. Mais le dernier seul était entré de plein gré dans l'alliance de la France : les deux autres y avaient été à peu près forcés. Aussi un mécontentement mutuel ne tarda-t-il pas à éclater entre le maréchal et le duc de Savoie, qui, à titre de généralissime, contrecarrait toutes les opérations des Français, et qui fit manquer peut-être l'occasion d'envahir le Milanais. La campagne ne fut heureuse que dans la Valteline, où le duc de Rohan, envoyé pour intercepter la communication des impériaux et des Espagnols par cette vallée, repoussa au nord un détachement de l'armée de Galas, qui avait essayé de pénétrer par le Tyrol, et au midi, le général Serbelloni, qui était venu du Milanais pour l'attaquer de concert avec les premiers.

1636. — La campagne suivante semblait promettre plus de succès en Italie. Trente-cinq mille Français, sous les ordres des maréchaux de Créqui et de Toiras, et du duc de Rohan, forçaient la mauvaise volonté du duc de Savoie à sortir d'une inaction qu'aucun prétexte ne pouvait plus colorer, surtout dans un moment où le duc de Parme perdait tous ses états. Il parut se déterminer à agir, mais il rejeta tous les plans qu'on lui offrit : il fallut en passer par les siens, et rien ne se trouva prêt quand il s'agit de les exécuter. De ces lenteurs affectées, il résulta que le duc de Rohan, sorti au

temps convenu de sa vallée, ne se trouva point secondé et que ses vivres étant consommés, il fut contraint de regagner les défilés sans avoir pu rien opérer pour la cause commune. Cependant Amédée, persécuté sans relâche par Créqui, que commençait à fatiguer une obéissance toujours malheureuse, permit enfin à l'armée de s'ébranler; et, quoique trop tard pour profiter de la diversion de Rohan, on ne la dirigea pas moins sur la capitale de la Lombardie. A cet effet elle traverse le Pô, s'avance sur le Tésin, et, chemin faisant, s'empare du fort de Fontanetta, où fut tué le maréchal de Toiras. Les Français passent la rivière; et, pendant qu'Amédée la côtoie sur la droite, ils suivent la gauche, rompent un aquéduc qui portait ses eaux à Milan, et y répandent les plus vives alarmes. Le marquis de Léganez, accouru pour s'opposer à des progrès ultérieurs, reconnaissant que le duc de Savoie se trouvait sur l'autre bord, se hâte d'attaquer les Français, et leur livre un combat qui dura dix-huit heures. La fatigue des combattans allait le terminer sans que la victoire se fût prononcée pour aucun parti, lorsque le duc, achevant de passer le Tésin sur un pont qu'il y faisait jeter quand Léganez parut, se donna le facile honneur de fixer la journée en contraignant les Espagnols à la retraite; mais, peu jaloux de favoriser d'ailleurs la puissance des Français en Italie, il fit si bien que l'avantage qu'ils obtinrent se borna à la possession précaire du champ de bataille. Une incursion des

Espagnols dans le Piémont, et la diminution de l'armée française par les maladies et par la désertion, tandis que les ennemis s'accroissaient au contraire par des renforts qu'ils recevaient de Naples, furent des prétextes plausibles pour rétrograder et pour renoncer encore une fois aux plus brillantes espérances.

Quelques légers succès, obtenus en Alsace par le cardinal de La Valette et le duc de Saxe-Weimar, y faisaient une faible compensation. Les deux généraux avaient fait lever le siége de quelques places et s'étaient même emparés de Saverne : mais ils ne purent empêcher le duc Charles de Lorraine de pénétrer en Franche-Comté, pour faire lever le siége de Dôle, investie par le prince de Condé. La Franche-Comté ainsi que la Bourgogne devaient, suivant des traités antérieurs, et dans la vue d'éloigner les hostilités du territoire de la Suisse, demeurer neutres dans les démêlés entre les deux couronnes. Des précautions de défense, prises par la première de ces deux provinces, servirent de motif ou de prétexte à l'accuser de manquer à la neutralité, et autorisèrent l'invasion du prince de Condé. Celle-ci, au reste, ne fut point heureuse : et quand le duc de Lorraine parut, déjà le prince levait le siége de Dôle par ordre de la cour, qui avait besoin de ses troupes sur un point qu'un plus grand danger menaçait.

Peu s'en fallut que le cardinal, qui semblait

tenir dans sa main les événemens, n'éprouvât cette année l'instabilité de la fortune. Sa puissance chancela; mais les secousses réitérées que ses ennemis lui donnèrent ne servirent qu'à l'affermir. On peut dater de cette époque l'espèce de tyrannie que le ministre exerça le reste de sa vie sur le monarque, qu'il gouverna avec la hauteur d'un serviteur qui se sent nécessaire, et qui défie, pour ainsi dire, l'indignation de son maître [1]. C'est aussi alors qu'on commence à lui voir employer plus ouvertement les stratagèmes d'une noire politique qui l'engageait à diviser, à brouiller, à pousser au désespoir par des vexations sourdes, ceux qu'il craignait ou haïssait, et à les forcer, pour ainsi dire, de commettre des fautes qui les perdaient.

Richelieu croyait avoir assez bien pris ses mesures pour éloigner la guerre du centre la France, par les armées qu'il entretenait chez les voisins limitrophes, en Savoie, en Navarre, en Lorraine, en Alsace. Il se flattait aussi, par les diversions qu'il avait habilement ménagées en Allemagne, d'occuper loin de lui les forces de la maison d'Autriche, et de la ruiner en détail. Le cardinal infant, gouverneur des pays-Bas, laisse le cardinal français se bercer de ces espérances; il trompe sa vigilance, rassemble une

[1] *Mercure*, tom. XXI. — Aubery, *Mém.*, tom. Ier., pag. 580. — *Mém. rec.*, tom. VIII, pag. 338.

2.

armée puissante, surtout en cavalerie, et à la tête de quarante mille hommes, commandés sous lui par le prince Thomas de Savoie, le duc François de Lorraine, Jean de Werth et Picolomini, il fond avec impétuosité sur la Picardie. Plusieurs villes, mal défendues ou mal pourvues, se rendent presque sans se défendre. La cavalerie espagnole se répand en Picardie et en Champagne comme une inondation, et porte la désolation dans ces provinces. On n'avait, pour opposer à ce torrent qui menaçait déjà la capitale, qu'un petit corps de troupes, ressemblant plutôt à un détachement qu'à une armée, commandé par le comte de Soissons, prince altier, que le cardinal estimait, qui dédaigna son amitié, et qui fut victime de sa vengeance. Comme il y aurait eu trop d'affectation à laisser un prince guerrier, et le seul entre les princes français, sans commandement, pendant que le roi mettait cinq armées sur pied, le ministre l'avait relégué, pour ainsi dire, avec un petit corps d'armée, dans la province au-delà de l'Oise et de l'Aisne, où il ne croyait pas que les ennemis pussent faire une irruption si dangereuse.

A la première nouvelle de cette invasion, Richelieu fit passer au prince les premiers renforts qu'il trouva sous sa main, et les envoya par le maréchal de Chaulnes, et par le maréchal de Brezé, son beau-frère, que Soissons n'aimait pas. Ce prince regarda cet associé comme un homme

destiné, ou à le faire échouer, ou à partager avec lui le succès pour lui en ravir la gloire. Ces premiers secours n'auraient pu empêcher les généraux de Philippe d'avancer; mais ils préférèrent s'assurer des places qui étaient en arrière, et mirent le siége devant Corbie, la dernière place de défense, et la prirent. La consternation devint extrême à Paris : nombre de bourgeois prirent la fuite, et emmenèrent au delà de la Loire leurs femmes, leurs enfans et leurs meubles les plus précieux. On murmurait généralement contre le cardinal. On l'accusait d'avoir manqué de prévoyance. C'était lui, disait-on, qui attirait la colère du ciel sur le royaume, par les sentimens dénaturés qu'il excitait dans le cœur des fils contre la mère. Le roi lui-même ne fut pas à l'abri des frayeurs enfantées par les remords, ni exempt de soupçons sur la capacité de son ministre; et il y eut un moment où celui-ci, déconcerté et abattu, songea à abandonner le timon des affaires. On dit que ce fut le P. Joseph qui le rassura. Par le conseil du capucin, il osa se promener sans gardes dans les rues de Paris. Il flatta le peuple, plaisanta de ses craintes, et se montra en homme certain des ressources et des succès. Cette assurance apparente en donna aux Parisiens une véritable. Le courage reparut, les jeunes gens de la capitale et des environs s'enrôlèrent, les corps se taxèrent pour leur équipement et leur entretien, et en peu de jours il sortit de la capitale une armée de soldats, médiocre à la

vérité du côté de l'expérience, mais dont le nombre pouvait imposer.

Heureusement pour Richelieu les ennemis ne surent pas tirer parti de leurs premiers avantages. Après la prise de Corbie, ils s'amusèrent à ravager la campagne au lieu d'aller droit à la capitale, selon l'avis que Jean de Werth en donnait au prince Thomas. Ils pouvaient espérer, ou de la rançonner, ou de faire une paix avantageuse sous ses murs, ce qui aurait perdu le cardinal. Pour lui, il mit à profit leur inaction. Ses ordres, envoyés de tous côtés, attirèrent auprès de Louis une foule de nobles, qui, se joignant aux milices et aux corps de troupes réglées, détachées des armées les plus voisines, formèrent en peu de temps une armée très-nombreuse, bien fournie d'artillerie et de provisions de toute espèce. Il pressait en même les Hollandais d'attaquer de leur côté, ou au moins de le feindre. Les Espagnols eurent peur à leur tour : ils reculèrent vers la frontière, et laissèrent Corbie, leur principale conquête, exposée aux efforts des Français, qui l'assiégèrent.

Le comte de Soissons, au moment de l'irruption du cardinal infant, avait fait tout ce qui était moralement possible avec le peu de troupes qu'il commandait. On ne pourrait assurer qu'il conserva toujours la même bonne volonté, et que, voyant le discrédit que donnaient au ministère son défaut de prévoyance et les malheurs qui en étaient la suite, il ne fut peut-être pas fâché des succès des

ennemis : mais rien ne prouve qu'il y ait contribué par sa négligence ou par de mauvaises manœuvres. Cependant il eut la douleur d'apprendre que le roi le soupçonnait d'être en grande partie cause de ses désastres. Au jugement de Soissons, le monarque ne pouvait avoir reçu ces impressions défavorables que de son ministre, qui y trouvait le double avantage de rejeter sa faute sur un autre, et sur un homme qu'il haïssait. Furieux de la calomnie, le comte prend la résolution de se venger par un coup de main, et associe à son projet le duc d'Orléans [1].

Gaston gémissait toujours sous la tyrannie du prélat, investi d'espions sous le nom de *domestiques*, contrarié dans ses goûts, qu'il fallait soumettre à l'inspection du ministre, ne pouvant donner, sans son aveu, ni sa confiance, ni sa faveur, forcé enfin de retenir sa femme reléguée loin de lui, et privé même, depuis la guerre, de la consolation de fournir aux besoins de la duchesse; devoir qui lui fut interdit, sous prétexte que ce serait faire passer de l'argent aux ennemis de l'état. Lors de l'invasion des Espagnols, Gaston suivit son frère à l'armée, et en reçut le commandement pour éviter au comte de Soissons de prendre les ordres du cardinal. Pendant le siége de Corbie, le roi demeura au

[1] Montrésor, tom. Ier., pag. 77. — *Mém. rec.*, tom. Ier., pag. 443. — Monglat, tom. Ier., pag. 165. — Aubery, *Mém.*, tom. Ier., pag. 580.

camp avec le duc d'Orléans et le comte, chacun dans leur quartier, et le cardinal s'établit à Amiens, où se tenait le conseil. C'est sur cette disposition que se forma le plan de l'entreprise.

Montrésor et Saint-Ibal, deux gentilshommes attachés au comte, gens de conseil et d'exécution, vont trouver le duc d'Orléans : ils lui remontrent l'espèce de honte dont il se couvre par l'esclavage dans lequel il languit; ils tâchent de le convaincre que la reine sa mère, persécutée par un ingrat domestique, beaucoup d'illustres proscrits qui errent avec elle dans les pays étrangers, et plusieurs grands du royaume renfermés dans les prisons attendent de lui leur liberté; et que le roi même ne sera pas fâché d'être délivré d'un serviteur qui le maîtrise et lui devient odieux. Sur ces remontrances, Gaston promet d'autoriser de son nom ce qu'on fera contre le cardinal. Les conjurés, voyant qu'il serait difficile d'arrêter le prélat, encore plus de le garder, concluent de s'en défaire, et de ne pas remettre l'action plus loin qu'au premier jour de conseil qui se tiendra à Amiens. Ce parti pris, ils en avertissent le duc d'Orléans.

En conséquence, les deux princes, allant à Amiens, se font escorter de quatre ou cinq cents gentilshommes. Ils entrent chez Richelieu. Montrésor s'approche de Monsieur et lui demande s'il est toujours dans la même résolution. Oui, répond Gaston d'un ton décidé : sur cette parole, les ordres déjà donnés sont confirmés. Le conseil finit.

Les princes et les ministres reconduisent le roi à sa voiture. Il part. Saint-Ibal se tenait derrière Richelieu, prêt à frapper; d'autres conjurés environnaient le cardinal; Montrésor regarde Monsieur, et cherche son consentement dans ses yeux. Il ne fallait qu'un signe, et c'en était fait du ministre; mais Gaston détourne la tête, et se retire précipitamment comme un homme troublé. Le prélat voit partir les princes, et rentre chez lui tranquillement, ayant échappé sans le savoir au plus grand danger qu'il eût couru de sa vie.

Les princes ne montrèrent pas grand chagrin de ce que le projet n'avait pas été exécuté. Ils comprirent sans doute qu'un assassinat, quel qu'en soit le motif, est toujours une action base et odieuse. Mais, en abandonnant ce moyen, ils persévérèrent dans la résolution d'employer tous les ressorts de la politique pour détruire le cardinal [1]. Ils convinrent d'unir invariablement leurs intérêts, de n'écouter aucune parole d'accommodement l'un sans l'autre, et de ne se jamais trouver ensemble à la cour, afin que si l'un était arrêté, l'autre pût prendre sa défense. Ces choses réglées, on songea à mettre en mouvement les seigneurs français qui pouvaient aider la cause commune. Montrésor alla engager le duc d'Épernon, et La Valette son fils, à soulever la Guienne. On se

[1] Montrésor, tom. Ier., pag. 77. — Aubery, *Mém.*, tom. II, pag. 12.

flattait que cet exemple entraînerait le Languedoc et tout le midi du royaume; en même temps les Espagnols devaient y pénétrer par la Navarre et la Franche-Comté, rentrer en Picardie, et aider le duc de Lorraine à reconquérir ses états. Les princes se promettaient que le siége de Corbie durerait assez pour donner lieu à ces invasions; qu'alors le roi, embarrassé de tous côtés, prêterait l'oreille aux discours qu'on lui tiendrait contre son ministre : l'un se chargeait de décrier son gouvernement intérieur, de dire qu'il était détesté des Français, et que tous les malheurs étaient causés par la haine que le peuple et les grands lui portaient; l'autre, de faire voir qu'il n'entendait rien à la guerre, ni à ses préparatifs; quoiqu'il s'obstinât à l'allumer et à embraser l'Europe pour se rendre nécessaire; et que, si Louis voulait le congédier, les armes tomberaient aussitôt des mains des étrangers et des mécontens.

Ce projet contre le cardinal, fondé sur les succès futurs des Espagnols, échoua par leurs revers. Partout où ils se présentèrent pour entrer en France, ils furent repoussés. Galas et le duc de Lorraine, à qui la retraite du prince de Condé avait permis de pénétrer en Bourgogne, furent arrêtés par la petite ville de Saint-Jean-de-Losne. Défendue d'abord par ses seuls habitans, elle fut ravitaillée par le comte de Rantzau, et délivrée tout-à-fait par le cardinal de La Valette et par Weimar, qui forcèrent les impériaux à se retirer

dans le plus grand désordre. Bannier les battait au même temps, ainsi que les Saxons, à Wittstock, dans le Brandebourg, et poursuivait les uns et les autres jusqu'à Erfurt. Enfin le comte de Soissons lui-même se trouva forcé de reprendre Corbie, dont il aurait désiré faire traîner le siége en longueur.

Louis, qui avait chancelé dans son estime pour son ministre tant que le danger dura, la lui rendit tout entière quand il fut passé, et le cardinal devint plus puissant que jamais. Dans ces circonstances, il n'aurait pas été prudent au duc d'Épernon d'exciter quelque mouvement. En vain La Valette son fils, très-échauffé contre Richelieu, voulait entraîner son père : le vieillard plus prudent ne lui répondit que par les exemples de Marillac et de Montmorenci ; de sorte que Montrésor, au lieu de la nouvelle d'une diversion de la part d'Épernon, ne rapporta aux princes qu'une exhortation de se mettre en sûreté. Le comte de Soissons profita de l'avis, et se retira à Sedan chez le duc de Bouillon. Pour le duc d'Orléans, il s'en alla à Blois, faisant parade d'un mécontentement qui ne demandait qu'à être apaisé.

1637. — L'empereur qui, malgré la défaite de Wittstock, avait eu le crédit de faire élire, à la fin de l'année, Ferdinand son fils, pour roi des Romains, mourut dans les premiers mois de l'année suivante. Les commencemens du nouvel empereur Ferdinand III furent heureux. Il réduisit Bannier

et Weimar à la défensive, le premier en Poméranie, et le second en Alsace; et de concert avec l'Espagne il traita avec les Grisons, mécontens de la France, parce qu'elle n'acquittait pas les subsides auxquels elle s'était engagée envers eux. Dans l'état de dispersion où les Français se trouvaient dans la Valteline, ils auraient tenté en vain de s'y maintenir contre les naturels, et le duc de Rohan se vit réduit à conclure un traité d'évacuation. Déjà il l'exécutait et s'acheminait vers la Suisse pour gagner la Franche-Comté, lorsqu'il reçut ordre de demeurer. Mais l'appréhension de faire massacrer une foule de Français, qui de toutes parts se trouvaient sous la main des Grisons, le retint fidèle à son accord. Craignant néanmoins que le cardinal ne le rendît responsable de cette mesure de justice et d'humanité, et ayant même des indices qu'on pourrait le faire arrêter, il remit le commandement de son armée au comte de Guébriant, qui, chargé d'une partie de l'argent des subsides, était arrivé malheureusement trop tard. Il se rendit dès lors auprès du duc de Weimar, son ami, sous lequel il servit en qualité de volontaire, en attendant les ordres du roi pour repasser à Venise.

En Italie, les Espagnols forçaient le duc de Parme à renoncer à sa ligue avec les Français, dont la valeur et les moyens continuaient à être enchaînés par la perfidie de Victor-Amédée. Cette campagne, perdue pour eux comme les précé-

dentes; se termina par la mort inopinée du duc; et les troubles qui en furent la suite empêchèrent encore long-temps la France de retirer quelque profit de son alliance avec la Savoie.

Sur la fin de l'année elle trouva de légers dédommagemens dans les progrès que firent le cardinal de La Valette et le maréchal de Châtillon dans les Pays-Bas; et, d'un autre côté, le duc de Longueville pénétra dans la Franche-Comté, où il enleva quelques places aux Espagnols. L'archevêque de Bordeaux, Sourdis, et Henri de Lorraine-Elbeuf, comte d'Harcourt, qui commença alors à se faire une réputation militaire, reprirent aussi sur les côtes de Provence les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat. Le duc de La Valette faisait encore rentrer dans l'obéissance la province de Guienne, que l'accroissement des impôts avait poussée à la révolte, et il en chassa les Espagnols qui, l'année précédente, avaient profité de cette circonstance pour y pénétrer. Enfin, à la tête des milices du Languedoc, milices formées à tous les travaux de la guerre pendant les troubles de religion, le duc d'Halluin, fils du maréchal de Schomberg, et connu sous le même nom depuis cette époque, fit lever aux Espagnols, sur la frontière du Roussillon, le siége du rocher de Leucate, et força le comte de Serbelloni, descendu sur la côte, à se rembarquer.

Richelieu cependant laissait le duc d'Orléans ronger son frein dans son exil honorable; mais le

roi, fatigué de ces tracasseries, déclara nettement qu'il voulait qu'elles finissent : il fallut donc songer à traiter. Dès la première conversation, les envoyés du ministre s'aperçurent qu'en faisant la condition de Monsieur avantageuse, il serait aisé de l'amener à séparer ses intérêts de ceux du comte de Soissons, pourvu qu'on lui laissât l'honneur de quelque résistance; et ce fut sur cette connaissance qu'ils conduisirent la négociation. On faisait des propositions; Gaston demandait du temps pour les communiquer au comte; on l'accordait, et tout en attendant on faisait avancer des troupes vers Blois. Monsieur criait à la violence, les troupes s'arrêtaient [1]. Nouvelles propositions, nouveaux délais demandés et accordés; les troupes avançaient encore, s'arrêtaient de nouveau. Enfin le roi se met lui-même en marche. Gaston se laisse investir, et écrit au comte qu'il ne peut aller le joindre à Sedan, selon leur convention, et qu'il est forcé de s'en tenir aux conditions que son frère lui accorde. Ces conditions étaient quelques avantages pécuniaires pour lui et pour ses gens, et une promesse ambiguë de ne pas poursuivre la rupture de son mariage. C'était bien peu en comparaison de ce que le duc d'Orléans prétendait d'abord. Il demandait une place de sûreté, des troupes entrete-

[1] *Mém. rec.*, tom. VIII, pag. 474. — *Lettres de Richelieu*, pag. 89. — Aubery, *hist.*, pag. 300. — Montrésor, tom. Ier., pag. 77. — Aubery, *Mém.*, tom. II, pag. 12.

nues, le retour de sa mère, la liberté de leurs communs serviteurs et de tous les seigneurs retenus à la Bastille et dans d'autres prisons. Il n'y eut de délivré que l'abbé de La Rivière[1], qui parut alors sur la scène avec Goulas, secrétaire de Gaston, comme ayant toute sa confiance. Richelieu leur fit sentir la verge à l'un et à l'autre pour les rendre plus souples à ses volontés, et ne les souffrit auprès du prince que quand il fut assuré que la crainte de la prison les disposerait à ne rien faire ni conseiller qui pût les exposer de nouveau à être renfermés.

Quant au comte de Soissons, voyant que Monsieur s'était accommodé, il écrivit au roi une apologie de sa conduite, fondée sur les vexations sourdes du cardinal, qui l'avait forcé de s'éloigner; il se borna à demander qu'il lui fût permis de demeurer à Sedan sans pouvoir être forcé de revenir à la cour, ni en tout autre endroit où le ministre aurait autorité[2]. En vain Richelieu lui fit des promesses et des protestations qui équivalaient à des excuses, le comte resta inébranlable

[1] L'abbé de La Rivière, homme de bas lieu, avait été précepteur dans un collége. L'évêque de Cahors, premier aumônier de Monsieur, le fit aumônier, et il s'insinua si bien dans la confiance de son maître, qu'il devint un homme important, très-riche, duc et pair, et évêque de Langres. (*Voy.* Monglat, tom. Ier., pag. 125.)

[2] Montrésor, tom. Ier., pag. 186. — *Lettres de Richelieu*, pag. 109. — *Journal de Richelieu*, pag. 169.

dans sa résolution de ne jamais se fier à lui; et quand il s'aperçut qu'on traînait la négociation, et qu'on prenait des mesures pour le tirer de son asile, déjà indigné de quelques mauvais traitemens faits à sa mère et à plusieurs de ses amis, le prince s'appliqua sérieusement à renouer avec la reine-mère et les Espagnols un traité que la faiblesse de Gaston avait interrompu. Alors le cardinal craignit de succomber, si, pendant qu'il était embarrassé d'une guerre étrangère, il s'attirait encore sur les bras un ennemi très-estimé, aussi redoutable par sa fermeté dans ses résolutions que par sa valeur. Il se détermina donc à accorder au comte ce qu'il demandait; et l'on vit un prince du sang, conservant ses dignités et ses pensions, autorisé à refuser de comparaître à la cour, et à demeurer même à Sedan, c'est-à-dire, dans une forteresse appartenante à un prince étranger, et dont la garnison, aux ordres et pour la sûreté de cet exilé volontaire, devait encore être payée par la France. Ainsi Soissons, placé sur la frontière du royaume, l'ami, l'appui, la ressource de tous ceux que les orages de la cour en éloignaient, ressemblait à une de ces nuées noires et épaisses qu'on voit s'élever sur les bords de l'horizon, vers laquelle sont chassés les petits nuages; qui la grossissent et reviennent avec elle plus formidables, par la foudre dont ils ont porté les matières, qui s'allument dans son sein. Mais, avant que ces tempêtes éclatassent, il se passa à la cour des scènes

qui méritent d'être retracées aux lecteurs. Quoiqu'elles soient minutieuses en apparence, les mœurs privées des rois et des princes ont souvent une telle influence sur le sort des peuples, qu'il est bon que les grands apprennent par l'histoire que rien de ce qui les concerne n'est indifférent.

Les favoris, les maîtresses et les confesseurs des rois, lorsqu'ils perdent leur crédit, en sont ordinairement privés parce qu'ils cessent de plaire au monarque : sous Louis XIII, quoiqu'ils plussent au roi, ils étaient disgraciés, parce qu'ils ne convenaient pas au ministre. On se rappelle la catastrophe de Chalais qui aurait peut-être évité son malheur, s'il avait eu la politique de céder à Richelieu le cœur de la duchesse de Chevreuse. Baradas, fait pour le mouvement et la guerre, s'ennuyait auprès de Louis. Il fut assez maladroit pour le laisser paraître, et le roi le congédia; mais il aurait pu se retirer avec de beaux débris de sa fortune, s'il n'avait pas encouru la haine du cardinal encore plus que celle du roi. Enfin Saint-Simon, qui lui succéda, se trouva dans l'heureuse circonstance de pouvoir être utile à Richelieu *à la journée des dupes*. Tant que le ministre fut injustement persécuté par la reine-mère et ses adhérens, le favori prit son parti auprès du roi; mais, quand il devint persécuteur à son tour, Saint-Simon ne put s'empêcher de se montrer sensible au sort des malheureux. Richelieu craignit les insinuations

d'un homme qui avait l'oreille du maître : il fit entendre au roi que Saint-Simon était bien plus attaché à sa mère et à son frère qu'à lui; crime irrémissible auprès de Louis. Un événement fâcheux vint à l'appui de la mauvaise volonté du prélat. Saint-Léger, oncle du favori, et gouverneur de La Chapelle lors de l'invasion des Espagnols, rendit cette ville trop promptement au gré du ministre; Saint-Léger disait qu'il n'avait ni munitions ni troupes suffisantes. Richelieu voulut lui faire son procès, mais le gouverneur se sauva. Le cardinal prétendit qu'il avait été averti par son neveu, et demanda son éloignement au roi, qui ne put le refuser, et qui néanmoins lui conserva sa fortune et son estime[1].

Il se passa du temps sans qu'il fût remplacé. La faveur de Louis n'était pas recherchée; il menait une vie si triste, que peu de personnes désiraient d'être admises à sa familiarité. Celles qu'il honorait de cette distinction s'en dégoûtaient bientôt, parce qu'il fallait passer son temps, ou à des amusemens puérils, ou à écouter les murmures perpétuels contre son ministre, dont il portait impatiemment le joug. Séparé de sa mère, qu'il tenait en exil, prévenu contre sa femme, jaloux de son frère, en défiance continuelle de ses parens et des seigneurs qui l'environnaient, il ne voyait que

[1] *Mém. de Motteville, de Bassompierre, de Monglat. — Mém. rec., passim.*

par les yeux de Richelieu qu'il détestait, mais sans lequel il croyait ne pouvoir régner. Dans cette position, le rôle d'un favori était fort embarrassant : il était obligé de trahir son maître, en rapportant au ministre tout ce qui lui échappait dans ses momens d'humeur ; ou, s'il applaudissait aux plaintes du roi, s'il ne les faisait pas savoir au cardinal, son silence seul l'exposait à la haine du prélat, parce que tôt ou tard le faible prince lui avouait ce qui s'était dit dans ces conversations. Non-seulement des favoris en titre, mais des seigneurs sans prétentions et des officiers domestiques furent punis pour avoir simplement laissé leurs oreilles ouvertes à ce qu'ils ne pouvaient s'empêcher d'entendre; de sorte que les gens sensés fuyaient le monarque, que le soupçon et la mélancolie environnaient, sans qu'il présentât aucun dédommagement, puisqu'on ne pouvait en espérer de grâces que par le canal du ministre.

Se voyant ainsi délaissé, il promenait son ennui dans ses appartemens et au cercle de la reine : il y prit du goût pour la compagnie de quelques dames qu'on peut ranger plutôt dans la classe des favoris que dans celle des maîtresses, puisqu'il ne les aima que pour le plaisir de la confidence. Nous avons vu que mademoiselle de Hautefort fut sa première inclination : elle était belle et spirituelle : et sa faveur se serait soutenue long-temps, malgré le ministre dont elle affectait de dédaigner l'appui, si, après s'être d'abord brouillé avec la jeune reine,

elle ne lui eût ensuite marqué un attachement qui déplut au roi. Il devint jaloux de n'être pas aimé exclusivement; et, selon la coutume des personnes attaquées de cette maladie, il s'imagina être joué par l'épouse et la maîtresse. Richelieu ne manqua pas de l'entretenir dans ces soupçons; et, après plusieurs brouilleries et raccommodemens, mademoiselle de Hautefort fut reléguée dans une de ses terres de Maine, où elle resta jusqu'à la mort du roi.

Pendant un des intervalles de froideur entre Louis et sa favorite, il s'attacha à mademoiselle de La Fayette, jolie brune, moins belle que mademoiselle de Hautefort, mais qui eut auprès de lui le mérite de payer sa tendresse d'un retour sincère. Les raisons qui la déterminèrent à ensevelir ses espérances dans un cloître tiennent aux intrigues qui alarmèrent alors le cardinal; il vit en même temps soulevés contre lui la reine régnante, la favorite, les seigneurs français, les étrangers compatissant au sort de la reine-mère, le père Caussin, confesseur du roi, et, dit-on, jusqu'au père Joseph son confident intime, appelé l'*Éminence grise*; et partout l'*Éminence rouge* triompha.

L'objet de son inquiétude était alors la reine régnante. Cette princesse n'eut que des désagrémens dans son mariage. Comme la reine-mère connaissait son fils capable de se laisser conduire par une personne qui obtiendrait sa confiance, elle eut soin de lui rendre suspecte la capacité de son

épouse. En lui enlevant ainsi l'estime de son époux, elle lui enleva aussi son amour. Le connétable de Luynes prit des mesures plus honnêtes pour s'assurer du roi : il lia intimement sa femme avec Anne d'Autriche, de sorte qu'il domina par l'insinuation ; et en soutenant la bonne intelligence entre les époux. Richelieu, n'ayant pas les mêmes ressources, reprit la marche de Marie de Médicis. Il donna un corps aux ombrages de Louis[1]. Les légèretés d'une jeune personne qui parle sans précaution de choses possibles furent représentées comme des résolutions et des projets, et quelques imprudences prirent sous la main de l'astucieux cardinal l'air et l'apparence de crime d'état ; il crut la forcer par-là à dépendre de lui. Quelques écrivains l'accusent d'avoir désiré plus que des égards et des déférences. La reine fut en effet quelquefois contrainte de recourir au crédit du cardinal pour se sauver des piéges qu'il lui avait tendus. Gênée de tous côtés, cette princesse cherchait de la consolation dans le commerce de ses proches. Elle écrivait au roi d'Espagne et au cardinal infant, ses frères, et à plusieurs personnes des cours de Madrid et de Bruxelles. On imagina que dans ses lettres il pouvait être question de la paix générale, qui était le vœu de toute l'Europe, et du retour

[1] *Mém. de La Porte et de Motteville.* — Aubery, *Mém.*, tom. II, pag. 73. — Brienne, tom. II, pag. 121. — *Mém. rec.*, tom. VIII, pag. 661.

de la reine-mère, deux choses que le cardinal redoutait également. Le roi se persuada facilement qu'il y avait un mystère dangereux dans ce qu'Anne d'Autriche faisait à son insu, et résolut, à l'instigation du ministre, de surprendre son épouse.

La reine allait souvent au couvent du Val-de-Grâce; elle s'y était construit un joli appartement, et elle passait avec des religieuses choisies des journées que la tristesse de la cour lui faisait trouver très-agréables. Le chancelier s'y transporta par ordre du roi se fit ouvrir les armoires, fouilla les tiroirs, examina les papiers qui s'y trouvaient. Il interrogea les religieuses et la reine même, et la força de lui remettre une lettre qu'elle voulait cacher dans son sein. Pendant ce temps on arrêtait et on transportait dans différentes prisons ses plus fidèles serviteurs. Anne fut contrainte de suivre son mari à Chantilly, où elle demeura resserrée dans sa chambre et réduite aux gens absolument nécessaires pour son service. Comme la disgrâce est contagieuse, les courtisans évitaient ceux qui passaient pour lui être attachés. On remarqua qu'en traversant la cour ils n'osaient tourner même les yeux vers son appartement. On disait publiquement qu'elle allait être renvoyée en Espagne. Cette menace, qui paraît singulière après vingt ans de mariage, n'était peut-être pas sans fondement de la part du cardinal, auquel les partis extrêmes ne coûtaient rien, et qui n'aurait pas été fâché d'entretenir la haine des deux maisons de France et d'Autriche. Sa mau-

vaise volonté, s'il la poussa à cet excès, fut sans effet. On croit que le chancelier fit avertir la reine très-secrètement de la recherche qu'il devait faire. Il ne se trouva au Val-de-Grâce que des papiers inutiles, et dans les armoires, des haires et des disciplines, qu'on regarda comme mises en dérision du cardinal.

Les agens de la reine nièrent constamment d'avoir servi dans le commerce clandestin qu'on lui imputait; et malgré les promesses, malgré les menaces de Richelieu, qui les interrogeait lui-même en homme qui veut trouver des coupables, et qui, dans l'intention de les épouvanter, fit mettre à quelques-uns les instrumens de la torture sous les yeux; tous furent inébranlables [1].

Enfin, chose étonnante! resserrés dans des prisons impénétrables sous des geôliers choisis par le ministre, et gardés à vue dans des cachots par des soldats renfermés avec eux, on trouva moyen de leur faire savoir ce qu'ils devaient taire ou avouer, afin que leurs réponses cadrassent avec celles de la reine; et ces avis leur parvenaient par le canal même des parens du cardinal; tant était générale l'indignation contre le despotisme hautain d'un ministre tyrannique qui voulait dominer même les inclinations! La reine, qui avait été réprimandée en plein conseil du temps de Chalais, fut obligée dans cette circonstance de signer un écrit

[1] *Mém. de La Porte*, page 118 et suiv.

par lequel elle se reconnaissait coupable d'imprudence. Quand Richelieu ne pouvait pas trouver les personnes assez criminelles, un calcul de sa politique était de se procurer des titres contre elles en cas de récidive; et selon sa coutume, il fit encore valoir à la reine le retour du roi vers elle, comme une grâce et le fruit de ses sollicitations.

Mais il y a apparence qu'elle dut plutôt sa réconciliation aux remontrances de la tendre La Fayette, dont la conduite est un modèle de vertu peut-être unique dans l'histoire. Sensible aux épanchemens du cœur de Louis, elle aimait sa personne, s'intéressait à sa gloire, elle aurait voulu qu'il fût heureux dans sa famille et au dehors; mais la pusillanimité du roi s'opposait à l'accomplissement de ses désirs. Quand il se considérait environné de tant de guerres et d'intrigues, il croyait ne pouvoir jamais s'en tirer qu'à l'aide de son ministre; et tout le monde, au contraire, était persuadé que c'était son ministre qui l'enveloppait de ces embarras, comme d'autant de filets pour le retenir, et que par l'éloignement de Richelieu tous les obstacles s'aplaniraient. Il était difficile de mettre ces idées dans la tête du roi sans que le cardinal s'en aperçût; plus difficile encore de l'empêcher de les détruire: de sorte que La Fayette reconnut avec douleur que Louis sentait sa chaîne, mais qu'il la croyait nécessaire, et que, pour conserver la faveur du monarque, il fal-

lait se resoudre à porter cette chaîne avec lui[1].

Trop fière pour dépendre d'une autre que du roi, La Fayette se détermina à rompre un engagement qui commençait à alarmer sa sagesse. Elle a raconté elle-même que Louis, ordinairement si retenu, lui fit un jour la proposition délicate de lui donner à Versailles, château de plaisir alors, un appartement où il irait la voir librement, et qu'il mit dans ses offres une vivacité qui la surprit. La Fayette ne dit pas si elle partagea l'émotion du prince; mais elle nous apprend qu'elle l'aimait, qu'il fut honteux de son transport; elle, honteuse de l'avoir occasioné, et qu'ils ne trouvèrent pas de meilleur moyen de se mettre en sûreté contre leur mutuelle faiblesse que de se séparer.

1638. — De l'aveu du roi, à qui ce consentement coûta beaucoup, La Fayette alla se renfermer chez les religieuses de la Visitation, où elle prit le voile. Richelieu, qui avait hâté cette retraite en fortifiant les scrupules de son maître, n'y gagna rien[2]. Louis, rassuré contre lui-même par l'état de son amie qu'il respectait, la vit plus souvent, et celle-ci, n'ayant rien à perdre, parla plus hardiment. Les visites au parloir durèrent long-temps, et causèrent beaucoup d'inquiétude au cardinal. A la fin il intimida

[1] *Mém. de Motteville*, tom. III, pag. 80. — *Mém. rec.*, tom. Ier., pag. 663. — Monglat, tom. Ier., pag. 211. — Brienne, tom. II, p. 136.

[2] *Mém. rec.*, tom. VIII, pag. 663.

et gagna un nommé Boisenval, confident de ce commerce. Par son moyen, le ministre sut le secret des entretiens; il eut les lettres; il supprima les unes, il falsifia les autres, y glissa des expressions qu'il savait devoir blesser leur délicatesse. Il réussit ainsi à les refroidir, et enfin à les séparer. Il piqua même si bien leur fierté, que la séparation se fit sans qu'ils daignassent s'expliquer.

La reine en fut fâchée. Quoique mademoiselle de La Fayette ne lui montrât pas tant d'attachement que mademoiselle de Hautefort, elle lui avait rendu des services plus essentiels auprès du roi, en l'engageant à se rapprocher de son épouse. On prétend que cette victoire remportée sur le roi par mademoiselle de La Fayette, fut le résultat d'un long entretien qu'il se procura un jour au parloir de la Visitation, à la dérobée et comme en cachette du cardinal. Les éclaircissemens que cette conversation les mit dans le cas de se donner leur firent connaître qu'ils avaient été le jouet d'une trahison. Mademoiselle de La Fayette profita de l'ascendant que lui rendait cette découverte, pour opérer la réunion de deux époux, en détruisant les fatales préventions du roi à l'égard de son épouse. Elle fut si pressante, que le roi ne sortit d'auprès d'elle que pour se rendre chez la reine. Le fruit de cette réconciliation fut, après vingt-deux ans de stérilité, un fils qui porta depuis le nom de Louis XIV, et qui naquit le 5 septembre 1658. Anne d'Autriche, reconnaissante des bons offices de La Fayette,

avait fait tous ses efforts pour l'empêcher de consommer son sacrifice; mais ils furent inutiles, elle resta dans le cloître, où elle vécut généralement estimée, montrant à l'univers l'exemple d'une fille qui, dans l'âge des passions, s'immola généreusement elle-même pour ne pas entraîner dans sa chûte un prince qu'elle aimait. Le roi sut la manœuvre du cardinal. Il disgracia Boisenval, son fidèle agent, mais il ne dit rien à son corrupteur. Richelieu laissa le traître sans récompense, et jouit tranquillement du succès de son artifice, contre l'attente bien fondée de ses ennemis.

Les réjouissances qu'occasiona la naissance du dauphin furent mêlées à l'humiliation des revers. La campagne n'avait été heureuse que sur le Rhin, où le duc de Weimar, après avoir été battu sous Rhinfeld qu'il assiégeait, et où il perdit le duc de Rohan, surprit cinq jours après les Autrichiens dans toute l'ivresse de la sécurité qu'inspire la victoire. Leur armée fut totalement dispersée. Les quatre généraux qui la commandaient tombèrent entre les mains du vainqueur, et entre les autres Jean de Werth, qui, deux ans auparavant, avait jeté la terreur dans Paris. Ce fut une raison pour qu'il y fût amené; on l'échangea depuis contre le maréchal de Horn. Cette victoire fit passer les villes frontières entre les mains de Weimar, et Brisach tomba encore en son pouvoir, lorsque de nouveaux triomphes sur les troupes envoyées pour dégager la place les eurent dissipées.

Mais, du côté des Pays-Bas, le prince Thomas et Picolomini avaient fait échouer le maréchal de Châtillon devant Saint-Omer, et la levée du siége de Fontarabie, sur la frontière de l'Espagne, avait été encore plus honteuse. L'archevêque de Bordeaux avait détruit une flotte espagnole qui venait au secours de la place, et celle-ci était au moment de capituler lorsque le délai d'un assaut, que l'on ne crut pas encore praticable, permit à l'amiral de Castille d'arriver à temps pour attaquer les lignes des Français. Il força le quartier de Sourdis, qui avait voulu prendre part aux opérations de terre, et ensuite celui du prince de Condé. Tous deux ne purent se sauver qu'en gagnant la flotte à la hâte; le duc de La Valette, relégué à une lieue depuis que le prince l'avait contraint de céder son quartier à l'archevêque, ne put que rallier les fuyards et ramener l'armée à Bayonne.

Le maréchal de Créqui avait été tué en Italie dès le commencement de la campagne, et lorsqu'il faisait ses dispositions pour délivrer le fort de Brème, assiégé par le marquis de Léganez. Le cardinal de La Valette, qui le remplaça, s'occupa plus d'intrigues que d'opérations militaires. Le terme de l'alliance de la France avec la Savoie était arrivé. L'Espagne proposait à la régente, veuve de Victor-Amédée, de garder la neutralité. C'était bien le désir de la princesse, et c'était encore le conseil que lui avait donné son mari mourant. Mais, menacée par le cardinal Maurice

de Savoie et par le prince Thomas, ses beaux-frères, qui réclamaient la régence, elle crut avoir besoin d'un appui, et ne le trouver qu'en Richelieu. Elle signa donc, le 3 juin, un nouveau traité offensif et défensif avec la France, et s'abandonna à tout le ressentiment de l'Espagne. Cependant ce n'était point assez pour l'ambitieux ministre : il aurait voulu être encore celui de la duchesse, ordonner dans ses états en maître, ainsi que dans ceux de son frère, et se faire remettre, à cet effet, le jeune duc entre ses mains. De là des oppositions de la part des fidèles serviteurs de Christine ; de là des haines, et enfin de nouveaux complots contre le cardinal. . . . .

Ce que n'avait pu exécuter une favorite belle, spirituelle et insinuante, deux jésuites le tentèrent : le père Caussin, confesseur du roi, *bon-homme*, disait le cardinal, et le père Monod, directeur de Christine, *esprit rempli de malice*, disait le même prélat ; c'est-à-dire, suivant la manière d'entendre de Richelieu, que le premier était ordinairement docile à ses volontés, et que le second croisait les mesures qu'il prenait pour gouverner la cour de Savoie aussi despotiquement que celle de France. Ce jésuite était depuis long-temps employé dans les affaires de Savoie. Il fut un des entremetteurs du mariage de Madame avec Victor-Amédée, et vint à cette occasion en France, où il reconnut Richelieu. Il faut avouer que celui-ci fit tout ce qu'il put pour le gagner. Il lui envoya une magnifique

chapelle d'argent, avec tous les ornemens assortis [1], Ce présent, à la vérité, se fit au nom du roi; mais le ministre y joignit une lettre qui montrait que l'amitié du père ne lui était pas indifférente. Cependant, soit antipathie pour le cardinal, soit persuasion que ses vues politiques étaient contraires aux intérêts de la Savoie, le jésuite ne cessa de s'opposer aux desseins du prélat; et, non content de lui résister, il travailla à le renverser. Il fit naître dans l'âme du père Caussin, auquel il écrivit, des scrupules sur l'aveuglement où il laissait le roi à l'égard de son ministre, aveuglement qui mettait le trouble dans la maison royale, et dont la religion souffrait autant que l'état. Le confesseur, bien convaincu, attaqua son pénitent avec toutes les armes que son zèle lui fournit. Il tâcha de l'attendrir sur la situation de sa mère, qui pouvait avoir eu des torts, mais qu'il ne devait pas repousser, dès qu'elle ne demandait qu'à se jeter dans ses bras. Il lui représenta le danger du mauvais exemple que donnaient à son royaume ses mésintelligences perpétuelles avec sa femme, avec son frère, avec ses autres parens; il lui représenta qu'en voyant tant de grands seigneurs errans dans les royaumes étrangers, tant d'autres renfermés en différentes

[1] Le Clerc, tom. II, pag. 329. — Montrésor, tom. II, pag. 240. — Aubery, *hist.*, pag. 472. — *Mém. rec.*, tom. VIII, pag. 526 et suiv. — *Lettres de Rich.*; p. 185 et 336. — *Testat. polit*, vol. Ier, pag. 68. — *Mém. de Duplessis*, pag. 77.

prisons, il n'y avait pas de jour que chacun de ses courtisans ne craignît pour soi-même ou pour ses proches ; d'où il arrivait que sa cour n'était plus qu'un séjour de jalousie et de défiance. Mais ce qui devait le faire trembler, c'était, ajoutait le père, le compte terrible qu'il rendrait à Dieu de l'oppression où se trouvait la religion catholique en Allemagne, par ses alliances avec les protestans. « Et vous répondrez, sire, lui dit-il, sur votre salut éternel, du sang que vous faites verser dans toute l'Europe. » Louis, étonné, répondit que le cardinal lui avait montré les consultations de plusieurs docteurs qui ne pensaient pas comme lui, et même des jésuites : « Ah! sire, répliqua naïvement le confesseur, ne les croyez pas, ils ont une église à bâtir[1]. »

En vain le roi voulut défendre son ministre, il fut obligé de se rendre aux raisons du jésuite. « Mais enfin, dit Louis, qui mettre à sa place? » Caussin, assez peu habile pour n'avoir pas prévu cette question, resta embarrassé. Il demanda quelques jours ; et ayant promené ses yeux sur tous les seigneurs de la cour, il crut avoir trouvé un sujet convenable dans Charles de Valois, duc d'Angoulême. Ce fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet depuis dame d'Entragues, après s'être mêlé d'intrigues, et en avoir été puni par de lon-

[1] Ils bâtissaient alors l'église de la maison professe, rue Saint-Antoine.

gues prisons, pouvait avec un esprit naturel et son expérience être regardé comme un homme capable de gouverner. Caussin le jugea tel; et, ne voulant pas l'indiquer sans être sûr de son consentement, il lui parla des termes dans lesquels il en était avec le roi. Le duc fut très-étonné. Cependant il consentit avec de grandes démonstrations de reconnaissance; mais, faisant réflexion à l'ascendant du cardinal sur Louis, se représentant que ce prince pouvait faiblir au moment de l'exécution, et que c'était même peut-être une ruse de Richelieu pour l'éprouver, il alla tout lui révéler. Le prélat ne manqua pas de lui prodiguer les remercîmens et les promesses; mais, craignant de contracter de trop grandes obligations, il ajouta en souriant que le roi n'aurait pas tardé à lui découvrir le complot.

Pendant ce temps, Caussin, ignorant la démarche d'Angoulême, pressait toujours son pénitent, qui lui fit un espèce de défi de soutenir son opinion devant quelques docteurs et devant le cardinal lui-même. Caussin accepta : le jour fut pris; mais au moment que le confesseur allait entrer dans le cabinet du roi, où devait se faire cet éclaircissement, et où Richelieu était déjà, Caussin eut ordre de se retirer, et en entrant chez lui on lui remit un autre ordre qui lui enjoignait de partir sur-le-champ pour Quimpercorentin, ville de la Basse-Bretagne. On trouva dans ses papiers des preuves de la complicité, ou comme di-

saient les flatteurs de cour, de la séduction employée par le père Monod. . .

Le cardinal ne tarda pas à faire sentir à celui-ci son indignation. Il n'y a pas de moyen qu'il ne tentât pour l'avoir à sa discrétion. « Il faut, écrivait-il à d'Héméri, son agent à Turin, que Madame soit privée de sens, si elle ne l'envoie pas en France. Mais le jésuite jurait qu'il ne verrait jamais Richelieu qu'en peinture[1]. La duchesse défendait son directeur, du moins quant à l'intention : mais le prélat ne croyait pas qu'une intention qui allait contre ses intérêts pût se justifier. En vain Christine accordait au cardinal tout ce qu'il demandait d'ailleurs, le sacrifice de ses ministres, de ses places, de ses beaux-frères : « Elle était, dit Siri, auprès de Richelieu, comme ces personnes dont les actions, privées de la grâce, n'ont aucun mérite auprès de Dieu. » *C'étaient des œuvres mortes*, tant qu'elle ne livrait pas le père Monod. Il la tourmenta elle-même, lui suscita des embarras, retira des secours, l'abandonna à la merci des Espagnols et de ses beaux-frères; de sorte que le jésuite, craignant des piéges secrets, conseilla lui-même à la duchesse de le renfermer dans une citadelle, comme si elle voulait le punir : mais le cardinal, qui se connaissait en vengeance, n'y fut pas trompé. Il regarda la captivité du père

[1] *Lettres de Richel.*, pag. 185. — *Mém. rec.*, tom. VIII, pag. 572 et 623.

Monod moins comme une satisfaction qu'on lui faisait que comme un moyen imaginé pour lui enlever sa proie. Il affecta de faire sentir à la duchesse que le roi ne se fiait plus à elle. Être infidèle à Richelieu, c'était, dans son style, être infidèle à la France. Il ne la ménagea plus : il s'empara d'une partie de ses états, sous prétexte de la défendre ; et il fut peut-être le premier politique qui donna à l'univers l'exemple scandaleux, trop imité depuis, de faire marcher l'usurpation sous la sauvegarde apparente de la protection.

Quelques auteurs prétendent que le père Caussin ne s'arrêta au duc d'Angoulême que sur le refus du père Joseph, et que ce choix s'était fait par le conseil de mademoiselle de La Fayette, proche parente du capucin[1]. On dit que celui-ci, fidèle au cardinal, refusa le ministère ; mais que, reconnaissant de la bonté du jésuite, il lui garda le secret. Richelieu, ajoute-t-on, ne lui pardonna pas cette réticence, et conçut une jalousie qui devint funeste au capucin. Il est pourtant difficile de savoir ce qui se passait entre deux hommes si intéressés à ne pas se laisser pénétrer. Ceux qui les examinaient de près, dans ces derniers temps, ont cru apercevoir un mécontentement mutuel. Richelieu était railleur, et avait un flegme orgueilleux. Le père Joseph était brusque et peu endurant. On remarqua que ces défauts, malgré lesquels ils

[1] *Vie du père Joseph et le véritable P. Joseph. Passim.*

avaient toujours vécu en bonne intelligence, commençaient à leur peser réciproquement, et occasionaient des mots et des reparties aigres. Les choses en étaient à ce point, tandis que la reine-mère, pour être reçue en France, se soumettait à toutes les conditions : elle priait seulement qu'on ne l'obligeât pas à livrer ses domestiques, et s'engageait à les laisser dans les pays étrangers. Les peuples épuisés demandaient la paix à grands cris. Les Espagnols l'offraient honorable et avantageuse. Toutes les familles réclamaient leurs amis ou leurs proches, exilés, proscrits ou renfermés. Des paroles, des gestes échappés au père Joseph donnèrent à connaître qu'il n'approuvait pas l'inflexibilité de Richelieu sur tous ces objets. Le roi, encore attaché à mademoiselle de La Fayette, parlait au capucin plus qu'à l'ordinaire. Richelieu lui offrit l'évêché du Mans, qui aurait pu l'éloigner de la cour, et le père Joseph refusa. Il redoubla en cette occasion ses instances pour obtenir le chapeau rouge qui lui était promis. De toutes ces circonstances, les politiques conclurent que le capucin cherchait, par cette dignité, à s'égaler au cardinal pour le supplanter; que du moins le prélat eut lieu de le croire, et que la maladie du père Joseph fut l'effet de la jalousie du ministre. C'est encore là une de ces noires imputations qu'on ne doit pas croire sans les plus fortes preuves. Il est aisé, au contraire, de prouver que ces deux hommes restèrent unis jusqu'à la fin, puisque Richelieu montra

Monod moins comme une satisfaction qu'on lui faisait que comme un moyen imaginé pour lui enlever sa proie. Il affecta de faire sentir à la duchesse que le roi ne se fiait plus à elle. Être infidèle à Richelieu, c'était, dans son style, être infidèle à la France. Il ne la ménagea plus : il s'empara d'une partie de ses états, sous prétexte de la défendre; et il fut peut-être le premier politique qui donna à l'univers l'exemple scandaleux, trop imité depuis, de faire marcher l'usurpation sous la sauvegarde apparente de la protection.

Quelques auteurs prétendent que le père Caussin ne s'arrêta au duc d'Angoulême que sur le refus du père Joseph, et que ce choix s'était fait par le conseil de mademoiselle de La Fayette, proche parente du capucin[1]. On dit que celui-ci, fidèle au cardinal, refusa le ministère; mais que, reconnaissant de la bonté du jésuite, il lui garda le secret. Richelieu, ajoute-t-on, ne lui pardonna pas cette réticence, et conçut une jalousie qui devint funeste au capucin. Il est pourtant difficile de savoir ce qui se passait entre deux hommes si intéressés à ne pas se laisser pénétrer. Ceux qui les examinaient de près, dans ces derniers temps, ont cru apercevoir un mécontentement mutuel. Richelieu était railleur, et avait un flegme orgueilleux. Le père Joseph était brusque et peu endurant. On remarqua que ces défauts, malgré lesquels ils

[1] *Vie du père Joseph et le véritable P. Joseph*. Passim.

avaient toujours vécu en bonne intelligence, commençoient à leur peser réciproquement, et occasionaient des mots et des reparties aigres. Les choses en étaient à ce point, tandis que la reine-mère, pour être reçue en France, se soumettait à toutes les conditions: elle priait seulement qu'on ne l'obligeât pas à livrer ses domestiques, et s'engageait à les laisser dans les pays étrangers. Les peuples épuisés demandaient la paix à grands cris. Les Espagnols l'offraient honorable et avantageuse. Toutes les familles réclamaient leurs amis ou leurs proches, exilés, proscrits ou renfermés. Des paroles, des gestes échappés au père Joseph donnèrent à connaître qu'il n'approuvait pas l'inflexibilité de Richelieu sur tous ces objets. Le roi, encore attaché à mademoiselle de La Fayette, parlait au capucin plus qu'à l'ordinaire. Richelieu lui offrit l'évêché du Mans, qui aurait pu l'éloigner de la cour, et le père Joseph refusa. Il redoubla en cette occasion ses instances pour obtenir le chapeau rouge qui lui était promis. De toutes ces circonstances, les politiques conclurent que le capucin cherchait, par cette dignité, à s'égaler au cardinal pour le supplanter; que du moins le prélat eut lieu de le croire, et que la maladie du père Joseph fut l'effet de la jalousie du ministre. C'est encore là une de ces noires imputations qu'on ne doit pas croire sans les plus fortes preuves. Il est aisé, au contraire, de prouver que ces deux hommes restèrent unis jusqu'à la fin, puisque Richelieu montra

toutes les inquiétudes que doit donner l'état d'un malade chéri. Il voulut l'avoir sous ses yeux, le fit transporter à Ruel, et soigner avec toute la sollicitude d'un ami. Le père Joseph, de son côté, donna au cardinal la preuve la moins équivoque d'attachement, en faisant passer au roi un écrit dans lequel il justifiait sur tous les points le ministère de Richelieu; et le représentait comme le seul homme capable de gouverner son royaume; aussi le cardinal s'écria-t-il, au moment de sa mort : *J'ai perdu mon bras droit!*

C'était en effet un homme infatigable, portant dans les entreprises l'activité, la souplesse, l'opiniâtreté propres à les faire réussir. Il s'était familiarisé avec les obstacles et les fatigues dans les missions et les réformes des maisons religieuses; travaux auxquels il se livra dès sa jeunesse. Il prit aussi dans ces occupations l'habitude de ne compter pour rien les volontés, les goûts, les inclinations des hommes, et de les forcer quand il ne pouvait les persuader. Le père Joseph pénétra dans les cabinets des princes, se présentant hardiment, se mêlant de tout, et fournissant des expédiens pour toutes sortes d'affaires. Sa vie sobre et dure, son exactitude à s'assujettir aux devoirs pénibles de son état, son attention à ne se servir, que dans le besoin pressant, des aises et des commodités du monde, lui conservèrent l'estime des grands : il les traitait sans ménagement quand ils ne se rendaient pas à ses avis, et leur parlait avec l'audace

d'un homme qui brave les événemens et qui n'a rien à perdre. Hardi, absolu, peu sensible lui-même à la dureté du commandement, il ne l'adoucissait pas pour les autres[1]. On ne lui remarqua de tendresse que pour sa congrégation *des religieuses du Calvaire* qu'il institua ; mais on ne lui reprocha aucun attachement particulier. Les courtisans trouvaient singulier qu'il distribuât les grâces sans en retenir pour lui ni pour sa famille : les dévots ne concevaient pas qu'il envoyât des missionnaires prêcher l'Évangile, et des armées inonder l'Europe de sang ; qu'il composât des constitutions monastiques, et qu'il s'occupât de traités d'alliance avec les hérétiques. Mais les personnes qui ont l'expérience du monde n'ignorent pas que tout s'allie dans certaines têtes. Richelieu n'en doutait point, et il paraît qu'il le croyait plus affecté même en mourant, du succès des opérations politiques, que des exhortations qu'on fait aux moribonds. *Courage, père Joseph, lui disait-il, Brisach est à nous.* Comme il savait d'ailleurs que ces sortes de gens sont volontaires, il lui laissait la liberté de réformer ses propres plans, et de conduire, selon ses idées, les affaires dont il le chargeait.

1639. — On a quelquefois rejeté sur le père Joseph la sévérité du cardinal, implacable quand il se croyait offensé ; mais on n'aperçoit pas qu'il soit devenu plus indulgent après la mort de son confi-

[1] *Vie du père Joseph.* — Passim.

dent : il semble au contraire que, dans la persuasion qu'on serait plus tenté de lui manquer en le voyant privé de cet appui, il ait affecté de punir jusqu'à l'apparence des fautes, afin de prévenir les complots par la terreur. Si quelqu'un, par exemple, méritait des égards, c'était le duc de La Valette, colonel général de l'infanterie; veuf d'une sœur naturelle du roi, époux d'une parente du cardinal, fils du duc d'Épernon, vieillard respectable, frère du duc de Candale et du cardinal de La Valette, qui exposaient alors leur vie pour la France en Piémont; enfin recommandable lui-même par la défaite des Croquans, paysans révoltés de Guienne, dont le soulèvement avait fort embarrassé le ministre. Que, malgré ces titres à la bienveillance du cardinal, La Valette ait encouru sa disgrâce, on n'en est point étonné, quand on sait que, tenant beaucoup plus de la fierté de son père que de la souplesse de ses frères, il s'égayait volontiers sur le compte de Richelieu, le raillait, et critiquait sans ménagement ses actions tant civiles que politiques; mais du moins le dévouement de ceux-ci au cardinal aurait dû sauver le frère de la proscription, et exempter le père des chagrins qui empoisonnèrent ses derniers jours [1].

[1] Talon, tom. Ier, pag. 253. — *Merc.*, tom. XXIII. — *Mém. rec.*, tom. VIII, pag. 781. — *Mém. d'Aubery*, tom. II, pag. 240. — *Testam. polit.*, tom. Ier, pag. 71; tom. II, pag. 185.

On a vu qu'il n'avait pas tenu à La Valette que le duc d'Épernon, son père, n'appuyât le complot formé contre la vie de Richelieu. Le prélat s'en souvenait, et disait quelquefois : *L'affaire d'Amiens n'est pas oubliée.* Cependant il donnait de l'emploi dans les armées à La Valette, soit qu'il n'en pût refuser à un colonel général de l'infanterie, soit qu'il espérât trouver dans son service des moyens de le perdre : il crut tenir cette occasion dans l'échec que reçurent les Français devant Fontarabie. Le prince de Condé prétendit avoir été mal secondé par le duc de La Valette, son principal lieutenant. D'Épernon et son fils avaient été fort piqués de l'autorité que la cour, en cette circonstance, donna au prince, à leur préjudice, dans le gouvernement de Guienne et dans les provinces adjacentes. Le ministre, instruit de cette jalousie, qu'il était peut-être bien aise de faire naître, persuada au roi que La Valette avait cherché et saisi l'occasion de faire essuyer un affront à Condé contre le bien de son service. Le monarque irrité érigea, pour juger cette affaire, un tribunal qu'il présida lui-même. Il était composé de plusieurs ducs et pairs, de conseillers d'état, des présidens du parlement et du doyen de ce corps, lesquels avaient été mandés à Saint-Germain sans qu'on leur eût fait connaître le motif d'un tel ordre.

Le roi les ayant instruits qu'ils avaient été appelés pour faire le procès au duc de La Valette, et que, sur la communication des informations au

procureur général, Mathieu Molé, celui-ci avait conclu au décret de prise de corps; ils représentèrent tous, par la bouche du premier président Le Jai, qu'ils ne pouvaient opiner hors du parlement, et ils supplièrent le roi de lui renvoyer cette affaire. A cette objection Louis répondit par des reproches contre leur prétention. « Vous faites les difficiles, leur dit-il, et les tuteurs des rois. Je suis le maître. C'est une erreur grossière de s'imaginer que je n'ai pas le pouvoir de faire juger les ducs et pairs de mon royaume où il me plait. » *Enfin, le duc de La Valette ne mérite pas d'être jugé autrement;* c'est-à-dire, qu'il ne méritait d'être jugé qu'illégalement, afin que, fût-il innocent, il n'échappât point à la condamnation que le roi avait d'avance prononcée intérieurement contre lui. Pinon, doyen du parlement, pressé d'opiner, supplia Louis de renvoyer le duc à son tribunal naturel, et conclut à ce renvoi. Le roi lui ordonna d'opiner au fond. Pinon répondit que conclure à ce renvoi c'était une opinion suffisante. Cependant, ne pouvant résister aux instances menaçantes du monarque, il dit qu'il était de l'avis des gens du roi. Le président de Nesmond, après avoir montré les mêmes répugnances, adopta la même opinion, demandant, ainsi que tous ceux du parlement, qu'il fût ajouté dans le prononcé du décret que c'était de l'exprès commandement du roi.

Le président de Bellièvre se distingua entre les autres. Aux observations précédentes il ajouta de

vives mais respectueuses remontrances sur le danger qu'il y avait d'intimider les juges, et sur l'indécence à un roi de présider au jugement de ses sujets. « Votre majesté, sire, lui dit-il, pourrait-elle soutenir la vue d'un gentilhomme qui serait sur la sellette, et qui ne sortirait de votre présence que pour monter sur l'échafaud ? » Cette représentation n'émut pas le roi : il ordonna à Bellièvre d'opiner ; et celui-ci, ne pouvant s'en défendre, conclut à la moindre des peines en matière criminelle, qui est l'ajournement personnel. Le président de Novion, après avoir fait voir l'insuffisance des charges, opina comme Bellièvre. Le président Bailleul, croyant se soustraire à la nécessité d'opiner, dit qu'en entrant dans la salle il avait entendu dire au cardinal que le roi pouvait encore exercer ses bontés envers le duc de La Valette, et qu'il était d'avis de l'en supplier. *Ne vous couvrez point de mon manteau*, lui dit Richelieu avec un sourire ironique, *opinez.*

Aucun des pairs ne réclama pour l'accusé les priviléges de son rang ; et entre les conseillers d'état il y en eut un qui osa alléguer en preuve de la validité et de la compétence de la commission, les usages despotiques de l'Asie, où le monarque se défait, sans formalité de justice, d'un grand qui lui déplaît, voulant faire entendre que le duc de La Valette était encore heureux de ce que le roi voulait bien lui donner des juges. Ainsi, par ce premier arrêt, ce seigneur, qui avait été beau-frère

du roi, fut décrété de prise de corps, et, les délais étant expirés, il fut condamné par un autre à avoir la tête tranchée. Le cardinal n'opina point dans le second jugement. Il se retira, en alléguant qu'allié du duc de La Valette il ne pouvait avoir d'avis. En vain Bellièvre fit de nouveaux efforts en faveur de l'accusé : les gens du roi le trouvèrent coupable d'intelligences avec les Espagnols, et de désobéissance à son général. Bellièvre montra que la trahison présumée sur des bruits vagues, et sur la déposition de témoins récusables, n'était pas prouvée. Il dit, quant aux fautes contre la discipline, que c'était à un conseil de guerre à examiner si le duc n'avait pas été dans l'impossibilité d'obéir, comme il le prétendait. Cependant, peut-être pour donner quelque satisfaction au roi, peut-être pour fournir aux juges bien intentionnés un biais favorable à l'accusé, Bellièvre ajouta qu'il ne pouvait excuser un des premiers officiers de la couronne de n'avoir pas obéi aux ordres du roi, qui l'appelait auprès de lui pour se justifier; que cette faute était de dangereux exemple, et méritait d'être punie; qu'en conséquence il concluait à ce que le duc de La Valette fût condamné à neuf ans d'exil, et à cent mille francs d'amende.

Personne n'embrassa cette opinion. Le roi se leva fort courroucé; et, pour rendre le crime du mari de sa sœur plus certain, il fit l'éloge de sa bravoure, et il prit à témoin les seigneurs présens, qui avaient vu comme lui le duc de La Valette mon-

trer le plus grand courage dans les occasions chaudes et périlleuses. Il assura que la brèche de Fontarabie était praticable; que le duc l'aurait emportée s'il l'avait voulu; et que, ne l'ayant pas fait, il était coupable. Contre cette assertion d'un roi irrité, personne n'osa réclamer: l'arrêt de mort passa, et on l'exécuta en effigie.

Ce fut comme le signal des malheurs qui fondirent sur cette famille. Le duc de La Valette, qui avait pressenti l'orage, s'était réfugié en Angleterre; le duc de Candale, son aîné, et le cardinal de La Valette, son cadet, moururent en Piémont à peu de distance l'un de l'autre; le premier, devant Casal, pendant qu'on faisait le procès à son frère; le second, à Rivoli; et le duc d'Epernon, père infortuné, se trouva à l'âge de quatre-vingt-six ans privé de ses enfans, confiné dans sa maison de Plassac, et sans autorité dans ses charges et dans ses gouvernemens, dont on ne lui laissa que les titres.

Cependant les princes de Savoie, appuyés des Espagnols, et fortifiés encore d'un nombreux parti, faisaient des progrès en Piémont. Richelieu offrait à la duchesse tous les secours de la France, mais ce n'était pas gratuitement. Tantôt il demandait un territoire autour de Pignerol, et tantôt une ville ou une citadelle qu'il disait nécessaires à la sûreté des divisions françaises. Il y joignit enfin des mesures d'envahissement, lorsque la dureté de ses conditions, révoltant la princesse, lui suggérait des pensées de réconciliation avec ses beaux-frères. Il

les lui représentait d'ailleurs comme des ambitieux qui ne se réuniraient jamais à elle que pour se défaire de son fils; et dans le même temps, pour perpétuer leur mésintelligence, il faisait sous main donner avis aux princes que la duchesse ne feignait de se rapprocher d'eux que pour trouver l'occasion de s'assurer de leurs personnes. Victime de ces intrigues, elle céda à la nécessité, et consentit à remettre trois de ses places au cardinal de La Valette. Mais, de l'avis de son conseil, elle refusa constamment de se dessaisir de son fils. Le comte Philippe d'Aglié, l'un de ses ministres, homme de mérite, qu'on voulut faire passer pour son amant, fut celui qui, à cet égard, contraria davantage les désirs ardens du cardinal. Il accompagna la duchesse à Grenoble, où le roi lui avait donné rendez-vous pour traiter cette affaire, et il ne contribua pas peu à l'affermir dans sa résolution. Richelieu, peu accoutumé à échouer dans ses projets, piqué de se voir déçu, et d'avoir compromis surtout la dignité du roi, par la défiance qu'on lui témoignait, proposa dans le conseil de faire arrêter le comte, *ce misérable*, disait-il, *qui perdait Christine de réputation.* Le conseil n'osant autoriser de son assentiment une telle violation du droit des gens, le cardinal fut contraint de laisser repartir d'Aglié; mais il ne cessa d'avoir les yeux attachés sur lui, comme une proie qu'il se proposait bien de ne pas perdre.

Ce fut sur ces entrefaites que mourut le cardi-

nal de La Valette, et que le comte d'Harcourt fut envoyé pour le remplacer. Turin était alors entre les mains du prince Thomas, qui s'en était emparé par surprise, mais qui n'avait pu se saisir en même temps de la citadelle. Pour conserver une communication avec celle-ci, le comte avait enlevé Quiert ou Chiéri, et s'était posté près de cette ville, entre le prince Thomas et le marquis de Léganez. Dans cette position, les vivres ne devaient pas tarder à lui manquer, et ce fut une nécessité pour lui de la quitter. L'embarras était de le faire sans être aperçu de l'ennemi. Ses mesures furent si bien prises, qu'il y réussit en partie; et lorsque le prince Thomas reconnut l'avant-garde commandée par le vicomte de Turenne, ce dernier s'était déjà saisi de tous les postes qui devaient assurer la retraite. Le prince n'avait plus que l'avantage du nombre. Il essaya d'en profiter; mais il fut repoussé avec perte, et la nuit seule le sauva. Le marquis de Léganez, qui attaquait en même temps le comte d'Harcourt, éprouvant un semblable échec, les Français continuèrent leur route sans obstacle, et gagnèrent Carmagnole et Carignan, où ils prirent leurs quartiers d'hiver.

Dans les Pays-Bas, le marquis de La Meilleraie, parent du cardinal, prit Hesdin, et reçut du roi sur la brèche même le bâton de maréchal de France. Moins heureux que lui, le marquis de Feuquières, chargé d'assiéger Thionville avec une armée trop faible, fut défait dans ses lignes par

Picolomini, et blessé à mort. Le général autrichien, poursuivant ses avantages, pénétra aussitôt en Champagne, et mit le siége devant Mouzon. Châtillon prit alors la revanche de Saint-Omer; et, quoique moins fort que Picolomini, il l'obligea à décamper. Le prince de Condé, en Roussillon, s'empara d'abord de Salces; mais les Espagnols ayant investi la même place, il ne put empêcher, quelque longue résistance que fit le gouverneur, qu'ils ne la reprissent. Il en jeta le blâme sur le maréchal de Schomberg; mais ses plaintes cette fois n'eurent aucune suite auprès du ministre, qui aimait le maréchal.

Le duc de Weimar mourut, cette année même, au moment où il se disposait à entrer en campagne. Le roi acheta de ses principaux officiers son armée et ses conquêtes, convoitées avec jalousie par toutes les puissances belligérantes, et notamment par le prince Palatin, qui, venu d'Angleterre, et traversant la France avec le dessein de les acquérir, fut arrêté comme inconnu, et retenu quelque temps à la Bastille. Le duc de Longueville, donné pour chef à la nouvelle armée, se jeta sans succès sur le Bas-Palatinat, et effectua plus heureusement le passage du Rhin. Il l'exécuta par les soins du comte de Guébriant, à la fin de décembre, en plusieurs jours, et avec de si petites barques, que l'ennemi, ne soupçonnant aucun préparatif, ne s'en aperçut que quand il fut achevé. Ces troupes, jointes à celles de Banier, rattachè-

rent à la ligue plusieurs des princes du nord de l'Allemagne, qui s'étaient vus contraints de l'abandonner; et, bien que la jalousie des Suédois mît obstacle aux avantages qu'elles devaient se promettre dans ces contrées, elles ne laissèrent pas d'y être utiles par l'occupation qu'elles donnèrent aux troupes de l'empereur.

1640. — Ce fut encore par le peu de concert des alliés que les Pays-Bas, menacés par trois armées françaises sous les ordres des maréchaux de La Meilleraie, de Chaulnes et de Châtillon, et par le prince d'Orange, échappèrent l'année suivante au plus imminent danger. Avec la plus belle armée qu'il eût jamais commandée, Frédéric-Henri ne voulut rien tenter. De leur côté, les armées françaises levaient tous les siéges qu'elles avaient entamés. Néanmoins, pour terminer avec honneur, elles se rabattirent toutes trois sur Arras. Le général Lamboi, venu au secours, fut battu par La Meilleraie. Le cardinal infant et le duc Charles de Lorraine y accoururent aussi; et firent en vain des prodiges de valeur pour forcer les lignes des assiégeans; le duc s'y couvrit de gloire; mais n'en échoua pas moins, et la ville se rendit. Ce fut de ce côté tout le fruit d'une campagne dont on attendait d'autres résultats. Le duc d'Enghien, Louis de Condé, deuxième du nom, connu depuis sous le nom du *Grand Condé*, y fit ses premières armes.

Celle d'Italie fut plus brillante. Le marquis de

Léganez avait mis le siége devant Casal, qui tenait toujours garnison française, et dont la possession eût avantageusement couvert le Milanais de ce côté. Le comte d'Harcourt, quoique plus faible de moitié, marcha au secours de la place. Le marquis, au lieu d'aller à sa rencontre, perdit l'avantage du nombre, en se laissant attaquer dans ses lignes. Elles furent forcées en trois endroits. Le vicomte de Turenne s'y distingua particulièrement; mais surtout le comte d'Harcourt, qui, payant d'exemple, se jeta le premier dans les retranchemens, et inspira son courage à toute l'armée. Les Espagnols perdirent une grande partie de leur artillerie, le quart de leurs troupes, et furent contraints de lever le siége. Le général français, à l'effet de soutenir la gloire qu'il venait de s'acquérir, marcha aussitôt sur Turin, dans l'intention de dégager la citadelle. Moins fort que le prince Thomas, il osa l'assiéger dans la ville. Le marquis de Léganez le suivit de près; et, supérieur encore à lui avec les débris de son armée, il l'investit lui-même devant Turin, en interceptant tous les passages par lesquels on pouvait recevoir des vivres. Dans la ville, comme dans les lignes des Français, ce n'était qu'à la pointe de l'épée qu'on pouvait s'en procurer; et de part et d'autre la persévérance s'entretenait de l'espoir de fatiguer celle de l'ennemi, et de le réduire à l'impossibilité de tenir contre le besoin. Une attaque, concertée entre le prince et les Espagnols, au moyen

de boulets creux, auxquels on avait donné le nom de *courriers volans*, et qu'ils lançaient avec des mortiers par-dessus la circonvallation, ajouta à leur confiance mutuelle. Mais des accidens imprévus dérangèrent leur accord. Ils attaquèrent séparément, et furent également repoussés. Le lendemain, le vicomte de Turenne, qu'une blessure avait forcé de se retirer à Pignerol, amena de cette ville un secours considérable en hommes et en vivres, qui décida du sort de Turin. Le prince Thomas eut la liberté de sortir avec sa garnison et de se retirer à Ivrée, et Christine rentra dans sa capitale. Elle y donna l'ordre à la garnison française, commandée par Duplessis-Praslin : mais, dans la vérité, elle en était dépendante. Le cardinal le lui prouva cruellement, en faisant enlever, pour ainsi dire sous ses yeux, le comte d'Aglié, qu'il fit conduire à la Bastille. Aux plaintes, aux reproches de Christine, Richelieu n'opposa qu'une froideur insultante. « Il y a de certaines occasions, dit-il, où on ne peut ne mépriser pas les larmes des femmes, sans se rendre auteur de leur perte. » Il dit, il insinua, il écrivit à la duchesse elle-même, que trop d'instances pour la liberté de ce seigneur, capable de plaire, pourrait rendre son attachement suspect et ternir sa réputation. Enfin, il fit envisager à Louis XIII cette violence, comme un effet du vif intérêt qu'il prenait à l'honneur de la princesse sa sœur.

L'immensité des fonds nécessaires à une guerre

si dispendieuse faisait naître des révoltes en Espagne comme en France. Le dessein conçu par le duc d'Olivarès, de faire contribuer la Catalogne à la défense commune, dans la même proportion que les autres provinces espagnoles, parut aux Catalans une violation de leurs priviléges. Leur mécontentement s'accrut des corvées auxquelles on les soumit pour le service de l'armée castillane envoyée à la défense du Roussillon, et surtout des excès auxquels se livra cette milice indisciplinée. Quelques soldats, du nombre de ceux qui s'étaient le plus abandonnés à la licence, reconnus à Barcelonne, un jour qu'une multitude de paysans se trouvait réunie dans cette ville, réveillèrent l'indignation, et devinrent l'objet de la fureur générale. Le tumulte s'accrut de la résistance que les paysans éprouvèrent de la part du gouverneur et le meurtre de celui-ci acheva la révolution dans cette ville, qui arbora l'étendard de la révolte, et qui sollicita les secours des Français, pour se maintenir dans l'indépendance. D'Espenan, qui s'était fait une réputation d'habileté par la longue défense de Salces, fut envoyé en Catalogne avec quatre mille hommes, faible secours contre une armée de vingt-cinq mille Espagnols, commandés par le nouveau vice-roi, le marquis de Los Velês, qui par ses exécutions jetait la terreur de toutes parts. Une guerre défensive pouvait seule suppléer à l'inégalité des forces. Dans cette vue, d'Espenan se jeta dans Tarragonne; mais, mal

secondé par les levées encore novices de la Catalogne, il tarda peu à être obligé de capituler et d'évacuer, non-seulement la ville, mais la province. Ce succès des Espagnols fut amplement compensé par une autre défection : celle du Portugal, où une conjuration que fit réussir la haine généralement vouée à la domination espagnole, porta sur le trône don Juan de Bragance, descendant par sa grand'mère d'un fils d'Emmanuel Grand, et par son père, d'un fils naturel du roi Jean d'Avis, par qui s'était perpétuée la lignée masculine de la maison royale de Portugal.

1641. — Des secours plus considérables envoyés en Catalogne, fruits de la résolution que prirent les Catalans de renoncer à leur premier projet de république et de se donner à Louis XIII, ranimèrent leur courage. De concert avec les Français, ils défirent les Espagnols sous le canon du Mont-Joui, citadelle de Barcelonne; mais ils ne purent rentrer en possession de Tarragonne; et les efforts du comte de la Mothe-Houdancourt, par terre, et de l'archevêque Sourdis, par mer, échouèrent devant cette place, qui fut ravitaillée par une puissante flotte espagnole. En attendant que Louis pût se rendre dans cette nouvelle province, le maréchal de Brezé y fut envoyé en qualité de vice-roi, pour jurer la conservation de ses priviléges.

Cependant le prince Thomas, peu après avoir

évacuer Turin, avait entamé une négociation avec la France, et sous la garantie de cette puissance, il avait conclu un traité de réconciliation avec sa belle-sœur. En conséquence de cet accord il devait se rendre à Paris; mais la défiance qu'il conçut du cardinal, peut-être à cause de son alliance avec le comte de Soissons, dont il avait épousé la sœur, le fit presque aussitôt renouer avec les Espagnols. Il afficha de nouveau les prétentions à la régence à laquelle il avait renoncé, et les hostilités recommencèrent. Turenne, envoyé contre Ivré, avait l'espérance de s'emparer de cette place, lorsqu'il fut rappelé sur une fausse démonstration des Espagnols sur Chivas. Pendant tout le cours de la campagne, le comte de Sirvela, qui remplaçait Léganez, employé en Catalogne, eut le talent de se refuser à toutes les tentatives d'engagement du comte d'Harcourt. Celui-ci, dans l'impossibilité de le joindre, se rabattit sur Coni, qu'il échangea contre Montcalvo, dont s'emparèrent les Espagnols, mais qui ne les dédommagea pas de la perte de la première place.

Banier, au commencement de cette même année, et le comte de Guébriant, qui avait succédé au duc de Longueville, sortant tous deux de bonne heure de leurs quartiers, se réunirent inopinément devant Ratisbonne. Ils avaient projeté d'y surprendre la diète, occupée alors des moyens de chasser les Suédois et les Français de l'Allemagne. Le dégel inattendu du Danube rompit leurs me-

sures. Les deux généraux, privés des secours nécessaires pour passer le fleuve, se retirèrent et se séparèrent ensuite mécontens l'un de l'autre, et toujours à l'occasion des troupes weimariennes que les Suédois auraient voulu débaucher aux Français. L'archiduc Léopold, profitant de cette mésintelligence, allait accabler Banier, si Guébriant ne fût revenu à son secours. Banier mourut peu après cette nouvelle jonction, et le commandement général se trouva provisoirement dévolu aux Français. C'était déjà un triomphe de pouvoir réunir en un seul corps une armée composée d'élémens si discordans. Guébriant fit plus, il battit Picolomini à Wolfenbutel; mais la mauvaise volonté des Suédois l'empêcha de profiter de sa victoire, et permit à l'empereur de regagner à son parti divers alliés des deux couronnes.

En Flandre, le maréchal de La Meilleraie avait pris Aire à la vue du cardinal infant; mais celui-ci, devenu le plus fort par la jonction du général Lamboi, contraignit à son tour les Français à décamper, et s'établit dans leurs lignes mêmes pour reprendre la ville. Le maréchal, trop faible pour les déloger, tenta des diversions sur la Bassée, Lens et Bapaume, qui furent prises successivement. Mais ni les pertes, ni les instances du comte de Soissons, menacé alors dans Sedan, ne purent distraire les Espagnols de leur premier projet, et Aire fut forcée de céder à leur persévérance. Elle se rendit à don Francisco de Melor, succes-

seur du cardinal infant, qui mourut pendant le siége.

Tant de revers accumulés cette année sur la maison d'Autriche persuadèrent au duc Charles de Lorraine qu'il devait renoncer à rentrer dans ses états par le crédit de cette puissance. Il eut recours à celui du cardinal, qui le flattait d'ailleurs d'obtenir du pape son divorce avec la princesse Nicole, dont il s'était dégoûté, et de favoriser son mariage avec la comtesse de Cantecroix, qui le suivait dans toutes ses expéditions, et qu'il appelait *sa femme de campagne*. Un acte de soumission envers Louis XIII, qu'il vint trouver à Saint-Germain, l'abandon des comtés de Clermont, Stenay et Jametz; le dépôt de Nanci jusqu'à la fin de la guerre, le renoncement à toute alliance avec l'Autriche, le passage par ses domaines, et l'usage enfin de ses troupes, furent les conditions apportées à la restitution de ses états; et, en cas d'une nouvelle infidélité dont se méfiait le cardinal, le duc consentait à leur réunion à la France.

La reine-mère fit alors ses dernières tentatives pour être reçue en France. Cette princesse commençait à mériter la pitié : elle avait été obligée de quitter les Pays-Bas, où la bienséance ne lui permettait pas de rester depuis que les Espagnols étaient en guerre ouverte avec les Français. Elle passa en Angleterre à la fin de 1638, et Charles Ier., son gendre, la reçut volontiers; mais les

troubles qui s'élevaient dans son royaume, faisaient craindre à ce roi de ne pouvoir long-temps donner un asile à sa belle-mère; il entreprit donc de la réconcilier avec son fils [1]. Richelieu, à qui le déclin de la santé du roi inspirait la pensée d'être régent après sa mort, était plus éloigné que jamais de favoriser des démarches qui auraient pu contrarier ses projets. Cependant les instances de Charles furent si pressantes, qu'on ne put se refuser d'en délibérer. Louis s'en rapporta à son conseil du sort de sa mère. Il n'y eut pas une voix pour la rappeler en France. Le seul Bouthilier opina de la placer à Avignon. Tous les autres conclurent à la reléguer à Florence, et le monarque donna à cette dure décision le sceau de son approbation. Marie de Médicis, conservant toujours la même répugnance à aller rendre son pays natal témoin de ses disgrâces, resta en Angleterre tant que les affaires de Charles le lui permirent. Mais des poursuites pressantes, faites cette année dans le parlement pour le renvoi de l'étrangère, et suggérées, dit-on, par Richelieu, l'obligérent encore à s'éloigner. Elle passa en Hollande, où elle comptait se fixer; mais la crainte de désobliger le cardinal rendit les gouvernans sourds aux prières de Marie, et lui enleva encore cette

[1] *Mém. rec.*, tom. VIII, pag. 500. — Montglat, t. Ier., pag. 322. — Montrésor, tom Ier., pag. 340. — *Merc.*, tom. XX.

retraite. L'infortunée princesse, abandonnée aussi de tous ses enfans, rejetée des alliés fidèles de son mari, et obstinée à ne point reparaître à Florence dans l'état d'humiliation où elle était réduite, chercha avec anxiété autour d'elle un asile dont le choix ne pût aigrir la haine de ses persécuteurs. Elle ne trouva que Cologne, ville impériale, libre et neutre, et elle s'y réfugia.

Richelieu lui avait donné peu auparavant un nouveau compagnon d'exil dans la personne du duc de Vendôme, frère naturel du roi [1]. Ce prince vivait tranquille dans ses terres avec la duchesse, son épouse, et les ducs de Mercœur et de Beaufort, ses fils, lorsqu'il apprend qu'on écoute contre lui les dépositions de deux malheureux, déjà flétris par la justice, qui l'accusent de les avoir sollicités d'empoisonner le cardinal. Vendôme se moque d'abord de cette calomnie, aussi méprisable par la manière dont elle était conçue que par ses auteurs; mais, sachant qu'on y donnait quelque importance, il envoie à la cour sa femme et ses fils rémontrer, tant au roi qu'au ministre, l'absurdité d'une pareille imputation, et il offre de venir se justifier lui-même. Le roi le prend au mot, et lui ordonne de se rendre auprès de lui au jour indiqué. Vendôme fait alors des réflexions. Il se rappelle ce qu'il a souffert autrefois dans sa prison, le sort de son frère qui y est mort assez brusque-

[1] *Mém. d'Aubéry*, tom. II, pag. 649.

ment pour qu'on ait pu soupçonner l'emploi du poison; la résolution du duc de La Valette et de tant d'autres, qui ont mieux aimé tout perdre que de risquer leur liberté et leur vie; tout examiné, Vendôme abandonne sa justification qui aurait été aisée s'il n'eût pas cru qu'on voulait le trouver coupable, et se sauve en Angleterre. Louis établit contre son frère une commission pareille à celle qu'il avait créée contre son beau-frère : les juges s'assemblent; on instruit l'affaire; et, lorsqu'on était prêt d'aller aux opinions, le cardinal, qui avait eu la délicatesse, comme offensé, de ne pas se mettre au nombre des juges, envoie au chancelier une lettre, par laquelle il le priait de demander au roi la grâce du coupable. Louis refuse quelque temps, et faisant enfin semblant de céder aux instances du tribunal : « Je m'avise, dit-il, d'un expédient; c'est de retenir le procès criminel de M. de Vendôme à ma personne, et d'en suspendre le jugement définitif : selon qu'il se conduira, j'aurai des bontés envers lui, et je lui pardonnerai. » Toutes les prières n'en purent tirer davantage. Si cela ne suffisait pas pour l'accusé, c'était assez pour le cardinal; car, en même temps qu'il faisait parade de bonté, il laissait au roi des préjugés non-seulement contre ceux qui étaient nommément attaqués, mais encore contre leurs parens et leurs amis, qu'il pouvait faire soupçonner de complicité.

Pendant qu'il éloignait ainsi de la cour et du

royaume ceux qui auraient pu lui nuire, il y recevait un homme qui lui avait déjà donné plusieurs marques d'attachement. Cet homme, devenu depuis si fameux, est Jules Mazarin. Le marquis de Monglat, qui rapportait apparemment l'opinion du temps, dit qu'il était fils d'un banquier de Mazare en Sicile[1]. Il eut des affaires malheureuses dans sa patrie, se retira à Rome, et envoya son fils étudier en Espagne, dans l'université d'Alcala. Après ses études, le jeune Mazarin prit le parti des armes, servit quelque temps dans les troupes espagnoles, et revint trouver son père à Rome. Là Jules s'introduisit auprès du cardinal Sachetti; celui-ci le fit connaître au cardinal Colonne, et la sœur de ce dernier ayant épousé Thadée Barberin, neveu du pape Urbain VIII, et frère du cardinal Antoine Barberin, ce prélat se l'attacha, et le fit entrer dans les affaires. Il en commença l'apprentissage sous le nonce Pancirole, chargé de régler la succession de Mantoue, dont les débats troublaient l'Italie, et ce fut Mazarin qui les accommoda. De retour à Rome, il quitta l'épée et prit la soutane. Il fut vice-légat d'Avignon, et envoyé en France au moment de la guerre déclarée avec l'Espagne, pour tâcher de procurer la paix générale. Quelques démarches de la part du vice-légat, plus favorables à la France qu'à l'Espagne, le firent soupçonner

[1] Monglat, tom. Ier., pag. 369. — *Mém. d'Arnould*, tom. II, pag. 79. — Mascura, pag. 13.

de s'être laissé gagner par Richelieu : le pape le rappela et lui montra beaucoup de mécontentement. Soit crainte de la punition, soit persuasion qu'il n'avait plus rien à espérer de Rome pour sa fortune, Mazarin quitta cette ville, vint en France, et descendit chez Chavignon, avec lequel il était familier. Celui-ci le recommanda fortement à Richelieu, qui l'envoya ambassadeur extraordinaire à Turin, puis plénipotentiaire en Allemagne, lui procura ensuite la nomination de France au cardinalat, et lui fit donner le chapeau malgré le pape qui y répugnait : enfin le père Joseph étant mort, le ministre se déchargea sur le nouveau cardinal du soin des affaires étrangères : secours qui arriva d'autant plus à propos, que Richelieu avait besoin de toute son attention pour veiller à ce qui se passait du côté de Sedan.

Le comte de Soissons y était toujours dans un état équivoque ; ni rebelle, ni soumis, rongé de chagrin d'être relégué hors du royaume et privé des avantages dus à sa naissance, tourmenté par le désir de les recouvrer, et par la crainte que ses efforts ne le rendissent plus malheureux encore. De son côté, Richelieu ne voyait qu'avec un dépit extrême un prince armé de sa seule fermeté, montrer à l'univers qu'on pouvait ne pas fléchir sous l'autorité du ministre. De temps en temps il jetait vers Sedan un regard de courroux, et il lui échappait de dire : « Cela ne doit pas se souffrir en bonne politique ; le roi veut absolument voir la fin de ces

menées [1]. » Il entendait par-là les liaisons assez publiques du comte avec la reine-mère, le duc de Vendôme, la duchesse de Chevreuse, le duc de La Valette, et les autres exilés épars en Angleterre, en Italie, en Espagne et en Flandre. Il entendait aussi les liaisons plus secrètes que Richelieu soupçonnait avec la reine régnante, le duc d'Orléans et tous les mécontens du royaume; et même avec Cinq-Mars, jeune homme de belle taille, de belle figure, d'un esprit plus agréable que solide, que le ministre avait substitué à Saint-Simon dans la faveur du roi, et qui commençait à secouer le joug de son bienfaiteur.

Tant que le corps de l'état fut menacé d'une crise dangereuse, il fallut souffrir ces mauvaises humeurs, et prendre garde même de les aigrir : mais insensiblement les symptômes fâcheux avaient disparu [2]. L'Espagnol, rappelé pour défendre ses foyers contre les Catalans et les Portugais révoltés, laissait les frontières de France tranquilles. Les troupes de Weymar gagnées, et ses conquêtes achetées et incorporées au royaume, lui servaient de boulevart du côté de l'Allemagne. La diversion des Hollandais, quoique souvent plus faible qu'elle n'aurait dû l'être, garantissait les pays limitrophes de la Flandre. Le duc de Lorraine, qui, chassé de ses états et réduit à

[1] Montrésor, tom. Ier., pag. 365. — *Merc.*, tom. XXIV. — *Mém. d'Aubery*, tom. II, pag. 693.

[2] *Merc.*, tom. Ier., pag. 275.

faire le personnage d'aventurier, tenait une armée prête à marcher partout où son intérêt l'appelait, avait été rattaché par ce même intérêt à la cause de la France : en cas d'une infidélité prévue, il était réduit, par l'occupation de ses places fortes, à l'impuissance de nuire, et il avait même donné son consentement à en être puni par la privation de ses domaines. Enfin la politique de Richelieu avait parfaitement réussi à l'égard de la duchesse de Savoie. Brouillée avec ses beaux-frères et avec les Espagnols, elle se trouvait dans une dépendance absolue des Français. Ils occupaient ses forteresses, et tenaient la campagne par de petits corps de troupes qui se donnaient la main depuis Genève jusqu'à la Valteline. Ces partis se rassemblaient au besoin en corps d'armée, et servaient de remparts au royaume contre les secours que la maison d'Autriche pouvait tirer de l'Italie, où plusieurs princes, en haine de Richelieu, ou jaloux des prospérités de la France, auraient volontiers aidé ses ennemis.

Avec ces précautions, Richelieu pouvait enfin frapper en sûreté le coup qu'il préparait depuis long-temps au comte de Soissons[1]. Quoique ce prince entretînt des correspondances avec tous les mécontens, l'on conjecture, par la peine qu'eut le duc de Bouillon à le déterminer à agir, qu'il serait resté tranquille s'il n'avait été provoqué par les vexations secrètes du cardinal. Le roi souhaitait

[1] *Mercure*, tom. Ier., pag. 279.

qu'on le laissât paisible dans sa retraite; mais les circonstances mettaient une grande différence entre les intérêts du monarque et ceux du ministre. La santé de Louis XIII dépérissait sensiblement, et faisait craindre une mort prochaine. Richelieu, non moins menacé, s'étourdissait sur le danger, et se flattait de survivre à son maître. Or, pour un ambitieux, ce n'aurait pas été survivre que de rester sans puissance; aussi a-t-on cru remarquer, dans ses dernières démarches, des mesures tendantes à se procurer la régence. Il fallait bien présumer de sa capacité et de sa fortune pour concevoir un pareil projet contre les droits de deux reines, d'un frère du roi, de plusieurs princes du sang, presque tous ses ennemis mortels; mais c'était précisément du conflit des prétentions que le ministre espérait le succès des siennes. Voici comme il arrangeait les événemens[1].

« A la mort du roi il se formera des brigues; la reine-mère probablement viendra revendiquer une autorité qu'elle n'a laissé échapper qu'à regret. La jeune douairière ne voudra pas la lui céder. Le duc d'Orléans réclamera les droits de sa naissance. Tous trois seront fort embarrassés, se trouvant sans argent, sans troupes, et sans considération. S'ils n'y songent pas d'eux-mêmes, je ferai suggérer à l'un d'eux de recourir à moi, comme maître d'entraîner du côté où je pencherai, et les gouver-

[1] *Hist. de Bouillon*, tom. III, liv. VIII.

neurs des villes et des provinces, et les commandans des armées, presque tous placés de ma main. S'ils dédaignent de m'avoir obligation, je leur opposerai la maison de Condé, qui peut mettre un grand poids dans la balance. »

En effet, le prince de Condé était un homme de tête et avait du génie pour le gouvernement. Le duc d'Enghien, son fils, témoignait de l'ambition, et montrait déjà pour le commandement des armées les talens qui l'ont depuis rendu si célèbre. Richelieu s'en était assuré en lui faisant épouser sa nièce Claire-Clémence de Maillé, fille du maréchal de Brezé; et en même temps il avançait dans le service de la marine le marquis de Brezé, frère de la jeune princesse, qu'il destinait à la charge d'amiral, dignité dont il se serait rendu digne si une mort glorieuse ne l'eût enlevé à la fleur de son âge. Il est certain que ces deux jeunes guerriers, secondés des conseils de leur oncle, pouvaient donner un grand avantage à la concurrence de la maison de Condé, entre deux femmes sans puissance, et contre Gaston, prince décrédité : il n'y avait que le comte de Soissons, prince au contraire généralement estimé, qui eût pu déconcerter les desseins du cardinal. Le prélat s'était efforcé de le gagner, en lui offrant la duchesse d'Aiguillon, sa nièce chérie, en mariage. Puisque cette offre, accompagnée des promesses les plus brillantes n'avait pu le gagner, il ne restait plus qu'à le faire périr, ou à le forcer à fuir, ou à lui imprimer la

tache de criminel de lèse-majesté, afin de le rendre aux yeux de la nation inhabile à faire valoir ses droits. C'est à quoi tendait une déclaration du roi, qui parut le 8 juin. Sur des imputations de complots formés pour soulever les provinces; d'argent reçu des ennemis de l'état, de traités faits avec eux, il était ordonné au comte de Soissons, au duc de Bouillon et au jeune duc de Guise, Henri, de venir à récipiscence sous un mois, et en même temps on faisait filer des troupes vers Sedan, sous les ordres du maréchal de Châtillon.

S'il n'existait pas entre le comte de Soissons et tous les mécontens une correspondance ouverte, comme il était leur ressource et qu'ils étaient la sienne, il y avait du moins entre eux une intelligence muette telle qu'elle se trouve entre les malheureux auxquels leur besoin sert de truchement, et qui s'entendent sans se parler. Aussi le danger ne parut pas plutôt, que les assurances de services, les conseils, les vœux, les secours plus réels d'hommes et d'argent arrivèrent. Ce n'était pourtant qu'à regret que le comte se déterminait à tirer l'épée contre son souverain. C'était aussi à contre-cœur que Louis XIII s'avançait contre son parent. Mais l'un était entraîné par son ministre, et l'autre par Bouillon. Le duc ne voyait de sûreté pour sa souveraineté que dans la guerre. Si le comte de Soissons faisait un accommodement, chose qu'il désira jusqu'à la fin, Bouillon était sûr que la première condition qu'on exigerait serait que le prince

s'éloignerait de Sedan. Alors il se disait à lui-même : « Combien de prétextes ne trouvera pas le cardinal pour s'emparer de ma principauté, qui n'aura plus la présence du prince pour sauvegarde? Si on lui accorde d'y rester, au premier moment le ministre fera naître de nouvelles raisons d'attaquer le comte et son défenseur. Il nous prendra peut-être au dépourvu. Puisque nous sommes préparés, il faut vider la querelle, et savoir à qui du comte de Soissons ou de Richelieu demeureront les rênes du gouvernement. »

Les mécontens, dans leur manifeste du 2 juillet, ne dissimulent pas cette intention; car, outre les motifs du bien public, canevas ordinaire de ces sortes de pièces, on y voit en termes exprès le dessein de chasser le cardinal d'auprès du roi : or, comme on savait que ce prince ne pouvait se passer d'être gouverné, c'était dire clairement qu'on tendait au ministère. Il semble que Louis était assez indifférent sur l'événement, et qu'il se serait servi de Soissons dont il prisait la probité, ou de Bouillon dont il estimait la capacité, comme il se servait de Richelieu. Il vint nonchalamment jusqu'à Péronne, sans montrer son activité ordinaire. Les troupes paraissaient participer à l'indolence du monarque. Elles ne marchaient qu'à regret contre un prince du sang qu'on croyait poussé au désespoir par le ministre. Richelieu voulut faire des traîtres dans la maison et l'armée de Soissons, et avec tous ses trésors il ne put y réussir; au lieu

que sans séduction la cour et l'armée du roi étaient pleines de gens qui faisaient des vœux pour la prospérité du comte, et qui étaient disposés à l'appuyer.

Pour comble d'avantages du côté des confédérés, le maréchal de Châtillon, commandant des troupes royales, était brave soldat, mais le plus négligent des généraux. Il avançait vers Sedan, s'imaginant n'avoir à combattre que des gens timidement renfermés dans leurs murs, et il ignorait qu'il avait en tête une armée aussi forte que la sienne. Soissons l'avait formée de Français volontaires, accourus sous ses drapeaux, et d'un corps d'Allemands envoyés par l'empereur, sous les ordres du général Lamboy, vaillant et expérimenté capitaine. Ce ne fut qu'à la dernière extrémité que le comte accepta ce secours[1]. Lamboy avait avait déjà passé la Meuse, et s'était joint aux Français, que Soissons voulait encore qu'on écoutât des propositions d'accommodement. Bouillon, au contraire, les regardait ou comme une ruse pour rendre le prince suspect à ses alliés, ou comme une preuve que le ministre se défiait de ses forces. Dans l'un et l'autre cas, il ne convenait pas, disait-il, de se laisser arrêter par des offres insidieuses ou intéressées. Le sort en fut jeté, et l'action s'engagea le 6 juillet dans la plaine de Bazeille, près

[1] Montglat, tom. I[er]., pag. 3g3. — Montrésor; tom. I[er]., pag. 325. — Brienne, tom. II, pag. 141. — *Mém. d'Arnauld*, tom. I[er]., pag. 217.

du bois de la Marsée, à la vue de Sedan. Les meilleurs historiens rendent un témoignage avantageux à Châtillon sur ses manœuvres et sur son courage, ils disent qu'il choisit bien son champ de bataille, qu'il rangea bien son armée, qu'il donna de bons ordres et bon exemple : mais tous ses efforts ne purent prévaloir contre la mauvaise volonté de ses troupes. L'officier était mécontent qu'on l'employât contre un prince du sang qu'il estimait, et le soldat, de ce qu'on lui avait fait quelques retenues sur d'anciennes montres; de sorte qu'après la plus faible résistance toute l'armée, comme de concert, se débanda. Des corps entiers de cavalerie se retirèrent cornette haute et trompettes sonnantes. On entendit des soldats qui, joignant la raillerie à la désertion, disaient en fuyant : *En voilà pour leurs cinq écus*. Le malheureux Châtillon, après les plus grandes preuves de valeur, se trouvant presque seul sur le champ de bataille, fut obligé de rejoindre les fuyards, qui l'entraînèrent à huit lieues de là.

Le comte de Soissons, entouré de quelques officiers, avançait tranquillement dans la plaine, regardant fuir l'armée royale [1]. Tout d'un coup on entend la détonation d'un pistolet : le prince tombe; on le relève, il était mort. Il avait le coup au milieu du front, la bourre dans la tête, et le visage brûlé de poudre. Les uns disent qu'il se tua

[1] Monglat, tom. Ier., pag. 393.

lui-même, en relevant avec son pistolet la visière de son casque, mauvaise habitude dont on lui avait remontré plusieurs fois le danger. D'autres rapportent qu'on vit passer devant lui un cavalier qui, plus prompt que l'éclair, le tira, à brûle pourpoint, et disparut. Cette dernière opinion a prévalu, et comme plus singulière, et comme plus adaptée aux circonstances où se trouvait le cardinal. Il ne régnait que par la crainte. Il n'ignorait pas que tous les ordres de l'état étaient révoltés contre lui. Il avait traité le clergé avec hauteur, la noblesse avec fierté, les parlemens avec mépris; les soldats étaient mal payés, les peuples écrasés d'impôts. Dans cet instant critique, il ne fallait qu'une victoire pour ouvrir au comte de Soissons le chemin jusqu'à Paris, parce que l'armée qui aurait pu suppléer à celle de Châtillon, était occupée au siége d'Aire, et trop éloignée. Le roi paraissait lui-même s'embarrasser peu des suites. A la première nouvelle de la défaite de ses troupes, il se disposa tranquillement à regagner Paris, sans montrer ni chagrin ni inquiétude, comme un homme qui avait pris son parti, et qui était sûr de tout pacifier en sacrifiant son ministre. La mort du comte de Soissons était donc nécessaire au cardinal. Mais cette nécessité ne prouve point qu'il l'ait procurée; et le danger trop évident qu'elle eût fait courir à un assassin est encore un autre motif d'en douter.

Deux heures après la nouvelle de la déroute arriva celle de la mort du comte. Un instant chan-

gea les dispositions de Louis. Comme s'il eût été ébloui par la fortune de son ministre, il n'estima plus que ses conseils, ne goûta plus que ses projets; il se montra même plus ardent que Richelieu à punir les révoltés. L'armée battue retourna par ses ordres vers Sedan; il ne parlait que de forcer le duc de Bouillon, et de le priver de son petit état : mais, trop content d'être à si bon marché délivré d'un tel danger, le cardinal accorda des conditions avantageuses au duc. Il fit même, pour se l'attacher, des avances auxquelles Bouillon parut répondre; mais ce ne fut pas de bonne foi, et il porta quelque temps après la peine de sa dissimulation. Ses alliés ne furent pas également ménagés : les fauteurs publics de la conjuration, Guise, La Valette et Vendôme, restèrent sous l'anathème des procédures faites ou commencées contre eux; et tout espoir de retour dans le royaume leur fut ôté. Les complices secrets, n'eussent-ils fait que des vœux pour le comte, essuyèrent des mortifications proportionnées à leur état. Le duc d'Épernon servit d'exemple; il fut tiré de sa belle maison de Plassac, où il se plaisait, et confiné dans le château de Loche, dont il était à la vérité gouverneur, mais qu'on devait dans la circonstance regarder comme une prison. Il y mourut quelques mois après, âgé de quatre-vingt-sept ans, plus accablé de chagrin que d'années. Ainsi le résultat complet de cette malheureuse entreprise fut

l'asservissement de tous, à Richelieu et aux siens.

Cette prétention à la domination exclusive, même sur les volontés, se prouve par l'exemple du malheureux De Thou, fils du célèbre historien. Son premier état fut la robe; le refus d'une intendance d'armée l'aigrit contre le cardinal. Il voulut prendre l'épée, et, s'attachant à la cour sans emploi, il choisit le pire de tous les états pour un génie ardent, parce que la manie de vouloir être quelque chose le porta à se mêler de tout. Sa famille, inquiète d'une conduite dont elle prévoyait les dangers, le pria plusieurs fois de renoncer à ses chimères, et de s'attacher à quelque objet solide : mais soit éloignement pour les assujettissemens d'une charge, soit goût pour la considération que donne la familiarité des grands, il continua de vivre à la cour, et devint même l'ami et le conseil de Cinq-Mars, grand écuyer et favori du roi [1].

Ce jeune homme, fils du maréchal d'Effiat, ami intime de Richelieu, dut sa faveur au choix du ministre, qui crut, en l'avançant à ce poste, s'en faire un rempart contre les dégoûts du roi et les suggestions des malintentionnés. Il n'omit aucune des instructions et des conseils qui, mis en pratique, auraient procuré au jeune favori la confiance entière de son maître. Ces soins ne réussirent pas d'abord. Cinq-Mars, à la fleur de

[1] *Merc.*, tom. II, liv. II. — Brienne, tom. II, pag. 133.

l'âge, fait pour les plaisirs vifs et bruyans, ne pouvait s'accoutumer à la vie sédentaire qu'exigeaient le goût et la santé vacillante de Louis [1]. Le favori ne cachait pas l'extrême répugnance qu'il sentait à vivre, comme garrotté, auprès d'un homme de mauvaise humeur, toujours plaintif, mécontent, et qui, sans être vieux, avait presque toutes les infirmités répugnantes de la vieillesse. Le cardinal exhortait le favori à la complaisance, le tançait de ses vivacités et de ses écarts; d'un autre côté, il priait le monarque, qui lui faisait aussi ses plaintes, d'accorder quelque chose à l'extrême jeunesse, et d'user d'indulgence.

Tout alla bien pour la satisfaction réciproque des parties, et surtout pour celle du ministre, tant qu'il fut leur confident. Par-là il savait les dispositions secrètes du roi, et il prenait ses mesures en conséquence. Mais cet arrangement politique pensa tourner au détriment du cardinal, son auteur. Comme il avait été obligé, pour faire dévorer à Cinq-Mars l'ennui de son état, de lui présenter la perspective des honneurs et des autres avantages de la cour, le jeune homme trouva bientôt le dédommagement au-dessous de

[1] Montglat, tom. Ier., pag. 286; tom. II, pag. 30. — Brienne, tom. II, pag. 133. — Aubery, *Mém.*, tom. II, pag. 838. — Montrésor, tom. Ier., pag. 138. et 283. — *Mém. d'Artagnan*, tom. Ier., pag. 179. — *Merc.*, tom. II, liv. II.

ses sacrifices, s'il n'y joignait quelque part dans le gouvernement. C'était attaquer Richelieu par l'endroit sensible. Il tâcha de ramener son protégé à des desseins plus modérés; mais d'autre part, sitôt qu'on connut des prétentions à celui-ci, tous les ennemis du cardinal l'assiégèrent. L'un lui donnait un conseil, l'autre lui fournissait un projet; les grands et les princes le recherchèrent; Gaston et la jeune reine le firent assurer de leur bienveillance. On l'encouragea à ne pas rester sous la tutelle du ministre, et on l'enhardit à demander lui-même au roi ce que son éminence lui refusait.

Il songea donc à se rendre plus agréable à son maître, et à employer pour le gagner les complaisances que le prélat lui avait autrefois enseignées. Il y réussit au point que le roi, allant tenir conseil, et voyant Cinq-Mars à son côté, dit au cardinal : « Si nous faisions entrer notre ami, afin qu'il apprenne ? » A la vérité, cela fut dit d'un air honteux et embarrassé, qui donna de l'assurance au ministre. Il prit un air sévère qui en imposa au monarque et au favori, et ils n'osèrent passer outre. Dans une autre occasion le cardinal défendit à Cinq-Mars de se trouver au conseil; et sur ce qu'il s'autorisait de l'aveu du roi : « Allez, lui dit fièrement le ministre, allez lui demander si ce n'est pas son sentiment. » Quand le grand-écuyer aurait réussi dans ce projet, il n'aurait pas dû espérer grand avantage

pour la suite, puisque Louis lui disait lui-même : « Souvenez-vous bien que, si M. le cardinal se déclare ouvertement votre ennemi, je ne puis plus vous garder auprès de moi ; comptez là-dessus. » Après cet avis, le favori, ne voulant pas plier sous le ministre, devait prendre le parti d'accepter le gouvernement de Touraine, que le cardinal lui offrait, avec tout ce qui pouvait lui en rendre le séjour agréable, la terre de Cinq-Mars y étant située; mais il ne voulut pas subir le déshonneur d'une disgrâce, et il se plia aux circonstances en attendant des événemens plus favorables.

Louis XIII s'affaiblissait, et cet affaiblissement lui faisait désirer le repos, tandis que la guerre, allumée sur toutes ses frontières, eût exigé de lui du travail et du mouvement. D'un autre côté, dans cet état de souffrance habituelle, les soins attentifs d'une mère tendre et d'une épouse chérie semblaient indispensables à ses affections et à ses besoins; mais l'une, inutile à son fils, peut-être même à charge par les réflexions que son absence excitait, se consumait dans son exil; l'autre, privée de l'amour et de l'estime de son mari, ne l'abordait jamais qu'avec cette crainte qui glace le cœur et engourdit la main [1]. Il n'avait pas seulement la consolation de pouvoir compter sur les soins em-

[1] *Merc.*, tom. II, liv. II. — *Lett. de Richelieu*, p. 265. — *Mém. d'Artagnan.*

pressés des subalternes qui le servaient, parce que, pour peu que le ministre s'aperçût qu'ils s'attachaient au roi, et que le roi s'attachait à eux, il forçait le faible prince à les renvoyer; de sorte qu'on vit avec étonnement des officiers de la chambre, des capitaines aux gardes, gens d'honneur et de probité, sacrifiés aux soupçons du cardinal, et forcés de s'éloigner. Ils emportaient les regrets de leur maître, qui eût quelquefois le courage de leur conserver, malgré son ministre, leurs charges et leurs appointemens.

1642. — Ces sacrifices, l'impérieux Richelieu les exigeait, sous peine d'abandonner le monarque au milieu des ennemis qu'il lui avait faits au dedans et au dehors. Cette menace hautaine arracha quelquefois des plaintes au roi. Il se doutait qu'on l'investissait d'embarras, comme de chaînes pour le retenir. Les cris des peuples chargés d'impôts, les reproches des exilés, les gémissemens des prisonniers, les murmures de toute l'Europe, lasse de voir perpétuer la guerre qui la dévorait, perçaient quelquefois jusqu'à ce prince. Il lui arrivait alors de murmurer lui-même, de faire connaître qu'il sentait son esclavage, et de désirer d'en être délivré. Malheur cependant à ceux qui, prenant à la lettre ces désirs vagues, avaient l'imprudence de lui faire des offres et de lui fournir des projets! Richelieu arrivait armé de tout son ascendant: non-seulement il rassurait la conscience du monarque alarmé, mais il en tirait les noms de ceux qui avaient

jeté le trouble dans son esprit; et ces aveux, il les arrachait en exécution d'un serment par lequel ce prince pusillanime s'était engagé à révéler à son ministre ce qu'on dirait contre lui.

Cependant, comme tout a une fin dans le monde, Cinq-Mars crut que la puissance de Richelieu touchait à son terme. Le prélat le crut aussi, mais dans un sens différent. Cinq-Mars, confident des mécontentemens de Louis et de ses murmures, s'imaginait que le prince, dans un moment d'impatience, pouvait congédier son ministre, ou trouver bon qu'on l'en débarrassât de quelque manière que ce fût. Richelieu, au contraire, qui connaissait la faiblesse du roi, et combien il était effrayé des moindres affaires, ne pouvait se persuader que le monarque eût jamais le courage de se priver de son secours. Ce n'était donc point par la disgrâce qu'il craignait de voir finir son crédit, mais par la mort de Louis. Le dépérissement du prince lui faisait croire que ce moment n'était pas éloigné, et il ne doutait pas qu'à cet instant mille bras n'avançassent pour l'arracher des degrés du trône, et le précipiter. Ainsi, la mort du roi arrivant, tout le monde regardait la chute du cardinal comme certaine, et on n'imaginait pas comment il pourrait se soutenir. Mais quelques observateurs crurent apercevoir que Richelieu ne s'abandonnait pas lui-même, et ne désespérait pas de la fortune.

On a déjà vu quels pouvaient être ses projets quand Louis XIII viendrait à manquer, et il pouvait

se flatter que le besoin qu'auraient de lui les prétendans à la régence ne laisserait pas ses espérances sans fondemens; mais, pour leur donner plus de solidité, il fallait que le cardinal se trouvât alors dans un centre de forces capable de faire mouvoir les ressorts les plus éloignés : c'est à quoi il travailla très-habilement. Quoique le roi fût languissant et presque mourant, il sut lui persuader de quitter son palais, et d'aller aux extrémités du royaume, s'assurer de la Catalogne et conquérir le Roussillon. Il voulait que la reine laissât ses enfans dans le château de Vincennes, sous la garde de Chavigni, son confident, et qu'elle-même suivît son mari dans ces pays éloignés, où elle se serait trouvée entre deux armées des meilleures troupes de France, commandées par les plus proches parens du prélat. Il est vrai que cet arrangement n'eut pas lieu, parce que la reine pleura, jeta des cris, et protesta qu'on lui arracherait plutôt la vie que de la séparer de ses enfans. Il fallut la laisser dans la capitale; mais elle y resta sans autorité, et la puissance tout entière fut confiée au prince de Condé, dont Richelieu était sûr. Pour Gaston, il eut ordre de suivre son frère, et il obéit.

Le roi et son ministre marchèrent à leur conquête avec une pompe égale. La grandeur de leur cortége ne leur permettant pas d'aller ensemble, de Paris à Lyon ils ne se rencontrèrent que quatre fois dans les lieux où leur suite pouvait se développer sans se gêner. Ainsi le cardinal, pendant une

si longue route, qu'il ne fit qu'à petites journées, abandonna Louis aux insinuations de Cinq-Mars qui accompagnait le roi : imprudence qui aurait coûté cher au ministre, si le favori n'en eût commis de son côté de très-grandes ; ou plutôt toute sa conduite ne fut qu'un tissu d'imprudences qui le conduisirent à la dernière catastrophe.

On ne devait pas attendre autre chose d'un jeune homme de vingt-deux ans, dont les projets suggérés par la haine contre le cardinal, enfantés par des intérêts différens, dirigés par des gens passionnés, ne pouvaient être que contradictoires entre eux. Il détestait Richelieu : il voulait le détruire, et dès le premier pas il fut embarrassé sur le choix de celui qu'il présenterait à sa place ; car il sentait bien que Louis ne pouvait se passer de ministre, et qu'avec son caractère méfiant et irrésolu, il n'était pas homme à se contenter du premier qu'on lui indiquerait. Cinq-Mars jeta les yeux sur le duc de Bouillon, dont le roi estimait la capacité[1]. Bouillon, qui s'était bien promis, après le danger qu'il avait couru dans ses liaisons avec Soissons, de n'en plus hasarder de pareilles, changea d'avis par l'appât d'un si beau poste. Il prit confiance au favori. Le complot se forma ; Gaston s'y joignit ; la reine régnante y entra indirectement : les confidences s'étendirent, et une foule d'importans, de curieux, de mécontens se présenta pour y avoir part[2].

[1] Montglat, tom. Ier., pag. 39.

[2] Le roi en était tacitement le chef; le grand-écuyer en

Chacun donna son avis. Les uns voulaient qu'on forçât le roi par une guerre civile à renvoyer son ministre; d'autres, qu'on tranchât le nœud par le meurtre du cardinal : projet odieux qui épouvantait quelquefois le bouillant Cinq-Mars, mais auquel il revenait quand son imagination s'échauffait à la vue des difficultés et des périls qui l'environnaient de toutes parts. De Thou, le plus sincère et le plus sage de ses amis, rejetait ces moyens [1]. Il voulait que le favori n'employât auprès du roi que l'insinuation et les raisons; armes dont il croyait les effets inévitables, si elles étaient bien maniées. Il exhortait donc le grand-écuyer à mieux cultiver l'amitié du roi, à mériter sa confiance et son estime par un extérieur moins dissipé, par de l'assiduité et plus de complaisance. Alors, disait-il, vous pourrez trouver des momens favorables pour remontrer au roi les torts de son ministre, ses défauts, et la facilité de se passer de lui, tant pour la paix que pour la guerre. Placé entre ces différens avis, Cinq-Mars les écoutait tous, ne s'arrêtait à aucun en entier, prenait partie des uns, partie des autres; et par une suite de sa fausse politique il cachait à De Thou ce qu'il tramait avec Bouillon, et ne disait qu'à

était l'âme, le nom dont on se servait était celui du duc d'Orléans, et leur conseil était le duc de Bouillon. (Voy. *Mém. de Motteville*, tom. Ier., pag. 90.)

[1] Montrésor, tom. Ier., pag. 334; et tom. II, pag. 228.

demi à celui-ci ce qu'il traitait avec Gaston. Cependant il suivait toujours le plan que lui avait tracé son ami; et il paraît qu'il réussissait, puisque le roi s'accoutuma à entendre dire du mal de son ministre, qu'il ne trouva même pas mauvais qu'on lui parlât de l'en débarrasser par violence, et qu'il s'avança jusqu'à souffrir que De Thou écrivît à Rome et en Espagne pour faire la paix sans la participation de Richelieu. Le prélat ne s'aperçut que trop de cette diminution de crédit, dans les entrevues qu'il eut avec Louis pendant la route. Il voulut parler contre le favori; mais il ne fut écouté qu'avec froideur et indifférence. Ses conversations sur la guerre, sur les détails d'administration, autrefois recherchées par le monarque, n'étaient plus souffertes qu'avec humeur. Dès lors le ministre se mit sur ses gardes, et se tint toujours à quelque distance du roi. Pendant que le monarque était dans son camp devant Perpignan, il se tenait à Narbonne. Quand Louis vint dans cette dernière ville, le cardinal rebroussa vers Tarascon sous prétexte d'aller y prendre les eaux; mais il y travaillait sourdement à la ruine du favori, cherchant, examinant, attendant beaucoup du bénéfice du temps, et encore plus des imprudences du grand-écuyer.

La guerre parut rendre au roi quelque activité. Il avait passé en revue à Lyon son armée, où servaient le vicomte de Turenne et le duc d'Enghien, et que commandaient les maréchaux de La Meil-

leraie et de Schomberg. A Valence il donna la barette au cardinal Mazarin, attaché désormais aux intérêts de la France, et le bâton de maréchal au comte de La Mothe-Houdancourt, qui venait de battre les Espagnols en Catalogne, et qui les y observait pour les empêcher de porter des secours en Roussillon. Le même honneur fut accordé au comte de Guébriant pour un avantage semblable obtenu en Allemagne. Chargé de garantir les frontières du royaume sur le Rhin, afin d'assurer l'expédition du midi, il s'était séparé de Torstenson, qui avait été envoyé de Suède pour remplacer Banier, et qui avait essayé vainement d'entraîner les Français en Bohême. Éloignés l'un de l'autre, les deux généraux n'en furent pas moins vainqueurs des Autrichiens : Torstenson, à Schweidnitz en Silésie, ainsi qu'à Leipsick, champ de bataille toujours favorable aux Suédois ; et Guébriant, à Kempen, près de Meurs, où il fit prisonniers les généraux Lamboy et Merci ; avantage qui le rendit maître de l'électorat de Cologne. Du côté des Pays-Bas, la garde des frontières avait été confiée à Antoine de Grammont, comte de Guiche, fait maréchal l'année précédente après le siége d'Arras, et au comte d'Harcourt, que le duc de Bouillon remplaçait en Italie. La guerre, cette année, cessa dans cette dernière contrée, entre les princes de Savoie et la régente. Ils renoncèrent à l'alliance de l'Espagne ; et le gage de la réconciliation fut d'abord le mariage du cardi-

nal Maurice avec sa nièce, fille aînée de Christine ; et ensuite des terres et des pensions considérables qui furent assignées en France aux deux princes.

Au moyen de ces dispositions, les succès furent rapides en Roussillon ; et un échec qu'éprouva le maréchal de Grammont à Honnecourt près du Catelet, ainsi que la reprise des villes de Lens et de la Bassée par D. Francisco de Melos, n'y apportèrent aucun obstacle. Les Espagnols, défaits à Villefranche au mois de mars, rendirent Collioure au mois d'avril, Perpignan au mois de septembre ; et enfin le maréchal de La Mothe acheva la campagne par une victoire qu'il remporta à Lérida sur le marquis de Léganez, lequel fut contraint de lever le siége de cette ville.

Cinq-Mars cependant se livrait à une dangereuse indiscrétion : les choses en étaient au point, par son imprudence, que la princesse Marie de Gonzague lui écrivait : « *Votre affaire est connue à Paris, comme on y sait que la Seine passe sous le Pont-Neuf.* » Mais cette publicité n'inquiétait pas ce jeune homme, qui, se fiant aux démonstrations extérieures des courtisans, croyait avoir tout le monde pour lui, et agissait sans précaution. Oubliant les bons avis que lui avait donnés De Thou, il s'abandonnait à ses passions, à sa frivolité, s'attirait du roi des réprimandes qui occasionaient de petites disgrâces; mais elles ne duraient pas ; et le grand-écuyer, pour peu qu'il

voulût montrer d'application et d'attachement, reprenait aisément son crédit. Celui de Richelieu diminuait au point que l'expédient des revers, qui lui avait réussi dans toute autre circonstance, fut inutile dans celle-ci. Ce fut lui, si l'on en croit Siri, qui, pour embarrasser le roi, engagea le comte de Guiche à se laisser battre sur la frontière de Picardie, restée ouverte à l'ennemi; mais cette ruse, si elle est vraie, n'aboutit qu'à attirer au cardinal un ordre très-sec que le roi lui envoya de remédier à cet accident, et ne lui rendit pas la confiance de Louis. D'un moment à l'autre le ministre s'attendait à être disgracié : heureux si son infortune se bornait à la perte de ses emplois! Mais une découverte inattendue changea entièrement la face des affaires.

Pendant que Cinq-Mars, vers la fin de l'année dernière, balançait sur les moyens de renverser le cardinal, il lui vint dans l'esprit, ou on lui suggéra de se préparer un asile en cas de revers. Il demanda Sedan au duc de Bouillon; Gaston en fit autant. La reine régnante, saisie de terreur lorsqu'on voulut la contraindre de suivre le roi, sollicita aussi l'assurance d'être reçue avec ses enfans dans cet asile, si son mari venait à mourir entre les mains de Richelieu. Bouillon, qui avait déjà exposé sa principauté avec le comte de Soissons, se fit long-temps prier pour la risquer une seconde fois. Enfin il ne l'accorda qu'à condition qu'on lui assurerait le secours de l'Espagne. Gaston et Cinq-

Mars y consentirent. Ils dépêchèrent tous trois de concert, à Madrid, un gentilhomme nommé Fontrailles, qui conclut un traité en leur nom, et le signa le 13 mars; il contenait vingt articles, tous dirigés contre Richelieu, avec grande attention d'insinuer que, si on se liait avec les étrangers, c'était la tyrannie du cardinal qui y contraignait les confédérés. De Thou n'eut point connaissance de ce traité quand il se fit : mais il l'apprit quelque temps après de la bouche même du grand-écuyer; il le désapprouva, et exhorta son ami à rompre ces intelligences criminelles, et à prendre des mesures promptes pour n'en pas éprouver de mauvaises suites : mais la multiplicité des affaires et des plaisirs étourdit ce jeune homme. Le cardinal, éloigné et malade, paraissait sur le penchant de sa ruine; il semblait qu'il ne fallait plus qu'un souffle pour le précipiter. Le roi, détaché de lui en apparence, redoublait de bonté pour le favori. Il y eut pourtant des momens où celui-ci crut apercevoir du changement dans les manières du monarque; mais il le regardait comme un des accès d'humeur auxquels Louis était sujet; et il se flattait qu'il n'aurait pas de suite. Cependant il ne parut que trop que ce changement venait du dégoût que le roi prit de son favori; dégoût occasioné d'abord par la vie déréglée de Cinq-Mars, et ensuite par la connaissance que Louis eut de son infidélité [1].

[1] Monglat, tom. II, pag. 39. — Brienne, tom. II, p. 142.

Elle lui parvint par le ministre, qui l'eut lui-même on ne sait comment. La copie du traité tombée entre les mains de Richelieu n'était pas authentique : il craignait que, s'il en donnait directement avis au roi, ce prince ne regardât cette nouvelle comme une invention du prélat, qu'il n'en avertît lui-même les coupables, et qu'ils ne lui ôtassent les moyens de les convaincre [1]. C'est pourquoi il en fit passer la première notion au roi par un homme qui ne parut pas parler de sa part. Ensuite il dépêcha Chavigny, chargé de la copie du traité. Cinq-Mars, sachant qu'il arrivait, voulut le faire assassiner avant qu'il parlât à Louis; mais il était déjà avec le monarque. Le grand-écuyer n'avait d'autre moyen de salut que la fuite; malheureusement il s'y prit trop tard. Sa conduite avait été si imprudente qu'elle avait, pour ainsi dire, averti tous ses complices, qui se sauvèrent. Pour lui, il fut arrêté à Narbonne avec de Thou, le 13 juin. De ce moment le monarque et le ministre agirent avec le plus grand concert. Le duc de Bouillon, à la tête des forces de France en Italie, fut le second exemple, sous ce règne, d'un général arrêté au milieu de l'armée qu'il commandait. On le renferma dans la citadelle de Casal; et le duc d'Orléans, qui suivait de loin la cour pour se

— Aubery, *Mém.*, tom. II, pag. 577. — Montrésor, t. II, pag. 240.

[1] Montglat, tom. II, pag. 50. — Montrésor. — *Passim*.

conduire selon les événemens, se trouva tout à coup investi de troupes en Auvergne.

Dans cette surprise, le premier acte de Gaston fut de jeter prudemment au feu l'original du traité; mais la suite ne répondit pas au commencement. Ce fut contre lui que Richelieu dirigea ses batteries pour en tirer des aveux qui servissent à charger les autres. Le ministre ne se trompa pas dans ses mesures. Monsieur fit d'abord une démarche qui assurait le cardinal du succès : il dépêcha au prélat l'abbé de La Rivière, avec des assurances vagues de repentir, et des prières de lui obtenir grâce. C'était un augure favorable aux intentions de Richelieu, que l'intervention de cet abbé, âme vénale, flatteur bas et rampant, qu'il était aisé de rendre, par crainte ou par espérance, l'instrument des surprises qu'on ferait à la crédulité du prince. Dès la première entrevue, on insinua à l'agent de Monsieur, qu'on ne croyait pas qu'il eût pu se rendre coupable à l'insu de ses confidens. Ce soupçon inspira une mortelle frayeur au négociateur. Il porta ses alarmes auprès de son maître qu'il intimida, et qui le renvoya chargé d'aveux, sinon concluans, du moins propres à en faire de plus étendus et de plus exacts. A une lettre très-soumise, dont Gaston accompagna ses premières démarches, le cardinal répondit par celle-ci : « Monsieur, puisque Dieu veut que les hommes aient recours à une entière et ingénue confession de leurs fautes, pour être absous en ce monde, je

vous enseigne le chemin que vous devez tenir, afin de vous tirer de la peine où vous êtes. Votre altesse a bien commencé ; c'est à elle d'achever, et à ses serviteurs de supplier le roi d'user de sa bonté à son endroit [1]. »

Le premier témoignage de bonté que le ministre promit de tirer du roi, fut qu'il permettrait à son frère de voyager et de se fixer à Venise avec une modique pension, mais sans le voir avant son départ. Pour avoir une augmentation de pension et la faveur d'être admis en présence de son frère, Monsieur fit de nouveaux aveux : nouvelles questions de la part du cardinal, et insinuation qu'on pourra le faire rester en France seulement éloigné pour quelque temps de la cour. Enfin, par toutes ces prétendues grâces, habilement graduées, on obtint du faible Gaston qu'il se laisserait interroger par le chancelier, et que ses réponses serviraient de preuves contre ses complices. Il exigea seulement qu'il ne leur serait point confronté, sans doute pour ne pas être exposé à des reproches qui l'auraient couvert de honte.

Sa facilité porta le coup mortel aux prisonniers : ils savaient que leur salut dépendait de leur silence, et que, s'ils persistaient à nier d'avoir eu recours à l'Espagne, jamais on ne trouverait de preuve propre à faire décerner contre eux des

[1] *Journal de Richelieu*, part. III, pag. 1. — Montresor, tom. III, pag. 228.

peines juridiques. L'original du traité, la seule preuve qui pût les convaincre était entre les mains du duc d'Orléans. Ils ne le croyaient pas assez noir pour les trahir de gaieté de cœur; mais, d'après ce qui s'était passé dans les affaires de Chalais, de Montmorenci, de Soissons et de tant d'autres, ils auraient dû le soupçonner assez faible pour se laisser arracher les secrets les plus importans à la sûreté et à la vie de ses amis. C'est pourquoi le cardinal, très-instruit du caractère de Gaston, et de la manière dont il fallait le prendre, dirigea contre lui, comme nous venons de le voir, les opérations préliminaires à l'instruction du procès.

Le roi approuva à Tarascon ce plan de conduite dans une visite qu'il fit le 3 juillet à son ministre. Ce fut un spectacle assez singulier que celui de deux moribonds, couchés chacun sur un lit, occupés à creuser, pour ainsi dire, le tombeau de deux infortunés, pendant qu'ils étaient près d'y descendre eux-mêmes. Il y eut dans cette entrevue des plaintes très-vives de la part de Richelieu, et des excuses très-soumises de la part de Louis, qui tâcha d'apaiser son ministre en lui donnant une autorité absolue dans son royaume, avec injonction à ses sujets, de quelque condition et qualité qu'ils fussent, d'obéir au cardinal comme à lui-même. Après cela le roi regagna Paris, et le cardinal partit pour Lyon, traînant derrière lui les deux prisonniers, dans un bateau attaché au



sien ; et le duc d'Orléans se rendit à deux lieues de cette ville, afin d'être plus à portée des juges qui devaient l'interroger. La commission établie pour ce procès fut composée de conseillers d'état et de magistrats tirés du parlement de Grenoble, présidés par le chancelier.

L'affaire était trop bien commencée pour ne se pas terminer au gré du cardinal. Il n'y avait que le silence qui pût sauver les coupables, et Monsieur avait parlé. Il est vrai que sa confession, pour ainsi dire extrajudiciaire et sans confrontation, ne devait pas valoir selon les règles ordinaires : mais on prononça que ces formalités n'étaient pas nécessaires pour valider l'aveu d'un enfant de France. De plus, Cinq-Mars ne tint ferme à nier le traité que jusqu'à ce qu'il eût entendu la déposition de Gaston ; et, dans ce moment même, périssant par la lâcheté du prince, il montra une modération qui dut couvrir le duc de confusion s'il en fut instruit. Monsieur, non content de rapporter les faits, n'avait pas eu honte de les aggraver en disant *que c'était Cinq-Mars qui l'avait fait tomber dans le crime par ses pressantes sollicitations*. Un homme de quarante ans, frère du roi, sûr de sa grâce, pour s'épargner peut-être quelques reproches, eut la bassesse d'accuser un jeune homme de vingt-deux ans, de l'avoir séduit et détourné de son devoir ! Tout prince qu'il était, Cinq-Mars aurait pu le dévouer au mépris par des détails flétrissans : il

se contenta de raconter sans aigreur et sans récrimination ce qu'il ne pouvait s'empêcher de dire : « Que toutes les fois qu'il était mal avec le roi ou avec le cardinal, le duc d'Orléans le faisait solliciter de s'attacher à lui, et lui promettait sa protection; que c'était dans un de ces momens que, par la suggestion de Monsieur et du duc de Bouillon, il avait imaginé de traiter avec l'Espagne, pour se procurer un asile contre le ressentiment du ministre, et le forcer de condescendre à la paix générale; que tel avait été son but; qu'il ne s'en avouait pas moins coupable, et qu'il réclamait la bonté du roi, sa seule ressource. »

L'infortunée victime de la faiblesse des deux frères ignorait que, pendant que l'un fournissait à ses juges des moyens de condamnation, l'autre le dénonçait publiquement comme un criminel, par une lettre écrite à tous les parlemens de son royaume. Il disait : « Depuis un an, nous nous apercevions d'un notable changement dans la conduite du sieur de Cinq-Mars; qu'il avait des liaisons avec des calvinistes, des libertins; qu'il prenait plaisir à ravaler nos bons succès, à exagérer les mauvais, et à publier les nouvelles désavantageuses. Nous avons aussi remarqué en lui une maligne affectation à blâmer les actions de notre cousin le cardinal duc de Richelieu, et à louer celles du comte duc d'Olivarès. Cette manière de faire nous a donné des soupçons; et, pour en pénétrer le but et la cause, nous avons laissé le sieur de Cinq-

Mars parler et agir avec nous plus librement qu'auparavant : » étrange conduite d'un monarque à l'égard d'un jeune homme à peine sorti de l'adolescence, qu'il aurait fallu instruire, reprendre, éloigner même, plutôt que de le laisser entraîner à des fautes qu'on serait ensuite forcé de punir! Mais, sous les apparences de cette politique condamnable, puisqu'elle était insidieuse, Louis voulait déguiser la faute qu'il avait faite lui-même, d'enhardir son jeune favori à travailler contre son ministre, en lui confiant ses mécontentemens, et en écoutant sans répugnance les offres assez claires qu'on lui faisait de le débarrasser de son tyran. Ces considérations, qui rendent Cinq-Mars, sinon innocent, du moins digne de grâce, ne pouvaient influer sur la décision des juges. Le crime d'avoir traité avec les ennemis était prouvé. Ils furent obligés de le condamner; et, tout d'une voix, ils opinèrent à la mort.

De Thou les embarrassa davantage. On ne pouvait l'accuser que de n'avoir pas révélé le traité fait avec l'Espagne. A la question pourquoi il ne l'avait pas découvert, il répondit : « Je n'en ai eu connaissance que long-temps après la conclusion; et par une simple confidence du grand-écuyer. Depuis ce temps je n'ai cessé de l'exhorter à le rompre, et à obtenir sa grâce du roi en le découvrant. D'ailleurs étant certain, par une clause expresse du traité, qu'il ne pouvait avoir lieu que si nos troupes étaient battues en Allemagne, et

voyant qu'elles y étaient toujours victorieuses, je n'ai pas cru devoir exposer, trahir, livrer mon ami, pour sauver l'état d'un danger qui ne pouvait plus être appréhendé. Enfin, ne sachant le traité que par une conversation, et n'ayant aucune preuve à administrer de la vérité de ma déposition, je me serais exposé à subir la peine due aux calomniateurs, si les coupables persistaient dans la négative. »

Ces raisons étaient bonnes; plusieurs juges voulaient qu'on y eût égard : cependant, comme la loi qui condamne au dernier supplice tous ceux qui, ayant su une conspiration contre l'état, ne l'auraient pas révélée, n'admet aucune distinction ni exception, la pluralité opina à la mort. C'était le vœu de Richelieu, qui en voulait, dit-on, à De Thou, parce que son père, dans sa belle histoire de nos guerres civiles, avait inséré une anecdote peu honorable à la mémoire d'un Richelieu. Mais il y a apparence que la haine du prélat et son désir de vengeance venaient plutôt de ce qu'il regardait De Thou comme ayant été le conseiller de Cinq-Mars dans tout ce que le grand-écuyer avait tenté contre lui, et qu'il voulait le punir du succès que son habileté avait pensé procurer à son ami : peut-être aussi le ministre eut-il le dessein d'intimider les cabaleurs, en rendant la dénonciation nécessaire. Ainsi, victime, tant de sa fidélité à l'égard de son ami, que de la haine et de la politique, De Thou écouta sa sentence sans se plaindre de la fa-

tale confidence qui le perdait; et, quand Cinq-Mars voulut lui demander pardon de son indiscrétion, il l'interrompit, le serra dans ses bras, et lui dit : « Il ne faut plus songer qu'à bien mourir. » Il s'y était, disait-il, tellement disposé pendant sa prison, qu'il ne désirait plus de vivre, dans la crainte de ne se pas trouver une autre fois si bien préparé à la mort [1].

Cette résignation fut en lui l'ouvrage de combats violens contre les répugnances de la nature; combats dans lesquels la religion seule le rendit vainqueur. Pour le jeune Cinq-Mars, dont la vie si courte n'avait été qu'une espèce de tableau mouvant, dont les objets, dans leur rapide passage, n'avaient pas eu le temps de faire une impression profonde sur les sens, il parut s'étourdir davantage sur son sort. Du faîte des grandeurs il descendit sur l'échafaud comme un acteur change de rôle, et il ne montra d'émotion que quand on le conduisit dans la chambre de la question, à laquelle il avait été condamné : alors il demanda grâce, et il l'obtint, ou parce qu'on n'avait dessein que de lui en donner la peur, ou parce qu'il avoua de lui-même ce qu'on voulait savoir. Des historiens disent que l'objet de la curiosité de Richelieu fut moins de connaître les complices que de s'assurer s'il était certain que le roi eût consenti qu'on le débarrassât de son mi-

[1] Montrésor, tom. III, pag. 228 et 234. — *Journal de Richelieu*, part. III, pag. 68.

nistre. Après la confession du grand-écuyer, le cardinal, ajoutent-ils, ne douta plus que, s'il s'était trouvé un homme de résolution comme le maréchal de Vitry, Louis ne lui eût fait éprouver le même sort qu'au maréchal d'Ancre; et cette connaissance détermina Richelieu à écarter du roi, plus que jamais, tous les gens capables d'un coup de main.

Ces deux infortunés furent conduits ensemble au supplice, sur la grande place de Lyon, le 12 septembre; et jusqu'à la fin ils montrèrent chacun leur caractère distinctif. De Thou, que la maturité de l'âge rendait plus capable de remords sur sa vie passée, et de crainte pour la vie future, n'envisageait qu'avec horreur la séparation de son âme d'avec son corps. Les exhortations de son confesseur, sa confiance en Dieu, les consolations puisées dans le sein de la religion qu'il avait toujours respectée, suffisaient à peine pour calmer ses frayeurs. Il mourut en regrettant publiquement d'avoir sacrifié à la vanité et au service des grands, des jours que l'application à quelque état utile aurait rendus plus méritoires devant Dieu et devant les hommes. Cinq-Mars remplit aussi avec ferveur les devoirs de la religion; mais du reste il parut plus étonné qu'effrayé. On lui reprocha même un air de légèreté et des manières hautaines jusque sur l'échafaud: mais c'était moins affectation d'indifférence et bravade qu'habitude et défaut de l'âge. Enfin tous les deux touchèrent les juges: Cinq-Mars,

par sa candeur et son ingénuité; De Thou, par la force de son esprit et de son humilité; et ils arrachèrent des larmes aux spectateurs de leur supplice. Le duc de Bouillon, certainement plus coupable que De Thou, racheta sa liberté moyennant la cession de sa principauté de Sedan contre les duchés d'Albret et de Château-Thierry, et les deux comtés d'Auvergne et d'Évreux qui lui furent donnés en échange; et le duc d'Orléans, le plus criminel de tous, eut la permission de se retirer à Blois pour y vivre en particulier. Ce fut la seconde fois qu'il traversa une partie de la France sans distinctions, sans honneurs, chargé de la honte d'avoir sacrifié des amis dont les images sanglantes auraient dû être sans cesse présentes à son esprit, et ajouter les remords à son humiliation.

Pendant que Gaston parcourait les provinces en fugitif, Richelieu partit de Lyon le jour même de l'exécution, et se rendit à Paris comme un triomphateur, porté par ses gardes, dans une chambre où étaient son lit, une table et une chaise pour une personne qui l'entretenait pendant la route. Les porteurs ne marchaient que nu-tête, à la pluie comme au soleil. Lorsque les portes des villes et des maisons se trouvaient trop étroites, on les abattait avec des pans entiers de muraille, afin que son éminence n'éprouvât ni secousse ni dérangement. Arrivé à Paris, il alla descendre au palais Cardinal, où se trouvait une foule de gens empressés, les uns de voir, les autres d'être remarqués. Il parla

à plusieurs, et congédia le reste d'un coup d'œil obligeant. Sur son visage, jauni par la maladie, on aperçut un rayon de joie, lorsqu'il se vit dans sa maison, au milieu de ses parens et de ses amis, qu'il avait appréhendé de ne plus revoir, et encore maître de cette cour où tant d'envieux se flattaient qu'il ne reparaîtrait plus.

La mauvaise volonté de ses ennemis n'était pas diminuée; mais, après cette dernière épreuve de sa puissance, il n'avait plus rien à en craindre. Ils perdaient insensiblement leurs meilleurs appuis : les plus grands seigneurs étaient ou bannis ou en prison [1]. Gaston, si humilié, ne pouvait de long-temps être tenté de se mettre à la tête d'un parti. D'ailleurs, qui aurait voulu s'étayer d'un homme si faible et si décrié ? La reine-mère, toujours redoutable, tant par ses intrigues secrètes que par ses plaintes publiques, venait de mourir le 3 juillet à Cologne, réduite, faute d'argent, à retrancher tout appareil royal, à renvoyer ses domestiques, et à se borner au pur nécessaire. On la plaignit, parce qu'on plaint toujours ceux qui souffrent; mais on ne peut disconvenir qu'elle ne se soit attiré ses malheurs par son caractère impérieux et opiniâtre. De plus, il y a dans sa vie une tache ineffaçable : c'est que, selon la remarque du président Hénault, *elle ne fut pas assez surprise ni assez affligée de la mort funeste d'un de nos plus grands rois.*

[1] *Merc.*, tom. XXIV.

Le cardinal lui fit faire un service magnifique; et il en parla comme s'il avait espéré que sous peu de temps elle lui aurait rendu ses bonnes grâces. Il est vrai qu'elle lui pardonna en mourant; mais le nonce du pape qui l'exhortait, voulant l'engager à envoyer à Richelieu, en signe de réconciliation, son portrait dans un bracelet qu'elle portait au bras, elle se retourna de l'autre côté, en disant: *C'est bien trop*. Le ministre aurait sans doute été bien glorieux d'une marque d'estime qu'il aurait fait valoir au roi, comme une justification sans réplique de sa conduite.

Cependant on peut croire qu'il était alors moins curieux de l'approbation et de l'affection du monarque qu'attentif à se tenir en garde contre son aversion. Il est presque prouvé que Louis XIII n'avait pas rejeté les attentats proposés contre la vie ou la liberté du cardinal. C'en était assez pour que le prélat se méfiât toujours de quelque trahison subite. En conséquence il redoubla ses soins pour attacher à sa personne les militaires les plus renommés par leur bravoure, et pour engager le roi à éloigner ceux qu'il ne put gagner, et dont l'intrépidité lui faisait appréhender quelque brusque exécution. Louis, harcelé par son ministre, se détermina à avoir une seconde fois cette complaisance; mais il faisait observer à ceux qu'il sacrifiait que, d'après le déclin rapide de la santé du cardinal, leur feinte disgrâce ne serait pas de longue durée.

En effet, pendant que Richelieu s'entourait ainsi de remparts contre la mort, il la portait dans son sein. Il avait été malade à Narbonne assez sérieusement pour se croire obligé de faire son testament. A une lueur de convalescence succédèrent des rechutes fréquentes, une fièvre qui le mina insensiblement, et des ulcères, signes d'un sang appauvri et corrompu. Il languit quelques mois, plus tourmenté par les remèdes que par son mal : enfin son état devint désespéré. On ne vit pas alors ce qu'on a coutume d'apercevoir en pareilles circonstances, des projets, des intrigues, des démarches de la part de ceux qui ambitionnaient sa place. Tout était si bien subjugué que personne ne remua. Le cardinal disposa souverainement du ministère, de la faveur du roi, de sa confiance, lui indiqua ceux qu'il devait préférer, et le monarque docile ne s'écarta en rien de ses volontés : de sorte qu'on peut dire que Richelieu régna même après sa mort [1].

Il montra beaucoup de fermeté dans ce dernier moment, et reçut les sacremens de l'Église avec piété et résignation. On remarqua qu'il ne demanda point pardon aux assistans des fautes qu'il avait pu commettre tant dans son administration que dans sa conduite particulière, soit que sa con-

[1] *Mercure*, tom. XXIV. — Mercurio, tom. II, liv. III. — Motteville, tom. Ier. pag. 115. — Montrésor, tom. II, pag. 170. Brienne, tom. II, pag. 152. — Monglat, tom. II, pag. 65.

science ne lui reprochât rien, soit qu'il ne voulût pas accorder à ses ennemis le petit triomphe de dire qu'il s'était rétracté en quelque chose. Quant à ses affections privées, il témoigna beaucoup d'attachement pour ses parens, qu'il recommanda au roi, et conserva jusqu'au dernier moment une tendresse de préférence pour sa nièce, la duchesse d'Aiguillon, qu'il avait toujours aimée plus que les autres. Il l'établit comme surintendante de sa famille. Ces dispositions faites, il mourut tranquillement, le 4 décembre, dans la cinquante-huitième année de son âge, comblé d'honneurs et de dignités. Pendant son agonie, on vit le roi sourire, ce qui confirma l'opinion déjà établie que ce prince regardait avec plaisir le terme de la domination exercée sur lui par son ministre. Quand on lui annonça qu'il venait d'expirer, il dit simplement : *Voilà un grand politique de mort !*

Cette courte oraison funèbre renferme tout ce qu'on peut dire de lui quant à l'administration. Il est l'auteur de l'équilibre établi entre les puissances de l'Europe, sur lesquelles la maison d'Autriche avait eu jusqu'alors trop de prépondérance. Il a aussi réduit les réformés français à un état d'impuissance qui ne leur a plus permis de se faire redouter. Voilà les deux chefs-d'œuvre de son ministère, mais ils coûtèrent bien du sang à la France. On joint à ces chefs-d'œuvre politiques l'abaissement des grands, qu'il tira de leurs châteaux où ils jouissaient d'une force et d'une consi-

dération souvent nuisibles à la tranquillité du royaume, et qu'il rendit de simples courtisans. Il est accusé assez communément d'avoir travaillé à abattre la haute noblesse plus par intérêt personnel que pour le bien des peuples, et de n'y avoir réussi qu'en tendant des piéges à ceux qu'il voulait perdre : cette imputation n'est pas dépourvue de vraisemblance. Mais un éloge qu'on peut lui donner sans mélange de blâme, c'est que la marine, la discipline militaire, le commerce étranger et plusieurs branches d'administration commencèrent à fleurir sous son gouvernement. Il protégea les lettres, et ne négligea rien de ce qui pouvait illustrer la nation. Cependant on ne croira pas qu'il ait eu à cœur de la rendre heureuse, si l'on considère la multitude d'édits bursaux que ses plans rendirent nécessaires[1], et les coups d'autorité qui excitèrent souvent les murmures du clergé, de la magistrature et des autres ordres de l'état : ainsi son ministère fut brillant, mais oppressif.

Cette conduite impérieuse à l'égard de tout le monde, même des souverains, était une suite de son caractère décisif, tranchant et ferme jusqu'à l'opiniâtreté. Persuadé de sa capacité et de la supériorité de ses lumières, il prétendait à tous les genres de réputation. Richelieu écrivit un livre de

[1] La totalité des impositions montait à quatre-vingts millions, dont quarante-cinq étaient employés en rentes, gages et taxations diverses. (Rich., *Testa. polit.*, ch. IX, sect. VII.) Le marc d'argent était à vingt-six francs.

controverses théologiques, s'exerça dans la poésie dramatique, s'érigea en juge des auteurs, dont les plus célèbres encoururent sa jalousie et sa disgrâce quand ils n'eurent pas la complaisance de lui céder à propos. La confiance dans ses talens lui persuadait, non-seulement qu'il faisait tout bien, mais qu'aucune chose n'était bien faite que par lui. En conséquence, il se permettait les actions les plus étrangères à son état, comme de commander les armées en personne, d'instruire les procès criminels, de faire amener les prisonniers en sa présence et de les interroger lui-même. A la vérité peu de personnes eurent autant que lui l'esprit de détail, joint aux grandes vues et à la connaissance des moyens propres à les faire réussir. C'est ce qu'on peut remarquer dans ses dépêches, dans ses instructions aux ambassadeurs, et surtout dans ses lettres au roi. Le style en est noble, pur et sentencieux; il y règne une adresse singulière à présenter ce qu'il veut insinuer, à prévenir et détruire toutes les objections, de sorte que, soit qu'il parlât, soit qu'il écrivît, il était sûr de faire adopter ses idées à son maître.

Aussi a-t-on remarqué que jamais Louis ne revint des préjugés que son ministre lui avait inspirés. Avant qu'il mourût, il lui donna la satisfaction de le venger de son frère par une déclaration flétrissante, qui fut enregistrée peu de jours après sa mort. Le roi y faisait l'énumération des fautes de Gaston et de ses rechutes; les mots d'ingra-

titude et de trahison y étaient répétés avec affectation, et il finissait par déclarer Monsieur incapable de toute charge dans l'état, notamment de la régence.

1643. — Cependant, comme Richelieu n'y était plus pour soutenir ses résolutions, quelques mois après il reçut son frère en grâce, et donna une déclaration contraire à la première : contraire quant aux dispositions concernant les dignités et la régence; car, comme ce n'était qu'un pardon, les inculpations de trahison et d'ingratitude, et par conséquent les flétrissures restèrent. Il en fut de même de presque tous les disgraciés de son règne. Après quelque temps d'attente, les prisons s'ouvrirent, les frontières ne furent plus fermées aux bannis, qui soupiraient après leur liberté. On vit paraître auprès du roi ses officiers, tant militaires que domestiques, que le cardinal avait éloignés. La duchesse de Guise revint de Florence, traînant après elle les corps de son mari et de ses deux fils aînés, morts en exil. Le duc de Vendôme, frère naturel du roi et ses fils eurent permission de revenir en France, et quittèrent l'Angleterre qui leur avait servi d'asile. Tous ces seigneurs étaient suivis d'une foule de gens attachés à leur fortune, dont le retour occasionait dans les familles des espèces de fêtes publiques; et on peut croire que, dans les premiers transports de joie, la mémoire du cardinal n'était pas ménagée. Les maréchaux de Vitri et de Bas-

sompierre, le duc de Cramail, et plusieurs personnes de qualité moins titrées sortirent de la Bastille, de Vincennes et des autres forts et citadelles où elles étaient retenues; mais beaucoup d'entre elles, ou ne furent point admises en présence du roi, ou ne le furent que rarement et fort tard. Ainsi, quoiqu'il consentît à se relâcher de la dureté que son ministre lui avait inspirée, Louis montra toujours des égards pour les volontés de Richelieu, en laissant, en quelque manière, le sceau de la disgrâce sur le front de ceux que le cardinal avait réprouvés.

La mort de Richelieu ne répandit pas sans doute moins de joie au dehors qu'au dedans. L'Europe, fatiguée depuis si long-temps par les plans ambitieux de ce ministre, dut concevoir un moment l'espérance qu'ils s'évanouiraient avec lui, et se flatter que la paix, également désirée par toutes les puissances belligérantes, allait enfin permettre à l'humanité de respirer. Mais le cardinal avait si vigoureusement combiné ses moyens qu'ils se maintinrent d'eux-mêmes après lui, et que malgré la différence de génie du ministre qui le remplaça, malgré la faiblesse du monarque, les embarras d'une minorité et les inclinations de la régente, la guerre continua avec la même chaleur qu'auparavant, et que la maison d'Autriche ne put fuir le coup fatal qu'il avait médité de lui porter. Mazarin, qui tenait de lui sa place, craignant de discréditer dès l'abord son

ministère en se départant, par des mesures pusillanimes, de la conduite si ferme tracée par son prédécesseur, poursuivit les mêmes projets; et ce fut par son conseil que, malgré les préjugés des uns et les alarmes des autres, le jeune allié du cardinal, le duc d'Enghien, qui n'avait encore que vingt-et-un ans, fut mis à la tête de l'armée de Flandre, où la guerre devait être poussée avec le plus de vigueur. En Catalogne et en Italie on projeta de se borner à la défensive.

Au milieu cependant de cette cour, que le rappel de tant d'exilés semblait devoir rendre aux plaisirs, mais que la mélancolie du chef retenait toujours également lugubre, Louis XIII, attaqué d'une maladie de langueur, se préparait à la mort qui avançait à grands pas. Ses dernières années n'avaient été qu'un tissu de chagrins et d'inquiétudes, et ses derniers mois furent remplis de peines d'esprit à l'occasion de la régence. Il paraît que, de tous les griefs qui soutenaient l'indifférence du roi contre son épouse, celui qui l'affectait davantage était la part qu'elle avait eue dans l'affaire de Chalais. Si la reine, à l'occasion de la faible santé de son mari, a réellement eu le projet d'épouser Gaston après la mort de son frère, on ne pourrait l'exempter de blâme. On lui fit à la vérité reconnaître cette faute en plein conseil, mais elle a toujours soutenu qu'elle en était innocente, et qu'elle ne s'était soumise à l'humiliation de s'avouer coupable que parce qu'on l'avait menacée, si elle ne

le faisait, de la renvoyer en Espagne. Cependant Louis lui reprocha toujours, au fond du cœur, d'avoir désiré sa mort; et lorsque, voyant son époux près de descendre dans le tombeau, elle le conjura de n'y point emporter cette odieuse prévention, il répondit à Chavigni, qui parlait pour elle: « Dans l'état où je suis, je dois lui pardonner, mais je ne suis point obligé de la croire. »

Avec ce préjugé, fortifié par l'accession de la reine à beaucoup d'intrigues subséquentes, et par la persuasion où était le roi de l'incapacité de sa femme et de sa partialité pour l'Espagne, sa patrie, il n'est pas surprenant qu'il ait voulu l'exclure de la régence. Il en chercha long-temps les moyens; mais ne pouvant y appeler ni son frère, qu'il n'estimait pas davantage, ni d'autres princes, qui n'étaient pas assez considérés pour soutenir son choix, après bien des combinaisons politiques, il nomma la reine régente, et son frère lieutenant-général du royaume: mais il créa un conseil souverain, et défendit à Anne d'Autriche et à Gaston de le changer. Il en établit chef le prince de Condé; et, le 19 avril, ayant fait jurer à son épouse et à son frère de se conformer à ces dispositions, il signa sa déclaration, et mit au bas, de sa main: « Ce que dessus, est ma très-expresse et dernière volonté que je veux être exécutée. » Le lendemain elle fut enregistrée au parlement. Le roi languit encore près d'un mois, pendant lequel il éprouva une espèce d'abandon, autant causé par les cabales dont étaient

occupés ceux qui auraient dû songer à lui que par leur indifférence. Il mourut le 14 mai, à l'âge de quarante-trois ans, peu regretté, comme il avait vécu peu aimé.

On a vu à Paris la statue équestre de Louis XIII, monument auguste, dont les inscriptions avaient été composées sans doute pour fixer le jugement de la postérité sur le prince qu'elles célèbrent. Il y était dit que le monarque mit sa gloire à vaincre les ennemis de son royaume, à soumettre les rebelles, à dompter l'hérésie, à faire triompher la religion, et que, si ses travaux n'avaient hâté sa mort,

Il eût du saint tombeau vengé le long servage.

Mais le panégyriste n'a dit nulle part qu'il eut de l'affabilité, de la douceur, de la bonté, de l'amour pour ses sujets; vertus plus précieuses aux peuples, et aussi dignes des rois que la bravoure et les talens militaires. Louis XIII avait un caractère sombre et soupçonneux. On le gagnait par des démonstrations d'attachement exclusif. L'amitié chez lui n'était pas toujours une suite de l'estime. Il aima sans estimer, il estima sans aimer; et comme l'estime est impérieuse, elle donna à Richelieu, sur son maître, l'ascendant dont il jouit toujours, malgré les efforts de ceux que Louis aimait.

LOUIS XIV,

AGÉ DE PRÈS DE CINQ ANS.

1643. — Un mois s'était écoulé entre les dernières dispositions de Louis XIII et sa mort; pendant ce temps les alternatives de sa maladie variaient sans cesse le visage et la contenance des courtisans : quand le mal du roi augmentait, les disgraciés nouvellement rappelés ne pouvaient s'empêcher de montrer de la satisfaction à travers le sérieux que la bienséance leur imposait; quand il diminuait, les favoris du règne expirant reprenaient les apparences de la sécurité qu'ils n'avaient pas, mais qu'ils affectaient pour tâcher de faire croire qu'ils ne craignaient point leurs ennemis. Cependant ces derniers s'attendaient à quelques revers, et les premiers à des faveurs qui les dédommageraient des humiliations passées [1]. Cette persuasion inspira de la docilité et de la souplesse à ceux qui avaient été les maîtres, de la raideur au contraire à ceux qui avaient plié; dispositions qui firent prendre aux affaires un cours tout différent de celui qu'on avait prévu.

Il était naturel qu'Anne d'Autriche comptât par préférence sur les anciens confidens de ses peines; confidens dont quelques-uns pouvaient être regar-

[1] Brienne, tom. II. — La Rochefouc., pag. 14.

dés comme martyrs de leur attachement pour elle : le principal d'entre eux était le duc de Beaufort, second fils du duc de Vendôme. On prétend qu'il avait su l'intérêt que la reine prenait dans le commencement au succès des desseins de Cinq-Mars contre le cardinal ; que le prélat voulut acheter l'aveu du duc par toutes les grâces et les faveurs qu'il pouvait désirer, mais que Beaufort resta toujours inaccessible aux offres du ministre, et qu'il aima mieux quitter le royaume que d'y rester exposé à parler. Quand il revint, la reine le reçut avec la plus grande distinction, et dit publiquement : *Voilà le plus honnête homme de France.* Elle lui donna, la veille de la mort du roi, une marque non équivoque de son estime. Le duc d'Orléans et le prince de Condé eurent alors quelque différend; et, précisément le même jour, le maréchal de La Meilleraie, grand-maître de l'artillerie, reçut un faux avis qu'au moment de la mort du roi on devait l'arrêter avec tous les parens et les amis de Richelieu. Il manda, pour se défendre, les gens dépendans de sa charge. Anne d'Autriche, avertie de leur arrivée, s'imagina que c'étaient des troupes appelées par le duc d'Orléans ou par le prince de Condé dans le dessein d'enlever le dauphin et le duc d'Anjou. Elle fit venir le duc de Beaufort, lui remit ses fils entre les mains, en présence de toute la cour, et ordonna aux troupes de la garde de lui obéir comme à elle-même. Cette confiance en un homme si étroitement lié avec les anciens disgra-

ciès marquait assez de quel côté allaient désormais pencher la faveur et le crédit.

Anne d'Autriche, en effet, parut d'abord ne penser et n'agir que par l'inspiration de ceux des ennemis de l'ancien ministère qui se trouvèrent auprès d'elle à la mort de son mari. Saint-Ibal et Montrésor, ces deux hommes sombres qui avaient autrefois tenu le poignard levé sur Richelieu, étaient comme les représentans du parti qui se forma alors. On l'appela *la cabale des importans*, parce que, fiers de la confiance de la reine, ils se donnaient des airs de suffisance et de protection. De ce nombre étaient des officiers, des gens de robe et des femmes [1]. Ils avaient pour eux les maisons de Vendôme, de Guise et d'Épernon, les maréchaux de Vitri et de Bassompierre, et une foule de gens nouvellement échappés aux fers ou à la proscription : tous fidèles à leur haine pour Richelieu, mais se connaissant peu les uns les autres, qu s'étant oubliés dans les exils et les prisons; par conséquent sans lien d'amitié et d'estime, sans idée de la situation des affaires, et portant dans toute leur conduite la circonspection et la timidité que donne nécessairement le souvenir récent de la captivité.

La cabale compta d'abord beaucoup sur Augustin Potier, évêque de Beauvais, dont la reine voulut faire un ministre; mais il n'avait ni prin-

[1] Monglat, tom. II, pag. 84. — Artagnan, tom. Ier, pag. 246.

cipes de gouvernement, ni aptitude pour les acquérir. C'était un homme avantageux et borné qui croyait tout facile, qui décidait, tranchait, et ne se doutait seulement pas qu'il y eût une marche à suivre et des expédiens à employer pour assurer les succès. Aussitôt que le roi fût mort, Potier et toute sa troupe s'écrièrent que la régence appartenait de droit à la reine; que les restrictions mises à son autorité, par la création d'un conseil étaient injurieuses à sa majesté, et qu'il n'y avait pas d'autres moyens d'en effacer la honte que de les détruire [1]. Anne applaudit à ce transport de zèle, et résolut de faire casser la déclaration qu'elle avait juré à son mari d'observer; mais, quand elle voulut mettre la main à l'œuvre, il se présenta des difficultés très-embarrassantes. D'abord il n'était pas certain que le parlement se prêtât à abroger un règlement prudent en lui-même, et qu'il venait d'enregistrer. Il y avait à craindre que son refus ne fût d'autant plus ferme qu'il serait appuyé par le prince de Condé, chef du conseil qu'on voulait supprimer; par le chancelier Séguier, le cardinal Mazarin, Chavigni, et les autres membres de ce conseil, qui avaient tous des partisans très-dévoués. De plus, on avait lieu d'appréhender qu'en donnant atteinte à la déclaration, qui était le titre de la puissance de la reine, le duc d'Orléans, quand cette déclaration serait cassée, ne revendiquât la

[1] Talon, tom. II, pag. 12. — *Merc.*, tom. XXIV.

régence pour lui-même. Il n'était donc pas question de brusquer l'affaire, comme le prétendaient l'évêque de Beauvais et ses échos; il fallut négocier, flatter le prince de Condé, gagner le chancelier, et s'assurer, par des promesses, du consentement de Mazarin, de Chavigni et des autres membres du conseil.

Le prince de Condé céda aux instances de sa femme, intime amie de la reine, qui s'engagea de lui assurer, en biens et en dignités, des dédommagemens supérieurs aux avantages qu'il pouvait espérer de sa place. Pour engager Séguier et les autres à abandonner le rang et l'autorité que leur donnait la déclaration, on leur promit la même puissance sous un autre titre. Il fallut aussi calmer les alarmes des amis du cardinal de Richelieu, pour lesquels la déclaration était un rempart contre la vengeance de la reine. Ils avaient encore un parti très-puissant, qu'ils pouvaient faire agir dans le parlement. Anne vit les chefs en particulier, entre autres la duchesse d'Aiguillon; elle les assura de sa bienveillance, et leur docilité commença à la disposer plus favorablement pour eux. Quant au duc d'Orléans, il ne fut pas difficile à la princesse, avec l'ascendant qu'elle avait sur lui, de l'amener à ses désirs: on gagna l'abbé de La Rivière, qui le gouvernait, et le prince se soumit à tout; de sorte que les choses se passèrent au gré de la reine dans le lit de justice que le jeune roi tint le 18 mai. Anne d'Autriche fut déclarée régente, tutrice sans res-

triction, et maîtresse de former son conseil à volonté. Ainsi fut respectée *la très-expresse et dernière volonté* de Louis XIII. Omer Talon, avocat général, donna pour motif de cette disposition, le danger de partager la puissance : « Parce que de cette division, dit-il, naissent les factions et les partis ; » premier exemple, souvent renouvelé pendant cette minorité, de décisions parlementaires dont le corps qui les prononçait se croyait l'auteur, pendant qu'il n'en était que l'organe.

La reine avait été contente de la conduite du cardinal Mazarin dans cette conjoncture. Il ne s'était pas fait beaucoup prier pour se relâcher des droits que lui donnait la déclaration. Il avait même contribué à déterminer Chavigni, et il s'était montré disposé à tenir aussi volontiers quelque autorité de la bonté d'Anne d'Autriche que du choix de Louis XIII [1]. Ce procédé obligeant diminua le ressentiment qu'elle nourrissait contre lui, parce qu'elle savait qu'il avait, avec Chavigni, rédigé la fatale déclaration, et qu'elle le soupçonnait même de l'avoir inspirée à Louis XIII. Les amis de Mazarin firent entendre à la régente que ce qu'elle regardait comme un mauvais office de sa part, était au fond un véritable service, parce que, dans la disposition où était son époux, de ne laisser à sa femme que ce qu'il ne pouvait lui ôter, il aurait

[1] Brienne, tom. II, pag. 169, 179 et 212. — Motteville, tom. II, pag. 153.

certainement pris contre elle des mesures plus difficiles à rompre. D'une part les dévots de la cour, le père Vincent de Paul, instituteur des missionnaires, le lord Montaigu, très-zélé catholique, le duc et la duchesse de Liancourt, des dames pieuses, endoctrinées par des carmélites et d'autres religieuses, prêchèrent à la reine le pardon des injures et l'amour des ennemis; d'une autre, les politiques qui craignaient que la cabale des importans ne prît trop d'empire sur elle, lui représentèrent que le cardinal Mazarin avait seul la clef des affaires étrangères; qu'il était laborieux, expéditif, de tout temps dévoué à la France, malgré quelque inclination pour l'Espagne, où il avait été employé dans sa jeunesse; inclination d'ailleurs qui n'était pas un motif de réprobation auprès d'Anne d'Autriche: tout cela ébranla la reine. Le ton poli de Mazarin, ses manières insinuantes, ses déférences aux volontés et au penchant de la régente, firent le reste.

Madame de Motteville rapporte, d'après la maréchale d'Estrées, qui avait connu Mazarin à Rome avant qu'il eût intérêt à se déguiser, que « c'était l'homme du monde le plus agréable; qu'il avait l'art d'enchanter les hommes, et de se faire aimer par ceux à qui la fortune le soumettait. » Sa conversation était enjouée et abondante; il paraissait sans prétentions, « et il faisait semblant fort habilement de n'être pas habile[1]. » Le premier acte

[1] Motteville, tom. I[er]., pag. 150 et 182; et tom. II, p. 82.

qui le fit connaître en France, cette paix, qu'au péril évident de sa personne il avait procurée sous Casal, entre deux armées prêtes à se charger, dut lui donner du relief dans l'esprit des Français, et ses manières nobles purent entretenir cette heureuse prévention. Il conserva toujours de son ancien état l'air aisé et galant; et le lord Montaigu semble l'avoir bien peint, lorsqu'aux différentes questions de la reine sur le caractère de l'Italien, il lui répondit : « C'est tout l'opposé du cardinal de Richelieu. »

On a soupçonné Anne d'Autriche de n'avoir pas été insensible aux qualités aimables de Mazarin. Cette princesse était coquette, à prendre ce terme dans l'acception la plus favorable, c'est-à-dire, qu'elle aimait à être louée, et à s'apercevoir qu'on ne la regardait pas sans intérêt; disposition qui, malgré la majesté du trône, l'exposa aux traits malins des courtisans. Pour Mazarin, il se conduisit avec la plus grande circonspection. Loin de s'enorgueillir des bonnes grâces de sa souveraine, il flattait et caressait tout le monde, et, afin de détourner les coups de l'envie, qui a coutume d'attaquer les nouveaux favoris, il disait qu'il ne restait dans le ministère que jusqu'à ce qu'il eût fait la paix, et qu'après cela il se retirerait à Rome : cette espèce d'engagement trompa les jaloux. Ils ne pri-

— Courville, tom. II, pag. 301. — Nemours, pag. 85. — Duplessis, pag. 19.

rent pas garde au progrès que le cardinal faisait auprès de la reine; et l'évêque de Beauvais, amusé par la confidence que lui faisait la régente, qu'elle ne gardait le prélat italien que pour s'instruire des affaires, et qu'elle le renverrait ensuite; vécut avec lui comme avec un homme dont le crédit passager ne méritait pas de l'inquiéter.

Ce qui devait décider aux yeux du public de la prépondérance des partis, c'était l'accueil que ferait la reine à la duchesse de Chevreuse et au marquis de Châteauneuf; personnages tout autrement considérables que ceux qui avaient jusqu'alors figuré à la tête des importans. L'un renfermé dans le château d'Angoulême, l'autre errante dans les Pays-Bas et en Espagne, avaient fait une longue pénitence de s'être attaqués à Richelieu, et de s'être proposés de le rendre le jouet de leurs artifices et de leurs intrigues. Soit que Louis XIII fût entré dans la passion de son ministre, soit qu'il eût reconnu par lui-même, dans ces deux personnes, des qualités dangereuses dont il craignait les influences sur son épouse, il recommanda expressément, dans sa déclaration sur la régence, de ne les jamais rappeler à la cour [1]. Cette dernière volonté du défunt fut respectée comme les autres. A peine avait-il les yeux fermés que les deux exilés demandèrent leur rappel. La reine, qui croyait

[1] Brienne, tom. II, pag. 219. — *Mém. de La Châtre*, pag. 340. — *Mém. de La Rochefoucault*, pag. 14.

qu'ils avaient été persécutés pour elle, l'accorda; mais, pendant leur voyage, il s'opéra une révolution imprévue dans l'esprit et dans le cœur d'Anne d'Autriche.

Les hommes qui craignaient la capacité du marquis, les femmes qui redoutaient les charmes de la duchesse, se réunirent pour les décrier. Châteauneuf trouva dans la princesse de Condé, que la reine aimait et estimait, une ennemie puissante qui agit directement contre lui. Elle ne pouvait lui pardonner d'avoir présidé à la condamnation du duc de Montmorenci son frère, lui qui aurait pu s'en excuser, puisqu'il était dans les ordres sacrés, et qui le devait parce qu'il avait été page dans sa maison. On remontra à la régente que ces personnes se flattaient de conduire le royaume; qu'elles promettaient des grâces, assuraient de leur protection, se vantaient de distribuer seules les emplois et les dignités, et de la gouverner elle-même; que d'ailleurs Anne se trompait sur la cause de leur ancienne disgrâce: que Châteauneuf et la duchesse de Chevreuse n'avaient pas été punis de leur attachement pour elle, mais d'une intrigue galante entre eux. Ces observations parurent plausibles à la régente, et son amour-propre piqué fit taire l'inclination. Sous prétexte de ne vouloir pas contredire ouvertement les dernières volontés de son mari, elle écrivit à Châteauneuf, qui s'en revenait d'un air triomphant à la cour, de rester jusqu'à nouvel ordre dans sa maison de Mont-

Rouge, près de Paris; et, quant à la duchesse de Chevreuse, Anne d'Autriche, après l'avoir reçue publiquement comme une amie, lui dit en particulier que, pour les mêmes raisons qui l'empêchaient de voir pendant quelque temps Châteauneuf, elle lui conseillait de se retirer aussi à la campagne. La duchesse très-étonnée combattit ces raisons, pria, se rabattit à des conditions, et obtint enfin la permission, sinon de rester toujours à la cour, du moins d'y paraître quelquefois. La régente en même temps, pour ne pas mécontenter tout-à-fait le parti, donna à l'évêque de Beauvais la nomination de France au cardinalat.

On ne sait si ce fut afin de gagner la duchesse de Chevreuse, ou afin de la mettre dans son tort, que Mazarin fit auprès d'elle une démarche, sans doute concertée avec la reine. Il alla la voir le lendemain de son arrivée; et, après les complimens qui peuvent flatter une femme pleine de prétentions à la gloire de l'esprit et à celle de la beauté, il lui offrit son crédit et sa bourse, sous le prétexte honnête qu'arrivant d'un long voyage elle devait être dénuée d'argent, et que le paiement des assignations sur le trésor royal étant quelquefois lent, elle se trouverait peut-être embarrassée. La duchesse le remercia absolument pour l'argent[1]. Quant aux offres de service, elles les reçut d'un air badin, comme une personne extrêmement pi-

[1] La Rochefoucault, pag. 20.

quée de ce qu'on lui faisait entrevoir qu'elle pouvait avoir besoin d'être protégée auprès de la reine. Cependant elle promit de mettre la bonne volonté et le pouvoir du cardinal à l'épreuve, et cette épreuve, elle ne l'imagina pas médiocre.

Pleine de dépit contre la maison de Richelieu, ses alliés et ses amis, elle aurait voulu les ruiner, les anéantir. Elle demanda successivement, mais coup sur coup, qu'on reprît au maréchal de La Meilleraie le gouvernement de Bretagne, dont il avait été pourvu quand Louis XIII, après l'affaire de Chalais, l'ôta au duc de Vendôme. Elle voulait qu'on le restituât à celui-ci; qu'on retirât l'amirauté à la maison de Brezé qui la possédait, et qu'on en gratifiât le duc de Beaufort; enfin, qu'on dépouillât le jeune duc de Richelieu du gouvernement du Havre, pour le donner au prince de Marsillac, depuis de La Rochefoucault, nouvelle conquête qu'elle commençait à attacher à son char. Ces prétentions, et beaucoup d'autres moins éclatantes soulevèrent une partie de la cour contre les importans, dont la duchesse n'était que l'organe. Cependant la reine ne jugea pas à propos de rompre en visière à la cabale par un refus direct; elle chercha des tempéramens : et comme, de ces demandes, celle sur laquelle on insistait davantage était la restitution du gouvernement de Bretagne à la maison de Vendôme, qu'on représentait comme une justice, la régente en prit le titre pour elle-même, et en laissa l'essentiel au

maréchal de La Meilleraie, qu'elle nomma lieutenant-général de la province. Les autres demandes de moindre conséquence furent en partie accordées et en partie éludées. Il n'y eut que l'amirauté et le gouvernement du Havre, pour lesquels Mazarin satisfit en promesses que les événemens qui suivirent le dispensèrent d'exécuter.

Richelieu, prévoyant qu'après sa mort sa famille et ses amis seraient probablement inquiétés, leur prépara un appui dans la protection de la maison de Condé : c'est pour cela qu'il maria sa nièce au duc d'Enghien, et qu'il versa sur cette maison les biens, les honneurs, l'autorité, enfin tout ce qui pouvait la mettre en état de défendre ses alliés. La princesse de Condé, joignant à ces avantages la faveur de la reine, détourna de dessus la tête de la duchesse d'Aiguillon, qui était la plus menacée, les premiers éclats de la disgrâce. Elle vint aussi efficacement au secours des jeunes Richelieu et Brezé, qu'on voulait priver, l'un du Havre, l'autre de l'amirauté; et elle employa d'autant plus volontiers ses soins dans cette affaire, que l'amirauté, selon les vues de la cabale, devait passer entre les mains du duc de Beaufort, qu'elle haïssait, parce qu'après avoir recherché en mariage mademoiselle de Bourbon sa fille, il négligea cette princesse, qui épousa depuis le duc de Longueville. Le prince de Condé ne montrait pas le même zèle à servir ses alliés. Il paraissait regarder tout avec indifférence, toujours intérieurement pi-

que de ce que la reine lui avait comme extorqué la place de chef du conseil de régence, que la déclaration de Louis XIII lui donnait; mais le duc d'Enghien ne s'en tint pas à la neutralité de son père, et il y eut un moment où on le crut absolument livré à la cabale des importans.

Ce guerrier, plus fait pour la franchise des camps que pour le manége des cours, et à qui ses fautes et ses malheurs n'ont pu ôter le nom de grand, venait à vingt-deux ans de gagner la bataille de Rocroy, et de remporter une victoire qui aurait illustré un vieux général. Don Francisco de Melos, vainqueur du maréchal de Grammont à Honnecourt, s'était promis cette année de plus grands succès. Ne projetant pas moins que l'envahissement de la Champagne, il leva ses quartiers de bonne heure et investit Rocroy. Cette ville, située au milieu d'une vaste plaine, était entourée de bois et de marais; et on ne pouvait y pénétrer que par un défilé. Si don Francisco eût défendu ce passage, peut-être eût-il arrêté le prince et forcé la place après quelques assauts. Mais la confiance d'avoir bon marché des Français sous un général de vingt ans lui fit laisser à dessein une issue libre jusqu'à lui; seulement, pour ne pas négliger les moyens d'assurer la victoire, il avait mandé au général Beck de le venir joindre.

Le duc d'Enghien avait été nommé en même temps au commandement de l'armée de Flandre et au gouvernement de Champagne. A ce double titre,

il tenait à déshonneur de se laisser enlever Rocroy, et il se hâtait avec l'intention de pousser vigoureusement les Espagnols, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort du roi et l'ordre de ne rien hasarder. Les mêmes avis avaient été adressés à l'Hospital, maréchal de Vitri, qu'on lui avait donné pour modérateur : mais autant celui-ci, d'après ces instructions, mettait d'obstacles aux mesures qui pouvaient amener une bataille, autant le jeune prince, qui ne partageait pas la circonspection du vieux maréchal, usait d'adresse pour le faire tomber lui-même dans la nécessité de la livrer. Il ne témoigna d'abord que le dessein de jeter du secours dans Rocroy. Vitri, persuadé que le défilé serait gardé, et qu'il ne résulterait de cette tentative qu'une simple affaire de poste, n'y apporta pas d'opposition, mais sa prudence fut mise en défaut par les combinaisons présomptueuses de l'ennemi. La tête de l'armée ayant passé sans trouver de résistance, ce fut pour le reste une nécessité de la soutenir; et, quand toute l'armée fut dans la plaine, ce fut encore une autre nécessité d'y demeurer, car la retraite eût été plus périlleuse que le combat. Il fallut même se hâter d'attaquer pour prévenir la jonction du général Beck, qui était attendu à chaque moment par les Espagnols, et qui eût ajouté à la supériorité du nombre qu'ils avaient déjà. Le jeune duc faisait ses dispositions en conséquence, lorsque l'imprudence du marquis de La Ferté, qui sans ordre essaya de faire péné-

trer un secours dans Rocroy, découvrit son aile gauche et pensa le mettre dans l'impossibilité de prévenir sa défaite. Le prince, à la place du général espagnol, n'eût pas manqué une pareille occasion de battre son adversaire; et c'est même à ce coup d'œil si vif, qui lui faisait saisir sur-le-champ les fautes de l'ennemi pour en profiter, qu'il dut par la suite la majeure partie de ses succès; mais don Francisco crut que les siens seraient plus assurés s'il attendait Beck pour agir, et cette prudence intempestive fut le salut de l'armée française. Cependant le temps nécessaire pour y établir l'ordre força le duc d'Enghien à différer la bataille et à la remettre au lendemain 19 mai, cinquième du jour depuis la mort de Louis XIII. Soit lassitude, soit sécurité, il dormit profondément en attendant le combat, et il fallut l'éveiller à la pointe du jour, comme autrefois Alexandre à Arbelles.

L'armée espagnole comptait dix-huit mille fantassins et huit mille cavaliers. L'armée française, moins forte de trois mille hommes de pied, et de mille chevaux, s'ébranla néanmoins la première. Le duc commandait la droite, Vitri la gauche, et Sirot, baron de Viteaux, dont la bravoure était renommée pour avoir fait le coup de pistolet avec trois rois, et avoir percé d'une balle le chapeau de Gustave-Adolphe, conduisait la réserve. Le prince, après avoir parcouru les rangs, harangué le soldat et l'avoir encouragé à étrenner la couronne du jeune roi, donna le signal du combat en assaillant

de front la cavalerie qui lui était opposée; tandis que Gassion, son bras droit, et qui avait eu son secret, prenait cette même cavalerie en flanc, après avoir dispersé un parti de mousquetaires qui la couvrait. Cette double attaque la mit promptement en déroute. Le prince, laissant à son lieutenant le soin de la poursuivre, et de l'empêcher de se rallier, rabat sur l'infanterie allemande, italienne et vallonne; ces corps, malgré le désavantage du lieu, soutiennent avec courage les charges de la cavalerie, mais ils finissent par céder.

Le maréchal de Vitri n'était pas aussi heureux à la gauche. Sa cavalerie partie au grand galop, et tout essoufflée quand elle atteignit l'ennemi, fut repoussée avec une perte considérable. Blessé lui-même au milieu de ses efforts pour rétablir le combat, il crut la bataille perdue, et fit dire à Sirot d'aviser à la retraite. « Non, non, répondit celui-ci, la bataille n'est pas perdue, car Sirot n'a pas donné, et le duc d'Enghien vit encore. » Il se hâte en même temps de donner avis à ce dernier de la détresse de son aile gauche, et avec les forces inégales de la réserve il maintient le combat jusqu'à l'arrivée du prince, qui aussitôt qu'il est instruit, tournant par derrière les bataillons espagnols, fond à l'improviste sur leur cavalerie victorieuse, mais débandée, et la dissipe en un instant.

Il ne restait de l'armée que les fameuses bandes espagnoles, corps d'infanterie formidable, entièrement composé de soldats nationaux. Le comte

de Fuentes les commandait; quoique âgé et infirme, il avait conservé toute la vigueur du commandement, et il se faisait porter de rang en rang dans une chaise pour raffermir au besoin le courage de ses braves vétérans. Ceux-ci, pour ne rien perdre de l'effet de leur feu meurtrier, avaient ordre de ne tirer que lorsque les Français seraient à cinquante pas. Une barrière impénétrable de piques les couvrait d'ailleurs, et ne s'ouvrait que pour laisser agir dix-huit pièces de canon qu'ils cachaient dans leurs rangs. Cernés de toutes parts, ils repoussèrent, par cette manœuvre, jusqu'à trois attaques consécutives. Mais ils succombaient à la fatigue, quand, menacés d'une quatrième charge, leurs officiers, mettant un genou en terre, demandèrent quartier. Le duc d'Enghien s'avançait pour l'accorder lorsque son geste mal interprété fit siffler une grêle de balles autour de sa tête. Indignés de ce qu'ils croient une trahison; les soldats français se jettent avec furie sur le bataillon espagnol, et ils y font une horrible boucherie. Le jeune vainqueur dérobe à leur rage un petit nombre de guerriers qui se réfugient près de lui; mais il fait de vains efforts pour sauver leur chef, et ne peut qu'envier sa mort. Ainsi fut détruite cette infanterie si redoutée qui, depuis Charles-Quint, faisait la force des armées espagnoles; et dont la gloire s'évanouit alors sans retour pour passer aux armées françaises. Beck, arrivé trop tard, ne put qu'aider à la retraite, et recueillir les fuyards.

Depuis long-temps la France n'avait remporté un avantage aussi décisif; mais il en fallait recueillir les fruits. C'est à quoi s'attacha le jeune prince, qui, en capitaine déjà expérimenté, ne se laissa point endormir sur ses lauriers. Thionville pouvait intercepter les secours envoyés d'Allemagne aux Pays-Bas; il forma le dessein de s'en emparer. Mais, à la tête d'une armée organisée pour la simple défensive, il n'avait aucune provision de siége. Il donne des ordres pour se les procurer, et, en attendant qu'on les rassemble, il inquiète l'ennemi, menace le Brabant, fait craindre pour Bruxelles; et, lorsque Melos a porté toutes ses forces de ce côté, il décampe subitement, et Thionville est investi avant qu'aucun secours ait pu y être porté. Beck cependant, trompant la vigilance de l'un des officiers du prince, y fit pénétrer deux mille hommes qui en prolongèrent la défense, mais ne purent en empêcher la prise.

La possession de cette place lui permit de donner la main au maréchal de Guébriant, dont les talens étaient continuellement enchaînés par l'indiscipline d'une armée mercenaire. Il se trouvait alors pressé sur la rive gauche du Rhin par le Lorrain Mercy, attaché au service de Bavière, et par le duc de Lorraine, à qui son inconstance habituelle avait encore fait oublier ses derniers sermens. Un secours de cinq mille hommes, commandés par le comte de Rantzau, que le duc d'Enghien lui fit passer, lui donna les moyens de

reprendre l'offensive. Il abandonna dès lors un pays ruiné par la guerre, repassa le Rhin dans l'intention d'hiverner en Souabe, et, afin de s'y établir avec plus de sûreté, assiégea Rothweil dont il s'empara, mais où il y fut blessé à mort. Rantzau, qui prit le commandement après lui, se laissa presque aussitôt surprendre à Dutlingen par le duc de Lorraine, Mercy et Jean de Werth. Il fut complétement battu et fait prisonnier, et cinq à six mille hommes seulement de cette armée, qui avait si long-temps fait trembler l'Allemagne, parvinrent à repasser le Rhin sans chef. La cour se hâta de leur envoyer le vicomte de Turenne, qui leur était connu pour avoir servi autrefois avec eux sous le duc de Weimar. On le rappela d'Italie, où pendant l'absence du prince Thomas, que sa santé avait forcé de se retirer, il commandait en chef, et où quelques succès venaient de lui mériter à trente-deux ans le bâton de maréchal de France.

Quand le duc d'Enghien, à la fin d'une campagne si brillante, reparut à Paris tout resplendissant de gloire, et environné d'une foule de jeunes seigneurs compagnons de ses exploits, les partis qui divisaient la cour se le disputèrent pour ainsi dire, et firent tous leurs efforts pour s'attacher cette troupe brillante et son chef. Le choix du jeune prince fut bientôt fait : vain et frivole comme on est à son âge, il tourna du côté où l'appelaient la flatterie et les plaisirs. La cour d'Anne d'Autriche n'était ni sombre ni triste, et la reine elle-même laissait souvent

percer la gaieté à travers les crêpes lugubres du veuvage [1]. Mais les dames admises à sa familiarité, privées des grâces de la première jeunesse, ne possédaient que celles de l'âge mûr, la variété des connaissances, la justesse du raisonnement et le sel de la conversation. Cette société, bonne pour des hommes réfléchis, était trop grave, trop imposante pour le vainqueur de Rocroy et son cortége pétulant. Ils se trouvaient moins gênés dans le cercle des duchesses de Chevreuse et de Montbazon : celle-ci avait épousé le père de la première, et était plus jeune que la fille de son mari [2]. C'étaient deux femmes d'expérience, de ces femmes qui remplacent les grâces naïves de la jeunesse par des complaisances et des agaceries, et qui par-là usurpent souvent sur des cœurs neufs un empire que la vertu et la décence s'efforcent en vain d'obtenir. Elles attiraient auprès d'elles les agréables des deux sexes; et la liberté qui régnait dans ces assemblées gagnait aisément les jeunes militaires. Le duc d'Enghien s'attacha à madame de Montbazon, et se trouva lié au parti des importans; mais une malice imprudente de la duchesse le refroidit, et le jeta dans le parti opposé.

[1] *Mém. de Motteville*, tom. Ier., pag. 220.

[2] Marie de Rohan-Montbazon, duchesse de Chevreuse, naquit en 1600, et Marie de Bretagne, duchesse de Montbazon, en 1612. Cette dernière mourut en 1657, et fut enterrée aux Bénédictines de Montargis.

Entre les personnes qu'on distinguait dans cette société, et qui par conséquent excitaient la jalousie, brillait la jeune duchesse de Longueville, sœur du duc d'Enghien. Des lettres galantes trouvées un jour sous ses pas, et reconnues par madame de Montbazon pour devoir être de son écriture, furent lues et commentées en plein cercle d'une manière très-désagréable pour l'absente. La princesse de Condé, indignée de l'imputation, et encore plus de la publicité qu'on lui avait donnée, en demanda justice à la reine, comme d'un affront fait à la famille royale. Cette tracasserie, qu'on aurait dû mépriser, devint une affaire sérieuse. Le duc de Beaufort se déclara le champion de madame de Montbazon, pour laquelle il faisait le passionné; le duc d'Enghien défia dédaigneusement les détracteurs de sa sœur[1]. Les courtisans, selon leurs inclinations ou leurs intérêts, vinrent offrir leurs épées aux rivaux; et on se vit à la veille d'un combat sanglant. La régente, après avoir employé inutilement la persuasion, prit le ton de l'autorité, et condamna la duchesse de Montbazon à faire une réparation. Mazarin en régla la forme, le lieu, le cérémonial: il y rencontra autant de difficultés que s'il avait été question d'un traité qui aurait décidé du sort de deux empires. Pour l'exécution, la princesse de Condé convoqua chez elle

[1] *Mém. de Mottev.*, tom. Ier., pag. 184. — La Châtre, pag. 370.

une grande assemblée : la duchesse de Montbazon y parut. Elle lut, d'un air moqueur, quelques lignes d'excuses et de complimens qui avaient été concertés ; la princesse y répondit par quelques mots doux, prononcés d'un ton aigre, et elles se séparèrent aussi brouillées qu'auparavant. Telle fut ce que M. de La Châtre appelle *l'amende honorable* de madame de Montbazon. La reine, dans la crainte que les rencontres n'occasionassent de nouvelles scènes, défendit à la duchesse, jusqu'à nouvel ordre, de rester dans les endroits où serait la princesse de Condé. Cette injonction, qui mettait la victoire tout entière du côté des Condé, qu'on savait être soutenus par le cardinal Mazarin, avertit les importans de l'ascendant qu'il prenait. Mais, au lieu de travailler à regagner auprès de la reine le terrain qu'ils avaient perdu, et à remettre leur crédit au niveau de celui du ministre, ils firent tout ce qui pouvait accélérer son élévation et leur chute.

Anne d'Autriche était bonne, familière dans son domestique, disposée à obliger; mais elle ne voulait pas que ses amis prétendissent la dominer : elle se raidissait contre la contradiction. Madame de Chevreuse, madame de Hautefort, et les autres personnes attachées à la reine pendant la vie de son mari, n'avaient pu saisir ce caractère, parce qu'elles ne l'avaient connue alors que dans l'oppression : devenue maîtresse de suivre ses goûts, elle leur insinua et leur déclara même fermement, selon les circonstances, qu'elle

prétendait n'être pas gênée dans sa confiance, ni exposée aux remontrances et aux critiques [1]. Malgré ces avertissemens, ces personnes s'imaginèrent qu'en ne laissant point ignorer à la reine les bruits qui se répandaient sur son compte, elles l'engageraient à congédier le ministre qui le rendait l'objet des observations malignes de ses domestiques et du public. Mais il en arriva tout autrement : loin de savoir gré à ceux qui affectaient de prendre un intérêt si vif à sa réputation, elle les regarda eux-mêmes comme les auteurs des censures mortifiantes dont sa couronne ne la garantissait pas, et se promit de saisir la première occasion favorable de se débarrasser de tous les donneurs d'avis. La morgue des *Importans* fournit à la reine ce qu'elle désirait.

Comme ce n'était qu'à contre-cœur et au grand regret du parti que la duchesse de Montbazon s'était soumise à céder partout la place à la princesse de Condé, elle s'imagina que des rencontres supposées fortuites pourraient faire exception à la règle, et la réintégrer insensiblement dans la compagnie de la reine, que la princesse ne quittait guère [2]. En conséquence, la duchesse de Chèvreuse ayant obtenu la permission de donner à la régente une fête champêtre, madame de Montbazon s'y rendit

[1] Motteville, pag. 166 et 208. — Brienne, tom. II, p. 219. — La Porte, pag. 200.

[2] Motteville, pag. 201.

pour aider, disait-elle, sa belle-fille à en faire les honneurs. La princesse de Condé, qui en fut avertie, offrit à la reine de s'absenter afin de ne pas troubler ses plaisirs : mais la reine ne le voulut pas souffrir, et envoya dire à madame de Montbazon de prendre quelque prétexte pour se retirer. Celle-ci s'excusa d'obéir, et Anne d'Autriche, piquée de ce refus, ne parut point à la fête. Dès le lendemain, elle exila la belle-mère, et fit dire à la belle-fille, qui lui avait attiré ce désagrément, d'aller à la campagne. Cependant, quelques jours après, elle rappela madame de Chevreuse. Sensible au souvenir de la liaison qu'elle avait eue autrefois avec cette femme, elle lui parla en amie, et lui conseilla, pour leur commune tranquillité, de ne songer qu'à vivre agréablement en France, sans se mêler d'aucune intrigue. « Je vous promets, lui dit-elle, mon amitié à cette condition ; mais si vous voulez troubler la cour, je vous forcerai de vous en éloigner, et je ne peux vous promettre de grâce plus grande que celle d'être au moins chassée la dernière. »

Le duc de Beaufort prit l'exil de madame de Montbazon en héros de roman. Comme s'il eût cherché à rompre la lance contre tous ceux qui ne se déclareraient pas pour la dame de ses pensées, il ne se montra plus qu'avec un air de dépit et d'humeur. Il brusquait les uns, bravait les autres, et en voulait surtout au cardinal, qu'il accusait d'avoir excité la reine à éloigner la duchesse. Ce prince,

aussi dépourvu de jugement que de politesse, en agit très-peu respectueusement avec la régente elle-même. Il affectait de tourner le dos quand elle l'appelait : si elle lui parlait, il ne lui répondait pas, ou il le faisait en termes ironiques ou mordans. La reine souffrit quelque temps ses folies; mais, à la fin, elle appréhenda que la trop grande indulgence ne le portât à des violences, d'autant plus qu'on parlait d'assemblées secrètes, de complots, et de gens armés qui guettaient le cardinal pour l'enlever ou l'assassiner[1]. Ce projet n'a jamais été vérifié; mais Mazarin eut peur, ou en fit semblant. La régente entra dans ses craintes; elle en fit part au duc d'Orléans et au prince de Condé, s'autorisa de leur consentement, et au moment que le duc de Beaufort se croyait au-dessus de toute attaque, le brave de la cour, le gardien du trône, le protecteur de la régente, à qui elle avait confié le soin de ses enfans, cinq mois après cette distinction glorieuse, y fut arrêté le 2 septembre, et renfermé dans le château de Vincennes. Sa disgrâce s'étendit sur la duchesse de Chevreuse, Châteauneuf, Saint-Ibal, Montrésor et beaucoup d'autres qui eurent ordre de s'éloigner de la cour. L'évêque de Beauvais fut aussi renvoyé dans son diocèse, privé même de l'espérance du cardinalat.

[1] La Châtre, pag. 378. — Motteville, tom. Ier. p. 204. Brienne, tom. II, p. 229.

Ainsi expira sans presque aucune convulsion la cabale des Importans.

1644. — Après la bourrasque causée par les Importans, commencèrent les beaux jours de la régence, jours célébrés par les poètes comme l'âge d'or de la France. Il semblait que, délivrée d'un ministère soupçonneux sous un roi taciturne et mélancolique, elle commençait à jouir d'une existence nouvelle. Le cœur des courtisans, auparavant serré par la crainte, s'épanouissait, et s'ouvrait à la gaieté, compagne ordinaire de la confiance. Le peuple se réjouissait; il courait en foule aux fêtes qu'on lui donnait fréquemment, à l'occasion des victoires qu'on remportait sur les ennemis. Il n'y allait pas admirer en silence des magnificences dont les yeux seuls étaient satisfaits; mais il y faisait éclater une joie naïve, marquée par ses acclamations. Le magistrat se livrait avec zèle à ses fonctions, sûr de ne plus éprouver ces coups d'autorité qui jetaient le trouble dans les tribunaux. Le guerrier s'exposait volontiers aux dangers, ne craignant pas qu'une politique ombrageuse le rendît responsable de l'événement. Enfin, tous les ordres de l'état, guéris de leur langueur, revivaient. Les impôts étaient cependant considérables, mais on les payait sans murmure, parce qu'on gagnait des batailles, et qu'à chaque succès on espérait la paix.

Turenne, après avoir pris ses quartiers d'hiver dans la Lorraine, province moins désolée que l'Al-

sace, et avancé même les fonds pour habiller et remonter sa petite armée, avait repassé le Rhin à Brisach pour observer Mercy qui assiégeait Fribourg. Trop faible pour le combattre, il demanda des secours, et en les attendant il s'efforça d'inquiéter au moins l'ennemi. Mais, quelque talent qu'il mît en œuvre, il ne put que retarder ses succès, et Fribourg était pris lorsque le duc d'Enghien, envoyé pour se réunir à lui, arriva. Quoique Mercy, malgré la jonction des deux généraux français, leur fût encore supérieur par le nombre, il ne jugea pas à propos de commettre le sort d'une conquête assurée aux hasards d'un combat, et il prit toutes les mesures pour n'y être pas forcé. Entouré dans la plaine de Fribourg de marais, de lacs, de ravins et de montagnes impraticables qui ne laissaient entre elles que des défilés étroits, il mit tout son art à fortifier encore ces défenses naturelles. Elles parurent inexpugnables à Turenne, qui proposait d'affamer le Bavarois, mais non pas au jeune prince, qui, moins avare du sang du soldat, résolut d'attaquer de vive force. Turenne eut la commission d'occuper un défilé, pendant que le duc d'Enghien à l'opposite devait escalader une montagne.

Malgré les difficultés nombreuses qu'offrait le passage de la gorge, coupée de tranchées, et hérissée d'abatis qui arrêtaient les assaillans à chaque pas, Turenne déboucha le premier dans la plaine, mais non sans de nouveaux dangers, par le défaut

absolu de cavalerie où il se trouvait pour protéger sa division. Le prince, qui peu de momens après gagna la crête de la montagne, ne pouvait lui être encore d'aucun secours. Heureusement la nuit survint. Mais, si elle sauva Turenne, elle couvrit en même temps l'habile retraite de Mercy, qui n'était plus couvert, et qui alla se retrancher de la même manière à une lieue de là.

Le lendemain il y fut attaqué avec le même courage que la veille, mais avec moins de succès, et la perte des Français fut énorme : le prince ne put, suivant son désir, renouveler le combat le jour suivant; les troupes excédées exigèrent du repos, et l'on en revint au plan de Turenne, au projet de couper la retraite à l'ennemi, et de l'affamer dans son camp. L'armée se mit dès lors en marche pour s'emparer des postes qui assuraient les communications et les vivres du général bavarois; mais Mercy, éclairé par ses appréhensions, ne tarda pas à pénétrer le motif de ce mouvement, et il décampa lui-même pour en prévenir l'effet. Rose, détaché contre lui pour le retarder, bravait son armée avec huit cents hommes; il allait être écrasé, lorsque le duc, qui du haut d'une montagne reconnut le danger qu'il courait, se détourna de sa première direction pour voler à son secours. Mercy, profitant habilement du retard qu'éprouvait l'armée française par cet incident, abandonne dans les bois de la forêt Noire ses bagages et son canon, et échappe comme par enchantement aux savantes

combinaisons sous lesquelles il devait succomber. Ainsi se terminèrent ces combats fameux, connus sous le nom des *Journées de Fribourg*, et où le vaincu fit chèrement acheter la victoire au vainqueur. Il conserva même Fribourg, mais il ne put empêcher les deux rives du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Cologne, de tomber au pouvoir des Français. Ce fut dans la première de ces journées que le duc d'Enghien, mettant pied à terre, et lançant avec force son bâton de général dans les retranchemens ennemis, s'y jeta lui-même à la tête de deux mille soldats rebutés, qui en chassèrent trois mille victorieux et couverts.

Gravelines au même temps tombait au pouvoir du duc d'Orléans. Les corps des deux maréchaux de La Meilleraie et de Gassion, qui servaient sous lui, pensèrent se charger après la prise de la ville, pour le vain honneur d'y entrer les premiers. Lambert, maréchal de camp, se jette au milieu d'eux, défend aux troupes avec autorité d'obéir aux maréchaux, et par cet acte de présence d'esprit et de fermeté, il sauve des milliers de braves en donnant le temps à Gaston de statuer à l'amiable sur le pas. La campagne d'Italie fut à peu près nulle; et en Catalogne le maréchal de La Mothe ne put empêcher le roi d'Espagne de reprendre Lérida. Il fut traduit pour ce sujet devant un conseil de guerre, et ne fut absous qu'au bout de quatre ans.

1645. — Le soin de conserver les conquêtes sur le Rhin avait été confié à Turenne. C'était une

tâche difficile avec la petite armée qu'on lui avait laissée. Il eut le talent de la doubler pendant l'hiver par des enrôlemens, et se trouva en état au printemps d'aller chercher Mercy, qui avait aussi réparé la sienne, mais auquel on venait d'enlever quatre mille hommes pour la défense des pays héréditaires de la maison d'Autriche. C'était la suite d'une victoire nouvelle, remportée à Jenkowitz, près de Tabor en Bohême, par Torstenson; victoire après laquelle il marcha sur Vienne, mais avec une lenteur qui permit de lui opposer d'autres troupes, ce qui l'obligea de regagner la Bohême. Turenne, mettant à profit l'affaiblissement de son adversaire, le força d'évacuer la Souabe, et le poussa même en Franconie jusqu'au delà de Wurtzbourg et de Nurenberg, où il le perdit de vue. Ses troupes alors lui demandèrent des quartiers pour se refaire. L'éloignement de Mercy, et l'exemple de ce général qui, au rapport de Rose, envoyé à la découverte, se cantonnait lui-même, semblaient déjà autoriser cette condescendance; la fatigue des troupes, l'appréhension de leur mutinerie habituelle, mais surtout la commisération du chef pour des soldats excédés des travaux d'une campagne laborieuse, achevèrent de lui arracher son aveu. Le vigilant Mercy épiait cette faute, la seule qu'on ait jamais reprochée à Turenne, faute qu'il se reprocha lui-même aussitôt, et qu'il songeait même à réparer. Mais Mercy ne lui en laissa pas le loisir : à peine fut-elle commise, que tout à coup il tombe à Ma-

riendal sur ses quartiers séparés. Turenne fait passer en vain des ordres pour les rapprocher : dans la confusion de la surprise, ils sont mal exécutés, et le général français, n'ayant pu réunir encore qu'une partie de ses forces lorsque l'ennemi parut avec toutes les siennes, se vit dans la nécessité de courir la chance d'un combat inégal, auquel il ne put se refuser. Son faible corps, bientôt enveloppé, n'eut de ressource que la fuite, et lui-même pensa être fait prisonnier. Dès qu'il se vit en sûreté, il recueillit ses débris, et au lieu de chercher à regagner le Rhin, ainsi que sa faiblesse semblait le lui conseiller, il fit sa retraite sur la Hesse. Il avait formé le dessein d'y attirer Mercy, et de forcer par-là les Hessois et les Suédois, ménagers de leurs troupes, à lever enfin leurs quartiers d'hiver, et à sortir d'une inaction nuisible à la cause commune. Cette adresse eut le succès qu'il en avait espéré, et lui rendit une armée avec laquelle il fit reculer Mercy à son tour.

Mais déjà, sur le bruit de sa défaite, la cour lui avait envoyé un supérieur en la personne du duc d'Enghien, qui amenait des renforts. Le duc, ayant adopté le plan d'opérations de Turenne, mettait à la poursuite de Mercy l'ardeur qui lui était naturelle, lorsqu'il se vit arrêté tout à coup dans sa marche par le refus positif d'aller plus loin, que les généraux alliés, choqués de la hauteur de son commandement, lui signifièrent. Déjà le prince ne parlait que de les charger, lorsque le prudent Tu-

renne lui conseilla de la condescendance; et s'entremit pour rapprocher les esprits. Il y réussit, du moins à l'égard des Hessois; mais il échoua auprès de l'inflexible Konigs-Mark, qui, faisant monter ses fantassins en croupe, disparut avec tous ses Suédois.

Mercy continua d'être harcelé avec le reste; mais, ayant reçu un renfort, il fit halte à Nordlingue, et s'y fortifia de manière à n'être pas facilement délogé. Le duc d'Enghien, contre l'avis de Turenne, se détermina, quoique inférieur en nombre, à le combattre; et Mercy, se promettant la victoire d'une résolution qu'il taxait d'imprudence, se félicita de se voir attaqué. Le commencement de l'action répondit assez au jugement qu'il avait porté. Le maréchal de Grammont, qui commandait l'aile droite de l'armée française, fut mis dans une déroute complète par Jean de Werth, et les espérances de Mercy commençaient à se réaliser, lorsque cet habile général reçut le coup mortel. Quelque désespoir qu'en conçurent ses troupes, et quelques efforts qu'elles fissent pour le venger, leur furie ne put suppléer au conseil; et les succès de Turenne à la gauche, ainsi qu'une charge du duc d'Enghien à la tête des Hessois, achevèrent de donner la victoire aux Français, et d'enlever aux champs de Nordlingue la renommée sinistre que onze ans auparavant ils avaient acquise. Mais il s'en fallut de tout d'ailleurs que cette victoire eût les mêmes suites. Une maladie dont fut attaqué pres-

que aussitôt le duc d'Enghien, et un secours considérable amené par l'archiduc Léopold aux impériaux, et qui doubla leurs forces, obligea les Français victorieux à faire retraite, et à se borner à la défensive sur le Rhin. Cependant l'hiver ayant éloigné le prince allemand, qui alla prendre ses quartiers en Bohême, Turenne investit Trêves, et y rétablit l'électeur, dont la régente avait déjà procuré l'élargissement. C'était la condition expresse qu'elle avait mise à se prêter aux ouvertures de la paix qui se négociait alors.

Le duc d'Orléans prît encore quelques villes en Flandre; et au midi le comte d'Harcourt, après avoir établi une entière communication entre le Roussillon et la Catalogne, en favorisant la prise de Roses par Duplessis-Praslin, à qui elle valut le bâton de maréchal de France, passa la Sègre, et remporta encore à Liorens une victoire qui termina la campagne.

1646. — Celle de l'année suivante n'eut rien de très-brillant pour les armes françaises. La jonction de Turenne avec Wrangel, qui avait succédé à Torstenson, et les manœuvres habiles de ces deux généraux, qui devaient opérer la ruine de l'électeur de Bavière, devinrent inutiles par le bonheur qu'eut celui-ci, à la fin de l'année de faire agréer sa neutralité à la régente. Cet incident fit rappeler Turenne dans le Luxembourg ; et il était à peine rendu, que déjà l'électeur avait repris ses anciennes liaisons. Gaston, toujours en

Flandre, ayant sous lui les maréchaux de Gassion et de Rantzau, s'empara de Mardik à la vue du duc de Lorraine, qui n'osa hasarder le combat que le prince lui offrit. Il se retira après cet exploit et remit le commandement au duc d'Enghien. Celui-ci, secondé par l'amiral hollandais Martin Tromp, enleva Dunkerque en dix-huit jours, et lorsqu'on croyait la campagne finie.

Ces avantages furent compensés par un échec qu'essuya le comte d'Harcourt, toujours heureux jusqu'alors : il fut battu par le marquis de Léganez, qu'il avait autrefois contraint de lever le siége de Casal, et qui le contraignit à son tour de lever celui de Lérida. Il en fut de même à peu près en Italie, où le prince Thomas se vit forcé de renoncer au siége d'Orbitello, ville située à une journée de Rome, et dans *l'état des présides*, où, pour inquiéter Innocent X et satisfaire une vengeance particulière de Mazarin, ce ministre avait fait porter la guerre. Le duc de Brezé, beau-frère du duc d'Enghien, devait coopérer par mer à ce siége : il battit en effet la flotte espagnole qui vint au secours, mais il fut tué dans le combat.

1647. — L'année 1647 fut encore moins heureuse. Une suspension d'armes entre l'Espagne et les Provinces-Unies, toujours inquiètes des succès et du voisinage des Français, permit à l'archiduc Léopold de tourner toute son attention et toutes ses forces du côté de la Flandre, où

Rantzau et Gassion ne purent l'empêcher de faire des progrès. Le dernier fut tué comme il s'emparait de Lens; et, dit Monglat à cette occasion, « la France gagna une bicoque, et perdit un grand capitaine. »

Turenne fut enchaîné pendant toute la campagne par la révolte et la retraite des Weimariens qu'on n'avait pu satisfaire entièrement sur leur solde. Il les suivit dans leur marche; et, négociant toujours avec leurs officiers, il en fit arrêter quelques-uns, en passant près de Philisbourg, et entre autres Rose, qu'ils avaient élu pour chef. Quelques-uns furent ramenés par la persuasion : avec ceux-ci il poursuivit les plus mutins jusqu'en Françonie, les chargea, leur fit quelques prisonniers; mais il ne put empêcher qu'ils ne lui échappassent en majeure partie, et qu'ils allassent grossir l'armée suédoise. On touchait à l'automne lorsque Turenne put revenir dans le Luxembourg, où sa présence, obligeant l'archiduc à diviser ses forces, arrêta aussi ses progrès.

Le duc d'Enghien, devenu prince de Condé par la mort de son père, à la fin de l'année précédente, et qui avait été envoyé en Catalogne pour réparer l'échec du comte d'Harcourt, ne fut pas plus heureux que lui. Soit que ce fût l'usage du pays, soit fanfaronnade, il fit ouvrir la tranchée devant Lérida au son des violons. Le gouverneur Grégorio Brit, Portugais, y répondit d'abord

par des honnêtetés, et ensuite par un feu si terrible et des sorties si bien conduites, que le prince, dont l'armée diminuait sensiblement par les combats, les maladies et la désertion, et qui était menacé encore de l'approche d'une armée supérieure, prit sagement, mais non sans regret, le parti de la retraite.

Il n'y eut point d'événement marquant en Italie, où le duc de Modène avait succédé au prince Thomas, dans le commandement des troupes combinées, et où les Espagnols restèrent sur la défensive par l'inquiétude que leur causait le soulèvement des Napolitains, révoltés des extorsions de leurs vice-rois. Ils s'étaient mis sous la protection de la France, et avaient appelé le duc de Guise pour les commander. Mais celui-ci, mal secondé par la cour, fut fait prisonnier l'année suivante par don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, et Naples rentra dans le devoir.

La bonne situation des affaires, et dans le cabinet et chez l'étranger, au commencement de la régence, donnait à la nation un air de sérénité; aussi la vit-on tout à coup reprendre ce caractère vif, léger et enjoué qui la distingue; les troubles mêmes de la Fronde qui survinrent ensuite ne l'altérèrent pas. On la verra s'amuser des affaires publiques sans trop s'en occupper; se passionner pour les partis sans s'acharner à se détruire; lire avidement les libelles et n'en retenir que les

plaisanteries; se faire la guerre sans se haïr; se battre avec bravoure et ne mêler aux hostilités ni atrocités ni noirceurs; passer presque sans aucun intervalle de la tranquillité au tumulte, de la révolte à la soumission. On peut dire que l'état de la nation pendant tout ce temps fut un état de délire, et c'est sous ce point de vue qu'il faut envisager les événemens qui vont suivre. Le cardinal de Retz, le duc de La Rochefoucauld et plusieurs autres personnes d'un rang distingué ont laissé d'amples mémoires sur ce sujet. Comme ils voyaient les événemens de plus près, et qu'ils y jouaient les principaux rôles, ils les jugeaient très-importans, et se les grandissaient, pour ainsi dire, à eux-mêmes. Mais l'œil de l'histoire les voit dans leur juste proportion; et c'est ainsi que nous les représenterons sans nous appesantir sur les détails, et sans rien retrancher de ce qui peut les rendre instructifs.

1648. — Ces beaux jours de la régence durèrent à peu près trois années, pendant lesquelles le cardinal s'affermit dans le ministère contre les secousses qui allaient ébranler sa fortune. Mazarin fut haï parce qu'il ne sut s'attirer ni l'estime ni la confiance, qui sont les pivots du gouvernement. Il n'avait pas de grands vices, mais presque toutes ses vertus étaient plus ou moins infectées des défauts contraires. S'il donnait, c'était avec parcimonie et contrainte; s'il promettait, c'était dans l'intention de ne tenir qu'au-

tant qu'il y serait forcé. Il parlait beaucoup et avec agrément; mais il abusait de cette facilité pour s'envelopper dans de grands raisonnemens qui lui fournissaient ensuite une foule d'*échappatoires*[1]. Un autre expédient qu'il employait volontiers, était la lenteur. *Le temps et moi*, disait-il quelquefois. Cette marche tardive et tortueuse désolait les Français, amis de la promptitude dans le conseil comme dans l'exécution. Leur penchant à la précipitation leur rendait le ministre ridicule; lui, de son côté, les regardait comme une nation frivole. Il résulta de là un mépris réciproque, très-mal fondé de part et d'autre, mais qui influa beaucoup sur les événemens suivans. Il semble que le cardinal Mazarin aurait préféré la vie d'un homme riche sans affaires, à celle d'un ministre : car il aimait les plaisirs, la table, et le jeu. Il haïssait le travail, et laissait en arrière une multitude de réponses et de dépêches. Cependant, quand il voulait s'appliquer, il avançait beaucoup en peu de temps. Les audiences, la représentation lui déplaisaient; il serait resté volontiers enfermé dans l'intérieur

[1] Brienne, tom. II, pag. 182. — Motteville, tom. Ier., pag. 182. — Joly, tom. Ier., pag. 5. Bussé, tom. Ier., pag. 119. — La Rochefoucault, pag. 40. — Nemours., pag. 8. — Mascurat, pag. 191, 445 et 448. — Lenet, liv. II, pag. 416. — Talon, tom. VII, pag. 79. — Artagnan, tom. II, pag. 298. — Monglat, tom. II, p. 298.

de son domestique, occupé de bagatelles, d'oiseaux, de singes, d'ameublemens, de bijoux; et jamais on ne l'en tirait qu'il ne montrât de l'humeur. Enfin, un défaut très-essentiel dans un ministre, c'est qu'on savait qu'il ne fallait que lui faire peur pour obtenir de lui tout ce qu'on voulait. « Faites du bruit, disait le cardinal de Sainte-Cécile, son propre frère, et il accordera tout. » Dans une cour où les plaisirs faisaient qu'on se communiquait beaucoup, ces défauts du ministre ne tardèrent pas à être remarqués, et bien des personnes se proposèrent de les tourner à leur profit. Le cardinal sentit les inconvéniens de cette familiarité; et les efforts qu'il fit pour la diminuer occasionèrent le premier soulèvement contre lui.

Anne d'Autriche, pendant la vie de son mari, n'avait pas eu de plus grande consolation dans ses peines que la liberté de s'en plaindre avec ses domestiques, ses femmes et les autres personnes qui l'environnaient. Lorsqu'elle eut pris en main les rênes du gouvernement, elle continua de parler de ce qui l'affectait; de sorte qu'à son exemple tout le monde s'entretenait des affaires d'état[1]. Mazarin fit sentir à la régente les inconvéniens de cette habitude, et elle s'en corrigea; mais les familiers de la reine, privés de ces confidences qui satisfaisaient leur curiosité,

[1] Talon, tom. IX, pag. 322.

et qui leur donnaient un air d'importance, conçurent un extrême ressentiment contre le ministre. Il s'embarrassa peu de la haine des subalternes, persuadé que, pourvu qu'il eût pour lui les princes du sang, les grands-officiers de la couronne et les chefs les plus éminens des corps, tous les autres seraient trop heureux de se ranger sous sa protection. Il s'attacha donc à contenter les premiers, à prévenir leurs désirs, et surtout à les flatter et à les endormir par de belles paroles. Mazarin ne fit pas réflexion que presque toujours les grands sont conduits par les petits. Ceux-ci, gens d'affaires, fournisseurs, domestiques, en rapport continuel avec les courtisans, n'eurent pas de peine à leur inspirer des préventions contre le ministre qui les négligeait. S'il accordait des grâces, il ne fallait pas, disaient-ils, lui en avoir obligation, parce que c'était de sa part, crainte plutôt qu'inclination; il fallait au contraire profiter de sa faiblesse, et exiger encore davantage. Si excédé des demandes, il hasardait un refus, l'essaim des mécontens se répandait dans les cercles, dans les sociétés bourgeoises, dans les cours souveraines, où ils avaient leurs amis, leurs parens et leurs alliés. Là on faisait sans miséricorde le procès au ministre. C'était, disait-on, un avare, un ambitieux, un homme qui ne pensait qu'à lui, qui se revêtait de toutes les dignités, se chargeait de bénéfices, pillait le trésor royal, dont

il s'était rendu maître en y préposant ses affidés, qui prolongeait la guerre pour avoir un prétexte pour pressurer les peuples; enfin une sangsue publique, un fourbe qui déshonorait le gouvernement chez les étrangers; et dont il fallait nécessairement se défaire.

Les murmures contre la régente n'étaient pas moindres. *Effusa est contemptio super principes*, disait Talon, avocat-général; « le mépris universel s'est répandu sur les princes. La personne du roi a été honorée à cause de l'innocence de son âge; mais celle de la reine a reçu toutes sortes d'opprobres et d'indignités; le peuple s'est donné la liberté d'en parler avec insolence et sans retenue[1]. » On noircissait, en effet, la régente par des soupçons injurieux à son honneur. On ne l'épargnait pas non plus sur sa conduite politique : on la blâmait ouvertement de donner toute sa confiance à un étranger qui savait à peine la langue, qui ne connaissait ni le génie, ni les lois, ni les usages de la nation, et d'avoir composé le conseil moins selon les besoins de l'état que selon les désirs de son ministre. A la vérité elle avait conservé à la tête le chancelier Séguier, homme habile, ami des savans et des lettres, exercé dans le travail, employé avec succès sous Richelieu, et capable de donner de bons avis; mais il passait pour l'homme de la cour contre le par-

[1] Talon, tom. II, pag. 376; tom. V, pag. 296. — Psaume 106, v. 40.

lement, et il était « si souple, dit Talon, si déférant, si abaissé dans sa conduite à l'égard de la reine et des ministres, qu'il en était ridicule et sans estime dans le cabinet. » D'ailleurs, il lui était échappé de dire en pleins états, « qu'il y avait deux sortes de consciences : l'une d'état, qu'il fallait accommoder à la nécessité des affaires ; l'autre, à nos actions particulières. » Cette proposition scandalisa à juste titre, et ôta au chancelier la confiance du public, qui est le plus bel apanage d'un homme en place.

Par une conduite contraire, Chavigni se fit un puissant parti dans le parlement. « Il faisait profession de dévotion, dit Talon, et même de jansénisme ; et il se trouvait que tous ceux qui étaient de cette opinion n'aimaient pas le gouvernement présent de l'état. » C'était un homme *de haut sens*, très-propre aux affaires. Mazarin lui devait son élévation ; mais bientôt il le trouva de trop dans le conseil, et l'en éloigna. « Il est difficile et audacieux, disait le cardinal ; il serait heureux, s'il voulait se contenter d'avoir part à ma fortune ; mais il demande toujours et me contraint infiniment [1]. » On cria à l'ingratitude. Chavigni se cantonna, pour ainsi dire, dans le parlement, où il avait pour partisans déclarés les présidens Longueil et Viole, auxquels se joignirent les présidens de

[1] Talon, tom. V, pag. 311. — Motteville, tom. Ier, pag. 360.

Novion et de Blanc-Mesnil, piqués contre le ministre, à cause de la disgrâce de Potier, évêque de Beauvais, leur parent. Châteauneuf, qu'on avait toujours laissé à Mont-Rouge, se mêla de cette cabale, qui devint très-dangereuse par la jonction de plusieurs conseillers disposés à brouiller. Mazarin ne trouva pas de meilleur moyen pour l'affaiblir que de disperser les chefs. Châteauneuf eut ordre de se retirer en Berri. Chavigni fut réduit au gouvernement de Vincennes, qui lui avait été donné par Richelieu; d'autres furent relégués dans leurs maisons de campagne, d'où le ministre, peu enclin à la rigueur, les rappela bientôt. Cependant, comme tout cela s'était fait sans forme de procès et par des coups d'autorité, le parlement, dont les exilés étaient presque tous membres, en marqua beaucoup de mécontentement.

La guerre d'Espagne, très-dispendieuse, quoique accompagnée de succès brillans, durait toujours. Il fallait de l'argent pour la soutenir; il en fallait pour fournir à la magnificence et aux plaisirs d'une cour fastueuse, pour acquitter les pensions des grands, créées dans l'intention de payer leur fidélité; enfin pour remplir les vides du trésor, causés par une administration peu économe. Les provinces épuisées n'offraient plus de ressources, malgré l'habileté du surintendant des finances à trouver des prétextes et des moyens d'impositions : c'était l'Italien Jean Particelli, sieur d'Emery, exacteur impitoyable, qui se faisait même honneur de sa dureté. On

raconte qu'un poëte venant un jour lui offrir l'encens dont les auteurs indigens ne parfument que trop souvent les distributeurs des richesses, d'Emery lui dit naïvement : « Au lieu de me louer, faites en sorte qu'on m'oublie : les surintendans ne sont faits que pour être maudits [1]. » De la part d'un homme qui se dévouait si gaiement à l'exécration publique, il était permis de tout appréhender; aussi la crainte fut-elle vive dans la capitale; et les esprits commencèrent à s'agiter fortement, lorsque les bourgeois virent leurs possessions menacées, et la violence jointe aux prétentions de la cour.

Il parut odieux que, pour faire de l'argent, on tirât des archives de la finance un règlement qui avait cent ans de date. C'était un édit de 1548, qui faisait défense de prolonger les faubourgs de Paris, et de bâtir au delà des bornes posées à cet effet, sous peine de démolition, de confiscation des matériaux, et d'amende arbitraire. Plus il s'était écoulé de temps depuis ce règlement, plus les contraventions s'étaient multipliées, et plus le surintendant espérait d'argent. Il fit donner un arrêt du conseil qui rappela celui de 1548, et les peines prononcées contre les délinquans. En conséquence, on commença à toiser le terrain occupé par les nouvelles constructions, afin d'imposer des amen-

[1] Talon, tom. II, pag. 41. — *Hist. du temps*, pag. 10 et suiv.

des proportionnées à l'étendue, et de forcer les propriétaires à racheter par une contribution la démolition de leurs maisons et la confiscation des matériaux. Cette opération du *toisé* jeta l'alarme dans beaucoup de familles, qui se voyaient menacées d'une multitude de procès entre les cohéritiers ou les acquéreurs. Le peuple s'émut, insulta les préposés au *toisé*, et troubla les ouvriers. Ils demandèrent main-forte; on leur donna deux compagnies de soldats, qui empêchèrent les violences, mais non les murmures : les propriétaires réclamèrent l'autorité du parlement, qui intervint dans cette affaire, et qui fit des remontrances. La cour mollit insensiblement, et crut avoir obtenu la victoire parce qu'elle avait soutiré quelques deniers; mais elle accoutuma le peuple à s'attrouper, et le parlement à s'assembler.

La fermentation devint plus générale par la publication d'un tarif qui augmentait considérablement les droits d'entrée dans la capitale. Le toisé n'avait inquiété que quelques familles; le tarif mécontenta tout Paris. La cour, effrayée des murmures qui dégénéraient en clameurs, le retira, et y substitua d'autres édits bursaux, qui parurent si onéreux que le parlement préféra encore le tarif, que l'on modifia; mais ces arrangemens ne se firent pas sans des pourparlers avec le ministre, des assemblées de chambres, des députations à la régente, des réponses aigres, des coups d'autorité de sa part, des discours et des écrits, dans lesquels

les grandes questions du droit des rois et des peuples, du pouvoir arbitraire et du pouvoir limité, étaient discutées et livrées aux réflexions du public. Les maîtres des requêtes, cette jeunesse, l'espérance de la haute magistrature, ordinairement attachée à la cour, de laquelle dépend son avancement, s'élevèrent aussi contre le ministre, parce qu'on créa douze nouvelles charges, dont l'addition diminuait le prix des anciennes, et les rendait moins honorables. Enfin, les trésoriers de France et d'autres possesseurs de charges et d'offices firent entre eux des associations pour borner les projets de la maltôte, et écrivirent en province des lettres circulaires pour engager ceux qui possédaient des charges à se joindre à eux. On mit en prison quelques-uns des plus ardens, et ils furent relâchés aussi promptement et aussi imprudemment qu'ils avaient été resserrés. L'enthousiasme devint si violent qu'un des plus emportés, qu'on avait laissé libre par des égards particuliers, alla se plaindre au ministre de ce ménagement, comme d'un affront, ne méritant pas, disait-il, d'être plus épargné, puisqu'il n'était pas plus innocent que les autres; et cette bravade resta impunie.

Mais ce qui rendit ces petites attaques plus dangereuses, c'est le soulèvement de toute la magistrature au sujet de la *paulette*. Ce droit, ainsi appelé de Charles Paulet, son inventeur, était un expédient imaginé pour rendre la vénalité des charges profitable au trésor royal. Chaque pourvu

d'office était obligé de payer tous les ans le soixantième du prix de l'achat. A cette condition, quand il mourait, sa famille héritait de sa charge; mais, s'il y manquait et mourait dans l'année, la charge était dévolue au roi, et perdue pour la famille. Ce droit de vénalité, acquis par la paulette, n'était pas perpétuel; les rois le renouvelaient tous les neufs ans, comme une grâce. Cette espèce de bail finissant dans l'année, le ministre, en accordant la continuation, imagina d'exiger de toutes les cours souveraines, le parlement excepté, quatre années de leurs gages, par forme de prêt.

Le grand-conseil, la cour des aides, la chambre des comptes se récrièrent contre une pareille exaction; ils remontrèrent au parlement que l'exception n'était faite que pour les désunir, et que, s'il abandonnait les autres corps dans cette occasion, on reviendrait contre lui après les avoir abattus. Cette crainte prévalut contre toutes les mesures que prit la cour pour empêcher ces compagnies de faire cause commune; et, le 13 mai, fut donné le fameux *arrêt d'union*, qu'on peut regarder comme l'étendard sous lequel se rangèrent par la suite tous ceux qui voulurent molester le ministère. Il portait qu'on choisirait dans chaque chambre du parlement deux conseillers qui seraient chargés de conférer avec les autres compagnies, et qui feraient leur rapport aux chambres assemblées, lesquelles ensuite ordonneraient ce qui conviendrait [1]. La

[1] *Journal du parlement.*

régente sentit que cette démarche des cours souveraines, bornée d'abord à leurs intérêts particuliers, ne tarderait pas à s'étendre plus loin. Elle fit l'impossible pour empêcher ces assemblées. L'*arrêt d'union* fut cassé par un arrêt du conseil. Le parlement fut mandé au pied du trône. La reine lui fit essuyer des réprimandes générales, et menaça les particuliers; elle flatta ensuite le corps, et caressa les membres qu'elle craignait, ou dont elle espérait quelque complaisance. Le duc d'Orléans depuis la régence vivait tranquille, sans se mêler des affaires publiques. Anne d'Autriche le pria d'en prendre connaissance, et de traiter avec le parlement. Il se fit une grande députation à son palais : on entra en conférence. Gaston parlait bien, et mettait dans ses discours et ses manières autant de dignité que de douceur; il gagna ceux qui le virent et l'entendirent. Mais ces propositions rapportées aux chambres assemblées, dénuées du charme qu'il leur prêtait, n'eurent pas le même succès.

Mazarin voulut aussi entrer en conférence; mais comme il prononçait mal le français, son idiome étranger donna lieu à des plaisanteries de la part de la jeunesse admise à ces pourparlers, et il devint ridicule : tort qui éclipse en France toutes les bonnes qualités [1]. On crut d'ailleurs s'apercevoir

[1] Talon, tom. V, pag. 296. — Motteville, tom. II, pag. 144.

dans l'intimité de la conversation, qu'il était double, artificieux, plus rusé qu'adroit, hardi jusqu'à l'insolence quand il ne craignait pas, et bas flatteur près des gens dont il avait besoin. Dans ces conférences, il combla de caresses les conseillers jeunes et vieux; il les appelait *les restaurateurs de la France et les pères de la patrie*[1]: adulation fade dont personne n'était dupe, et qui ne lui attira que du mépris[1]. Les expédiens qu'il proposa pour ramener les esprits à la soumission, expédiens qu'il voulait faire valoir comme un grand relâchement de l'autorité royale, furent rejetés avec dédain. Les magistrats s'opiniâtrèrent à soutenir l'*arrêt d'union*; et le peuple commençant à s'émouvoir, la cour fut obligée de souffrir les assemblées *de la chambre de Saint-Louis*, où se réunirent les conseillers députés par le parlement et par les autres compagnies souveraines.

La reine, en tolérant cette espèce de comité, lui fit dire « que son intention était que les affaires s'y expédiassent en peu de temps, pour le bien de l'état; mais surtout qu'il y fût avisé aux moyens d'avoir de l'argent promptement. » De ces deux objets, le second, qui affectait si vivement la cour, fut précisément celui qu'on négligea. Les députés des compagnies aimèrent mieux s'attacher à la discussion des affaires publiques, comme plus

[1] *Journal du parlement*, pag. 9. *Hist. du temps*, pag. 158.

propres, par l'importance des questions, à leur faire obtenir de la considération. Les matières étaient présentées à la chambre par un des membres : on les examinait attentivement ; on portait même une décision, mais qui n'avait de force que par la sanction des chambres assemblées. Il résulta de là deux inconvéniens, qui jetèrent la cour dans de grands embarras : le premier, qui s'est longtemps perpétué, c'est qu'une séance des chambres assemblées ne suffisant pas quelquefois aux affaires d'état, on continuait la délibération dans les séances suivantes sans donner aucun temps aux affaires des particuliers. Ainsi le peuple se trouvait sans justice, et les suppôts du palais sans occupation. Ceux-ci, ou par désœuvrement, ou par curiosité, se portaient en foule dans les salles, et y passaient les journées entières à recueillir les murmures, les réflexions, les bons mots, dont ils amusaient les cercles de Paris et des provinces. Les projets de réforme, et les moyens même violens d'y parvenir, devenaient le sujet des conversations. On s'en entretenait dans les boutiques des marchands, dans les ateliers des artisans, et jusque dans les marchés et les places publiques. Cette manie de s'occuper des affaires s'empara de toutes les têtes ; et la France entière se trouva disposée à prendre part aux troubles de la capitale.

L'autre inconvénient de la chambre de Saint-Louis, c'est la facilité qu'elle donna aux malintentionnés, de commettre le parlement avec la

cour; car le seul frein qui puisse arrêter les caractères fougueux dans les grandes assemblées, c'est la crainte de s'attirer par des propositions hardies le ressentiment des ministres [1]. Or, en permettant ce comité préparatoire, la régente ôta ce frein de la crainte, parce que les conseillers qui voulaient mettre sur le tapis des questions désagréables au ministère, en chargeaient secrètement les députés à la chambre de Saint-Louis, qui s'en occupaient, et portaient ensuite les propositions aux chambres assemblées, sans que l'inventeur, qui restait caché, eût rien à appréhender.

On est étonné de la multiplicité des objets que la chambre de Saint-Louis fit passer sous les yeux, en dix séances qui durèrent dix jours, depuis le 30 juin jusqu'au 9 juillet. Justice, finance, police, commerce, solde des troupes, grâces, domaine du roi, état de sa maison, en un mot, tout ce qui concerne le gouvernement, fut porté à la connaissance de ce comité, et devint, par une suite nécessaire, du ressort du parlement.

Les difficultés sur tous ces objets, présentées à l'assemblée des chambres, auraient été décidées aussitôt que proposées, s'il n'avait dépendu que de la jeunesse du parlement, qui était très-contraire au ministre. Plusieurs causes contribuaient à échauffer les esprits, tant de cette jeunesse tumultueuse que de personnages plus graves et plus

[1] Talon, tom. V, pag. 300.

mûrs, qui ne se montraient pas moins animés. D'abord ces jeunes gens, la plupart dégoûtés de l'étude sombre des lois, et fatigués par les sollicitations importunes des plaideurs, trouvaient fort agréable d'avoir un prétexte plausible de quitter ces occupations obscures, pour se livrer à la recherche amusante des faits, se donner en spectacle dans les assemblées des chambres; et y faire briller leur éloquence. Il est possible aussi que plusieurs d'entre eux se soient regardés comme *les protecteurs nés du peuple*, titre que leur donnaient leurs flatteurs, et qu'ils se soient crus très-nécessaires à la patrie : persuasion capable toute seule d'inspirer l'enthousiasme républicain, toujours dangereux dans une monarchie. Enfin, il devint à la mode de censurer le gouvernement, et de décrier les ministres, surtout le cardinal. On se donna des noms de faction : les partisans de la cour s'appelaient *mazarins*; les autres furent nommés *frondeurs*[1].

Cette dénomination dut son origine à des jeux d'enfans qui, partagés en plusieurs bandes dans les fossés de Paris, se lançaient des pierres avec la fronde. Comme il résultait quelquefois des accidens de ces amusemens, la police les défendit, et envoya des archers pour arrêter les fron-

[1] Retz, tom. Ier., pag. 110 et 387. — Nemours, pag. 8. — La Rochefoucauld, pag. 56. — Mongltat, tom. II, pag. 308.

deurs. A leur vue, les enfans se dispersaient; mais, après le départ de cette patrouille, ils revenaient sur le champ de bataille. Quelquefois, lorsqu'ils se sentaient plus forts, ils faisaient face à la garde, et la poursuivaient à coups de frondes. Le flux et reflux de ces troupes d'enfans, qui tantôt cédaient à l'autorité, et tantôt y résistaient, parut à un plaisant du parlement dépeindre assez naturellement les alternatives de sa compagnie. Il compara les adversaires de la cour à ces *frondeurs*. Le mot prit, et dès ce moment, habits, repas, équipages, ajustement, bijoux, tout fut à la *fronde*. Sitôt qu'elle devint une affaire de mode, les femmes s'en mêlèrent de droit; et, pour être bien reçu dans les cercles, il fallut tenir à la fronde, au moins par quelques marques extérieures. Cette nécessité fit déclarer contre la cour les jeunes conseillers, que d'autres raisons n'avaient pas encore déterminés. . . . .

Quant aux magistrats plus âgés et plus sérieux, qu'on nomma par dérision les *Barbons*, on sait à peu près les motifs des principaux qui dans l'assemblée des chambres tonnaient ordinairement contre les abus vrais ou faux du gouvernement. On a déjà fait observer que le président René Potier de Blanc-Mesnil et toute la maison de Gèvres en voulaient au cardinal à cause de la disgrâce de l'évêque de Beauvais, que le cardinal avait supplanté. René Longueil de Maisons était piqué de ce qu'il ne pouvait obtenir une place de président

pour son frère, et pour lui-même la charge de chancelier de la reine. Le président Viole épousait la querelle de son ami Chavigny, ex-ministre, qui accusait Mazarin non-seulement de ne l'avoir pas soutenu, mais encore d'avoir contribué à sa chute [1]. Le président Charton, qu'on appelait aussi le président *Je dis ça*, parce que telle était sa manière de conclure en opinant, était un esprit turbulent et séditieux qui détestait les ministres par la seule raison qu'ils jouissaient de l'autorité. Enfin, Broussel, simple conseiller, devenu depuis si fameux, tenait du caractère de ces mécontens de profession, dont la bile est exaltée par la pauvreté et l'obscurité où on les laisse, pendant que d'autres, qu'ils prétendent bien inférieurs à eux en mérite, sont élevés aux honneurs. La cour aurait pu le gagner en donnant à son fils une compagnie aux gardes qu'il désirait : elle le négligea. Soit que cette indifférence ait aigri le vieux conseiller, ou qu'il ait été excité par le zèle du bien public, il est certain qu'il ne s'ouvrit jamais un avis mortifiant pour la cour, que Broussel n'en fût l'auteur et l'appui; et, quelque biais que l'on proposât, il était impossible de lui faire agréer aucun tempérament, surtout en matière d'impôts. Aussi le peuple, témoin de cette fermeté, le bénissait tout haut, et l'appelait *son père*. Ses opinions toujours extrêmes, et suivies par le plus grand

[1] Retz, tom. Ier, pag. 145.

nombre auraient entraîné rapidement le parlement dans des résolutions violentes, sans les barrières que la sage circonspection de Mathieu Molé, premier président, opposa à la manie du moment.

Ce magistrat, fait pour les circonstances où il se trouva, fut alors jugé défavorablement par les deux partis. Les ministres, voyant la vigueur qu'il mettait dans les démarches que sa compagnie lui prescrivait contre eux, le taxaient de partialité pour les frondeurs [1]. Ceux-ci, fâchés d'être toujours contenus par le premier président dans les bornes qu'ils voulaient franchir, l'accusaient d'être secrètement vendu à la cour; mais, incapable de craindre ni de flatter, Molé n'avait que la paix en vue; et, s'il ne réussit pas à la procurer, on lui doit d'avoir empêché que les troubles n'ébranlassent les fondemens de la monarchie. Il avait une sagacité singulière pour démêler dans les entretiens particuliers les intérêts secrets, et pour prévoir les entreprises qu'ils pouvaient occasioner; et il était doué surtout de l'esprit d'à-propos qui fait qu'on dit toujours à chacun ce qu'exigent le caractère, le lieu et les circonstances. Dans ses discours, au travers de quelque rudesse d'expression, on remarque des pensées fortes, un style mâle et nerveux, beaucoup de netteté et de justesse, sans aucune de ces méta-

[1] Motteville, *passim*.

phores et de ces digressions scientifiques, familières à l'éloquence de ce temps.

Mathieu Molé passe pour avoir été un des hommes les plus intrépides de son siècle. Tel qui affronte hardiment la mort dans les batailles, tremblerait peut-être en entendant les cris et les hurlemens d'une populace mutinée, et en voyant mille instrumens meurtriers sur sa tête. Aussi tranquille dans ces occasions que s'il eût été sur son tribunal, Molé, d'un regard, glaçait d'effroi les séditieux, et, par une seule menace prononcée d'un ton ferme, il les mettait en fuite. Le courage chez lui n'était pas borné à quelques occasions, il le portait dans toutes ses actions. Sa conduite fut toujours également ferme et soutenue, quoique exposée aux malignes interprétations de ses ennemis, aux railleries des plaisans, à la critique d'un public prévenu, et souvent au blâme de ses parens, de ses confrères et de ses amis. Sa constance fut perpétuellement soumise à ces épreuves, à la cour, à la ville, dans le parlement, et jamais elle ne se démentit.

Il connaissait les boute-feux qui excitaient la fermentation dans sa compagnie, et il n'ignorait pas leurs motifs secrets. Les principaux étaient Châteauneuf, Laigues, Fontrailles, Montrésor, Saint-Ibal, reste de la cabale des Importans; Chavigni, qui s'était joint à eux; et le plus dangereux de tous, Jean-François Paul de Gondi, coadjuteur de l'archevêque de Paris, son oncle,

décoré lui-même du titre d'archevêque de Corinthe, et connu depuis sous le nom de cardinal de Retz [1]. Le but de ces intrigans était de susciter à la régente des embarras de toute espèce ; afin de la forcer de changer ses ministres, dont ils se flattaient d'occuper la place : mais ils se gardaient bien de laisser pénétrer leurs intentions aux magistrats qu'ils séduisaient ; au contraire, ils n'étalaient devant eux que des principes de désintéressement, de modération, de bienfaisance pour le peuple, et paraissaient n'avoir en vue que la réforme du gouvernement et la gloire de la nation, qui serait l'ouvrage du parlement, s'il voulait l'entreprendre. Pour soutenir la bonne opinion qu'ils tâchaient de donner d'eux, ils avaient soin que les projets contre la cour, portés de la chambre de Saint-Louis aux chambres assemblées, ne parussent enfantés que par le pur zèle du bien public. Telle était la suppression des intendans de province, qui fut prononcée d'une voix unanime ; l'érection d'une chambre de justice, destinée à pressurer les traitans, chose toujours agréable au peuple ; enfin, beaucoup de réglemens de finance, bons en eux-mêmes, mais mauvais pour le moment présent, parce qu'ils jetaient l'alarme parmi les prêteurs, qu'ils ôtaient la confiance, et qu'ils faisaient fermer les bourses. Il s'ensuivit que dans quelques

[1] Retz, tom. Iᵉʳ., pag. 2. — *Histoire du temps*, pag. 19.

provinces le peuple, voyant le discrédit dans lequel les opérations du parlement faisaient tomber les collecteurs des impôts, refusa de payer. Des paysans attroupés pillèrent les recettes; et le moins qui en arriva, c'est que chacun s'abstint de verser sa part de contribution, et tout resta en souffrance, en attendant la fin des débats de la magistrature avec le ministère.

Le duc d'Orléans, prié par la reine, vint aux assemblées des chambres, et il s'y rendit assidu, pour tâcher de mettre des bornes à l'étendue et à la multitude des prétentions. Il représenta que les intendans étaient nécessaires pour la marche, la distribution, la subsistance des troupes dans les provinces; qu'ils seraient difficilement suppléés à cet égard; qu'au lieu de les révoquer, il n'y avait qu'à restreindre leurs fonctions et leurs pouvoirs, et que la cour se prêterait volontiers à des arrangemens. Quant à la chambre de justice, on éleva une difficulté; savoir, si les membres seraient tirés de toutes les compagnies souveraines, ou bien uniquement du parlement. Il y eut à ce sujet des débats qui empêchèrent la formation de la chambre, et c'est ce que le ministère demandait. Sur d'autres matières, comme la confection d'un nouveau tarif des entrées de Paris, le paiement des rentes de l'hôtel de ville, et d'autres objets de finance, on suscitait des incidens pour faire perdre de vue l'objet principal; et refroidir le zèle des frondeurs; mais ces stratagèmes n'aboutissaient

qu'à retarder la décision, et non à changer les opinions.

Cependant, comme le premier président espérait beaucoup du bénéfice du temps, il secondait l'expérience des délais en profitant des moindres ouvertures pour rompre les assemblées, ou pour les rendre inutiles. A cet effet furent employées les longues délibérations, les harangues étudiées, les digressions, les conférences chez le duc d'Orléans, et tant d'autres moyens par lesquels on amuse les corps plus aisément que les particuliers; mais, à la fin, la diligence vint d'où venaient auparavant les retards. Les coffres du roi se vidaient sans se remplir; tout languissait. Les armées n'étaient pas payées, et il y avait à craindre *la sédition du ventre; la pire de toutes*, disait Gaston, qui ajoutait que les ennemis triomphaient de ces désordres, et devenaient moins traitables sur l'article de la paix, qu'ils comptaient faire ou différer, selon leur volonté, à l'aide de nos mésintelligences. La régence prit donc le parti de finir toutes les tracasseries en accordant de bonne grâce au parlement une partie de ce qu'il paraissait disposé à se faire donner de force. Le roi tint pour cela un lit de justice le 31 juillet[1].

La déclaration qui y fut lue portait remise du quart des tailles pour l'année suivante; révocation de l'édit du toisé, et de plusieurs droits pécuniai-

[1] *Hist. du temps*, pag. 225.

res établis successivement sur les denrées et marchandises; suppression de douze charges de maîtres des requêtes, dont la création avait occasioné les premiers murmures de la magistrature : il fut fait de plus, sur le maniement des finances, des règlemens qui semblent devoir mettre un frein à la cupidité des partisans. Le chancelier ajouta que le roi établirait incessamment une chambre de justice pour rechercher les anciennes déprédations; et il finit par une défense de continuer les assemblées de la chambre de Saint-Louis, et une injonction de rendre la justice aux sujets du roi.

Il fallait bien peu connaître les hommes pour imaginer qu'avec ces concessions, la plupart équivoques, on satisferait la jeunesse frondeuse du parlement, et qu'après avoir pris part aux affaires d'état, elle reviendrait sans peine aux affaires ennuyeuses du barreau. Dès le lendemain du lit de justice, les assemblées des chambres recommencèrent. En vain le premier président représenta que tout était fini par la déclaration de la veille, et qu'il ne fallait plus songer qu'à rendre justice aux parties qui la demandaient à grands cris. Inutilement aussi le duc d'Orléans vint prendre séance, et déclarer que l'intention du roi était qu'on cessât les assemblées [1]. On répondit que sa déclaration ne remédiait pas aux maux dont

[1] Retz, tom. Ier., pag. 116.

on s'était plaint; qu'il y avait bien d'autres griefs à redresser; qu'à la vérité le chancelier avait défendu les assemblées de la chambre de Saint-Louis, mais non celles de toutes les chambres, et qu'il était du devoir des magistrats de rendre plutôt justice à la nation entière, qui l'attendait d'eux, qu'à quelques particuliers. On soumit donc la déclaration à l'examen, et il fut décidé qu'on ferait des remontrances. Pendant que des commissaires nommés y travaillaient, on remit sur le bureau, dans l'assemblée des chambres, d'autres articles oubliés ou différés.

La régente se doutait bien que ce feu qui couvait toujours était entretenu par des personnes intéressées à ne pas le laisser éteindre. Sur quelques soupçons, elle fit arrêter, le 2 août, l'intendant du duc de Vendôme, et fit saisir ses papiers qui pouvaient éclairer la conduite du duc et celle de son fils, le duc de Beaufort. Elle répandit aussi des espions autour des gens suspects pour éclairer leurs démarches, entre autres celles du coadjuteur. Ce prélat, qui dans ses mémoires s'est pour ainsi dire confessé au public, dit que, depuis le 28 mars jusqu'au 25 août, il dépensa, pour se faire des partisans, trente-six mille écus, qui, selon le cours actuel de nos espèces, passent deux cent mille livres[1].

[1] Retz, tom. Ier, pag. 17; tom. II, pag. 217; tom. III, p. 93 et *passim*. — Nemours, pag. 25. — Joly, tom. Ier, pag. 7.

Il ajoute que, dans l'intention de s'attirer l'estime et la confiance du public, il voyait souvent les curés de Paris; qu'il les appelait à sa table, et les consultait sur le gouvernement de son diocèse. Il se montrait très-zélé pour la décence du culte, pour la pompe des cérémonies, les messes d'éclat, les saluts, les processions; il assistait à tout, officiait souvent lui-même, et prêchait dans la cathédrale, les couvens et les paroisses; ce qui lui donnait un merveilleux crédit parmi le peuple. Gondi raconte avec un air de complaisance que ces occupations graves ne l'empêchaient pas de fréquenter les cercles, où il faisait sa cour aux dames avec succès. Il peint au naturel sa conduite dans les conventicules où il se trouvait avec les jeunes conseillers; conduite artificieuse et séduisante. Le coadjuteur les attaquait par les sentimens d'honneur et de patriotisme. Ils se devaient, disait-il, au salut des peuples, dont ils étaient l'unique ressource. Le prélat plaignait ce peuple gémissant sous le poids des impôts, les armées mal payées et souffrantes, le clergé opprimé, la noblesse vexée, le commerce languissant, la gloire de la nation exposée par l'aveugle prévention de la régente en faveur de son ministre.

Gondi reconnaît qu'il avait de grandes obligations à la reine. Elle l'avait nommé coadjuteur; mais elle lui refusa le bâton de gouverneur de Paris, qu'il voulait joindre à la crosse. Souvent

elle lui avait fait sentir qu'elle désapprouvait ses prétentions, sa vanité, et que sa régularité extérieure ne lui en imposait pas comme au peuple. Enfin elle donnait ouvertement la préférence, dans sa faveur, au cardinal Mazarin. Ces griefs altérèrent considérablement la reconnaissance du jeune prélat, s'ils ne la détruisirent pas entièrement. Cependant il insinue qu'il aurait pu rester sujet soumis sans les conseils de Laignes, Saint-Ibal, Montrésor, ses parens, qui l'irritèrent et soufflèrent le feu; mais il convient qu'ils trouvèrent les matières bien préparées: de sorte que, de son aveu, et pour appeler les choses par leur nom, Jean François Paul de Gondi, archevêque de Corinthe, et coadjuteur de Paris, était un ingrat, un factieux, un brouillon, un homme déréglé, un ambitieux, un hypocrite; à qui il n'a manqué que de pouvoir jeter dans les affaires une étincelle de fanatisme pour embraser tout le royaume.

Tel qu'on vient de le dépeindre d'après lui-même, le coadjuteur souffrait impatiemment les délais qui suspendaient les opérations du parlement, et qui empêchaient de porter les choses à l'extrême. Il crut se voir bien éloigné de son but lorsqu'il apprit la nouvelle d'une victoire remportée à Lens sur les Espagnols par le prince de Condé. Il était naturel de penser que cet avantage enflerait le courage du cardinal, et lui inspirerait quelque projet hardi contre les frondeurs. Le coadjuteur en fut persuadé, et il courut sur-le-champ

au Louvre pour juger par la contenance de la régente et de son ministre, de ce que les frondeurs avaient à appréhender. Il vit un air de satisfaction, mais rien dans les propos ni dans les manières qui dût faire craindre la moindre violence. Gondi s'en retourna bien persuadé que Mazarin laisserait échapper cette occasion d'imprimer par un coup d'éclat de la terreur à ses ennemis. La sécurité passa de l'archevêque à ceux en qui les remords de la conscience pouvaient exciter quelques frayeurs; et jamais on ne remarqua plus de joie dans le peuple que le 26 août, lorsque le jeune roi, accompagné de sa mère et d'un brillant cortége, alla à la cathédrale, où les cours souveraines avaient été mandées pour rendre grâces à Dieu de la victoire remportée à Lens [1].

La cérémonie se termina par une catastrophe à laquelle on ne s'attendait pas. A peine le roi était sorti de l'église, qu'il s'y répandit un bruit, que les gardes qui restaient avaient ordre d'arrêter plusieurs conseillers. Ceux-ci, troublés, se précipitent de leurs places, sortent en foule de l'église, se dispersent dans les rues voisines, et se cachent partout où ils peuvent. Déjà les menaces du peuple se faisaient entendre; on criait *aux armes* de tous côtés; et Paris, si calme avant le *Te Deum*, offrait une heure après le spectacle d'une ville

[1] Joly, pag. 93. — Talon, tom. V, pag. 253. — Retz, tom. I[er]., pag. 119. — Motteville, tom. II, pag. 239.

prête à être bouleversée. Ce changement avait une cause, mais qui n'aurait pas dû produire des effets si effrayans..

La régente, choquée des obstacles que le parlement mettait perpétuellement à sa volonté, s'était déterminée à faire sur les membres les plus opiniâtres un exemple capable de contenir les autres. Elle crut donner à la puissance royale plus d'éclat, et l'exercer avec moins de risque, en profitant d'un jour de réjouissance publique; parce qu'alors les gardes françaises et suisses et le reste de la maison militaire du roi, étant sur pied, pouvaient réprimer le peuple en cas de soulèvement. D'après ces considérations, elle donna ordre d'arrêter Charton et Blanc-Mesnil, présidens, et Broussel, conseiller. Le premier fit prendre adroitement le change aux gardes, et se sauva. Le second fut saisi sans peine, et conduit à Vincennes. Le troisième demeurait dans la Cité, près du port Saint-Landry, quartier habité par des mariniers et d'autres gens *mécaniques*, dont il était l'idole. La vue d'un carrosse à sa porte, et d'un capitaine des gardes qui entra chez lui, excita leur attention. Pendant qu'ils regardaient, la fenêtre s'ouvre, la fille de Broussel et une vieille servante, son unique domestique, s'y montrant, crient, pleurent, demandent du secours; en même temps paraît à la porte le vieillard lui-même, malade pour lors, pâle et défait. Les gardes lui aidaient à marcher; ils le soulèvent, le placent dans le

carrosse et partent. Une foule de peuple suit la voiture. Ses clameurs avertissent ceux des rues voisines. On sort des maisons, on court : la foule s'épaissit, on embarrasse le passage avec des meubles; les chevaux franchissent cet obstacle; mais le carrosse se rompt : un second qui lui est substitué, se brise encore; enfin, Comminges, capitaine des gardes, se jette avec son prisonnier dans un troisième, et le mène au château de Madrid.

Pendant ce temps, le peuple débouche de toutes les rues sur les gardes françaises et suisses qui, n'ayant pas d'ordre, se replient vers le Palais-Royal. Le maréchal de La Meilleraie fait sortir les gardes à cheval, travaille à dégager les fantassins, et y réussit, non sans peine. Dans ce moment, il est joint par le coadjuteur, qui traînait après lui une foule de femmes et d'enfans, et toutes les harangères du Marché-Neuf, criant *Broussel et liberté!* Cette troupe s'était attachée sur ses pas malgré lui, lorsqu'au premier bruit de l'émeute il allait se ranger auprès de la reine. Le grand-maître et le prélat réunis s'acheminent au Palais-Royal, et entrent ensemble chez la régente, qu'ils trouvent environnée de toute la cour. Les femmes tremblaient : les hommes, voyant Anne d'Autriche peu intimidée, faisaient assez bonne contenance et y joignaient la plaisanterie. « Il faut que votre majesté soit bien malade, lui disait Beautru à demi-voix, puisque le coadjuteur

vous apporte l'extrême-onction. » D'autres tournaient en ridicule les transes de Broussel, les pleurs de sa fille, les plaintes de sa servante, qu'ils métamorphosaient en nourrice de ce vieillard de quatre-vingts ans, et qu'ils représentaient comme demandant à grands cris qu'on lui rendit son nourrisson. Ces bouffonneries étaient accompagnées de mots à l'oreille, d'éclats de rire, de gestes moqueurs. La Meilleraie se mit en devoir de persuader que la révolte était sérieuse. « Il y a de la révolte, répondit sèchement la reine en regardant Gondi, il y a de la révolte à croire qu'on puisse se révolter. »

Cependant le bruit continuait, le peuple menaçait de forcer les gardes. Il entra successivement plusieurs personnes, qui dirent que la sédition allait en augmentant. On commença pour lors à quitter le ton plaisant, et à délibérer sur ce qu'il conviendrait de faire. Chacun se donnait la liberté de parler. « Pour moi, dit Guitaut, mon avis est de rendre le vieux coquin de Broussel mort ou vif. Je pris la parole, dit le coadjuteur, et répondis : Le premier parti ne serait ni de la pitié ni de la justice de la reine ; le second pourrait faire cesser le trouble. » La régente rougit, et s'écria : « Je vous entends, monsieur le coadjuteur, vous voudriez que je donnasse la liberté à Broussel ; je l'étranglerai plutôt de mes deux mains, et ceux qui... ajouta-t-elle, en me les portant presqu'au visage. » Mazarin s'approcha, lui parla à l'oreille, et la fit

revenir à elle-même. Pour lui, sans trop donner dans les plaisanteries, sans pencher non plus vers l'assurance, il avait une physionomie équivoque que l'arrivée du lieutenant-criminel et du chancelier décida bientôt.

Ces deux magistrats venaient de parcourir la ville : quoiqu'ils n'adressassent au peuple que des paroles de paix, ils avaient été reçus à coups de pierres. La frayeur qu'ils rapportèrent était si naïve, qu'elle pénétra tous les cœurs, et celui du cardinal surtout. Il balbutie d'un air déconcerté quelques phrases sans suite, et conclut qu'il faut promettre la liberté de Broussel, à condition que chacun rentrera dans sa maison. Tout le monde trouve l'expédient admirable. On se regarde, comme pour se demander qui portera la parole : Mazarin nomme le coadjuteur. Il se défend ; on le presse ; il demande du moins un billet de la reine, qui s'engage de rendre la liberté aux prisonniers : elle dit que sa parole suffit. Les courtisans environnent Gondi ; ils le conjurent de rendre ce service à la France. Gaston le sollicite avec amitié ; les gardes du roi l'entraînent, le portent, pour ainsi dire, sur leurs bras. En un clin d'œil il se trouve à la porte du palais ; les chevau-légers l'escortent, et le pétulant La Meilleraie se met à son côté.

Cet homme, *tout pétri de bile et de contretemps*, dit le coadjuteur, au lieu de prendre une contenance pacifique, met l'épée à la main, et crie : *Vive le roi ! liberté à Broussel !* Comme son

action était beaucoup mieux vue que ses paroles n'étaient entendues, la populace, loin de se calmer, s'échauffe; on attaque le maréchal à coups de pierres et de bâtons; il est obligé de se mettre en défense. Après avoir quelque temps patienté, il tire ses pistolets et blesse mortellement, vers la Croix du Trahoir, un crocheteur chargé qui passait, et qui tombe à ses pieds. Le coadjuteur, qui répandait à grands flots ses bénédictions, arrive et confesse ce malheureux sur la place où il était étendu. Cet acte de charité suspend pour un moment la fougue de la populace; mais, pendant qu'elle paraît hésiter entre l'attaque et la retraite, trente ou quarante hommes armés de mousquetons, de hallebardes, débouchent de la rue des Prouvaires dans la rue Saint-Honoré, et font une brusque décharge sur la troupe de La Meilleraie; plusieurs sont blessés autour de lui. L'archevêque est jeté à terre d'un coup de pierre : comme il se relevait, un forcené lui porte le bout du mousqueton sur la tête, prêt à tirer. « Ah! malheureux, s'écrie Gondi; si ton père te voyait! » Ces paroles, prononcées au hasard, sauvent le prélat; on reconnaît son habit, et tout le peuple crie : *Vive le coadjuteur!* Il profite de ce retour de tendresse; tourne vers les halles, et entraîne avec lui une grande multitude; ainsi La Meilleraie se trouve dégagé sans efforts, et regagne librement le palais.

L'archevêque trouve dans ce quartier beaucoup de gens sous les armes; il les engage à les quitter,

et dit que ce n'est qu'à cette condition qu'il ira avec eux demander à la reine la liberté des prisonniers. Ils y consentent; Gondi revient au palais à la tête de trente ou quarante mille hommes, non, comme auparavant, furieux et menaçans, mais tranquilles et désarmés. « Venez, lui dit La Meilleraie en l'embrassant; parlons à la reine en vrais Français, en bons citoyens, et prenons des dates pour faire pendre, sur notre témoignage, à la majorité du roi, ces pestes d'état, ces flatteurs infâmes qui font croire à la reine que cette affaire n'est rien. » Le maréchal parle à la régente avec effusion de zèle pour l'état, et de reconnaissance pour l'archevêque: elle l'écoute froidement. La Meilleraie s'échauffe, et lui dit que, dans l'extrémité où sont les choses, il n'y aura pas le lendemain dans Paris pierre sur pierre, si elle ne met Broussel en liberté. Le prélat veut appuyer le maréchal. Anne d'Autriche l'interrompt, et lui dit d'un ton ironique : « Allez vous reposer, monsieur, vous avez bien travaillé. » Il se retire très-confus, et ne trouve plus dans les appartemens cette foule caressante qui, deux heures auparavant, l'exaltait comme la ressource de l'état et le sauveur du royaume. Il eut la prudence de cacher son ressentiment, et composa son visage pour rendre compte au peuple, qui attendait réponse. Comme on avait peine à l'entendre parler, quelques hommes robustes l'enlevèrent, et le placèrent sur l'impériale de son carrosse. Du haut de cette tribune singulière, le prélat les assura que leur docilité

avait fait impression sur la reine; que la soumission était le seul moyen de l'adoucir et d'obtenir ce qu'ils demandaient. Après ce peu de paroles, il les exhorta à se retirer; et « je n'eus pas, dit-il, beaucoup de peine à les y engager, parce que l'heure du souper approchait; et j'ai observé, à Paris, dans les émotions populaires, que les plus échauffés ne veulent pas ce qu'ils appellent se désheurer. » Ainsi se dissipa cette tumultueuse assemblée, et Retz se retira à l'archevêché où il demeurait, d'autant plus outré de dépit qu'il s'était plus contenu.

Pour expliquer la conduite de la reine à l'égard du coadjuteur, il faut supposer cette princesse parfaitement instruite des menées secrètes du prélat, et convaincue que, s'il n'était pas directement auteur de cette dernière commotion, il était coupable d'avoir de longue main échauffé les esprits, et de les avoir disposés à l'éclat qui venait de se faire [1]. D'ailleurs, Anne d'Autriche croyait très-fermement que cette émeute n'était qu'un *feu de paille*, qui s'éteindrait de lui-même; et elle se trouvait moins disposée à témoigner de la reconnaissance au prélat, pour les peines qu'il s'était données, qu'à abaisser par un dédain marqué les fumées d'orgueil que ce service pouvait élever dans son esprit, et les prétentions qu'il pouvait faire naître. C'est ainsi qu'on traita cette matière au souper de la

[1] Retz, tom. Ier, pag. 131.

reine : les démarches du coadjuteur, ses mouvemens, ses conseils, ses frayeurs y furent bafoüés, et toute sa personne fut tournée en ridicule. On se permit même des mots, qui faisaient entendre qu'on avait à son égard des desseins qui s'exécuteraient quand on se serait mis en sûreté contre le parlement et le peuple. Ces desseins ne furent que conjecturés; mais moins Gondi les sût au juste, plus il se crut autorisé à les amplifier. Forcé de s'avouer à lui-même *que les vertus d'un chef de parti sont des vices dans un archevêque*, il adopta cependant ces vices, et les *purifia* à ses yeux par l'idée qu'ils étaient nécessaires à sa conservation et à celle de son troupeau. Ces réflexions firent prendre au coadjuteur la résolution de se faire craindre à la cour, puisqu'il ne pouvait s'y faire aimer, et il ne trouva pas de meilleur expédient pour réussir que de renouveler les barricades de la ligue.

La même distinction que nous avons faite à l'égard des membres du parlement doit avoir lieu à l'égard des habitans de Paris. Il y avait parmi eux des hommes à prévention, de ces personnes qui se pénètrent des sentimens d'autrui, et qui aiment, comme par instinct, le changement et le bruit[1]. On ne comptait dans cette classe que quelques bons bourgeois, mais beaucoup d'artisans, une grande partie de la populace, et presque toutes les femmes.

[1] Retz, tom. Ier., pag. 136. — Joly, tom. Ier., pag. 17.

C'étaient là les gens du coadjuteur [1]. Les autres voyaient les défauts du gouvernement. Ils auraient bien désiré une réforme; en cela ils pensaient comme les plus raisonnables du parlement et même de la cour; mais, quoiqu'ils ne goûtassent pas les sentimens du ministère, ils s'attachaient cependant à l'autorité, dans la crainte que l'anarchie ne causât de plus grands maux. Ce furent ces hommes modérés qui sauvèrent la ville de la fureur des boute-feux que Gondi ameutait. Il fit courir pendant la nuit des émissaires, porteurs de nouvelles appropriées à l'esprit des personnes qu'il voulait séduire. Aux unes ils disaient que la cour devait emprisonner tout le parlement, décimer les conseillers et les bourgeois, pour les faire pendre avec Broussel et les autres prisonniers. Ils assuraient aux autres que la régente était déterminée à tirer le roi de Paris, et à faire ensuite mettre le feu aux quatre coins de la ville, qui serait pillée et saccagée sans miséricorde; et le refrain de ces discours était toujours qu'à la première alarme il fallait se mettre sur la défensive et faire des barricades.

Comme si elle eût voulu seconder les mauvais desseins du coadjuteur, la régente, au lieu de laisser apaiser la fureur du peuple, l'irrita par de nouvelles entreprises. On n'a jamais su précisément ce

[1] Motteville, tom. II, pag. 254. — Talon, tom. V, pag. 253.

qu'elle avait résolu : les uns disent qu'elle voulait casser tout ce qu'avait fait le parlement depuis l'établissement de la chambre de Saint-Louis; les autres, qu'elle prétendait casser le parlement lui-même, ou l'interdire et l'exiler. Mais, quels que fussent ses desseins, il est certain qu'ils étaient violens : et, de toutes les mesures à prendre pour en assurer l'exécution, Anne choisit les pires; car, sachant que les mutins ne désarmaient pas, elle fit dire aux bons bourgeois, dont elle connaissait la fidélité, de s'armer aussi. La vue de cette milice autorisée engagea ceux que le coadjuteur faisait agir à établir des corps-de-garde, et à se fortifier pendant la nuit. Ils remarquèrent qu'il y avait de fréquens messages entre les ministres et le chancelier Séguier : nouveaux sujets d'alarmes pour les factieux, et motifs pressans de se tenir sur leurs gardes. Partout où la cour paraissait vouloir se mettre en force, les frondeurs opposèrent une troupe prête à lui disputer le terrain. Mais on se contenta de s'observer, et tout resta tranquille jusqu'au moment où le chancelier se mit en marche, le 27 août, pour aller au palais.

Il n'était que six heures du matin, et le parlement était déjà assemblé. Presqu'en sortant de chez lui, le chancelier trouva une barricade qui le força de quitter son carrosse, et de se mettre dans sa chaise, qu'il avait fait suivre. Quelques pas plus loin, une autre barricade arrêta sa chaise : comme il était résolu de continuer son chemin à pied,

trois ou quatre gens apostés l'approchent, le reconnaissent et le chargent d'injures. Un plaideur qui lui en voulait pour la perte récente d'un procès se joint à eux. En un moment ce magistrat se voit environné de furieux, criant, hurlant, prêts à le frapper. Il fend la foule comme il peut, accompagné de l'évêque de Meaux, son frère, et de la jeune duchesse de Sully, sa fille, qui, sentant le danger de sa mission, n'avaient pas voulu l'abandonner. Arrivés sur le quai des Augustins, et trouvant ouvert l'hôtel d'O, occupé par le duc de Luynes, ils s'y jettent, et ferment la porte sur eux. Avant que les mutins l'aient enfoncée, une vieille femme les cache tous trois dans un petit cabinet, au bout d'une grande salle. De cet asile, défendu par une simple cloison, Séguier entend cette populace irritée qui menace de le mettre en pièces. Les plus modérés se promettent de le garder en otage pour l'échanger avec leur cher Broussel. Ils frappent contre les ais de ce cabinet; ils écoutent s'ils n'entendent personne; enfin ils jugent que c'est un galetas abandonné, et portent leur rage dans les autres appartemens, dont ils pillent la plus grande partie.

Le bruit du péril où se trouve le chancelier est porté jusqu'au Palais-Royal. Le duc de La Meilleraie en part à la tête d'une compagnie des gardes, et vient à son secours. Il le tire de l'hôtel d'O. Le lieutenant civil lui amène un carrosse pour hâter sa retraite : il y monte avec sa famille. Les séditieux,

irrités de se voir enlever leur proie, les poursuivent avec des huées. La Meilleraie, toujours aussi imprudent que zélé, fait volte-face avec ses gardes, tire, et tue une vieille femme qui passait. Aussitôt une grêle de pierres et de mousquetades fond sur les gardes et le carrosse : plusieurs sont tués; la duchesse de Sully est blessée légèrement, et ce n'est qu'à grande peine que cette troupe effrayée parvient au Palais-Royal, où elle se réfugie.

Il était temps; car, pendant que l'escorte de La Meilleraie était retardée par les frondeurs qu'il avait en tête, il leur venait des renforts, qui auraient rendu sa fuite impossible. Les premiers arrivèrent de la porte de Nesle. La cour y avait placé des Suisses pour tenir cette sortie libre en cas de besoin. Un officier, déguisé en maçon, émissaire de Gondi, leur chercha querelle, avec des soldats déguisés comme lui; les chargea, en tua trente ou quarante, leur prit un drapeau, et les dispersa. Le bruit des mousquetades tira de leur travail les jardiniers du faubourg Saint-Germain. Ils se ramassèrent par pelotons, et remontèrent en foule le long de la rivière, vers le Pont-Neuf, pendant que les vainqueurs de la porte de Nesle prenaient le même chemin. A la même heure, du haut du faubourg Saint-Jacques, se précipitait une troupe formée par la femme de Martineau, conseiller des requêtes et colonel de ce quartier, fort attachée au coadjuteur. Ce fut elle qui fit donner le premier coup de tambour. A ce bruit, l'alarme se répan-

dit avec la rapidité d'un incendie dans le pays latin, les faubourgs Saint-Marceau, Saint-Victor et la place Maubert. Ces quartiers vomirent en un instant des flots d'ouvriers d'imprimerie, de suppôts de colléges, des tanneurs, des bouchers, des batteliers qui passèrent le Petit-Pont et le pont Saint-Michel, et se répandirent dans la Cité et autour du Palais, où tout était déjà en armes, par les soins de Gondi. Ils se firent un drapeau d'un mouchoir blanc au bout d'une perche, et se mirent à courir les rues, en criant : *Liberté*, *Broussel! vive le roi! vive le parlement!* Quelques-uns ajoutaient : *Vive le coadjuteur!* Ils voulurent pénétrer, par les ponts au Change et Notre-Dame, dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin ; mais les marchands, joints à la bonne bourgeoisie, arrêtèrent cette populace effrénée. Ils tendirent les chaînes, qu'ils soutenaient avec des barriques pleines de terre derrière lesquelles ils se tenaient en sentinelles, armés de piques, de mousquetons, et de toutes les armes qui leur tombaient sous la main. Ainsi se formaient les *barricades*. A dix heures du matin on en comptait, dit Talon, douze cent soixante dans la ville, dont quelques-unes furent plantées presqu'à la porte du Palais-Royal.

Le parlement, pendant ce tumulte, qui ne déplaisait pas à tous ses membres, prononçait assez tranquillement des arrêts contre Comminges et les autres officiers qui avaient arrêté Blanc-Mesnil et Broussel. Cependant, comme on ignorait où

cela pourrait aboutir, on se mit à délibérer sur ce qu'il conviendrait de faire dans ces circonstances. Toutes les voix se réunirent à aller supplier la reine de rendre sur-le-champ la liberté aux prisonniers. C'était peut-être légitimer en quelque manière les violences du peuple, que de demander juridiquement ce qu'il exigeait par la force : mais il y a des momens où on n'a que le choix des fautes. Le corps entier du parlement se mit en marche au nombre de cent soixante personnes : « Il fut reçu et accompagné dans toutes les rues avec des acclamations et des applaudissemens incroyables, dit le coadjuteur ; toutes les barrières tombèrent devant lui [1]. »

Il n'en fut pas de même à la cour. La régente les reçut d'un air sévère ; elle leur imputa la sédition, leur dit qu'ils en étaient originairement les auteurs, par l'esprit d'indépendance que leurs désobéissances multipliées depuis quelque temps avaient répandu. « La postérité, ajouta-t-elle, regardera avec horreur la cause de tant de désordres, et le roi mon fils vous en punira un jour. » Elle marqua son étonnement de ce que, n'ayant témoigné aucun ressentiment lorsque la reine, sa belle-mère, avait fait mettre le prince de Condé à la Bastille, ils faisaient tant de bruit pour un de

[1] Motteville, tom. II, pag. 260. — Retz, tom. Ier., p. 141. *Hist. du temps*, pag. 309. — *Journal du parlement*, pag. 66.

leurs membres. Après ce reproche, Anne d'Autriche les quitta brusquement. Étourdis de cette réception, les conseillers se regardaient en silence, et quelques-uns gagnaient déjà la porte : le premier président les arrêta, et proposa de faire un nouvel effort. Il demanda une seconde audience, et employa pour l'obtenir la prière des princes et des grands, qui avaient les entrées libres. A force de persévérance, il pénétra jusqu'à la reine ; mais, toujours obstinée à ne pas relâcher les prisonniers, elle ne répondait pas, et fuyait du cabinet dans sa chambre, de sa chambre dans la galerie. Molé la poursuivait ; le cardinal Mazarin vint à son secours. On s'aboucha enfin, et elle consentit de rendre les prisonniers, à condition que le parlement ne se mêlerait plus des affaires d'état. Le premier président ne pouvait prendre seul un pareil engagement : il en parla à sa compagnie, qui répondit qu'il fallait mettre la matière en délibération. Le cardinal désirait qu'elle se fît sur-le-champ, mais les gens du roi représentèrent que cette précipitation aurait un air de violence. La compagnie promit de s'assembler l'après-midi, et d'apporter le lendemain la réponse. C'était beaucoup pour la cour que de gagner ce temps ; beaucoup aussi pour le parlement, de n'être pas refusé tout-à-fait : par conséquent cet expédient accommodait tout le monde, et on se retira assez satisfait les uns des autres.

Le peuple s'imaginait que Broussel et Blanc-

Mesnil étaient détenus dans le Palais-Royal; il les chercha des yeux quand il vit sortir le parlement. Ne les voyant pas, il les demanda : on répondit que la liberté n'était pas encore accordée, mais qu'il y avait de bonnes espérances [1]. Les bourgeois de la première barricade se contentèrent de cette raison, et laissèrent passer; ceux de la deuxième murmurèrent; mais à la troisième, qui était vis-à-vis la Croix du Trahoir, il s'éleva un cri de sédition universel. Un marchand de fer, nommé Raguenet, capitaine de ce quartier, saisit le premier président par le bras, et, appuyant le pistolet sur son visage, lui dit : «Tourne, traître, si tu ne veux être massacré, toi et les tiens; ramène-nous Broussel, ou le Mazarin et le chancelier en otage.»

Effrayés de cette violence inattendue, cinq présidens à mortier et une vingtaine de conseillers quittent leur rang, et se confondent dans la foule; les autres hésitent s'ils s'échapperont ou s'ils resteront auprès de leur chef, que les mutins harcèlent et menacent. Pour lui, « conservant toujours la dignité de la magistrature dans ses paroles et dans ses démarches, il rallie ce qu'il peut de sa compagnie, et revient au Palais-Royal au petit pas, dans le feu des injures, des exécrations et des blasphèmes. »

En voyant rentrer le parlement, la patience pensa échapper à la reine, qui s'était crue quitte

[1] Retz, tom. Ier., pag. 145.

de cette aventure. Dans son dépit, elle semblait ne méditer que des desseins violens : tantôt d'envoyer couper la tête à Broussel, et de la jeter au peuple; tantôt de faire pendre, pour l'exemple, quelques conseillers aux fenêtres du palais, ou du moins de retenir les plus modérés, et de livrer les autres à la rage de la populace : projets aussi dangereux qu'odieux, qu'appuyaient néanmoins quelques courtisans encore imbus des principes sanguinaires de Richelieu. On eut beaucoup de peine à calmer la régente, à lui faire sentir les redoutables conséquences de la moindre violence. Le premier président, « qui ne parlait jamais si bien que dans le péril, » y employa toute son éloquence. Le duc d'Orléans la supplia de céder aux circonstances; les princes se jetèrent à ses pieds, et enfin on lui arracha ces paroles : « Eh bien! messieurs du parlement, voyez donc ce qu'il est à propos de faire. » Ce fut de délibérer sur-le-champ et sans se déplacer.

On dressa à la hâte des bancs dans la grande galerie. Le parlement y prit séance, et arrêta que la reine serait remerciée de la liberté qu'elle accordait aux prisonniers, et que jusqu'aux vacances la compagnie ne s'occuperait plus des affaires publiques, excepté du paiement des rentes de l'hôtel de ville et du tarif. La reine signa les ordres pour le retour de Broussel et de Blanc-Mesnil. On fit sortir publiquement du palais deux carrosses du roi, dans lesquels étaient des parens et des amis des prison-

niers, porteurs de ces ordres. Le parlement suivit d'un air satisfait. La populace applaudit par des acclamations à son succès, et les présidens et conseillers allèrent chacun chez eux, laissant à la vérité les barricades subsistantes, mais la bourgeoisie qui les gardait fort adoucie, et la populace disposée à se retirer.

Le lendemain matin, 28 août, le parlement se rassembla. Le premier président aurait voulu que les conseillers fussent restés chacun dans leurs chambres pour vaquer aux affaires ordinaires: mais les enquêtes et les requêtes se prétendirent en droit d'examiner l'arrêté de la veille, comme fait sans liberté et dans un lieu incompétent. Pendant que la compagnie s'en occupait, elle entendit des mousquetades, dont le bruit qui s'approchait causa de l'alarme mais elle fut bientôt rassurée, parce qu'on sut que c'était la bourgeoisie qui célébrait par des salves le retour de Broussel. Du moment qu'il entra dans la ville, les principaux citoyens l'accompagnèrent jusqu'au palais, suivi d'une populace nombreuse, qui criait: *Vive Broussel! vive notre libérateur! vive notre père!* Quand il fût entré dans la grand'chambre, le premier président, qui ne s'était prêté que malgré lui aux démarches faites pour sa liberté, le harangua. Broussel le remercia. Le retour de Blanc-Mesnil fit recommencer le même cérémonial et les mêmes acclamations: enfin, la séance finit par un arrêt qui enjoignait à tous les bourgeois de mettre bas

les armes et d'ôter les barricades; et à midi toutes les rues de Paris étaient nettoyées et libres. Néanmoins il se conserva encore pendant quelques jours une fermentation assez forte, qui donna beaucoup d'inquiétude à la reine et au cardinal. Celui-ci resta déguisé, botté, prêt à partir, parce qu'on disait que le peuple voulait le prendre pour otage, et le faire servir de représailles, si la cour usait de violence. En effet, sur les bruits qui se répandaient qu'il y avait des troupes autour de Paris, il s'élevait tout à coup tantôt dans un quartier, tantôt dans l'autre, des cris, des hurlemens; on entendait un cliquetis d'armes, des salves de mousqueterie qui faisaient trembler. La régente ne vint à bout d'apaiser entièrement le peuple qu'en lui marquant la plus grande confiance, en renvoyant les troupes qui lui portaient ombrage, et en se réduisant à une très-petite garde : condescendance qui coûta beaucoup à la fierté d'Anne d'Autriche.

Telles furent les barricades que la proximité des temps et l'élégance des écrivains, presque tous acteurs dans cette affaire, ont rendues fameuses. Il faut cependant avouer que le coadjuteur en fait dans ses Mémoires plutôt un objet de risée que d'épouvante[1]. Il vit, dit-il, un enfant de huit ans traînant une lance pesante, en usage du temps de la guerre des Anglais; il vit des mères armer elles-mêmes

[1] Retz, tom. Ier., pag. 139.

leurs enfans de poignards, et leur attacher au côté de grandes épées rouillées. Si les barricades étaient bordées des étendards conservés dans les familles depuis la ligue, en récompense, les bourgeois qui les gardaient étaient plus occupés, derrière leurs retranchemens, du jeu et de la bonne chère que des factions militaires. On fit remarquer à Gondi un hausse-col de vermeil, sur lequel était gravée la figure de l'assassin de Henri III avec cette inscription : *Saint Jacques Clément*. Il n'oublie pas de se vanter d'avoir réprimandé vivement l'officier qui portait cet ornement, et de l'avoir fait rompre publiquement sur l'enclume d'un maréchal. On doit remarquer que ce peuple, dans le feu de la révolte, voyant une action qui marquait du respect pour son souverain, applaudit en criant : *Vive le roi!* mais, dit le coadjuteur, l'écho répondait : *Point de Mazarin.*

Ce vœu était celui du prélat, qui avait su l'inspirer au peuple. Gondi n'était ennemi de l'autorité royale que parce qu'elle passait par les mains de Mazarin. Il voulait punir la reine de la préférence qu'elle continuait de donner à son ministre. Pendant le tumulte elle l'envoya prier plusieurs fois d'arrêter la sédition : il répondit avec une feinte modestie qu'il ne se croyait pas assez d'empire sur l'esprit du peuple. Mais il n'était pas si dissimulé avec ses amis ; et il savourait volontiers, dans la société des frondeurs, les louanges qu'on lui donnait pour avoir si bien concerté sa vengeance.

Cependant, après avoir rassasié son amour-propre du plaisir de s'être fait craindre, Gondi, réfléchissant sur ce qui venait de se passer, commença à redouter pour lui-même les suites de son audace. La régente l'envoya chercher le lendemain des barricades : elle lui fit la réception la plus distinguée, le remercia des bons avis qu'il lui avait donnés dans cette occasion, et lui dit que, si elle l'avait cru, elle ne se serait pas trouvée dans cet embarras. Le cardinal renchérit encore : il dit à Gondi en face, « qu'il n'y avait que lui d'homme de bien en France; que tous les autres étaient des flatteurs infâmes, et qu'il voulait désormais ne se conduire que par ses conseils. » C'était, en style de cour, l'avertir qu'on connaissait ses menées, qu'on prendrait son temps pour l'en faire repentir, et qu'en attendant on cherchait à l'endormir : mais il n'était pas homme à se laisser surprendre, et il n'avait d'embarras que sur le choix d'un plan de conduite. Il sentait qu'il ne pouvait guère se soutenir que par le concours du parlement. Or, de son aveu, cette compagnie était un appui fort incertain dans une intrigue : car il pouvait arriver que, mené trop loin le parlement, revenant sur ses pas, fît le procès à ceux mêmes qui l'auraient excité à des écarts. Ouvrir l'oreille aux insinuations des ennemis de l'état, des Espagnols qui offraient leurs secours à Paris, si on voulait le faire révolter, c'était un parti extrême dont Gondi croyait n'avoir pas encore besoin. Il en prit un moyen, qui fut de

se mettre, pour ainsi dire, sous l'étendard d'un prince du sang, dont le nom donnerait du poids et du crédit à son parti, et aucun ne lui parut plus propre à opérer cet effet que le vainqueur de Lens et de Rocroy. Condé était jeune; le commandement des armées l'avait accoutumé à la domination; deux motifs d'espérer qu'il serait aisé à séduire, quand on lui présenterait les moyens d'attirer à lui l'autorité. Ce prince devait venir à la fin de la campagne se délasser à Paris de ses travaux guerriers. En attendant, le coadjuteur s'appliqua à ménager le feu qu'il avait allumé dans le parlement, de manière qu'il continuât à brûler sans trop éclater; mais il ne fut pas le maître d'en modérer l'activité.

On doit se rappeler que, le lendemain des barricades, la jeunesse du parlement fit passer par l'examen l'arrêté prononcé la veille au Palais-Royal. A la vérité, la pluralité le confirma; mais plusieurs d'entre eux résolurent intérieurement de ne pas se renfermer dans les bornes qu'il prescrivait aux délibérations. Cependant il ne fut question, les premiers jours, que des matières permises; savoir : le paiement des rentes de l'hôtel de ville, et le règlement du tarif. Mais on ne tarda pas à glisser dans les opinions, comme sans dessein, quelques mots sur des objets plus immédiatement relatifs au gouvernement. Le coadjuteur s'était introduit dans les assemblées secrètes que tenaient quelques membres du parlement. Il y

faisait statuer les matières qui seraient présentées aux chambres assemblées, et de quelle manière on les proposerait, afin de tenir toujours la compagnie en haleine. Pour agiter le peuple il avait d'autres inventions. Ses émissaires répandaient des nouvelles alarmantes, savoir, que la reine avait toujours dessein d'assiéger Paris; que les troupes destinées à cette expédition étaient dans les environs : l'un avait vu des cavaliers à figures effrayantes; un autre, des Flamands et des Suisses, gens sans pitié, dont la régente devait se servir pour renouveler les horreurs de la Saint-Barthélémi. Il n'était pas permis de révoquer ces projets en doute, puisqu'ils étaient annoncés par des prophéties qu'on se communiquait à la dérobée, et qui marquaient clairement le jour et le moment du désastre. Elles menaçaient aussi de cherté de denrées, de maladies, d'inondations, d'incendies, de fléaux de toute espèce dont on ne pouvait manquer d'être affligé sous un gouvernement si dépravé. Outre cela, des colporteurs clandestins distribuaient des libelles, des vers, des chansons qui frappaient malignement sur la prévention d'Anne d'Autriche en faveur de son ministre; de sorte qu'il y avait comme une crainte inquiète répandue dans tous les esprits, et les têtes s'échauffèrent même beaucoup plus tôt que Gondi n'aurait voulu.

La reine comptait sur les vacances qui approchaient; mais le parlement demanda une prolongation de service, sous prétexte d'affaires urgentes,

et qui ne permettaient pas de délais. La régente refusa : le parlement insista ; et enfin, comme il laissa apercevoir qu'il se continuerait de lui-même, la reine accorda quinze jours. L'assurance de conserver ses protecteurs enhardit le peuple, toujours prêt à s'échapper. Il osa manquer de respect à la régente dans les promenades : elle eut la mortification d'entendre dans les rues des chansons faites contre elle, et de se voir poursuivie avec des huées. La persévérance du parlement dans ses entreprises, et l'insolence de la populace déterminèrent Anne d'Autriche à quitter Paris. Elle en sortit le 13 septembre, et emmena le roi à Ruel. Il fut suivi du duc d'Orléans, des autres princes du sang, des ministres, du chancelier, et de toute la cour. En partant, la reine fit savoir au prévôt des marchands, qu'elle ne quittait le Palais-Royal que pour le faire réparer, et qu'elle ramènerait le roi dans huit jours[1].

Peut-être n'avait-elle dessein que d'éprouver ce que produirait ce coup d'éclat, et de voir si la crainte des suites ne ramènerait pas les frondeurs à la modération. En effet, les choses auraient pu tourner de cette manière, si le coadjuteur avait réussi à faire prévaloir son sentiment, qui était de ne pas forcer la cour à des résolutions extrêmes, pendant qu'il n'avait pas encore pris ses dernières mesures. Mazarin et lui se faisaient une espèce de

[1] *Journal du parlement*, pag. 83.

guerre d'observation ; mais le ministre y avait un grand avantage, parce que, quand la ruse ne suffisait pas, il était maître d'employer la force. Il s'en servit à l'égard de trois personnes qu'il ne se flattait pas de vaincre par finesse; Chavigni et Châteauneuf, trop liés avec les frondeurs du parlement; et Goulas, secrétaire de Gaston, soupçonné de travailler avec le coadjuteur à aigrir son maître contre le ministre. Le premier fut constitué prisonnier dans Vincennes, dont il était gouverneur, les deux autres furent exilés.

Cet acte d'autorité porta tout d'un coup les affaires à une rupture. L'intérêt particulier des principaux frondeurs, qui se virent menacés d'un traitement pareil, les détermina à brusquer le ministre, et à travailler sur-le-champ à sa perte. De peur qu'il ne les prévînt, ils allèrent exciter dans l'assemblée des chambres du 22 septembre la chaleur dont ils étaient animés, en représentant ce qui venait de se passer à l'égard de Chavigni et des autres, comme une action de tyran de la part du ministre, et un attentat à la sûreté publique [1]. Pour la première fois, Mazarin fut désigné par son nom dans les opinions, et traité d'homme ignorant, incapable, malintentionné, et on proposa de renouveler à son occasion l'arrêt porté en 1617 contre le maréchal d'Ancre : arrêt par lequel le

[1] *Journal du parlement*, pag. 84. — *Hist. du temps*, pag. 346.

ministère était interdit aux étrangers sous peine de la vie. La pluralité n'adopta pas cette mesure, mais il fut statué que les princes et pairs seraient convoqués, et il y eut arrêt en conséquence. La reine le cassa par un arrêt du conseil, et se fit amener furtivement le duc d'Anjou, son fils, qu'elle avait été obligée de laisser à Paris, parce qu'il était malade.

Cette espèce d'enlèvement fut comme un tocsin qui sonna l'alarme dans la capitale; on y prit les précautions usitées à l'égard d'une ville qui va être assiégée. Le parlement ordonna au prévôt des marchands et aux échevins de pourvoir à l'approvisionnement et à la sûreté de la ville. Les bourgeois préparèrent leurs armes[1]. Il paraît même qu'ils n'étaient effrayés ni de la fatigue, ni de la dépense, ni des dangers, et qu'ils se seraient volontiers exposés aux hasards d'une guerre civile; mais le coadjuteur avait encore intérêt de la suspendre; et, par ce principe moins que par amour de la paix, il adopta des moyens de conciliation, qui se présentèrent au moment qu'il croyait la rupture inévitable.

Il était prêt à faire partir pour Bruxelles un négociateur, chargé d'engager le comte de Fuensaldagne d'amener une armée espagnole au secours de Paris, lorsque le duc de Châtillon, confident de Condé, vint lui annoncer l'arrivée du prince,

[1] *Hist. du temps*, pag. 375.

à la quelle le prélat ne s'attendait pas sitôt. Il renonça sur-le-champ à son projet du côté de l'Espagne, et dressa son plan pour séduire le prince et procurer sa protection au parti. Il arriva pour lors à Condé ce qui lui était arrivé du temps des importans : la cour et la fronde se le disputèrent[1]. Le coadjuteur eût avec lui plusieurs conférences, dans lesquelles il s'efforça de lui prouver que la reine avait eu tort dans tout ce qui s'était passé ; que c'était son mauvais gouvernement qui avait provoqué la résistance du parlement, et les éclats qui s'en étaient suivis ; que tout le mal prenait sa source dans l'entêtement de la régente pour son ministre, et qu'il fallait la forcer de l'abandonner. Le prince convenait assez avec Gondi sur le dernier point, parce qu'il avait à se plaindre lui-même du cardinal ; mais il ne pouvait accorder au coadjuteur que les prétentions du parlement n'eussent été quelquefois outrées, et qu'il n'eût pas souvent excédé la modération dans la manière de les signifier. « Appuyer ces prétentions, disait-il, c'est donner au parlement une puissance dont il sera bientôt tenté d'abuser au détriment de celle du roi : or, je m'appelle Louis de Bourbon, et je ne veux pas ébranler la couronne. La reine me presse de seconder sa vengeance ; je sens que, si je lui prête mon bras, je vais exposer ma réputation et ma vie pour soutenir un étranger que je méprise. Encore si le

[1] Retz, tom. Ier., pag. 154. — Joly, pag. 33.

parlement pouvait se modérer pour quelque temps. Mais, ajouta-t-il dans un transport d'impatience, ces chiens de bonnets carrés sont-ils enragés, de m'engager à faire demain la guerre civile, et à les étrangler eux-mêmes? »

Enfin, après avoir bien considéré l'affaire sous toutes ses faces, Condé décida qu'il fallait prendre un parti moyen; savoir : assoupir la querelle actuelle, et travailler ensuite à dessiller les yeux de la reine, de manière qu'elle se dégoûtât insensiblement de Mazarin; et, si elle ne voulait pas le précipiter du rang où elle l'avait élevé, qu'elle le laissât du moins *glisser*, afin qu'on pût après cela l'éloigner tout-à-fait. Le coadjuteur goûta ce plan, non, comme le prince, par zèle pour le bien public, mais pour le double avantage de n'être pas forcé à une guerre défensive, lorsqu'il n'était pas encore prêt, et cependant de n'en conserver pas moins l'espérance de supplanter le ministre, ou de renouveler les troubles.

Pendant que le parlement, en conséquence de son arrêt, ordonnait une députation aux princes et pairs, pour les engager à venir prendre séance, il reçut des lettres de Gaston et de Condé, qui l'exhortaient de consentir à une conférence où on pût régler les différens à l'amiable. Elle fut acceptée, commença à Saint-Germain le 25 septembre, et dura à plusieurs reprises jusqu'au 22 octobre. Le cardinal Mazarin eut la mortification de n'y être pas admis, et de n'en pouvoir exclure

ses plus mortels ennemis, comme il le désirait; mais il prit la chose en homme de cour, et il se trouva sur le passage des députés, qu'il salua profondément. Cette affectation apprêta à rire aux membres du parlement, peu accoutumés aux manières des courtisans[1].

L'article qui éprouva les plus grandes difficultés fut celui qu'on appelait de la *sûreté*, parce qu'il y était question de borner l'exercice du pouvoir absolu sur la liberté des citoyens. Cette question fut agitée à l'occasion de l'emprisonnement de Chavigni et d'autres, détenus par des ordres particuliers, sans forme de procès [2]. Le parlement demandait qu'il ne fût pas permis de garder personne en prison plus de vingt-quatre heures sans l'interroger. Les princes s'opposaient à ce règlement, prétendant qu'en matière d'affaires d'état, un interrogatoire trop prompt pourrait faire évanouir ou énerver des preuves, qui se seraient fortifiées dans le silence. La régente offrit de s'engager à ne retenir que six mois sans interrogatoire ceux dont on serait forcé de s'assurer : elle se réduisit ensuite à trois. Le parlement était tenté d'accepter cette espèce de composition; mais le président de Blanc-Mesnil s'y opposa pour des raisons qu'un homme, récemment échappé des

[1] *Journal du parlement*, pag. 87 et suiv. — *Hist. du temps*, pag. 381. — Talon, tom. V, pag. 398.

[2] *Hist. du temps*, pag. 393.

fers, devait trouver et faire valoir mieux qu'un autre. Il posa en principe que les rois, par privilége de leur couronne, ni par aucune loi de l'état, n'ont point de titres pour retenir leurs sujets prisonniers sans leur faire faire leur procès. « Accorder trois mois de délais, ajouta-t-il, ce serait leur accorder ce titre au préjudice de l'ordonnance et de la sûreté publique; ce serait hasarder le repos et la vie des princes et des officiers, de consentir à une si étrange loi : car, les ministres ayant trois mois pour exercer la violence sur les prisonniers qui seraient entre leurs mains, ils trouveraient beaucoup de moyens de les faire mourir plutôt que de les rendre dans cet intervalle; et cela aurait été exécuté en la personne de M. de Bassompierre, et de plusieurs autres, pendant le gouvernement du cardinal de Richelieu : mais comme il avait, par son injustice ordinaire, le pouvoir de les retenir prisonniers tant que bon lui semblerait, rien n'a pu l'obliger à se défaire de tant de personnes de condition et de naissance, qui s'étaient voulu opposer à la violence de son ministère. Tellement qu'il faut laisser la liberté de retenir les prisonniers sans connaissance de cause tant que l'on voudra, ou bien garder ponctuellement l'ordonnance des vingt-quatre heures; parce que dans si peu de temps les ministres, qui veulent toujours couvrir leurs crimes le plus qu'ils peuvent, ne pourront pas trouver l'invention de faire mourir les prisonniers;

outre que, leur mort étant ainsi précipitée, ce serait un soupçon, ou plutôt une conviction tout entière de leur tyrannie. » Ces réflexions ramenèrent tout le monde à la loi des vingt-quatre heures. La reine demanda qu'elle fût de trois jours, et après bien des difficultés on les accorda : mais elle ne voulut pas que cette restriction, mise au pouvoir absolu, fût insérée dans la déclaration qui devait régler les autres objets contestés : elle dit qu'on devait se contenter de la parole qu'elle donnait de ne faire arrêter personne pendant sa régence, sans les faire interroger dans les trois premiers jours de la détention. Le prince de Condé, qui ne prévoyait pas qu'il se repentirait un jour de n'avoir pas pris contre la reine d'autres précautions qu'une promesse verbale, engagea le parlement à n'en pas exiger davantage.

Comme on n'insista pas dans les conférences sur la nécessité de remettre en vigueur l'arrêt de 1617, contre le ministère des étrangers, la reine, qui voyait son ministre sauvé, accorda volontiers tout le reste, c'est-à-dire, presque tous les objets présentés par la chambre de Saint-Louis; elle s'en rapporta même au parlement pour la confection de la déclaration et des édits et arrêts qui furent publiés le 24 octobre [1]. Ils portaient une diminution des tailles, la suppression d'une partie des droits de tarif, des règlemens de

[1] *Hist. du temps*, pag. 386.

finance, et enfin une assurance pour les officiers des cours souveraines, de n'être point troublés dans leurs fonctions par lettres de cachet ou autrement.

Ce même jour fut signée à Munster *la paix* dite de *Westphalie*, qui termina la guerre de trente ans. Elle avait été amenée par les négociations qui duraient depuis l'avénement du roi, et par les succès de la campagne de cette année, qui fut aussi vive que si la paix n'eût point été prête à se faire. Le prince de Condé, envoyé en Flandre, avait atteint l'archiduc auprès de Lens, dont celui-ci venait de s'emparer. L'armée française était alors dans le plus mauvais état; mal payée, mal vêtue, minée par les maladies et la désertion; et, pour comble de malheur, Rantzau, subordonné au prince, recevait de la cour des ordres immédiats, qui contrariaient souvent ses opérations. L'archiduc, profitant du peu de concert des chefs, du délabrement de leurs armées et de la supériorité du nombre, gagnait toujours du terrain, et s'était flatté, à la faveur des troubles de l'intérieur, de reporter enfin le théâtre de la guerre sur le territoire de la France. Néanmoins, à l'approche du prince, dont le caractère entreprenant était connu, il se fortifia dans sa position, et si bien que Condé, qui d'ordinaire ne voyait rien d'impossible à son courage, prit le parti de décamper. Il avait espéré d'ailleurs par cette démarche amener l'archiduc à un changement de

position, et il ne se trompa point : sa retraite fut inquiétée et son arrière-garde attaquée, et même maltraitée. Mais le grand nombre d'ennemis que sa résistance mit en mouvement, décida celui de leur armée; et leur premier succès leur faisant augurer une victoire facile, ils sacrifièrent leur position à cet espoir. L'armée française revint dès lors sur ses pas; et, déjà en bataille dans le nouveau poste que lui avait assigné son général, elle eut dès l'abord l'avantage de l'ordre sur l'armée espagnole; qui ne pouvait se former qu'à mesure que ses bataillons arrivaient. Le reste de la journée répondit à la sagesse de ces premières dispositions, et le sang-froid du prince ne s'y fit pas moins remarquer que sa valeur. La déroute de l'ennemi fut complète, et ne coûta aux Français que cinq cents hommes.

La branche impériale d'Autriche n'avait pas été plus heureuse en Allemagne. Turenne et Wrangel s'étaient portés sur le Danube pour punir la défection de l'électeur de Bavière, qui, après avoir reconquis tout ce qu'il avait abandonné l'année précédente pour obtenir sa neutralité, avait encore repoussé les Suédois jusque dans le pays de Brunswick. Ils attaquèrent Mélander, général de l'armée impériale, à Summerhausen au delà du Danube, dans le moment qu'il se retirait pour les éviter. Peu s'en fallut que son arrière-garde, à la tête de laquelle était le comte de Montécuculli, ne fût taillée en pièces par Turenne, qui se trouvait à

l'avant-garde de l'armée française. Mélander, qui survint, la sauva, mais il succomba dans l'action. Les impériaux, se retirant sur Augsbourg, mirent d'abord le Lech entre eux et les alliés, et bientôt après l'Ammer, l'Iser et l'Inn, en se retirant dans les pays héréditaires, et abandonnant la Bavière à la discrétion des vainqueurs. L'électeur, âgé de soixante-dix-huit ans, quitta Munich à la hâte et s'enfuit à Saltzbourg, d'où il pressa l'empereur de se prêter à la conclusion de la paix, seule ressource qui pût sauver ses états. Les pertes que de son côté faisait celui-ci en Bohème, où le général suédois Konigsmarck, et le prince Charles-Gustave, comte palatin de Deux-Ponts et depuis roi de Suède, venaient de lui enlever Prague et de faire un butin immense, le déterminèrent aussi lui-même à mettre enfin un terme à cette longue et désastreuse guerre.

Dès le temps de Richelieu, des dispositions pacifiques s'étaient manifestées entre les puissances belligérantes, et par la médiation du Danemarck des préliminaires avaient été arrêtés à Hambourg, à la fin de 1641 ; mais ils n'avaient eu aucunes suites. Une des premières opérations de la régente fut de reprendre ces négociations. On en assigna le siége à Munster et à Osnabruck, villes de Westphalie peu distantes l'une de l'autre. Les catholiques se réunissaient dans la première ; et les protestans dans la seconde. L'empereur avait des envoyés dans toutes les deux.

Malgré les vœux de l'Europe pour l'ouverture de ce congrès, les conférences ne furent entamées que dans les premiers jours de mai de l'année 1644. Les catholiques avaient pour médiateurs Fabio Chigi, nonce du pape, et depuis pape lui-même sous le nom d'Alexandre VII, et le noble Vénitien Charles Contarini, qui devint doge de sa république. Les protestans ne reconnurent point de médiateurs. Les plénipotentiaires de la France furent le duc de Longueville, Claude de Mesme, comte d'Avaux, et Abel Servien. Ceux de la Suède, Jean Oxenstiern, fils du grand chancelier Axel, et Adler Salvius, chancelier de la cour. L'empereur nomma pour traiter avec les premiers, les comtes de Trautmansdorff et de Nassau-Hadamar, et le conseiller Wolmar; et avec les seconds le même comte de Trautmansdorff, celui de Lemberg et le conseiller Crane. Les princes catholiques avaient à leur tête Philippe de Schœnborn, évêque de Wurtzbourg, et les protestans le duc de Saxe-Altenbourg, cousin germain du fameux Bernard de Saxe-Weimar.

Mabli nous trace en peu de mots l'objet et le but de ce congrès célèbre : « Il s'agissait, dit-il, de débrouiller un chaos immense d'intérêts opposés, d'enlever à la maison d'Autriche des provinces entières, de rétablir les lois et la liberté de l'empire opprimé, et de porter en quelque sorte des mains profanes à l'encensoir, en enrichissant les protestans aux dépens des catholiques, pour éta-

blir entre eux une espèce d'équilibre. » Telle était en général la matière des négociations qui allaient s'entamer au congrès. La France y portait des prétentions qui sont très-habilement exposées dans les instructions données à ses négociateurs; instructions où sont tracées avec beaucoup d'intelligence, et la manière de les produire sous un jour flatteur pour les faire agréer, et la marche lente et circonspecte à suivre pour ne pas effrayer par des demandes trop étendues. Fidèles à leurs instructions, et afin de se gagner d'abord le suffrage de tous les petits princes allemands, les plénipotentiaires français refusèrent d'ouvrir les conférences avant l'arrivée de ceux-ci, et s'en expliquèrent dans une circulaire répandue avec profusion, et où le despotisme impérial était inculpé de leur avoir enlevé jusqu'alors un droit inhérent à leurs intérêts. L'empereur se plaignit en vain qu'on faisait naître des prétentions insolites, et qu'on calomniait le légitime exercice de l'autorité impériale, il ne put obtenir à cet égard que des satisfactions sur la forme.

De part et d'autre on produisit enfin ses demandes. Les impériaux offraient de prendre pour base du traité celui de Ratisbonne, en 1630, c'est-à-dire à une époque où la France, n'ayant point encore pris part à la guerre, n'avait point fait de conquêtes en Allemagne, ce qui l'eût mis, en acceptant cette base, dans la nécessité de restituer tout ce qu'elle y avait conquis. Cette communica-

tion se faisait dans le temps même où le duc d'Enghien était vainqueur à Fribourg, et où Gaston, maître de Gravelines, menaçait toute la Flandre. Aussi les négociateurs français firent-ils des réponses évasives. Ce ne fut que l'année suivante qu'on parla plus sérieusement. Les plénipotentiaires français proposèrent dix-huit articles où il était fort peu question de la France, mais beaucoup de l'empire : le seul objet, disaient-ils emphatiquement, qui leur tenait à cœur. Les impériaux, d'autre part, ne parurent pas choqués des demandes excessives des Suédois : il semblait qu'il ne tenait à rien qu'on ne fût d'accord ; mais ce grand désintéressement d'une part, et cette excessive condescendance de l'autre, n'en imposaient qu'aux malhabiles, et le vieux Oxenstiern répondait à ceux qui le félicitaient de la perspective prochaine de la paix, qu'*il y avait encore bien des nœuds qui ne seraient tranchés qu'avec l'épée*.

Les événemens de la guerre en effet changeaient à chaque instant les dispositions de toutes les parties, et la jalousie même des alliés entre eux apportait des obstacles à l'unité et à la persévérance de leurs efforts communs. Les Suédois, par exemple, qui travaillaient à obtenir un territoire en Allemagne et des voix à la diète, traversaient la France dans une prétention pareille; et les Français, qui consentaient bien à ce qu'on fit aux protestans des concessions importantes, s'opposaient

de leur côté à ce qu'on dépouillât entièrement le clergé catholique, contre lequel les Suédois élevaient des prétentions sans bornes. Trautmansdorff profita souvent de ces dissensions pour obtenir des conditions meilleures; et enfin, après mille intrigues, la force des circonstances fit convenir d'un accord dont toutes les parties furent satisfaites, parce que tous les avantages faits aux protestans ne coûtèrent rien aux catholiques, et qu'ils furent pris sur le clergé. Aussi n'y eut-il que le pape qui fit des protestations contre les décisions qui furent adoptées; et ni l'empereur, ni aucun état catholique, ne fut d'humeur à se rengager dans une guerre de religion pour les soutenir. . . . . .

Les articles de ce traité célèbre sont de deux sortes. Les uns sont relatifs aux satisfactions accordées aux puissances intéressées; les autres concernent l'état public de la religion et du gouvernement de l'Allemagne.

Par les premiers, la France fut reconnue tenir en toute souveraineté les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, et la ville de Pignerol, qu'elle possédait avant la guerre; et il lui fut de plus abandonné l'Alsace et le droit de garnison dans Philisbourg, en conservant d'ailleurs aux états de la province cédée tous les droits et privilèges compatibles avec la souveraineté du monarque.

La Suède obtint la Poméranie citérieure ou occidentale, Stettin, Wismar, l'île de Rugen, l'arche-

vêché de Bremen et l'évêché de Verden, qui furent sécularisés; trois voix à la diète, et cinq millions d'écus impériaux, payables par les cercles de l'empire, à l'exception de la Bavière et de l'Autriche.

L'électeur de Brandebourg reçut l'évêché de Magdebourg, et les évêchés d'Halberstadt, Minden et Camin. Le duc de Mecklembourg, les évêchés de Schwerin et Ratzebourg, et les deux commanderies de Mirow et de Nimirow. Les ducs de Brunswick-Lunebourg, l'alternative dans l'évêché d'Osnabruck, possédé tour à tour par un catholique, élu par le chapitre, et par un prince de la maison de Brunswick. Le landgrave de Hesse-Cassel obtint des abbayes, et il en fut de même de divers autres princes moins marquans.

L'électeur palatin rentra dans ses possessions, sauf dans le Haut-Palatinat, qui demeura à la Bavière; et un huitième électorat fut créé en sa faveur, pour subsister jusqu'à l'extinction de la lignée masculine de l'une ou de l'autre des maisons Palatine et de Bavière.

En compensation du haut Palatinat, qui fut ainsi confirmé à l'électeur de Bavière, celui-ci renonça à un prêt de treize millions qu'il avait fait à l'empereur, et ce dernier reçut encore trois millions de la France, en indemnité de l'Alsace, dont il avait donné l'investiture à l'archiduc Ferdinand-Charles, son cousin.

Quant aux dispositions relatives à la religion et au gouvernement de l'Allemagne, les calvinistes

furent admis à participer à tous les droits acquis aux luthériens : tous les biens ecclésiastiques possédés par les princes protestans en 1624, et par l'électeur palatin en 1619, leur durent rester, et tout bénéficier catholique ou protestant, changeant de religion, dut perdre son bénéfice. *La chambre impériale*, investie du droit de connaître des différens entre les états, fut composée de vingt-six conseillers catholiques et de vingt-quatre protestans ; et *le conseil aulique*, dont le jugement des causes féodales était la principale attribution reçut six conseillers protestans.

On pourvut aussi à la manière de résoudre la guerre et de faire la paix, de porter des lois générales, d'imposer des contributions, de convoquer les diètes à des termes fixes [1], et on régla la qualité de ceux qui y auraient entrée et suffrage. On renvoya enfin à la prochaine diète à statuer l'élection d'un *roi des Romains*, du vivant de l'empereur, et sur la faculté de le choisir dans la famille régnante : deux points sur lesquels la maison d'Autriche eut à combattre les intrigues de la France, et vint à bout de les déjouer. Déjà elle l'avait fait échouer dans ses prétentions à obtenir à la diète, en vertu de sa possession de l'Alsace, des voix qui l'auraient autorisée à s'immiscer dans les affaires de l'Empire ; mais, déchue à

[1] Ce n'est qu'en 1663 que la diète de l'Empire fut déclarée permanente à Ratisbonne.

cet égard, la France arrriva au même but, en se faisant reconnaître garante, ainsi que la Suède, du traité qui venait d'être conclu.

L'Espagne qui, dès le commencement de l'année, avait fait sa paix avec les Provinces-Unies, en leur abandonnant leur territoire en Europe, et au dehors tous les établissemens commerciaux qu'ils avaient enlevés au Portugal, pendant qu'il faisait partie de la monarchie espagnole, refusa d'accéder au traité de Westphalie, tant à cause du sacrifice qu'on exigeait des Pays-Bas et de la Franche-Comté ou du Roussillon et de la Cerdagne, que parce qu'elle se flattait de trouver dans les troubles de la France un équivalent à la diversion qu'elle perdait du côté de l'Allemagne. Enfin, le duc de Lorraine, à qui la France consentait bien de rendre ses états, mais en y conservant des forteresses et des chemins militaires, refusa d'y rentrer à ces conditions, et il préféra de continuer de vivre en aventurier, et à la tête d'un petit corps d'armée, au service des princes qui le payaient le mieux.

Cependant la cour, réconciliée avec le parlement, rentra dans la capitale à la fin d'octobre, aux acclamations de tout le peuple enivré. «Il ne reste plus, après cela, divine compagnie! s'écrie l'auteur de l'histoire du temps, qu'à vous consacrer nos vies et ces beaux jours que vous avez tirés de tant d'obscurité et de ténèbres, où nous étions ensevelis. Il ne reste plus qu'à vous faire des sacri-

fices, et à vous élever des autels pour tant d'actions glorieuses et de victoires signalées. Vous avez, seigneurs, abattu tous ces monstres qui faisaient tant de maux et de ravages sur la terre, et qui avaient mis la France dans un si déplorable état. Partant, généreuse bande, glorieux héros, nous n'avons plus de voix que pour publier vos éloges et célébrer votre gloire. Vous êtes à présent les maîtres du champ de bataille, vous saurez bien ménager le gain de la victoire et l'honneur du triomphe. »

Les frondeurs du parlement n'avaient pas besoin de cet encouragement pour rentrer dans la carrière où ils avaient si heureusement combattu. Quand le parlement fut réuni, le 13 novembre, les assemblées des chambres recommencèrent sur l'inexécution de quelques articles de la déclaration [1]. Le premier président représenta que ces infractions ne méritaient pas d'occuper la compagnie entière, et que des commissaires suffiraient : mais les jeunes conseillers étaient trop flattés de jouer un rôle dans les affaires d'état pour écouter la voix du chef. Les assemblées continuèrent; et non-seulement on y traitait les points clairement énoncés dans la déclaration, mais encore toutes les matières relatives à l'administration, pour peu qu'on trouvât jour à les faire entrer dans les délibérations. Les ennemis du cardinal

[1] *Journ. du parlem.*, pag. 105. — Retz, t. Ier. p. 169.

Mazarin, qui étaient en grand nombre, le représentaient ouvertement, en opinant, comme l'auteur des atteintes portées aux articles de la déclaration faite en faveur du peuple, et ils le rendaient, par leurs déclamations, l'objet de la haine publique.

Mais, outre que les frondeurs avaient l'avantage de plaider dans le parlement la cause du peuple au sujet des impôts, ce qui leur donnait beaucoup de hardiesse, ils se trouvaient encore encouragés à tenir tête à la cour, parce qu'il s'y fomentait des brouilleries dont ils espéraient tirer parti. Pendant les débats parlementaires que produisait la déclaration d'octobre, le ministre, pour gagner le duc d'Orléans, qui ne voyait jamais que par les yeux d'autrui, avait été obligé d'intéresser Louis Barbier, abbé de La Rivière, son favori. Cet homme s'éleva, des derniers emplois dans la maison de Gaston jusqu'à être son confident et son conseil [1]. Peu d'intrigans ont été peints avec des couleurs plus noires. Ce n'est pas qu'on l'ait accusé d'actions cruelles et atroces; mais on lui a reproché tous les défauts méprisables, l'adulation, le mensonge, la sordide avarice, l'abus de confiance, la trahison, la bassesse de vendre les intérêts de son maître, et de trafiquer de son honneur. Il faut vivre à la cour

[1] *Mém. de la Rochefoucauld*, pag. 51. — *Mém. de Retz, de Motteville, de Montpensier et autres. Passim.* — *Menagiana*, tom. Ier., pag. 320.

pour n'être pas surpris qu'il existe des hommes si vils, et que les princes en soient toujours dupes. Dans la crise des affaires, Mazarin avait promis à La Rivière le chapeau de cardinal, s'il lui rendait le duc d'Orléans favorable; mais, le danger passé, le ministre ne songea plus qu'à éluder l'accomplissement de sa promesse, et il imagina de faire demander ce chapeau par le prince de Conti. Condé, voyant l'avantage à faire entrer son frère dans l'état ecclésiastique, appuya la prétention de Conti. Alors La Rivière, incapable de soutenir la concurrence, n'eut d'autre parti à prendre que de se retirer; mais, aussi rusé que l'Italien, il échauffa l'esprit de son maître, et lui persuada que le déshonneur de l'affront fait à un homme qu'il considérait, retombait sur lui-même. Gaston éclata en plaintes; il menaça de reprendre son titre de lieutenant-général du royaume, et d'en faire valoir les droits; mais en même temps qu'il parlait si haut, sur quelques mouvemens qu'il vit faire à la régente, il craignit d'être arrêté. La peur le disposa à écouter des propositions, et La Rivière, voyant que son maître mollissait, se contenta, en échange du chapeau, d'obtenir l'entrée au conseil.

La hauteur et la fermeté de Condé en cette occasion piquèrent au vif le duc d'Orléans, déjà travaillé d'une forte jalousie contre le vainqueur de Lens et de Rocroy. Cependant, malgré les efforts de ceux qui voulaient les brouiller, ils agirent avec assez de concert dans les affaires publiques. Quand

les assemblées du parlement recommencèrent, la régente les pria l'un et l'autre de s'y trouver pour modérer la chaleur des esprits [1]. Gaston y porta des manières complaisantes, un air d'estime et de confiance, et surtout une éloquence insinuante qui le rendait très-propre à représenter sur cette espèce de théâtre. Condé, jeune et bouillant, n'avait pas la patience nécessaire dans ces assemblées, où tous ceux qui les composent, sages et fous, savans et ignorans, expérimentés et sans expérience, se croient pour ainsi dire en droit de penser tout haut. La longueur des délibérations l'ennuyait, il écoutait avec dédain, et ne pouvait souffrir d'être contredit. Il lui arriva même, dans une séance un peu tumultueuse, de laisser échapper un geste menaçant. Il fut relevé; et le duc d'Orléans se chargea de faire en son nom une espèce de réparation qui humilia le prince sans satisfaire les personnes offensées. Dès ce moment, Condé perdit beaucoup de son crédit dans le parlement, et lui-même se dégoûta d'un parti dans lequel il fallait perpétuellement jouer un rôle si peu analogue à son caractère. La cour, qui s'en aperçut, lui prodigua les caresses, et, à force de flatteries, le ministre le disposa à entrer dans ses intérêts.

Le coadjuteur tâcha de le retenir. Il lui répétait ce qu'il lui avait déjà dit: que ce n'était pas à l'au-

[1] Retz, tom. Ier., pag. 172. — La Rochefoucauld, pag. 59. — Artagnan, tom. Ier., pag. 547.

torité royale que le parlement en voulait, mais à Mazarin seul dont les défauts et l'incapacité lui étaient connus; qu'il savait lui-même combien le gouvernement de cet homme était pernicieux à l'état, et qu'il ne tenait qu'à lui d'en débarrasser le royaume par le moyen du parlement. Si vous n'avez pas un crédit sans bornes dans la compagnie, lui disait-il, c'est que vous ne voulez pas vous plier à quelques égards. Ayez plus de popularité, plus de condescendance; marquez de la considération aux vieux conseillers, de l'amitié aux jeunes, et vous verrez que vous les mènerez comme vous voudrez. Non, répondit Condé, il n'y a aucunes mesures sûres à prendre avec des gens qui ne peuvent jamais répondre d'eux-mêmes d'un quart d'heure à l'autre, puisqu'ils ne peuvent jamais se répondre un instant de leurs compagnies; je ne peux me résoudre à devenir le général d'une armée de fous, et il n'y a pas un homme sage qui voulût s'engager dans une cohue de cette nature. Je suis prince du sang, et je ne veux pas ébranler l'état. » Après cette ferme réponse, Condé offrit au coadjuteur de le réconcilier avec la cour, et lui conseilla amicalement d'abandonner le parlement, qui se perdait.

En effet, ce corps, dont la partie saine n'avait en vue que le bien public, donnait tête baissée dans tout ce qu'on lui présentait sous un jour avantageux au peuple. Il demandait de fortes diminutions sur les impôts, publiait des réglemens sé-

vères pour arrêter la cupidité des traitans, et les empêcher de faire au trésor royal des avances qui chargeaient les finances d'intérêts ruineux. Emporté par son zèle, le gros de la compagnie ne prenait pas garde que cette gêne, avantageuse dans un sens, ôtait au roi tout crédit, et l'empêchait de trouver de l'argent dans la crise urgente de la guerre; où le royaume était toujours engagé avec l'Espagne; que cette conduite réduisait la cour au désespoir, et la rendait capable de tout tenter contre les auteurs de sa détresse. Aussi les Parisiens auraient-ils été bientôt affamés et forcés, comme disait le prince de Condé, de venir, la corde au cou, se jeter aux pieds de la régente, si le coadjuteur n'eût pourvu à leur défense, sans qu'ils le sussent.

Quand il vit qu'il ne devait plus compter sur Condé, il chercha quelqu'un propre à le remplacer, et il le trouva, du moins quant au titre, dans le frère même de celui-ci, dans le prince de Conti, mécontent de n'avoir point entrée au conseil, et blessé de la supériorité et des mépris de son aîné. Conti, âgé de dix-huit ans, d'une complexion délicate, doux, poli, aimant les sciences et les arts, montrait presque toutes les qualités qui font un excellent prince, et peu de celles qui font un grand homme. Né pour la vie tranquille, il n'avait ni la vivacité d'esprit, ni la force de santé nécessaires à un chef de parti; et jamais il ne serait entré dans la faction, si

la duchesse de Longueville, sa sœur, qui exerçait un grand empire sur lui, ne l'y eût entraîné [1]. On prétend que cette princesse elle-même n'était pas portée non plus au mouvement et à l'intrigue, et qu'elle ne s'y livrait que par complaisance pour ceux qui avaient acquis quelque pouvoir sur son cœur. Naturellement nonchalante, elle adoptait, dit-on, leurs goûts plutôt qu'elle ne leur inspirait les siens. Mais la langueur, qui faisait un de ses principaux charmes, n'est pas toujours incompatible avec la vivacité; et il est difficile de se persuader que des hommes, qui ne cherchaient qu'à lui plaire, eussent hasardé de demander à leur divinité des actions répugnantes à son caractère. Elle était alors fort irritée contre le prince de Condé, qu'elle avait traversé dans un intrigue de cœur, qui ne tendait pas à moins qu'à la rupture de son mariage, et qui, dans son ressentiment, s'était cru autorisé à révéler au duc de Longueville les faiblesses vraies ou fausses de la duchesse, et à lui conseiller même de la faire renfermer. C'est sur la connaissance des dispositions intérieures de cette famille que le coadjuteur forma son plan.

En gagnant la duchesse, il était sûr d'avoir le prince : il la tenta par l'appât de faire dé-

[1] Retz, tom. Ier., pag. 182. — La Rochefoucauld, pag. 58. — Nemours, pag. 19. — Talon, tom. VI, pag. 1 et suiv. — Brienne, tom. III, pag. 53.

pit au prince de Condé son frère : moyen qui lui réussit. Il présenta d'autres amorces aux grands seigneurs dont il connaissait les mécontentemens ou les désirs. Vues d'intérêt, ambition, jalousie d'honneurs, liaisons ou picoteries de famille, grands et petits ressorts, il employa tout pour susciter des partisans à la Fronde : de sorte qu'au moment où la cour se prépara à attaquer, la cabale se trouva prête à une résistance beaucoup plus vigoureuse que la régente ne l'avait imaginé.

Anne d'Autriche et son ministre, bien convaincus que le parlement ne cesserait jamais de lui-même ses assemblées, résolurent de l'y contraindre. A force de prières, ils firent consentir le duc d'Orléans à permettre que Paris fût investi, et ils déterminèrent le prince de Condé à se charger du blocus : ils se figuraient qu'en plaçant des soldats sur toutes les avenues, et en occupant les postes qui commandaient les rivières et les grands chemins de la capitale, les provisions de toute espèce cesseraient bientôt d'y arriver; que la famine et d'autres besoins ne tardant pas à s'y faire sentir, le peuple ne manquerait pas de s'en prendre au parlement; qu'il le chasserait de la ville, ou le mettrait dans une situation à désirer de s'accommoder avec la cour, et qu'alors elle ferait la loi. Les courtisans n'imaginaient pas que les choses pussent aller autrement, parce que pour déboucher les chemins il aurait fallu aux Parisiens des troupes et des

généraux, et on ne leur voyait ni l'un ni l'autre : mais il y avait beaucoup d'argent, et une grande animosité contre le cardinal. Avec ces deux moyens bien ménagés, que ne fait-on pas faire à un peuple nombreux ?

1649. — Le parlement continuait de molester la régente par les obstacles qu'il ne cessait de mettre à ses projets de finance. Le coadjuteur, de son côté, harcelait le ministre par des libelles qui le rendaient l'objet du mépris public. A l'aide d'une assemblée de curés, de docteurs, de chanoines et de religieux auxquels il donna à examiner les conditions d'un emprunt que le cardinal proposait : « Je mis, dit-il, l'abomination dans le ridicule, ce qui fait le plus dangereux et le plus irrémédiable de tous les composés ; et en huit jours je le fis passer pour le Juif le plus convaincu de l'Europe : » de sorte que, l'impatience de la reine étant montée à son comble, elle prit la résolution d'éclater; et le 6 janvier, jour des Rois, vers les trois heures du matin, elle enleva le roi et son frère, et sortit de Paris [1]. Le duc d'Orléans, le prince de Condé et toute la famille royale, à l'exception de la duchesse de Longueville, l'accompagnèrent; les ministres suivirent, et ceux qu'on n'avait pu prévenir, dans la crainte d'ébruiter le secret, furent aver-

[1] Motteville, tom. II, pag. 445. — *Journal du parlement*, pag. 110. — Retz, tom. Ier., pag. 188.

tis, par des billets, de se rendre à Saint-Germain. Les plus diligens s'échappèrent à la suite des princes. Quoique l'obscurité et le froid retinssent encore tout le monde dans les maisons, le bruit des gens à cheval envoyés dans tous les quartiers, pour avertir ceux qu'on voulait emmener, apprit aux bourgeois l'évasion de la cour. Ils prirent les armes, s'emparèrent des portes; y mirent des corps-de-garde; et dès la pointe du jour il ne fut plus possible de sortir sans passe-port.

Le parlement s'assembla, malgré la solennité de la fête, et il continua tous les jours suivans, soir et matin. Il n'y eut que trouble et confusion dans les premières délibérations. On envoya chercher une lettre que la régente avait fait porter à l'hôtel de ville pour le prévôt des marchands et les échevins. Elle y disait au nom du roi, qu'il était sorti de Paris, « pour ne pas demeurer exposé aux pernicieux desseins d'aucuns officiers de sa cour de parlement, lesquels ayant intelligence avec les ennemis déclarés de l'état, après avoir attenté contre son autorité en diverses rencontres et abusé longuement de sa bonté, se sont portés jusqu'à conspirer de se saisir de sa personne [1]. » Elle leur ordonnait ensuite de veiller à la sûreté et à la tranquillité de la ville. Cette lettre et deux autres du duc

[1] *Journal du parlement*, pag. 111.

d'Orléans et du prince de Condé, qui assuraient qu'ils avaient conseillé eux-mêmes à la reine d'emmener le roi hors Paris, occasionèrent un arrêt assez bizarre, par lequel il était enjoint au lieutenant civil « de tenir la main à ce qu'il fût apporté des vivres en sûreté à Paris; et au prévôt des marchands et autres officiers de ville, d'aller à la conduite d'iceux, et de faire retirer les gens de guerre qui étaient dans les villes et villages à vingt lieues de Paris : » comme si de pareilles choses pouvaient s'exécuter sur le vu d'un simple arrêt du parlement.

Le lendemain, nouvel embarras. La régente ordonna aux gens du roi de se retirer à Montargis. Elle voulait aussi y transférer le parlement. Les lettres qui contenaient cet ordre furent présentées cachetées à l'assemblée des chambres : après bien des discussions, on conclut de ne pas les ouvrir, mais de faire à la régente des remontrances et des prières de nommer les personnes qui avaient calomnié le parlement, afin de procéder contre elles selon la rigueur des lois [1]. Quelques-uns, dès ce jour, 7 janvier, opinèrent à demander l'expulsion du ministre. Cette opinion fut peu accueillie, parce qu'on voulait attendre l'effet des remontrances : mais quand on vit que la reine avait même refusé de voir

[1] *Journal du parlement*, pag. 113. — Talon, tom. VI, pag. 12.

les gens du roi, toutes les chambres assemblées, le matin du 8 janvier, portèrent unanimement contre le cardinal Mazarin le fameux arrêt qui prononce : « Qu'attendu que le cardinal Mazarin est notoirement auteur des désordres de l'état, la cour le déclare perturbateur du repos public, ennemi du roi et de son état, lui enjoint de se retirer de la cour dans le jour, et du royaume dans huitaine, et, ledit terme expiré, enjoint à tous les sujets du roi de lui courre sus, et défend à toutes personnes de le recevoir. »

Cet arrêt perça, pour ainsi dire, la digue qui arrêtait le débordement de la haine générale contre Mazarin. On parla, on dit des bons mots, on écrivit en vers et en prose, on fit des chansons; les esprits s'échauffèrent, et passèrent de l'abattement à l'audace. Le parlement tint la grande police, et fit des règlemens pour la subsistance et la défense de la ville. Il ordonna au prévôt des marchands, aux échevins et au duc de Montbazon, gouverneur, de lever des troupes [1]. Au contraire, la régente, par de nouvelles lettres, commanda à ceux-ci de signifier au parlement de se rendre à Montargis, et de le contraindre d'obéir. Loin de pouvoir donner cette satisfaction à la reine, le président Le Féron, prévôt des marchands, pensa être massacré par le peuple, sur le simple soupçon de n'être pas sincèrement

[1] Retz, tom. Ier., pag. 171.

attaché au parlement. A cette compagnie se joignirent la chambre des comptes et la cour des aides, qui eurent aussi ordre de quitter Paris. Elles bornèrent leur obéissance à des remontrances très-fortes en faveur du parlement. Le seul grand conseil voulut se rendre à Mantes, où il était transféré; mais il ne put obtenir de passe-ports. Ses efforts pour obéir furent plus sincères que ceux du coadjuteur. Il avait été mandé à Saint-Germain, et il sortit de l'archevêché comme pour s'y rendre; mais il avait aposté des gens qui arrêtèrent ses chevaux et brisèrent son carrosse. La populace l'entoura, le serra, le reporta dans son palais; il criait et conjurait, les larmes aux yeux, qu'on lui laissât exécuter les ordres du roi. Enfin, il parut céder à la force, et écrivit une lettre d'excuse : mais la cour n'y fut pas trompée.

Pendant qu'il triomphait de voir l'incendie se répandre, il n'était pas sans inquiétudes sur les suites. A la vérité le clergé, la robe, la bourgeoisie, jusqu'aux artisans et au plus bas peuple, tous paraissaient brûler du même zèle pour la cause commune. Mais il était à craindre qu'au premier embarras, au moindre revers, ce feu ne se ralentît, faute d'un chef accrédité, qui l'alimentât et l'entretînt : événement d'autant plus probable, que le concert entre tant de personnes n'était pas si parfait qu'il le paraissait. On savait que le prévôt des marchands, plusieurs officiers du

corps de ville, et les plus riches bourgeois penchaient pour la cour. Les curés de Paris, qui ont ordinairement un si grand ascendant sur l'esprit de leur peuple, n'étaient pas bien persuadés de la rectitude des intentions du coadjuteur, ni livrés exclusivement à ses volontés. Enfin, bien des gens croyaient que le premier président ne restait à la tête de son corps, et ne résistait en apparence à la cour que pour la mieux servir. A la vérité, il disait d'une manière très-ferme les choses dont il était chargé par sa compagnie : mais on s'apercevait qu'il ne manquait aucune occasion de gagner du temps, et de faire valoir les opinions modérées. Gondi se défiait donc du présent, et craignait pour l'avenir; d'autant plus que trois jours s'étaient déjà écoulés depuis la sortie de la cour, sans que, de tous ceux qui avaient promis de seconder le parlement, aucun eût encore paru [1].

Enfin, le 9 janvier, arriva avec ses enfans le duc d'Elbeuf, de la maison de Lorraine, frère aîné du comte d'Harcourt. « Il n'a pas trouvé à dîner à Saint-Germain, disait le duc de Brissac, et il vient voir s'il trouvera à souper à Paris [2]. » C'était assez désigner le motif qui l'amenait, c'est-à-dire, l'envie de faire fortune. Sa présence, loin

[1] Retz, tom. Ier., pag. 197.

[2] *Idem*, tom. Ier., pag. 198. — *Journal du parlement*, pag. 122.

de tranquilliser le coadjuteur, ne fit que le troubler. D'abord il craignait tout de la part d'un homme avec lequel il avait eu des querelles mal assoupies, et qui, aisé à gagner à cause de sa pauvreté, pouvait être un émissaire de la cour. En second lieu, il attendait d'heure à autre le prince de Conti, dont le nom et la qualité de prince du sang étaient bien plus propres à figurer à la tête d'un parti. On ignorait cette ressource du coadjuteur; aussi, quand le duc d'Elbeuf se présenta, les Parisiens, dans la disette où ils se trouvaient de gens de distinction, le reçurent comme leur sauveur, et le désignèrent leur général. La nuit même du 9 au 10, arriva le prince de Conti, qui, soupçonné par la cour, était gardé à vue à Saint-Germain, et n'avait échappé qu'avec peine à la vigilance du prince de Condé, son frère. Il vint, accompagné du duc de Longueville, du duc de Bouillon, du maréchal de La Mothe, et de beaucoup d'autres gens de qualité. Cette troupe donna l'alarme à la bourgeoisie, qui gardait la porte : elle refusa de l'ouvrir. Il fallut aller chercher le coadjuteur. Gondi courut à la porte avec une nombreuse escorte et des flambeaux, qui donnèrent à l'entrée du prince un air de triomphe. Mais, dès le matin de ce même jour, la gloire du triomphateur reçut un échec. Elbeuf fut nommé, par le parlement, général des troupes qu'on allait lever; et il obtint cet avantage en insinuant que Conti était d'intelligence avec la cour. Le même

soupçon de trahison fut rétorqué le lendemain avec succès contre le duc d'Elbeuf, par le coadjuteur. Ces deux rivaux se choquèrent, le 11, dans l'assemblée des chambres. Le premier président et quelques magistrats, espérant que cette querelle pourrait éloigner la guerre civile, fomentaient la désunion : mais, lorsque les prétendans étaient les plus animés, des amis communs les réconcilièrent. Il fut convenu que le prince de Conti serait généralissime, à condition qu'il ne sortirait pas de Paris, et qu'il viendrait prendre sa place en toute occasion au parlement; que le duc de Longueville l'aiderait de ses conseils; que les ducs d'Elbeuf, de Bouillon et le maréchal de La Mothe seraient tous trois ses lieutenans-généraux, chacun leur jour; que M. d'Elbeuf commencerait; qu'il aurait la première place au conseil de guerre, et que ses enfans auraient les premiers emplois. Après le prince, il arriva à la file beaucoup de seigneurs, qu'on chargea des levées, des fortifications, de l'exercice des soldats, et auxquels on donna différens départemens dans les conseils qu'on créa. Cette troupe de mécontens fut renforcée par le duc de Beaufort, qui s'était depuis quelque temps sauvé de Vincennes. Il devint bientôt l'idole de la populace; et on l'appela le roi des *Halles*. Enfin, il y eut peu de familles considérables qui ne fournissent des défenseurs à Paris pendant que leurs plus proches parens l'attaquaient.

Comme les intérêts qui divisaient la cour et la ville n'étaient pas de la première importance, qu'il y avait dans les chefs plus de pique que de véritable haine, dans le peuple plus de prévention que d'animosité, il arriva que les troubles n'enfantèrent que rarement les atrocités qui accompagnent ordinairement les guerres civiles [1]. Au contraire, excepté quelques momens lugubres, après de petits combats, dans lesquels périrent des gens dignes de regrets, on ne vit régner le reste du temps que de la gaieté; les revues devenaient des spectacles, les expéditions militaires des espèces de fêtes publiques. Les femmes animaient par leur présence les bourgeois devenus soldats; l'artisan regardait comme un jour de plaisir celui où il devait paraître sous les armes. En revenant d'un combat malheureux, les fuyards se consolaient de leur défaite par des bons mots ou des chansons sur leurs généraux. On n'entendait ni plaintes ni murmures, parce qu'il y avait abondance de toute espèce de denrées, et cette abondance venait de celle de l'argent, qui attire tout à lui malgré les plus forts obstacles.

A Saint-Germain-en-Laye les choses étaient bien différentes. La cour avait pris la fuite si précipitamment, qu'elle se trouvait au milieu de l'hiver sans meubles, sans habits, sans provisions, exposée dans des appartemens délabrés à toutes les

[1] Retz, Monglat, La Rochefoucauld, Nemours, *passim*.

injures de l'air, privée des choses les plus nécessaires, et réduite à éprouver les besoins les plus pressans; de sorte que ceux qui n'étaient pas soutenus, comme la reine et son ministre, par le dépit et l'espoir de la vengeance, désiraient la paix avant même que la guerre fût commencée [1]. Condé, ayant sous lui les maréchaux de Grammont et de Duplessis-Praslin, l'entreprit avec six ou sept mille hommes, dont il plaça les principaux corps dans Lagny, Corbeil, Saint-Cloud, Saint-Denis, d'où l'on faisait sortir des détachemens pour battre l'estrade sur les routes voisines, et pour intercepter la communication de la capitale avec les provinces. Les soldats et les officiers royaux, obligés à des factions pénibles sur les grandes routes et sur les bords des rivières, la nuit, sans feu, sans maisons, sans abris, enviaient le sort des parlementaires, qui, étant plus nombreux, étaient moins chargés de gardes, et les faisaient à leur aise, bien couverts, bien payés et bien nourris. Cette différence découragea les soldats de Condé; et le peu d'intérêt qu'ils prenaient à cette guerre, qu'ils ne faisaient qu'à contre-cœur, les rendait faciles à laisser passer les vivres, dont ils tiraient leur part et de l'argent.

La régente avait si mal pris ses mesures, qu'en quittant Paris elle ne songea pas seulement à s'as-

[1] Motteville, tom. II, pag. 481. — La Rochefoucauld, pag. 66.

surer de la Bastille, qui aurait pu tenir la ville en bride : elle la laissa sans pain, sans munitions, avec vingt-deux soldats, sous le commandement du sieur Tremblay, frère du fameux P. Joseph, garnison plus propre à garder des prisonniers qu'à défendre une place [1]. Elle fut sommée le 11, et on tira deux coups de canons qui *firent brèche*, dit le Journal du parlement; c'est-à-dire apparemment que les boulets emportèrent quelques éclats de pierres. Le gouverneur promit de se rendre s'il n'était pas secouru dans vingt-quatre heures, et il sortit, en effet, le 13 à midi : ainsi il abrégea les plaisirs des dames de Paris, qui, pendant le siége, eurent le courage de se promener dans le jardin de l'Arsenal. Plusieurs même poussèrent l'intrépidité jusqu'à visiter la batterie dirigée contre cette forteresse. Le parlement fit entendre qu'il souhaitait qu'un de ses membres fût pourvu du gouvernement; et les généraux, par complaisance, y nommèrent le bonhomme Broussel, qui eut liberté de se faire suppléer par Lalouvière, son fils.

Pendant que les frondeurs mettaient à fin cette périlleuse entreprise, un de leurs partis, fort de cinq cents chevaux, poussait fièrement quelques escarmoucheurs, qui venaient faire le coup de pistolet jusque dans les faubourgs [2]. Les troupes pa-

[1] *Journal du parlement*, pag. 124.

[2] Retz, tom. Ier., pag. 213.

risiennes étaient composées d'artisans et de gens de boutique, qui au premier coup de tambour sortaient mal armés des maisons, les uns à pied, les autres à cheval, et suivaient le drapeau ou le quittaient à volonté. A leur tête cependant marchaient des soldats mieux disciplinés, mais en petit nombre, que les généraux avaient fait venir des garnisons qui dépendaient d'eux [1]. C'était à l'hôtel de ville que les jeunes officiers allaient prendre les marques de leurs dignités, des mains des duchesses de Longueville et de Bouillon, et c'était aux pieds de ces héroïnes qu'ils venaient déposer les trophées de leurs victoires. « Le mélange d'écharpes bleues, de dames, de cuirasses, de violons dans les salles; le bruit des tambours, et le son des trompettes dans la place, donnaient, dit Gondi, un spectacle qui se voit plus dans les romans qu'ailleurs. » Le coadjuteur connaissait mieux qu'un autre le pouvoir de ces représentations; il s'en était déjà servi utilement pour concilier la faveur du peuple au prince de Conti contre le duc d'Elbeuf, dans le temps que celui-ci jetait sur le prince des soupçons de connivence avec la cour. Alors Gondi alla prendre la duchesse de Longueville, qu'il fit accompagner par la duchesse de Bouillon; il mena ces deux dames en grande pompe à l'hôtel de ville, les y déposa

[1] La Rochefoucauld, pag. 71. — *Journal du parlement*, pag. 128. — Talon, tom. VI, pag. 18.

comme des gages de la fidélité, l'une de son frère, l'autre de son mari. « Elles parurent, dit-il, sur le perron de l'hôtel de ville, plus belles, en ce qu'elles paraissaient négligées, quoiqu'elles ne le fussent pas. Elles tenaient chacune un de leurs enfans entre leurs bras, qui étaient beaux comme les mères. La Grève était pleine de peuple jusqu'au-dessus des toits; tous les hommes jetaient des cris de joie, toutes les femmes pleuraient de tendresse. »

Le coadjuteur, si fertile en comparaisons, aurait pu ajouter dans son style familier, qu'il faisait dans cette occasion le rôle de ces charlatans qui amusent le peuple pour attraper son argent. C'était en effet le but de ces scènes populaires. Elles jetèrent un grand enthousiasme dans les esprits, et il en résulta une offre volontaire de près de deux millions, dont le parlement seul paya au moins cinq cent mille livres. Les autres cours souveraines se taxèrent selon leurs moyens On saisit les recettes royales; on arrêta chez les banquiers les deniers qu'on crut appartenir au cardinal Mazarin. On nomma des commissaires, qui allaient chez les particuliers soupçonnés de *mazarinisme*, discuter leur fortune, et les imposer à proportion. Avec ces secours on leva des troupes plus régulières; les cavaliers se montèrent, partie avec les chevaux qu'on trouva dans les auberges, partie avec ceux que chacun détacha de ses équipages. Le coadjuteur, qui était archevêque titulaire de

Corinthe, forma à ses dépens un régiment de cavalerie, dont le début ne fut pas heureux; il essuya un échec considérable, la première fois qu'il sortit; et cette déroute fut appelée, *la première aux Corinthiens.*

« C'est avec ces forces et ces ressources que la capitale séduite se disposait à soutenir tout le poids de la puissance royale. Peu de ses habitans auraient pu dire clairement pourquoi on se battait. Les harangueurs eux-mêmes étaient souvent embarrassés à donner un air spécieux aux motifs de la querelle. La régente se réduisait à un point : « Chassez, disait-elle au prévôt des marchands et aux échevins, chassez le parlement; et en même temps qu'il sortira par une porte, je rentrerai par l'autre [1]. » En effet si le parlement avait été forcé de fuir, ou de se raccommoder avec la cour, le coadjuteur, les généraux et leurs adhérens se seraient trouvés contraints de s'abandonner à la régente, qui leur aurait fait d'autant moins de grâce, que la plupart s'étaient mis en état de rébellion, ou sans motifs, ou pour des raisons très-faibles. On connaît celles du duc de La Rochefoucauld, par des vers écrits de sa main derrière un portrait de la duchesse de Longueville.

Pour captiver son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux rois, je l'aurais faite aux dieux.

[1] *Mém. de Nemours*, pag. 14 et 16. — Monglat, t. III, pag. 17. — Retz, tom. Ier., pag. 266.

Le coadjuteur, qui ne l'aimait pas, lui prête aussi un goût très-décidé pour l'intrigue, mais en même temps beaucoup d'irrésolution. « Tous les matins, disait le comte de Matha, plaisant de la cour, il fait une brouillerie, et tous les soirs il travaille à un rhabillement. » La Rochefoucauld était l'homme à projets du parti; le duc de Bouillon en était le discoureur : il s'y livra, parce qu'il espérait, ou se faire rendre par la guerre sa principauté de Sedan, ou obtenir un sort équivalent que la cour lui promettait en vain depuis long-temps. Sa femme, d'ailleurs, qui n'était pas Française, et qui était très-attachée aux Espagnols, aimait tout ce qui pouvait la mettre en liaison avec eux. Plusieurs étaient contre la cour, parce que Condé était pour elle; d'autres voulaient se venger, d'autres s'avancer; quelques-uns se rangèrent d'un côté plutôt que de l'autre, uniquement parce qu'ils y voyaient des parens ou des amis. Enfin, il y en avait dont les motifs étaient absolument disparates à leur objet. Tel est celui qu'on prête au duc de Luynes. Il était fort dévot; et l'austérité de la morale, qu'il remarquait dans ceux qu'on appelait *jansénistes*, l'attachait à eux. Comme le coadjuteur les favorisait, il se déclara pour le prélat, dont les vues n'étaient certainement pas si pures que celles du duc : car Gondi avoue lui-même qu'il n'avait des complaisances pour les jansénistes que parce qu'il les trouvait disposés à parler et à écrire contre le luxe et les plaisirs de la cour, contre le faste du cardinal

Mazarin, et ses systèmes de finances : de sorte que, sans être obligé de se réformer lui-même, il jouissait de l'avantage de faire passer son ennemi pour débauché et usurier.

A la suite des personnes qualifiées qui prirent le parti de la fronde, il entra dans Paris beaucoup d'officiers d'expérience et de valeur, qui rendirent l'entreprise du blocus plus difficile que le prince de Condé ne l'avait cru. Il était jour et nuit à cheval, sans cesse occupé à parcourir ses postes, ne donnant aucun relâche à ses troupes, et n'en prenant aucun lui-même; mais sa vigilance et son activité ne pouvaient empêcher qu'il n'entrât des convois dans la place. Il n'avait que sept à huit mille hommes, tous bons soldats à la vérité; mais, quoique bien distribués, ils ne suffisaient pas pour garnir tous les endroits qui devaient être gardés. Pendant que quelques troupeaux et quelques charettes, se montrant d'un côté, attiraient l'attention des garnisons, des convois plus considérables passaient de l'autre; et non-seulement Condé avait à se garantir des surprises, mais aussi des coups de vigueur, que ces troupes qu'il méprisait hasardaient quelquefois.

L'action la plus considérable de cette guerre est l'attaque et la prise de Charenton, poste important qui commandait les rivières de Seine et de Marne. Les Parisiens y avaient mis une forte garnison, sous les ordres du marquis de Chanleu. Le matin, 8 février, les royalistes se présentèrent de-

vant la place, ayant à leur tête le duc de Châtillon. Ils allèrent droit à l'assaut, qui fut soutenu avec la plus grande intrépidité. Condé, placé sur les hauteurs de Saint-Mandé, couvrait les assaillans contre la diversion qu'il craignait du côté de Paris. En effet, toute la nuit le tambour se fit entendre dans la ville, et au point du jour il se trouva trente mille hommes sous les armes. L'avant-garde de cette armée s'avança jusqu'à Vincennes pendant que l'arrière-garde était encore dans la place Royale. Les généraux sortirent de la ville, en publiant qu'ils allaient livrer bataille [1]. Le coadjuteur, monté sur un grand cheval, avec des pistolets à l'arçon de la selle, opinait pour le combat. On tint conseil à Picpus. Ces guerriers entendaient de là le bruit du canon et des mousquetades de Charenton. Pendant qu'ils délibéraient, les royalistes forcèrent les barricades. Chanleu s'ensevelit sous la dernière sans vouloir recevoir quartier, ce qu'on lui offrait; et le silence qui succéda avertit l'armée parisienne que Charenton était pris.

Il lui restait la ressource d'attaquer le petit corps d'observation de Condé, et de reprendre la place. Les généraux délibérèrent de nouveau, admirèrent la bonne contenance de leurs troupes, et les firent rentrer dans la ville : prudence dont ils se

[1] *Journal du parlement*, pag. 180. — Motteville, tom. Ier., pag. 521. — La Rochefoucauld, pag. 71.

surent très-bon gré, et qui est applaudie dans le Journal du parlement. « Car il y a beaucoup d'apparence, y dit-on, que le prince de Condé n'avait fait cette attaque que pour attirer les Parisiens à une bataille, se promettant de les défaire sans la prévoyance des généraux. » Il n'y a pas en effet de meilleur moyen de prévenir une défaite que de se retirer. Le lendemain de ce trait de prudence, le prince de Conti en apprit aux chambres assemblées les motifs obligeans, en ces termes : « Ayant tenu conseil de guerre pour savoir si nous donnerions bataille ou non, il a été résolu tout d'une voix de ne le pas faire, et de ne pas hasarder la vie du grand nombre d'infanterie des bourgeois de Paris qui étaient sortis sous les armes, dont nous ne pouvons assez louer le cœur et le courage, de crainte que s'il arrivait perte de quelques-uns d'entre eux, ce qui aurait été inévitable, de faire crier leurs femmes et leurs enfans. »

Ces ménagemens n'empêchaient pas que les Parisiens ne trouvassent la guerre onéreuse. Ils se lassaient de payer les contributions, et il leur tardait de voir leurs maisons de campagne délivrées des soldats, amis et ennemis, qui les ravageaient. Dans ces circonstances, il n'y eut pas de moyens que le coadjuteur ne tentât pour ranimer l'ardeur prête à s'éteindre: Il était parvenu à se procurer séance au parlement, comme substitut de l'archevêque de Paris, son oncle, qui était absent. Ce ne fut pas sans difficulté qu'il obtint ce privilége. Le premier

président s'y opposa ouvertement : il disputa ce droit au coadjuteur, incidenta ensuite sur le temps que durerait ce privilége, sur la manière dont il serait permis au prélat de l'exercer, sur le serment qu'on lui ferait prêter. Gondi, content d'emporter le fond de l'affaire, ne chicana pas sur les formes, et se soumit à tout. On conçoit les avantages qu'il tira de ce droit d'assister aux assemblées. Il s'y familiarisa avec les conseillers; il les étudiait, approfondissait leur caractère, pénétrait leurs dispositions secrètes, et en adaptant à cette connaissance ses discours, ses reparties, ses gestes, il était sûr de faire passer ce qu'il proposait [1].

Voici la marche qu'il s'était tracée dans l'assemblée des chambres, et dont il s'écarta peu. Quand il s'agissait de quelque nouveauté, soit projet, soit manière de l'exécuter, jamais il ne se chargeait des premières ouvertures; il en laissait l'honneur à de jeunes conseillers que cette déférence flattait, et il se réservait l'emploi de dire et d'appuyer les raisons qui pouvaient procurer la réussite. C'était aussi lui qui se chargeait de commenter et de paraphraser les nouvelles annoncées par d'autres, mais qu'il avait souvent forgées lui-même. On ne manquait pas alors d'événemens susceptibles d'embellissemens, parce que le feu de la rébellion éclatait dans quelques provinces, et couvait dans d'autres. Mais les avantages du parti

[1] Retz, tom. Ier., pag. 218. — Saint-Évremont,

n'étaient pas si grands dans tous ces lieux, que les frondeurs de Paris les faisaient pour leurrer le peuple.

C'est sous ce point de vue qu'il faut considérer ce qui se publiait du duc de Longueville. Il était sorti de Paris en se vantant qu'il allait faire soulever son gouvernement de Normandie; et quelques jours après il écrivit qu'il amenait au secours de la capitale mille gentilshommes et trois mille soldats. Ce nombre lui-même était enflé, et on l'exagéra encore dans des écrits qu'on répandit, qui portaient que le duc de Longueville venait, à la tête de dix mille hommes, au secours de la capitale; qu'en passant à Saint-Germain, il tenterait d'enlever la cour, si elle ne se faisait garder par les troupes qui investissaient Paris, et qu'ainsi le blocus allait être levé. Le vrai de ce récit, c'est que le parlement de Rouen avait répondu favorablement à la lettre du parlement de Paris, écrite tant à lui qu'aux autres parlemens du royaume, pour les engager de se joindre à celui de la capitale; qu'en conséquence le duc de Longueville pouvait être censé puissant dans Rouen, que cependant il n'y était pas le maître, qu'il ne s'y soutenait que par adresse, et que personne ne remuait dans le reste de la Normandie. Il en était de même en Provence: le parlement d'Aix s'était uni à celui de Paris, en haine de Louis d'Angoulême, commandant de la province, et fils du comte d'Auvergne. La populace voulant le chasser de la ville, ainsi qu'Armand-Jean Vi-

gnerod, duc de Richelieu, petit-neveu du cardinal, qui était venu à son secours, leur fit courir à tous les deux risque de la vie; mais la bourgeoisie les sauva des mains de ces furieux. Pareille chose arriva à Reims, où le marquis de La Vieuville, lieutenant de roi, courut le plus grand danger de la part du peuple, et fut de même garanti par les principaux habitans. Il y eut aussi des émeutes à Caen, à Rennes, à Bordeaux, et des courses dans le plat pays, sous les ordres des gentilshommes amis ou alliés des généraux de Paris. Les relations de ces différens exploits, qu'on répandait dans Paris, étaient tellement circonstanciées et amplifiées, qu'elles faisaient croire aux Parisiens que la Normandie, la Champagne, la Provence, la Guienne, en un mot, les trois quarts du royaume combattaient pour eux. Enfin, ceux qui étaient capables de secret, on les flatta de l'espérance que le vicomte de Turenne, frère du duc de Bouillon, qui commandait une armée contre les Espagnols, allait l'amener au secours de Paris : agréable illusion qui ne se réalisa pas.

Cependant, quoique les feux allumés de tous côtés par les frondeurs se dissipassent en fumée, il était à craindre qu'ils ne trouvassent à la fin des alimens plus solides, et que l'incendie ne devînt plus difficile à éteindre. C'était de même par des mécontentemens, des murmures, des plaintes, qu'avait commencé l'embrasement affreux qui consumait l'Angleterre. Charles 1er. périssait en ce

moment [1] sur l'échafaud, victime d'un parti fanatique, qui subjugua la nation, et qui commit le plus étonnant des crimes. Sa veuve, réfugiée en France, fille de Henri IV, et belle-sœur de la régente, vivait à Paris dans le palais de ses pères, et, par un fatal concours de circonstances, y était exposée aux plus grands besoins. La vue de cette reine désolée rappela aux plus raisonnables des Parisiens séduits l'enchaînement des moyens par lesquels un peuple est quelquefois excité à des atrocités, qu'il détesterait ensuite inutilement. Il ne se pouvait aussi que la régente ne songeât à cette effrayante catastrophe, et aux gradations qui l'avaient amenée, sans s'alarmer sur les effets à craindre des troubles actuels. Ces réflexions, jointes aux insinuations des personnes bien intentionnées, disposèrent les deux partis à la paix sans qu'ils s'en aperçussent.

Le ministère fit les premières démarches, mais de manière qu'on ne pût en inférer qu'il recherchait l'accommodement. Il envoya un héraut qui parut le matin du 12 février, à la porte Saint-Honoré, revêtu de sa cotte-d'armes. Il fit battre la chamade, et demanda à être introduit pour remettre des paquets de la régente au prince de Conti, au parlement, au prévôt des marchands et aux échevins [2].

[1] Le 30 janvier 1649, vieux style, ou 9 février, nouveau style.

[2] Retz, tom. Ier., pag. 233. — *Journal du parlement*, pag. 184.

Le coadjuteur n'était prévenu ni sur ces lettres, ni sur leur contenu. S'il avait cru qu'elles renfermassent des ordres ou des menaces capables de révolter les esprits, il n'aurait pas hésité d'opiner à recevoir le héraut : mais, si ces lettres contenaient des choses obligeantes, il craignait que le parlement ne se laissât toucher, ne votât pour la paix, et n'abandonnât ses défenseurs. C'était donc un fâcheux contre-temps que l'arrivée inopinée de ce héraut, et Gondi fut long-temps à chercher quelques biais pour le renvoyer sans paraître manquer de respect au roi. A force de rêver, il en trouva un qu'il fit proposer par Broussel. Ce conseiller représenta que l'envoi du héraut était un piége que Mazarin tendait à la compagnie, parce que ces sortes de formalités ne s'observent qu'à l'égard d'ennemis. Si le parlement le reçoit, ce sera, disait-il, se déclarer ennemi du roi : il n'y a donc d'autre parti à prendre que de le renvoyer. Mais il faut le faire suivre par une députation chargée d'aller prendre les ordres de la régente, et de l'assurer de la fidélité de la compagnie. Cet avis passa avec acclamation. Gondi crut remporter une victoire en empêchant que le héraut ne fût reçu; mais tout l'avantage fut pour la cour, qui gagna un acte de soumission de la part du parlement, et eut l'espérance d'entamer une négociation, le seul but qu'elle se proposait.

Il fallut quelques jours pour convenir de la forme des passe-ports, et fixer les objets des remontran-

ces. Pendant cet intervalle, le coadjuteur imagina de partager l'attention qu'avait excitée la venue du héraut, par une apparition aussi inattendue [1]. Il savait que toute la France souhaitait la paix avec l'Espagne; que le parlement serait certainement flatté d'en être l'instrument. D'ailleurs les frondeurs de la compagnie, dans laquelle le désir d'un accommodement commençait à dominer, avaient besoin d'être soutenus par l'espérance de quelque puissant secours [2]. Gondi, certain que, quand la passion s'est une fois emparée d'un corps, il n'y a pas de ruse, si grossière qu'elle soit, qu'on ne puisse hasarder pour le tromper, en employa une qui aurait à peine réussi auprès d'un homme médiocrement éclairé.

Le prélat avait à Bruxelles, pour agens, la duchesse de Chevreuse, Noirmoutiers et Laigues; par leur moyen il entretenait une négociation sourde, mais assez échauffée du côté des Espagnols, qui ne demandaient pas mieux que de se mêler des affaires de la France; pourtant le coadjuteur allait bride en main, et n'osait pas s'engager trop ouvertement avec eux, *dans la crainte*, disait-il lui-même, *d'être réduit à devenir, d'archevêque de Paris, aumônier de l'archiduc*. Cependant les choses commençaient à tourner de manière qu'il fallait ou céder la victoire à la cour et recevoir les

[1] Joly, tom. Ier., pag. 49.

[2] *Journal du parlement*, pag. 200. — Retz, tom. Ier., pag. 237 et 249.

conditions qu'elle voudrait imposer, ou appeler des secours étrangers. Pour enhardir la partie frondeuse du parlement, et l'aider à subjuguer l'autre, il fut proposé dans le conseil secret de la cabale de renouveler la scène de Bussi-le-Clerc, qui traîna pendant la ligue le parlement à la Bastille; et il faut avouer que cette violence aurait pu réussir par le moyen de la populace, qui était toute dévouée à la fronde. Mais Conti et Bouillon, qui dirigeaient les mouvemens du parti, aimèrent mieux se couvrir du manteau du parlement que de le détruire. Ils écrivirent donc à l'archiduc qu'on était disposé à accepter son secours.

Aussitôt le comte de Fuensaldagne, son ministre, dépêche un homme chargé d'examiner le fond des affaires, et propre à tous les rôles qu'on voudrait lui faire jouer : c'était un moine bernardin nommé Arnolfini. Gondi lui fait quitter robe et capuchon, le revêt d'un habit de cavalier, et lui donne le nom pompeux de don Joseph de Illescas. On lui fabrique des instructions, des harangues, des lettres pleines de projets et de promesses appropriées à l'état des choses et au caractère des personnes. Muni de ces pièces, et d'une lettre de créance courte et vague, après trois jours de leçons données en secret par Gondi et Bouillon, le moine Arnolfini, devenu don Joseph de Illescas, arrive avec grand fracas, au milieu de la nuit, chez le duc d'Elbeuf, qu'on voulait tromper le premier afin qu'il aidât à tromper les autres.

Elbeuf, flatté de la confiance des Espagnols ses anciens amis, chez lesquels il avait demeuré douze ans sous le dernier règne, reçoit l'envoyé avec effusion de joie. Il questionne don Joseph, prend communication de ses ordres, y joint ses avis, et après avoir long-temps rêvé et raisonné sur la manière d'entamer la négociation proposée, il invite à dîner le prince de Conti, les généraux et les frondeurs du parlement les plus zélés, sans oublier le duc de Bouillon et le coadjuteur. Pendant le repas, la conversation roula naturellement sur l'état des affaires. Quelques-uns firent observer le danger de la position critique où on allait se trouver sans défense contre la cour; et cette remarque fournit au duc d'Elbeuf l'occasion d'insinuer qu'il avait sous la main le moyen de les mettre tous en sûreté. Cette insinuation, Elbeuf la fit avec des circonlocutions, un air de mystère, qui réjouirent fort Gondi et Bouillon, et qui inspiraient beaucoup de curiosité aux autres : à la fin il nomma l'archiduc, et présenta la lettre de créance de son envoyé. Cette vue effaroucha la plupart des parlementaires, surtout le président de Nesmond, quoique déterminé frondeur : le président Le Coigneux n'en fut pas si effrayé ; les autres à la fin s'apprivoisèrent, et le premier moment de surprise passé, on se mit à examiner les avantages que le parti pouvait tirer de l'intervention des Espagnols. On fit paraître le député ; on convint des faits ; et le prince de Conti fut chargé de le pré-

senter le lendemain aux chambres assemblées.

C'était le 19 février, jour auquel les gens du roi devaient rendre compte de leur voyage à la cour, entrepris pour faire goûter les raisons sur lesquelles le parlement s'était déterminé à ne pas recevoir le héraut. La régente, les princes, les ministres, leur avaient fait l'accueil le plus favorable. A peine en finissaient-ils le récit, qu'afin de croiser les idées pacifiques qu'il pouvait produire, le prince de Conti annonce qu'il y avait à la porte un envoyé de l'archiduc, et demande qu'il soit entendu. Le président de Mesme se lève tout ému, et dit au prince : « Est-il possible, monsieur, qu'un prince du sang de France propose de donner séance sur les fleurs de lis au plus cruel ennemi des fleurs de lis! » L'apostrophe était violente, et elle aurait peut-être réussi si le président, emporté par le zèle, n'eût ajouté : « Quoi! monsieur, vous refusez l'entrée au héraut de votre roi sous le prétexte le plus frivole, et..... » C'était là que le coadjuteur l'attendait; il lui coupa la parole, et lui dit gravement : « Vous me permettrez, monsieur, de ne pas traiter de frivoles des motifs qui ont été consacrés par un arrêt. » A ces mots, *la cohue du parlement*, ainsi Gondi appelle-t-il les chambres des requêtes, la cohue jette un cri d'approbation. Le premier président et les anciens veulent soutenir le président de Mesme. La querelle s'anime, on en vient aux reproches personnels : l'un affirme, l'autre nie; le temps s'écoule : il faut conclure; et la crainte de quelque

chose de pire force enfin les plus sages de céder. Jamais succès ne vérifia mieux cette maxime du coadjuteur : « Que le moyen le plus sûr et le plus propre pour faire passer une affaire extraordinaire dans les compagnies, c'est d'échauffer la jeunesse contre les vieux. » Le faux don Joseph entra donc, prit place au bout du bureau, et prononça un discours dont la substance se réduisait à ceci : « Que Mazarin avait offert à l'Espagne une paix très-avantageuse; mais que le roi son maître, sachant ce qui se passait en France, n'avait pas voulu traiter avec un homme détesté de la nation; qu'il croyait plus convenable à sa dignité, de s'adresser au parlement, le regardant comme le conseil et le tuteur de ses rois, et qu'il avait si grande confiance dans la sagesse de cette illustre compagnie, qu'il la laissait maîtresse des conditions. » Le faux de cet expédient sautait aux yeux; car comment se persuader que le roi d'Espagne aurait rejeté des offres avantageuses faites par un ministre qui pouvait les réaliser sur-le-champ, pour recourir à un corps hors d'état de rien céder, ni garantir? Mais il y a des momens où tout passe. L'envoyé fut remercié, et on décida qu'il serait fait registre de son discours, pour en être référé à la régente. C'est tout ce que gagna le coadjuteur. On croirait qu'il dut être honteux et fâché d'avoir pris tant de peine pour obtenir si peu : mais c'est tout ce qu'il demandait, et plus même qu'il n'avait osé espérer. L'espèce d'engagement que venait de prendre le

parlement, en écoutant les Espagnols actuellement en guerre ouverte avec la France, était comme une autorisation et une sauvegarde pour Gondi et tous ceux qui voudraient désormais entamer des liaisons avec l'ennemi. Le prélat sentit si bien l'importance de cette démarche et les avantages que son parti pouvait en tirer, qu'il fut étonné de son propre succès. Mais il n'était pas seul à connaître le danger qui accompagnait cet avantage; Molé, de Mesme, l'avocat-général Talon et les plus éclairés du parlement s'effrayèrent de l'ascendant que les brouillons prenaient dans leur compagnie. Ils en craignaient les suites, et résolurent de tout sacrifier pour finir ces intrigues et ramener la paix.

Malgré les efforts des frondeurs, ils soutinrent la négociation qu'ils avaient entamée à la cour. Les dégoûts qu'on leur donnait quelquefois ne les rebutaient pas. Lorsqu'il arrivait aux princes et aux ministres de hasarder des propositions, des expressions, des manières capables de choquer, ces prudens magistrats les passaient sous silence, ou les adoucissaient dans leur rapport. Enfin, ils dévoraient les désagrémens, et ne s'attachaient qu'à l'essentiel [1]. Par ces ménagemens dignes des éloges de tous les bons Français, ils amenèrent les af-

[1] Retz, tom. Ier., pag. 271 et 289; tom. IV, pag. 93. — La Rochef., pag. 79. — Motteville, tom. III, pag. 1. — Joly, tom. Ier., pag. 51. — *Journal du parlement*, p. 203, 338, 380. — *Procès-verbal des conférences*, p. 3 et 92.

faire à un point de conciliation qui effraya les frondeurs : ceux-ci leur suscitèrent toutes sortes d'obstacles ; ils firent arriver un nouvel envoyé de l'archiduc, et signèrent avec lui un traité qui devait introduire les Espagnols en France, et mettre la capitale et le parlement dans la dépendance des ennemis. Ils ameutèrent la populace, et les députés ne revenaient jamais de Ruel, où se tenait la conférence, sans être assaillis à leur arrivée par une troupe de gens qui criaient : *Point de paix ! point de Mazarin !* Ces violences n'ébranlaient pas Molé ni ses collègues : ils marchaient d'un pas égal entre l'opiniâtreté qui refuse et la basse complaisance qui accorde tout ; et quand la cour, instruite de leur embarras, voulait en profiter pour mettre à la paix des conditions trop dures, elle les trouvait armés de fermeté contre ses insinuations et ses menaces. Il leur arriva même un jour de vouloir rompre la conférence, parce que le prince de Condé prétendait ne se relâcher en rien. Déjà ils partaient ; toute voie à la conciliation allait être fermée sans le duc d'Orléans, qui dit au prince : « Mon cousin, si ces gens-ci gagnent le printemps, ils se joindront à l'archiduc : ils feront un parti si dangereux à l'état que ce sera à notre tour à nous humilier. Présentement que nous les tenons, profitons de l'occasion, faisons la paix : c'est ce que les gens de bien doivent souhaiter. » On rappela les députés, qui reprirent volontiers la négociation.

Mais il leur était difficile de faire goûter cette conduite modérée au plus grand nombre de leurs confrères : les uns disaient qu'ils étaient trop mous et trop timides, les autres déclaraient nettement qu'ils étaient vendus à la cour. Les frondeurs, qui suggéraient et appuyaient cette calomnie, n'en croyaient rien ; mais il leur importait de rendre ces magistrats suspects, afin de retarder leur ouvrage. Dans cette intention, on les faisait charger par le parlement de demandes outrées. Lorsqu'ils étaient prêts à user de leurs pouvoirs pour signer la paix, on les suspendait, ou on y mettait des restrictions qui les arrêtaient tout court. Cependant, par patience, par adresse, ils surmontaient les difficultés, et ils avançaient toujours. D'un autre côté, Conti, Bouillon, Elbeuf, le coadjuteur, et les autres principaux de la faction, qui craignaient de laisser apercevoir au peuple qu'ils avaient des intérêts personnels, avaient déclaré qu'ils seraient contens et poseraient les armes quand le parlement serait satisfait ; les députés ne parlaient pas d'eux dans les conférences, et ce silence malin de la part de Molé et de ses collègues commença à inquiéter les généraux, qui n'étaient pas si désintéressés qu'ils voulaient le paraître. Ils résolurent de se faire considérer par eux-mêmes si le parlement les abandonnait. A force d'augmenter la solde, et en recevant tous les gens de service qui se présentaient, ils étaient venus à bout de former une armée d'à peu près dix mille hommes, composée d'assez bons

soldats. Ils la tirèrent de Paris, et la placèrent sur la pointe que forme le confluent des rivières de Seine et de Marne, dans un camp que Condé lui-même jugeait inexpugnable. S'étant bien retranchés, ils firent entendre qu'ils allaient y attendre les secours de l'archiduc et l'armée de Turenne. Cette contenance embarrassa Mazarin; il apprit en même temps que, pendant qu'il retenait les députés pour conférer, les frondeurs, profitant de l'absence de ces magistrats, prenaient le dessus dans l'assemblée des chambres, et qu'ils étaient même à la veille de faire révoquer la députation. Le ministre appréhenda, à son tour, que les généraux ne le forçassent de leur accorder des conditions préjudiciables à l'autorité royale, et il s'ouvrit de ses craintes au président de Mesme.

De Mesme fit alors cette réponse, digne d'être consignée tout entière dans l'histoire: « Puisque les choses sont en cet état, il faut que nous payions de nos personnes pour sauver l'état; il faut que nous signions la paix. Car, après la restriction que le parlement a mise aujourd'hui à nos pouvoirs, il n'y a plus de mesures, et peut-être il nous révoquera demain. Nous hasardons tout : si nous sommes désavoués, on nous fermera les portes de Paris, on nous fera notre procès, on nous traitera de prévaricateurs et de traîtres. C'est à vous de nous donner des conditions qui nous donnent lieu de justifier notre procédé. Il y va de votre intérêt, puisque, si elles sont raisonnables, nous les sau-

rons bien faire valoir contre les factieux : mais faites-les telles qu'il vous plaira ; je les signerai toutes, et je vais de ce pas dire au premier président que c'est mon sentiment, et l'unique expédient pour sauver le royaume. S'il nous réussit, nous avons la paix ; si nous sommes désavoués, nous affaiblissons toujours la faction, et le mal n'en tombera que sur nous. » Ces généreux sentimens trouvèrent un accès facile dans l'âme courageuse de Molé. On se remit à conférer avec plus d'ardeur, et un désir égal de réussir.

Enfin, l'accommodement fut conclu à Ruel le 11 mars, et signé par les princes, les ministres et tous les députés. Le cardinal Mazarin lui-même y souscrivit, quoique les députés s'y opposassent sur cette raison, qu'ils n'oseraient présenter au parlement un acte taché du nom d'un homme flétri par arrêt. Cet accommodement contient vingt-un articles, dont les principaux sont un engagement du parlement d'aller à Saint-Germain, où le roi tiendra son lit de justice, et de ne point faire d'assemblée de chambres pendant toute l'année 1649 ; une amnistie pour tous ceux qui ont pris les armes, tant dans la capitale que dans les provinces, et une espérance que donna la régente de ramener incessamment le roi à Paris [1]. C'est à ces conditions, à quelques règlemens de finance, et une promesse assez vague de diminuer les tailles et de travailler à

[1] *Procès-verbal*, pag. 13

la paix générale, que se réduisit un traité qui, vu la chaleur des esprits et les matières agitées en public et en particulier, semblait devoir embrasser toute l'administration, et donner une nouvelle forme à la monarchie.

Les frondeurs en furent outrés. Ceux d'entre eux qui étaient de bonne foi furent fâchés, parce qu'ils croyaient qu'on avait abandonné les intérêts du peuple; les autres, et surtout les chefs, parce qu'ils se voyaient déchus des espérances qui leur avaient mis les armes à la main. Quand le premier président et ses collègues vinrent, le 13, rendre compte de leur opération, il s'éleva un grand murmure dans l'assemblée des chambres. La séance fut très-tumultueuse; elle se passa en plaintes et en justifications. Celles qui suivirent cette première ne furent pas plus tranquilles. Aux reproches piquans des conseillers frondeurs, se joignirent les fureurs du peuple. Répandu en foule dans les salles, il demandait à grands cris qu'on leur abandonnât la signature de Mazarin pour la brûler, et qu'on leur livrât les traîtres qui avaient fait cet infâme traité. Molé soutint cet assaut avec son intrépidité ordinaire; il brava également, et le ressentiment de ses confrères, et l'emportement brutal de la populace. Les chefs des factieux eux-mêmes, qui, le haïssant, ne pouvaient s'empêcher de l'estimer, craignirent pour sa vie lorsqu'il sortirait de l'assemblée, et voulurent le faire sauver par des détours. Il répondit gravement : « La cour ne se cache ja-

mais. Si j'étais assuré de périr, je ne commettrais pas cette lâcheté, qui de plus ne servirait qu'à donner de la hardiesse aux séditieux ; ils me trouveraient bien dans ma maison, s'ils croyaient que je les eusse appréhendés ici. » Au milieu des factieux déchaînés, sous le poignard, pour ainsi dire, des mutins, il raillait le coadjuteur, qu'il croyait auteur de la révolte, et qui paraissait se donner beaucoup de mouvement pour le mettre en sûreté. « Eh! mon bon seigneur, lui disait-il ironiquement, dites le bon mot. » Un forcené lui appuya le pistolet sur le visage. Sans pencher la tête, Molé se contenta de lui dire : « Quand vous m'aurez tué, il ne me faudra que six pieds de terre ; » et il n'en alla pas un pas plus vite. Enfin, dans le plus fort même du péril, il n'oublia pas ce qu'il devait à son roi ; jamais il ne manqua d'en faire souvenir les autres. Au moment de la plus grande puissance des frondeurs sur le parlement, un des chefs ayant dit qu'il serait bien fâcheux d'être abandonné au moment que plusieurs d'entre eux venaient de faire un traité avec les Espagnols, sous la sauve garde de la compagnie : « Nommez-les, dit impétueusement Molé, et nous leur ferons leur procès comme à des criminels de lèse-majesté. » Ainsi se vérifiait l'observation qu'avait faite le coadjuteur dans une autre occasion : « Qu'il ne faut pas badiner avec ces compagnies, qui vous approuveront aujourd'hui, et qui vous feront demain votre procès. »

C'était cette difficulté de pouvoir compter sur l'appui constant du parlement, qui embarrassait le plus les frondeurs. Entre eux ils n'hésitaient pas à se permettre des maximes d'indépendance; mais dans les assemblées il fallait bien peser toutes ses expressions; il fallait que les protestations de fidélité au roi et de soumission à ses ordres précédassent toujours les propositions de résistance; encore n'obtenaient-ils rien qu'ils n'eussent persuadé d'abord qu'ils n'avaient en vue que le bien public [1]. Cette espèce d'imposture devint, après la signature de l'accommodement de Ruel, plus nécessaire que jamais, et cependant plus difficile : nécessaire, parce qu'il ne leur restait que ce moyen d'empêcher l'enregistrement de l'accommodement; et difficile, parce qu'on commençait à n'être plus dupe de leur faux désintéressement. Néanmoins ils réussirent à soutenir encore quelques jours l'illusion en paraissant l'oublier, et n'attaquant l'accommodement que par les articles qui pouvaient toucher le parlement : comme était la honte d'aller assister à un lit de justice à Saint-Germain; l'affront de recevoir un pardon qui, n'étant pas accompagné de grâces, devenait humiliant, et pouvait par la suite ne pas mettre à l'abri de la punition; enfin, le déshonneur de traiter d'égal à

[1] *Procès-verbal*, pag. 93 et 170. — *Journal du parlement*, pag. 470. — Retz, tom. Iᵉʳ., pag. 367. — Talon, tom. VI, pag. 107. — Monglat, tom. III, pag. 38.

égal avec Mazarin, qu'ils avaient flétri par arrêt. Les frondeurs surent si bien faire valoir leurs observations sur ces articles, et d'autres moins importans, qu'ils firent résoudre que les députés seraient renvoyés à la cour, pour réformer les uns et éclaircir les autres. Cet arrêté occasiona de nouvelles conférences, qui commencèrent à Saint-Germain-en-Laye le 16 mars, et dans lesquelles les généraux, levant enfin le masque, firent connaître toutes leurs prétentions. Elles étaient exorbitantes [1], et ils les signifièrent avec hauteur, quoiqu'ils vinssent d'éprouver un cruel revers par la défection de l'armée de Turenne, composée des bandes weimariennes, troupes vaillantes, mais mercenaires. Turenne, qui les commandait, avait été sollicité par tous les partis. Mais l'esprit d'intrigue était

[1] Voici celles du duc de la Trémouille, par lesquelles on pourra juger des autres : « Que conformément au contrat de mariage de sa trisaïeule, passé en 1481, le roi lui rendît la jouissance du comté de Bouillon, ou du moins vingt-cinq, tant villes, places que châteaux, châtellenies, bailliages, terres et seigneuries comprises dans ce comté; plus les seigneuries d'Amboise, Montrichard, Bléri, le comté de Guines et la baronnie de l'Isle-Bouchard. » (Voy. *Procès-verbal de la conférence* tenue à Saint-Germain-en-Laye en 1649, pag. 112.)

Ceux qui veulent connaître les ruses qui s'emploient dans les négociations, et apprendre comment on mène les compagnies et les particuliers, doivent lire attentivement ces procès-verbaux des conférences, le *Journal du parlement* et les *Mémoires* du cardinal de Retz, qui en sont la clef.

si étranger à son caractère, qu'il paraissait hors de doute que son choix serait pour la cour. Cependant, au grand étonnement de tous, et par des motifs « que je suis encore à deviner, disait Gondi, il s'avisa de se déclarer contre elle, étant général de l'armée du roi, et de faire une démarche sur laquelle je suis assuré, ajoute-t-il, que le Balafré et l'amiral de Coligny auraient balancé. » Il promit une forte récompense aux colonels s'ils voulaient se laisser mener au secours de Paris, et ils se mirent en chemin. Mais Bouillon ne put obtenir d'argent du parlement, ni par conséquent en envoyer à son frère; et, faute d'une somme assez modique, cette armée, la plus claire espérance de la Fronde, lui échappa. Elle fut regagnée au service du roi par les insinuations pécuniaires des négociateurs que Mazarin y dépêcha, et le général, délaissé, s'estima heureux de pouvoir se sauver, lui sixième, en Allemagne, chez la landgrave de Hesse, sa cousine-germaine. Un autre malheur qu'essuya encore le parti fut la retraite de l'archiduc, qui, sur l'invitation des frondeurs, s'était avancé jusqu'au delà de Reims avec une forte armée. Averti que le parlement avait fait sa paix, et que les généraux traitaient aussi, il les abandonna à eux-mêmes, et retira ses troupes.

Il se jeta dès lors sur Ypres et sur Saint-Venant, dont il s'empara, et fit lever le siége de Cambrai au comte d'Harcourt, sous le commandement duquel on avait fait passer les troupes weimariennes.

Le comte se dédommagea de cet échec sur le duc de Lorraine, qu'il battit près de Valenciennes, et prit ensuite Maubeuge. Mais, en Catalogne et en Italie, on n'avait pas même ces faibles compensations. Dans le dénûment d'argent et de munitions où les troubles de l'intérieur laissaient les armées, on estima à succès que le comte de Marsin, en ravitaillant Barcelonne, l'eût soustraite aux progrès des Espagnols dans la province; et en Italie on permit au duc de Modène, qu'on ne pouvait secourir, de faire sa paix particulière avec l'Espagne.

Les généraux de la Fronde, délaissés par l'archiduc, payèrent de hardiesse vis-à-vis du ministre, qu'ils connaissaient timide. D'ailleurs, comme il arrive toujours dans les guerres civiles, ils avaient à la cour beaucoup d'amis et de parens qui, les voyant abattus, n'auraient pas voulu souffrir qu'on les écrasât; et il aurait peut-être été dangereux de les réduire au désespoir. Le duc de Bouillon avait dit qu'il fallait *purger* le parlement : dans son style, c'était dire qu'il fallait au moins le décimer. Le coadjuteur s'était laissé emporter par sa passion, jusqu'à délibérer en lui-même s'il se servirait de la fureur du peuple contre les auteurs de la paix. Le duc de Beaufort, idole de la populace, dont il avait le langage et les manières, ne parlait que de la soulever; et il y aurait réussi si Gondi, poussé à bout, eût voulu le laisser agir. Des gens capables de ces extrémités étaient à ménager : aussi ne re-

jeta-t-on pas durement leurs prétentions, quelque outrées qu'elles fussent. Mazarin même ne leur montra point d'aigreur de ce qu'ils offrirent de se désister de toutes leurs demandes, si on voulait l'expulser de France; offre qui n'était faite que pour retarder la conclusion, ou pour obtenir des dédommagemens considérables du refus. Le ministre négocia, promit, pria; et cet homme, dont ils méprisaient hautement la capacité, fit si bien qu'il garda sa place, et qu'il amena ses ennemis à se contenter d'une simple lettre de cachet adressée au parlement; lettre qui pouvait passer plutôt pour une ironie perpétuelle que pour un acte sérieux.

A la vérité, elle commençait par une amnistie très-ample, et c'est tout ce qu'il y avait d'important. Le roi reprenait ensuite les demandes de chacun des prétendans, et y répondait en termes très-obligeans. Pour le duc de Beaufort: «Sa majesté, ayant toujours affectionné la maison de Vendôme, désire la favoriser en toutes les occasions qui se présenteront, et *emploiera son autorité pour faire que les états de Bretagne exécutent ce qui a été promis* pour le dédommagement de la démolition de ses châteaux.[1].... Sa majesté trouve très-juste la prière que fait le duc d'Elbeuf, qu'on

[1] *Procès-verbal de la conférence*, pag. 174. — Motteville, tom. III, pag. 73.

lui paie la somme due à sa femme [1], *et elle y fera pourvoir à son contentement*... Sa majesté fera, en faveur des comtes d'Harcourt, de Rieux et de Lillebonne, *tout ce qui sera possible*, *et leur donnera les emplois que méritent leurs services*. Le comte de Rieux surtout sera payé *aussitôt que les affaires de sa majesté pourront le permettre*.... On fera au duc de Bouillon un contrat de la valeur de la principauté de Sedan, qu'il cède au roi. Quand sa majesté mettra quelque armée en campagne, *elle considérera le sieur maréchal de* Turenne, *et le gratifiera, dans les occasions qui se trouveront, de ce qui lui conviendra selon sa qualité*.... Le maréchal de la Mothe-Houdancourt, continuant à rendre ses services à sa majesté, *elle y fera toute la considération qui se doit, tant pour le passé que pour l'avenir, et lui répartira toutes les grâces qu'il pourra mériter*.... »

Ainsi est conçue cette lettre pleine d'équivoques, dans laquelle tout est obscur, sujet à interprétations et à restrictions. Elle fut apportée le 1er. avril aux chambres assemblées; on en fit lecture devant elles, et voilà toute l'authenticité qu'on donna à cette pièce singulière. La régente y joignit une déclaration, contenant les mêmes clauses et conditions que celles du 11 mars, excepté qu'on n'y parlait plus de tenir un lit de justice à Saint-

[1] Catherine-Henriette, fille naturelle de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort.

Germain, ni d'empêcher les chambres de s'assembler pendant l'année 1649 : mais le premier président et les autres députés s'étaient engagés verbalement à ne le pas souffrir. Le parlement ajouta à son enregistrement, « que le roi et la reine régente seraient suppliés d'honorer Paris de leur présence. » Et comme les frondeurs marquèrent leur mécontentement de ce que les députés du parlement avaient obtenu pour eux si peu de chose, la compagnie, afin de leur donner quelque consolation, arrêta « qu'il serait fait instance pour les intérêts particuliers de tous les généraux, et qu'au surplus il serait donné ordre au licenciement des troupes. » Le ministère acheta avec la même monnaie, c'est-à-dire, par des promesses, la soumission de ceux qui avaient pris les armes dans les provinces. Enfin, on donna des déclarations satisfaisantes aux parlemens de Normandie et de Provence, qui avaient porté leurs prétentions à la conférence de Saint-Germain; et ainsi finit la guerre.

Le caractère communicatif des Français ne permit pas qu'on gardât une longue rancune. Le duc d'Orléans et le prince de Condé vinrent à Paris avec tous ceux qui leur étaient attachés, et y furent très-bien reçus. Les ducs de Bouillon, d'Elbeuf et tous leurs adhérens, allèrent à la cour; et, si la majesté du trône les déconcerta à la première vue, ils reprirent bientôt l'air d'aisance naturel à la nation. Enfin les gens de différens partis se virent,

s'embrassèrent, parlèrent du passé, en raillèrent ensemble, se picotèrent, se raccommodèrent, et se brouillèrent de nouveau. Ces alternatives se remarquèrent surtout dans les parties de plaisir des jeunes gens de qualité. Il y eut des querelles qui ne se terminèrent pas sans combats [1]. Malgré la paix, on continua de répandre des pasquinades, des satires grossières, des chansons sur l'attachement de la reine pour son ministre. Ces libelles entretenaient la prévention du public contre Mazarin, et leur effet réjouissait fort le coadjuteur. « Nous avons encore pour long-temps, disait-il, de la provision dans l'imagination des peuples. »

Entre les personnes qui portèrent à la cour, sinon la réalité, du moins les apparences du repentir, on ne vit paraître ni le duc de Beaufort, ni le coadjuteur. Le premier refusa d'acheter la permission de saluer la régente par une visite à son ministre; le second prit un milieu dont il ne convient pas, mais que Joly avoue : il fit sa harangue à la reine sans daigner jeter un coup d'œil sur le cardinal, qui était à côté d'elle; et ensuite il eut avec le ministre une entrevue sécrète, dans laquelle il fut question du retour du roi à Paris, dont Gondi voulait se donner l'honneur dans le public. Le ministre croyait en effet ne pouvoir se montrer en sûreté dans la capitale, si le coadjuteur ne lui en ouvrait le chemin. La reine lui fit sentir qu'elle lui

[1] Retz, tom. II, pag. 12.

en aurait obligation; et Gondi, qui ne voulait pas se fermer sans retour la porte de la faveur, adoucit les esprits pour ce retour, ou plutôt ne les aigrit pas; de sorte que, quand le roi fit son entrée le 18 août, les Parisiens virent sans émotion le cardinal à la portière du carrosse, auprès de Condé, qui lui servait de sauvegarde. Ce fut le dernier service que ce prince rendit au ministre : ce fut aussi le terme de la reconnaissance de Mazarin [1]. On dit même qu'il y avait déjà quelque temps que le cardinal portait avec peine le fardeau du bienfait, et que le prince s'en était aperçu.

Il devait ces lumières à la princesse de Longueville sa sœur, et à sa mère. « Dans les monarchies, dit Montesquieu, les brouilleries des femmes, leurs indiscrétions, leurs répugnances, leurs jalousies, leurs piques, cet art qu'ont les petites âmes d'intéresser les grandes, ne sauraient être sans grande conséquence. » Cet art, habilement employé par la mère et la sœur de Condé, triompha du prince, et fut la cause de ses disgrâces. La première, fière d'un tel fils, qui, joignant la bravoure des Bourbons à la capacité militaire des Montmorencis, la rendait la mère la plus illustre de l'Europe, croyait que toutes les prétentions étaient au-dessous des services de son héros. La sœur, nouvellement réconciliée avec un frère dont le dépit, pendant leur

[1] Joly, tom. Ier., pag. 59. — Motteville, tom. II, pag. 102. — Retz, tom. II, pag. 7.

brouillerie, marquait encore l'excès de sa tendresse, voulait trouver dans ce retour d'amitié le crédit qu'elle n'avait pu se procurer par la révolte. Toutes deux l'engagèrent à demander au ministre, tantôt des distinctions pour lui, tantôt des charges lucratives pour ses créatures. Le cardinal accordait quelque chose, et s'excusait d'en faire davantage, par des raisons qui auraient pu contenter le prince, s'il n'avait pas été entouré de personnes qui criaient sans cesse à l'*ingratitude* [1]. Elles lui suggérèrent d'exiger pour le duc de Longueville le gouvernement du Pont-de-l'Arche et d'autres places qui l'auraient rendu tout-puissant en Normandie. Condé, entraîné par les sollicitations de sa famille, signifia à Mazarin avec hauteur qu'il voulait qu'on soutînt le comte d'Alais, fils d'une sœur de sa mère, et gouverneur de la Provence, contre le parlement d'Aix, qui s'opposait les armes à la main à sa tyrannie; et, au contraire, qu'on abandonnât le duc d'Épernon, gouverneur de la Guienne, qu'il haïssait, à la discrétion du parlement de Bordeaux, aussi mécontent du ton altier du fils qu'il l'avait été de la fierté du père. A ces demandes impérieuses le ministre opposa les délais et les promesses. Il se servit aussi du bénéfice du temps pour

[1] Retz, tom. II, pag. 12. — Motteville, tom. III, pag. 122. — *Esprit des lois*, in-12, tom. Ier., pag. 281. — Lenet, tom. Ier., pag. 24. — La Rochefoucauld, pag. 87 et 118. Nemours, pag. 60.

amortir le dessein ambitieux qu'on inspira à Condé, de se former une armée d'aventuriers, que sa réputation attirerait en grand nombre sous ses étendards, et de conquérir avec la protection de la France la Franche-Comté, dont il se ferait une souveraineté. Au défaut de cette entreprise gigantesque, le prince conçut le dessein d'acquérir la principauté de Montbéliard, qui était à vendre. Mazarin parut entrer dans ses vues, et envoya des acheteurs; mais ils avaient ordre de ne pas réussir. Enfin, Condé se rabattit sur l'amirauté enlevée à la maison de Vendôme pendant ses disgrâces.

Las de soutenir contre la puissance royale des combats qui leur avaient toujours été funestes, le duc et la duchesse de Vendôme tâchèrent alors de s'en faire un appui. Ils recherchèrent Mazarin, et concertèrent le mariage du duc de Mercœur, leur fils aîné, avec Laure Mancini, nièce du cardinal, qui devait apporter en dot l'amirauté. Cette charge, depuis la mort de Brézé, beau-frère de Condé, était toujours comme en dépôt entre les mains de la régente qui se l'était appropriée sous le titre de surintendante des mers. Elle avait pris cet expédient dans le temps pour ne pas rendre cette charge aux Vendômes, qui la redemandaient : mais quand elle voulut dans cette circonstance les en gratifier, le prince de Condé s'y opposa; il fallut même, pour ne le pas choquer, différer le mariage projeté, qu'il regardait comme un rempart dont le ministre voulait se fortifier contre lui.

La hauteur de Condé, ses railleries amères, ses manières dédaigneuses, des propos outrageans qui lui échappaient journellement au sujet de Mazarin, choquaient à la cour les personnes les plus disposées à excuser les écarts des princes : le cardinal s'abaissa, s'humilia, et ne remporta d'autre récompense de ses empressemens que des marques éclatantes de mépris. La reine témoigna du chagrin des procédés du prince, et il fit semblant de ne pas s'en apercevoir. Il paraissait aussi indifférent sur l'amitié du peuple, que les grands ne dégaignent pas toujours sans risque. Sa maison, son cortége étaient composés de jeunes gens badins, railleurs, suffisans, qui, fiers du crédit de leur maître, affectaient des airs de supériorité. On les appela *petits - maîtres* ; nom qui est resté à la langue, comme ceux d'*importans* et de *frondeurs*.

Après avoir refroidi la cour et la ville ; Condé se mit à dos la noblesse. Il s'entêta du dessein de procurer les honneurs du Louvre à la princesse de Marsillac, dont le mari n'était pas encore duc de La Rochefoucauld. Plusieurs gentilshommes prétendirent avoir un droit égal à cette distinction, et demandèrent qu'on l'accordât à leurs femmes, ou qu'on ne la donnât pas à la princesse de Marsillac. Il fut fait à ce sujet des représentations au prince de Condé. Mais, comme il n'en était pas ébranlé, la noblesse tint d'abord des assemblées particulières pour discuter ses priviléges, et en indiqua autant de générales, auxquelles elle appela le clergé, et

des députés des cours souveraines qui se disposèrent à s'y rendre. Ainsi les états se seraient trouvés assemblés sans qu'on en eût eu le dessein. La reine avait laissé volontiers commencer cette affaire, qui commettait Condé avec la noblesse; mais, quand elle vit les suites que ces assemblées pouvaient avoir, elle défendit au clergé de s'y trouver, et il obéit. On promit à la noblesse de ne rien innover, et elle se sépara : mais il resta à beaucoup de seigneurs du ressentiment contre le prince, qu'ils accusaient d'avoir signifié ses prétentions avec trop de fierté. Cependant, malgré ses fautes, qui aliénèrent bien des esprits, sitôt qu'on fut assuré qu'il avait rompu avec le cardinal, l'estime qu'inspiraient ses belles qualités fit qu'une foule de gens distingués par leurs emplois ou leur naissance vint s'offrir à lui.

Les frondeurs ne furent pas les derniers. Depuis le retour du roi à Paris, ils vivaient dans un état de perplexité fort alarmant; haïs de la régente, qui leur attribuait les préventions outrageuses du peuple contre elle et son ministre [1]. Si Anne d'Autriche avait connu sa force, elle aurait pu se débarrasser d'eux par l'exil ou par la prison, pendant que la majesté royale, reparaissant avec tout son éclat, en imposait également aux corps et aux particuliers. Le coadjuteur et ses adhérens, convaincus de leur faiblesse, étaient dans des craintes

[1] Retz, tom. II, pag. 16.

perpétuelles; et, malgré la sécurité qu'ils affectaient, ils cherchaient de tous côtés de la protection contre la vengeance de la cour. Quand ils virent Condé en brouillerie ouverte avec le ministre, ils crurent que jamais le ressentiment du prince ne finirait que par l'éloignement du prélat; et, sans tergiverser, Gondi alla lui proposer d'unir leurs forces pour expulser Mazarin. On devait après cela composer le ministère au gré de la faction; ôter les sceaux à Séguier pour les donner à Châteauneuf; faire rentrer Chavigni dans le conseil; y appeler aussi Molé, non pour le récompenser, mais pour l'enlever au parlement, et mettre à sa place Bellièvre, dont la Fronde serait plus sûre. Après avoir bien écouté le coadjuteur, Condé lui dit : « La reine est si attachée à son ministre, que tout cela ne peut réussir sans une guerre civile. » Gondi s'attendait que le prince allait s'y déterminer, lorsqu'il ajouta : « Il n'est ni de ma conscience ni de mon honneur de prendre ce parti. Je suis d'une naissance à laquelle la conduite du Balafré ne convient pas. » Après ce peu de mots il renvoya le tentateur confus, et donna les mains à un accommodement dont le duc d'Orléans se rendit médiateur. Ce fut l'abbé de La Rivière qui engagea Gaston à se mêler de cette affaire dans l'espérance que cette réconciliation, si elle avait lieu, lui rendrait le chapeau de cardinal. Condé mit à haut prix la promesse de laisser Mazarin dans le ministère. Il força la reine de s'en-

gager, par un accord qui fut signé le 15 septembre, à ne disposer d'aucune charge, d'aucun bénéfice, à ne point lever d'armées, ni nommer de généraux sans son consentement. Ce traité contenait encore d'autres clauses si impérieuses, que, pour ne pas rester dans la dépendance d'un prince qui lui donnait des entraves si étroites, Mazarin aima mieux se jeter entre les bras des frondeurs ses ennemis; et d'abord il chercha à commettre le prince avec eux.

Le surintendant d'Hemeri, privé du maniement des finances pour complaire au public, venait de rentrer dans sa charge, à la grande satisfaction de ce même public, qui un an auparavant avait demandé sa destitution. Il fit précéder son retour par quelques largesses qui lui gagnèrent la populace: mais, moins jaloux de la faveur de la bourgeoisie, ou pressé par les dettes de l'état, il appliqua à des dépenses qu'il crut plus nécessaires, le revenu des gabelles, que plusieurs arrêts du parlement avaient destiné au paiement des rentes sur l'hôtel de ville. Les rentiers, n'étant pas payés, se plaignirent; et, comme le prevôt des marchands et les échevins, par égard pour la cour, ne prenaient pas assez chaudement leurs intérêts, ils élurent douze syndics, au nombre desquels se trouva le fameux Joly, conseiller au Châtelet. Le premier président s'opposa à l'élection, comme faite sans droit de la part des électeurs, qui, ne formant pas un corps reconnu par l'état, ne pouvaient se donner des

chefs. Il répondit aussi que cette affaire n'exigeait pas l'assemblée des chambres. On tint à ce sujet des conférences à son hôtel ; et, pendant qu'il temporisait, la cour prenait des mesures pour s'assurer des syndics les plus ardens, et en faire un exemple ; et, au contraire, les frondeurs trouvèrent dans cet événement les moyens de procurer l'assemblée des chambres que la cour redoutait[1].

Ils y réussirent, en faisant soulever le parlement et le peuple par une imposture très-habilement ménagée. On fit d'abord circuler dans le public les mauvaises intentions de la cour, vraies ou supposées, contre les syndics; on ajoutait dans les cercles, que, ne pouvant se venger par la prison, l'Italien était bien capable d'un assassinat. Quand les esprits furent ainsi disposés, Joly, le plus hardi des syndics, le plus véhément dans ses discours contre le ministère, et par-là le plus cher à la foule des rentiers, se proposa pour être la victime feinte du courroux du cardinal. On ajusta le pourpoint et le manteau de Joly sur un morceau de bois, dans une certaine attitude. Un bon tireur, nommé d'Estainville, perça la manche d'un coup de pistolet; Joly se fit pendant la nuit, avec une pierre à fusil, une blessure au bras correspondante au trou de la balle. Le lendemain, 31 décembre, Joly sort dès le matin dans son carrosse. Estain-

[1] Joly, tom. Ier., pag. 63. — Talon, tom. VII, pag. 87.

ville paraît dans le lieu convenu, rue des Bernardins : Joly, qui l'aperçoit se baisse. Estainville tire, et la balle perce le carrosse dans l'endroit où aurait dû être appuyée la manche trouée. Joly s'écrie; le peuple s'assemble et le porte chez un chirurgien voisin, qui prend l'égratignure de la nuit pour une blessure véritable, et y met un appareil. Le bruit du coup retentit en un instant jusqu'au palais, où se trouvaient beaucoup de rentiers. On crie de toutes parts qu'un des rentiers vient d'être assassiné. L'audience est interrompue. Les enquêtes se jettent dans la grand'chambre pêle-mêle avec les rentiers, et demandent qu'on informe. Le premier président soutient l'assaut : il fait voir que cette affaire n'est pas de celles qui exigent l'assemblée des chambres, et fait décider qu'on suivra dans la procédure la forme ordinaire. La comédie aurait peut-être fini à cet acte sans un nouvel incident qui suspendit le dénoûment, et pensa le rendre tragique[1].

Par un hasard des plus singuliers, le même jour que les frondeurs voulaient faire émeute, la cour eut le même dessein ; ou bien elle méditait une supercherie à peu près du genre de celle des frondeurs, et qui eut un succès pareil; ou l'imposture du matin fit imaginer celle du soir. Le marquis de La Boulaye, connu des Parisiens qu'il avait servis pendant le siége, n'eut pas plus tôt

[1] Joly, tom. Ier., pag. 70. — Retz, tom. II, pag. 24.

aperçu que le coup de pistolet tiré contre Joly avait causé quelque émotion dans le peuple, qu'il se jeta dans la grand'salle comme un *démoniaque*, dit Gondi, criant qu'on n'a assassiné Joly que parce qu'on redoutait sa fermeté à défendre les intérêts publics; qu'il faut prendre les armes, se mettre en défense, parce qu'on est menacé d'un massacre général, dont le meurtre du duc de Beaufort et du coadjuteur sera le signal. L'éloquence de La Boulaye et les cris de ses satellites ne firent pas grande impression, ni au palais, ni dans les rues. Broussel et Gondi, chez lesquels il alla faire parade de son attachement au parti, le réprimandèrent fortement, et le renvoyèrent. Le zèle inconsidéré de cet homme qui n'était pas commandé a fait écrire aux frondeurs qu'il avait été aposté par la cour, et que ce qu'il fit ensuite, il le fit de concert avec elle [1].

La Boulaye promena, une grande partie de la journée, sa troupe dans Paris avec des tambours sans la voir grossir. Le soir, il posa à l'entrée de la place Dauphine des cavaliers en forme de védettes, qui paraissaient embusqués pour faire quelque irruption sur le Pont-Neuf: le guet vint les reconnaître, et fut reçu à coups de pistolet. Les bourgeois de la place, craignant quelque violence de ces inconnus, prennent les armes et tirent sur eux. Au milieu de ce désordre, un coup perdu, et

[1] Retz, tom. II, pag. 24.

qu'on suppose prémédité, atteint l'équipage du prince de Condé qui passait à vide sur le Pont-Neuf. Condé était au Palais-Royal, où il était accouru à la première alarme du matin. Il était près de s'en retourner; mais des gens effrayés viennent coup sur coup lui dire qu'on en veut à sa vie. Il se moque de l'avertissement. On l'assure alors qu'il y a une conspiration formée contre lui, et que depuis trois ou quatre jours on ne parle d'autre chose. La reine le prie de ne se pas exposer; le cardinal se met presqu'à genoux devant lui pour le retenir; tous les courtisans le supplient, le conjurent de rester. Il traite leur crainte de terreur panique, et veut aller lui-même juger de la vérité. Enfin, on obtient à grand' peine qu'il renverra son équigage avec un laquais dedans. Le carrosse passe sur le Pont-Neuf; deux hommes à cheval approchent : l'un, qu'on prétendit être La Boulaye, tire un coup de pistolet, et blesse le laquais. Quelques écrivains disent qu'il n'en eut que la peur : mais, quoi qu'il en soit, il résulta toujours de cet attentat que le prince de Condé crut réellement qu'on avait voulu l'assassiner. Après les instances qu'Anne d'Autriche et Mazarin venaient de faire pour le retenir, il ne pouvait leur imputer cette noirceur. Ses soupçons tombèrent donc naturellement sur les frondeurs : il résolut d'en avoir raison; et la reine, épousant le ressentiment du prince afin de le brouiller sans retour avec eux, envoya au parlement ordre d'in-

former contre le duc de Beaufort, le coadjuteur et Broussel, soupçonnés d'avoir commandé cet assassinat. Cette affaire absorba celle de Joly.

Il serait difficile d'exprimer l'étonnement du coadjuteur quand il se vit enveloppé du même filet qu'il préparait aux autres. Il avait voulu charger la cour de l'assassinat de Joly, et la cour le chargeait de celui de Condé; car bientôt on ne put plus douter que l'imputation ne vînt du ministre [1]. Ce fut lui qui fournit les témoins, qui concerta la procédure avec le premier président, et surtout qui répandit si bien dans Paris l'opinion du crime du coadjuteur et du duc de Beaufort, qu'ils se virent les premiers jours regardés de mauvais œil par presque tous ceux qu'ils rencontrèrent. Ce changement d'affection du public jeta l'alarme parmi les frondeurs. Les femmes s'effrayèrent. La duchesse de Montbason résolut de s'enfuir à Péronne, et d'entraîner avec elle le duc de Beaufort et le coadjuteur.

Cette fuite était suggérée par des émissaires de la cour qui auraient voulu que les frondeurs prissent l'épouvante, et pussent la débarrasser de leur présence : mais Gondi, sans être effrayé des suites d'un procès criminel intenté par une partie si puissante devant un juge prévenu, commença par aller chez le prince, pour le supplier de ne lui pas faire l'injure de le croire coupable. Voyant

[1] Retz, tom. II, pag. 29.

que cette déférence n'avait rien produit, que Condé, au contraire, non content de demander justice, mêttait dans ses sollicitations une ostentation insultante, et ne paraissait au palais qu'avec un cortége de mille personnes, tant gentilshommes qu'officiers du roi, le coadjuteur résolut d'opposer bravade à bravade. Il fit venir des provinces d'autres gentilshommes et des militaires qui, réunis aux frondeurs de Paris, lui formèrent une escorte brillante : mais il ne se donna ces airs d'égalité que quand le public commença à revenir de ses préjugés; ce qui arriva sitôt qu'on connut les témoins et leurs dépositions.

On ne pouvait avoir plus mal choisi l'un et l'autre. Les témoins étaient des hommes également ridicules et infâmes; Canton, Pichon, Sociande, La Comète, Macassar, Gorgibus, *noms aussi saugrenus*, dit Gondi; *que ceux des Escobar et des Tambourin des petites lettres de Port-Royal.*

L'un d'entre eux avait été condamné à la potence, l'autre à la roue, le troisième était décrété pour crime de faux; les deux autres avaient la réputation de *filous fieffés*. Ces hommes méprisables étaient porteurs de brevets signés par la régente, et contre-signés par un secrétaire d'état, qui les autorisaient à assister aux assemblées des rentiers, à y parler, agir, délibérer sans qu'ils pussent jamais être repris pour tout ce qu'ils y auraient dit ou fait. C'était dans ces assemblées,

disaient-ils, qu'ils avaient entendu dire que le coadjuteur et le duc de Beaufort devaient faire assassiner M. le prince et le premier président; ils ajoutaient que le conseiller Broussel était du complot.

Lorsqu'on eut lu ces dépositions devant l'assemblée des chambres, et qu'on vit que ce prétendu complot dont on faisait tant de bruit, jusqu'à le comparer à la conjuration d'Amboise, se réduisait à de simples ouï-dire avancés par des gens dignes du gibet, contre un petit-fils de Henri IV, un archevêque et un magistrat respectable, les idées changèrent. On soupçonna bien un complot, mais formé contre les accusés et non par eux. Gondi, dans un discours précis, exposa ses moyens avec une force qui fit impression; il peignit surtout avec des couleurs si vives l'infamie des accusateurs à brevets, et la bassesse du ministre qui employait un pareil espionnage, qu'il s'éleva dans toute la chambre un murmure d'indignation. Cependant, comme l'accusation subsistait, le premier président prononça que le duc de Beaufort, le coadjuteur, et Broussel, étant parties, ne pouvaient rester juges, et qu'ils eussent à se retirer. « Et monsieur le prince, s'écria le coadjuteur. — Moi! moi! répondit Condé d'un ton vif et piqué. — Oui! oui, monsieur! répondit fièrement Gondi; la justice égale tout le monde. » Le prince dans ce moment ne dut pas savoir bon gré à ceux qui par leurs conseils l'avaient engagé à descendre dans une

arène où il était forcé de se battre contre des champions qu'il aurait dédaignés partout ailleurs. Le coadjuteur ne remporta cependant que l'honneur d'avoir, pour ainsi dire, fait aussaut avec un prince du sang. Comme accusés, lui, Beaufort et Broussel, furent obligés de se retirer pour laisser délibérer : mais les applaudissemens d'un peuple nombreux qui remplissait les salles, donnèrent à leur retraite un air de triomphe.

Le 29 décembre, la scène changea. A leur tour ils firent descendre le premier président de son siége, en demandant à le récuser. Ils disaient dans leur requête qu'il s'était toujours montré leur antagoniste; que d'ailleurs ils étaient accusés d'avoir voulu l'assassiner, et que, quoique la calomnie fût notoire, elle pouvait laisser dans son esprit des préventions qui devaient l'empêcher de rester juge. Molé répondit qu'il n'était choqué ni épouvanté de rien, et qu'il ne se sentait pas le moindre préjugé contre les accusateurs ni contre les accusés. Néanmoins, soit qu'il se fût glissé quelque apparence de partialité dans sa conduite, soit que la jeunesse se fît un malin plaisir de mortifier son chef, qui la *gourmandait* quelquefois, on voulut délibérer sur la requête, et Molé fut obligé d'aller attendre au greffe la décision. Elle lui fut favorable : on jugea qu'il n'y avait pas matière à récusation; mais le premier président ne tint pas contre cette espèce d'affront, et cet homme si ferme laissa échapper quelques larmes en quittant sa place.

Pendant tout le cours de cette affaire, le palais fut plein de gens armés. Il y avait peu de conseillers et de présidens qui n'eussent des poignards sous leurs robes; Gondi en portait un lui-même; et quelqu'un en ayant vu passer la poignée par la poche, s'écria : « Voilà le bréviaire du coadjuteur. » La plupart des gentilshommes et des officiers que les deux partis appelaient à leur secours se connaissaient. Ils causaient ensemble familièrement dans les salles; mais, au moindre bruit qui se faisait entendre dans la grand'chambre, ils se démêlaient brusquement les uns des autres, et se rangeaient chacun de leur côté prêts à se charger; c'est-à-dire, « les militaires appelés par le coadjuteur, de son côté, et tous ceux de la cour du côté du prince : et, ce qui est rare, ajoute Gondi, c'est que ceux qui nous eussent égorgés eussent été ceux-là même avec qui nous étions d'accord. » Cette énigme s'explique d'un mot : alors le coadjuteur était raccommodé avec le ministre [1].

Ce phénomène, encore ignoré de tout le monde, fut causé par les imprudences du prince. Madame de Nemours dit à cette occasion dans ses mémoires : « Presque tous les grands princes, même ceux qui deviennent les plus modérés et les plus judicieux dans la suite de leur vie, sont dans leur jeunesse aussi persuadés qu'on les craint, que les

[1] Retz, tom. II, pag. 57. — Nemours, pag. 60.

belles femmes, ou celles qui se piquent de l'être, sont persuadées qu'on les aime. Il n'est pas plus aisé de dépersuader ceux-là de la terreur que cause leur nom, que de détromper celles-ci de l'effet de leurs charmes. » Cette confiance dans ses forces fit hasarder au prince bien des démarches qu'il aurait dû mesurer davantage. Il se brouilla ouvertement avec les frondeurs sans être entièrement réconcilié avec Mazarin, dont il ne parlait jamais qu'en termes de mépris. Les lenteurs de son procès, qui exigeait de lui l'assiduité aux audiences dans lesquelles il entendait souvent des choses peu agréables, lui causaient un dépit mortel; et il lui arriva souvent de faire entendre qu'il se vengerait un jour du ministre qui l'avait jeté dans cet embarras, en lui disant que ce ne serait l'affaire que de quelques jours. Les frondeurs lui proposèrent de l'abréger en se réconciliant avec eux, et il dédaigna leurs offres. Dans le particulier il reconnaissait leur innocence à son égard; mais il voulait qu'il fussent punis pour avoir osé lutter contre lui, et il exigeait que le coadjuteur s'éloignât pour quelque temps: permis néanmoins de lui donner l'ambassade de Rome ou d'Allemagne, pour cacher sa disgrâce. Condé taxait la reine de ne pas l'aider comme elle l'aurait dû, dans la poursuite de son procès; il harcelait le ministre; il fatiguait le duc d'Orléans, qu'il traînait malgré lui à l'audience: aussi Gaston faisait-il souvent le malade pour s'en dispenser. Comme si tout le monde de-

vait plier sous ses lois, il favorisa la passion du jeune duc de Richelieu pour mademoiselle de Pons, et il les fit marier malgré la duchesse d'Aiguillon, tante du duc. Le prince espérait par-là se rendre maître du Havre-de-Grâce, dont Richelieu était gouverneur, et en gratifier le duc de Longueville, son beau-frère; mais la duchesse d'Aiguillon prit les devans, s'assura du commandant et de la garnison, et ferma les portes à son neveu. Condé fit deux fautes en cela : la première, d'indisposer une femme dont les conseils hardis pouvaient lui être funestes; la seconde, de redoubler le mécontentement des frondeurs en leur enlevant un riche héritier, qu'ils comptaient faire épouser à mademoiselle de Chevreuse.

1650. — Mais ce qui combla la mesure fut une insulte faite à la reine. Il y avait à la cour un marquis de Jarsay, homme avantageux et frivole, qui s'avisa de vouloir mettre Anne d'Autriche au nombre de ses conquêtes [1]. Cette folie était héréditaire dans sa famille. Le maréchal de Lavardin, son grand-père, s'était donné pour amant public de Marie de Médicis, et en avait été puni. Le petit-fils le fut aussi, mais assez faiblement, parce que la régente, après s'être quelque temps amusée de ses galanteries, qu'elle croyait sans conséquence, craignit d'éveiller le scandale en se plaignant des impertinences auxquelles il se porta.

[1] Motteville, tom. III, pag. 350.

Elle se contenta donc de lui défendre de paraître devant elle. Jarsay, qui était de la cour de Condé, alla se plaindre à lui de sa disgrâce. Le prince, qui avait enhardi le marquis à parler et à écrire, se fit un point d'honneur de le faire rappeler. « Il vint trouver le cardinal, dit madame de Nemours, et lui dit qu'il voulait que la reine vît Jersay dès le même jour. Le cardinal eut beau lui représenter qu'après une pareille imprudence, il n'y avait personne qui y pût obliger la moindre femme du monde, il ne répondit autre chose, selon la coutume de ce temps-là, sinon : *Il le faut pourtant bien, parce que je le veux.* La reine se trouva donc forcée à le voir [1]. »

Ce dernier acte de tyrannie détermina la régente et son ministre à tout sacrifier pour n'y être plus davantage exposés. Mazarin fit quelques avances à la duchesse de Chevreuse. Anne d'Autriche écrivit un billet flatteur au coadjuteur : il vola auprès d'elle dans un autre costume que le sien pour n'être pas reconnu ; et, en trois ou quatre conférences nocturnes tout ce qui pouvait assurer la vengeance de la régente et des frondeurs fut réglé et arrêté. Quelque secret qu'on apportât à ces entrevues, le prince en eut vent, et en parla au cardinal, mais comme d'une chose plus plaisante que sérieuse. Mazarin le prit sur le même ton. « Sans doute, dit-il à Condé, ce serait une

[1] Lenet, tom. Ier., pag. 27. — Nemours, pag. 60.

chose fort plaisante, de voir le coadjuteur avec de grands canons, un bouquet de plumes, un manteau rouge, et l'épée au côté. Je promets à votre altesse de la réjouir de cette vue, s'il prend envie à ce prélat de me visiter dans cet équipage [1]. » Le cardinal donna tout cela au prince d'un air si libre et si dégagé que Condé y fut trompé.

L'Italien employa auprès du prince une autre espèce d'ironie que l'événement rendit bien piquante. Il lui dit qu'un nommé Descoutures, témoin décisif dans son affaire contre les frondeurs, venait d'être arrêté hors de Paris; mais qu'il y avait à craindre, lorsqu'on l'amènerait, qu'il fût enlevé; qu'il fallait donc envoyer des troupes à sa rencontre. Condé y consentit, et signa lui-même l'ordre aux gendarmes et aux chevau-légers, de conduire au château de Vincennes le prisonnier qu'on leur remettrait. Il ne manquait plus que le consentement du duc d'Orléans. Quoique Gaston répugnât à la violence, la reine l'obtint à force de prières, et en réveillant sa jalousie contre le vainqueur de Rocroy, Elle gagna même sur lui qu'il en ferait mystère à l'abbé de La Rivière, son favori, dont les liaisons avec la maison de Condé faisaient craindre une indiscrétion. Quand toutes les mesures furent

[1] Retz, tom. II, pag. 51. — Joly, tom. Ier., pag. 82. — Nemours, pag. 61.

prises, on attira au Louvre, sous prétexte d'un conseil, les princes de Condé et de Conti, et le duc de Longueville, et ils furent arrêtés le 18 janvier. Ce coup imprévu terrassa Conti et Longueville; Condé ne marqua que de la surprise [1]. Cependant, comme on les faisait descendre par un escalier dérobé un peu obscur, et qui était bordé de gardes, « voudrait-on, dit-il à Guitaut, qui l'avait arrêté, renouveler ici la scène des états de Blois ? — Non, non, mon prince, repartit celui-ci, ne craignez rien : jamais un assassinat ne se commettra sous mes yeux, et encore moins par mes ordres. » Lorsque Condé se vit ainsi livré aux gendarmes et aux chevau-légers, auxquels il avait donné lui-même l'ordre pour être conduit à Vincennes, il leur cria : Amis, ce n'est point ici la bataille de Lens. »

Il serait difficile de peindre l'étonnement de la cour et de la ville. Comme la résolution prise contre la liberté des princes, quoique confiée à une douzaine de personnes, n'avait pas transpiré, chacun les croyait toujours en faveur, et continuait auprès d'eux ses assiduités; de sorte que tous furent surpris dans les démonstrations d'atta-

[1] Lenet, tom Ier., pag. 80. — Nemours, p. 62, — Retz, tom. II, pag. 58. — Joly, tom. Ier., pag. 88. — Bussi, tom. Ier, pag. 239. — La Rochefoucauld, pag. 122. — Talon, VII, pag. 88. — Artagnan, tom. II, pag. 2. — Motteville, tom. III, pag. 355.

chement aux disgraciés, surprise très-désagréable pour des courtisans [1]. Plusieurs craignirent de partager leur malheur; mais ils durent être rassurés par la conduite et les discours de la régente. Elle marqua une vraie douleur d'avoir été forcée d'en venir à cette extrémité contre un prince qu'elle estimait, et de causer ce chagrin à la douairière de Condé, princesse qui avait toujours été son amie, et sa consolation dans ses peines : mais les frondeurs ne continrent pas leur joie; ceux qui auparavant ne paraissaient presque pas à la cour, se répandirent autour de la reine, qu'ils environnaient d'un air de triomphe. L'accusation criminelle intentée contre Beaufort et le coadjuteur tomba d'elle même : à peine se permit-on de faire précéder l'arrêt en leur faveur par les formalités d'usage. On n'apporta pas plus de difficultés à l'enregistrement de la déclaration envoyée au parlement contre les prisonniers. Le peuple de Paris fit des feux de joie. Les deux princesses de Condé eurent ordre de se retirer à Chantilly. La duchesse de Longueville, qu'on voulait arrêter, se sauva en Normandie : Turenne, La Rochefoucauld, Bouteville, et beaucoup de seigneurs et de gentilshommes attachés au princes, allèrent se cacher dans les provinces où ils espéraient trouver de la protection. Enfin, l'abbé de La Rivière, jugeant bien qu'après les marques de

[1] Retz, tom. II, pag. 62.

défiance que lui avait données Gaston, il ne devait plus compter sur ses bonnes grâces, quitta la cour, et perdit l'espérance du chapeau rouge, qui lui avait fait imaginer tant d'intrigues.

A juger de l'avenir par les premiers événemens qui suivirent la prison des princes, on aurait cru qu'elle serait de longue durée. La duchesse de Longueville ne trouva point d'aide dans la Normandie, qu'elle comptait faire révolter. La régente ne fit qu'y montrer le roi à la tête de quelques troupes commandées par le comte d'Harcourt, et tous ceux qui auraient eu envie de remuer se cachèrent. La duchesse s'enfuit en Flandre, d'où après plusieurs courses elle se rendit à Stenay, ville cédée par le duc de Lorraine au roi, en 1641, donnée par lui cinq ans après au prince de Condé, et où Turenne s'était réfugié. Ses instances et ses charmes eurent assez d'empire pour faire dévier encore une fois le sage Turenne de la route du devoir. Les pierreries de la duchesse l'aidèrent à lever une petite armée, dont il se déclara *lieutenant-général pour le roi, à l'effet d'obtenir la liberté des princes*, elle l'amena même à négocier avec les Espagnols, et il conclut avec eux un traité par lequel ceux-ci ne devaient entendre à aucune proposition d'accommodement que les princes ne fussent mis en liberté; et lui-même prenait l'engagement de rester à leur service jusqu'à ce qu'on leur eût offert à eux-mêmes des conditions de paix raisonnables. Les partisans des

princes n'eurent pas plus de succès en Bourgogne qu'en Normandie. Une petite armée, à la tête de laquelle était le duc de Vendôme, et la présence du roi, qui s'y rendit en quittant la Normandie, calmèrent tout d'un coup le peu d'émotion qu'une première chaleur en faveur de Condé, gouverneur de cette province, avait excitée. Le feu de la rébellion se concentra en Guyenne. Il s'y nourrit par la maladresse du ministre, qui d'un souffle aurait pu l'éteindre au commencement. « Mais, dit Gondi, le bonheur monta un peu trop à la tête du cardinal. »

Le prince de Condé, soit haine contre le duc d'Épernon, soit persuasion que les plaintes des Gascons étaient fondées, avait toujours soutenu ces peuples contre le gouverneur; et, le jour même qu'il fut arrêté, il devait plaider leur cause au conseil [1]. Cette circonstance inspira aux Bordelais beaucoup de compassion pour le prince leur bienfaiteur, quand ils apprirent sa prison; de sorte que ceux de ses partisans qui se réfugièrent dans cette province y trouvèrent beaucoup de gens disposés à les seconder. Le gouverneur avait aussi des gens disposés à le défendre contre les assauts du parlement. La noblesse et les troupes étaient pour lui; la bourgeoisie et le peuple étaient pour le par-

[1] Retz, tom. II, pag. 69. — La Rochefoucauld, pag. 127. — Joly, pag. 90. — Lenet, tom. Ier., pag. 172. — Nemours, pag. 70.

lement : mais il y avait division dans ces corps mêmes, et schisme dans les familles. La diversité des intérêts et des caractères faisaient; dit le coadjuteur, « un galimatias inexplicable dans les affaires de la Guienne, et je ne pense pas que, pour les débrouiller, le bon sens des Jeannin et des Villeroi, infusé dans la cervelle du cardinal de Richelieu, eût même été assez bon. » Mais cette confusion, très-fâcheuse pour qui aime la paix, est excellente pour des chefs de parti qui cherchent à brouiller.

Au moment de la prison des princes, le duc de La Rochefoucauld, échappé aux recherches de la cour, se déclara ouvertement pour eux. Il prit les armes, et commença la petite guerre du côté de l'Anjou. Il n'y fut pas heureux, parce qu'il était trop faible. Après une défaite il se sauva à Turenne auprès du duc de Bouillon, qui s'y était mis à l'abri des ordres donnés pour l'arrêter. Ces deux hommes, habiles en expédiens, formèrent le projet de lier la cause des Bordelais à celles des princes, et de conclure avec les Espagnols une alliance qui donnerait de la consistance au parti. Ils se flattèrent de faire de la ville de Bordeaux comme une espèce de place d'armes, d'où ils étendraient le feu de la guerre dans le midi de la France, pendant que le maréchal de Turenne, avec le petit corps de troupes qu'il avait rassemblé à Stenay, inquiéterait les frontières du nord, et ferait une diversion avantageuse; mais ils sentirent bien qu'eux seuls

ne seraient pas capables de soutenir dans les esprits l'enthousiasme qui est nécessaire dans les guerres civiles. Il faut du spectacle au peuple. La Rochefoucauld et Bouillon le servirent selon son goût, en faisant marcher devant eux la jeune princesse de Condé, épouse du prisonnier, et le duc de Bourbon leur fils, encore enfant..

Claire-Clémence de Maillé de Brezé n'avait pas joui jusque-là d'une grande considération dans la famille de son mari, parce qu'elle était fille d'un simple gentilhomme, et que son mariage ne s'était fait que pour ne pas désobliger le cardinal de Richelieu, dont elle était nièce [1]. Quand le prince fut arrêté, la cour, qui ne la regardait pas comme fort dangereuse, s'était contentée de la reléguer à Chantilly avec son fils. Cependant on les y gardait à vue. La vie qu'on mena quelque temps dans ce beau lieu était bien capable de rassurer le ministre. Lenet, conseiller au parlement de Dijon, un de ces hommes qui s'attachent aux grands, qui s'intriguent, qui sont de tout, affaires et plaisirs, raconte dans ses mémoires qu'une troupe folâtre de jeunes officiers venant prendre congé des princesses et des dames qui formaient leur cour, s'occupaient en effet beaucoup plus d'élégies, de chansons et de madrigaux, que des intérêts du parti.

Ces agréables passe-temps furent interrompus par les exprès du duc de Bouillon, qui demandait

[1] Lenet, tom. Ier., pag. 128, 172 et 335.

auprès de lui la princesse et son fils. On trompa l'espion de la cour en supposant qu'elle était malade, et en lui substituant dans une chambre obscure une de ses filles qui lui ressemblait beaucoup, avec le fils du jardinier du même âge que le jeune duc; de sorte que, quand la régente fut instruite de cette supercherie, Clémence avait déjà gagné Montrond, forteresse assez importante en Bourgogne. La princesse se vit bientôt menacée d'y être investie; elle en sortit, y laissant une garnison capable de résistance, qu'elle paya de caresses: « caresses des grands, dit Lenet, monnaie qui passe partout. Les sots s'en paient, et les honnêtes gens les souhaitent. »

Clémence possédait supérieurement l'art de donner cours à cette monnaie. Agréable sans être belle, d'un caractère doux, accessible, prévenante, elle parlait avec grâce et facilité, et se montrait avantageusement dans des occasions qui demandaient de la présence d'esprit et de la vigueur. De Montrond elle passa à Turenne, et de Turenne les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld la menèrent avec une forte escorte à Bordeaux. Ils croyaient y être reçus sans difficulté, parce qu'ils avaient pour eux le peuple; mais les bons bourgeois, et surtout le parlement, répugnaient à admettre dans leur ville un parti armé, capable de les maîtriser et de les mener plus loin qu'ils ne voudraient[1]. Crai-

[1] La Rochef., pag. 129. — Motteville, tom. III, p. 525.

gnant donc que leur jonction avec les partisans des princes ne les plongeât dans une longue guerre, ils consentirent de recevoir dans leur ville la princesse et son fils; mais ils refusèrent d'ouvrir leurs portes à un gros corps de noblesse et de troupes réglées, dont elle était accompagnée, ainsi qu'aux ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, tant qu'ils seraient à la tête de cette espèce d'armée. Les deux ducs restèrent dans les faubourgs : mais tous les jours ils entraient dans la ville sous prétexte d'aller faire leur cour à la princesse; ils voyaient les conseillers et les bons bourgeois qu'ils croyaient les plus aisés à séduire; ils caressaient le peuple, dont ils gagnèrent le plus grand nombre par quelque argent distribué à propos, et se conduisirent si habilement, qu'ils firent recevoir leurs troupes dans la ville.

Il fut ensuite question de faire paraître le parlement d'accord avec le parti. Comme les ducs surent que la compagnie ne se prêterait pas volontairement à cette apparence, ils résolurent de la forcer, et de lui arracher des arrêts qui liassent publiquement le parlement à leur cause. Lenet proposa l'expédient de faire à Bordeaux ce qu'on avait fait à Paris, d'ameuter la populace; mais comme les Gascons sont plus vifs que les Parisiens, peu s'en fallut que dès la première fois ils ne passassent les bornes auxquelles ceux-ci s'étaient arrêtés. Ils entourèrent le parlement, qui délibérait sur le parti qu'il prendrait, de se joindre aux princes, ou de

les abandonner; ils se mirent à crier, à menacer : quelques conseillers eurent peur, et voulurent se sauver; ces forcenés les repoussèrent dans la chambre, et en blessèrent plusieurs. Le parlement fit avertir la princesse du danger où il se trouvait, et en même temps appela à son secours les bourgeois, qui prirent les armes et vinrent au palais tambour battant. Lenet, qui n'avait pas cru que les choses dussent être portées à cet excès, engage la princesse d'aller apaiser le tumulte. Elle prend deux femmes avec elle; elle paraît sur le perron du palais au moment que les deux troupes, celle des mutins et celle de la bourgeoisie, étaient prêtes à se charger. Déjà quelques coups avaient été tirés; Clémence fait signe de la main, et s'écrie : *Qui m'aime me suive!* En même temps elle tourne vers son logis; toute la populace la suit en criant : *Vive la princesse!* et le parlement est délivré. Condé, apprenant cet événement dans sa prison, ne put s'empêcher de rire du contraste de sa situation avec celle de son épouse. « Qui aurait cru, dit-il, que j'arroserais des fleurs pendant que ma femme fait la guerre[1] ? »

Le plus grand embarras des partisans des princes à Bordeaux était d'empêcher le parlement de conclure la paix sans stipuler la liberté des princes. S'il avait voulu la faire à cette condition, les émissaires de la cour lui promettaient les plus grands

[1] Lenet, tom. Ier., pag. 192.

avantages ; mais, outre que la compagnie, maîtrisée par la populace, n'était pas sûre de faire exécuter ce qu'elle déciderait, plusieurs de ses membres penchaient à attendre les événemens. On savait que les frondeurs, toujours très-puissans à Paris, désiraient que la paix de Bordeaux ne se fît pas si tôt, de peur que Mazarin, libre de ce côté, ne tournât ses forces contre eux [1].

La bonne intelligence entre les frondeurs et le cardinal commençait en effet à s'affaiblir. Celui-ci se repentit d'avoir éloigné du duc d'Orléans La Rivière, qui lui servait à inspirer au prince les résolutions dont il avait besoin [2]. Il craignait avec raison que Gondi, qui avait pris la place de l'abbé dans la confiance de Gaston, n'eût pas la même complaisance pour les volontés du ministre, ou ne la fît acheter trop cher. Il crut même voir des tergiversations politiques, suggérées par le coadjuteur, dans la conduite molle que le duc d'Orléans tint au parlement, dont les assemblées recommencèrent à être aussi tumultueuses qu'auparavant. Mazarin résolut de ne pas laisser apercevoir son mécontentement : au contraire, il combla le prélat de caresses, l'assura qu'il allait mettre tout en œuvre pour lui procurer le chapeau de cardinal, donna des ordres positifs à cet effet, lui demanda son amitié, et lui offrit séance au conseil. Loin de

[1] Retz, tom. II, pag. 72.

[2] *Idem*, pag. 75.

se livrer à ses empressemens, Gondi se tint sur la défensive. Il refusa toutes les grâces apparentes, persuadé qu'elles ne lui étaient proposées qu'afin de le faire croire ami de Mazarin, et de le rendre par-là odieux au peuple. Pour éviter ce piége, le coadjuteur ne s'abouchait jamais avec le ministre qu'en secret, presque toujours la nuit, et affectait extérieurement toutes les manières et les discours qui pouvaient le faire regarder comme constant dans sa haine pour le cardinal. Au défaut de l'amitié de Gondi, Mazarin tâcha de gagner celle des autres frondeurs. Il leur distribua des grâces qui les contentèrent; et, sachant qu'ils se défiaient du chancelier Ségnier, la reine lui ôta les sceaux sans en être mécontente, et les donna au marquis de Châteauneuf, intime ami de la duchesse de Chevreuse. Tout cela se faisait pour tirer sans obstacles la cour de Paris, où elle se voyait toujours avec peine sous la main des frondeurs. La régente réussit enfin, malgré les menées du coadjuteur, à faire agréer par les autres son voyage en Guienne, où la révolte de Bordeaux exigeait la présence du roi. Elle partit les premiers jours de juillet, et laissa à Paris le duc d'Orléans et le garde des sceaux, chargés, de concert avec le premier président et Le Tellier, de veiller à la tranquillité de la capitale.

Si le coadjuteur a appelé ce qui se passait à Bordeaux, au commencement des troubles, *un galimatias inexplicable*, ce qui se passa à Paris pendant le voyage de Guienne ne mérite pas moins

ce nom : c'est un enchaînement d'intérêts, de vues, de résolutions, de projets disparates, qui marquent l'embarras de tous les acteurs [1]. Le parlement se trouva de nouveau engagé dans les affaires d'état par les instances de celui de Bordeaux, qui se flatta d'obtenir ainsi des conditions de paix plus avantageuses. Des présidens et conseillers parisiens, députés de leurs corps, allèrent négocier en Guienne, où on les amusa de belles paroles, pendant que les troupes royales serraient Bordeaux. Les Espagnols, ne pouvant y porter des secours efficaces, revinrent à leur ancienne ruse, de proposer avec affectation la paix, afin de faire tomber sur le cardinal le blâme de la continuation de la guerre. Celui-ci, aussi habile en contre-ruse, battit les Espagnols de leurs armes; car, non-seulement il parut voir avec plaisir leurs dispositions pacifiques, mais encore il nomma avec appareil des plénipotentiaires tirés du parlement, au nombre desquels il offrit de mettre le coadjuteur pour traiter la paix sous la direction du duc d'Orléans. En même temps il entama lui-même un traité secret avec le conseil d'Epagne, auquel il n'eût pas de peine à faire entendre qu'un ministre, maître des armées et des places, était plus en état de leur faire des avantages que des particuliers, eussent-ils un prince du sang à leur tête. Cette contre-batterie produisit la rupture brusque des négociations de Paris. En-

[1] Retz, tom. II, pag. 83 et 118.

fin, attentif et adroit à profiter de toutes les circonstances, Mazarin se montra très-alarmé d'une course des Espagnols en Champagne.

Turenne, après avoir pris le Catelet, La Capelle, Château-Porcien et Réthel, laissant à la fin d'août le gros de l'armée espagnole, s'était avancé sur Paris avec trois mille cavaliers, et ayant dissipé les troupes du marquis d'Hocquincourt qui lui disputa le passage, il campa à Dammartin, d'où il comptait gagner le lendemain Vincennes. Les émissaires du cardinal surent si bien inpirer la terreur, que le duc d'Orléans et son conseil consentirent à laisser transférer les princes à Marcoussi, château à six lieues de Paris, sur la route d'Orléans, et que les rivières qu'il aurait fallu passer mettaient à l'abri des incursions des Espagnols. Gondi sentit bien que cette précaution était prise moins contre les ennemis que contre les frondeurs, dont on appréhendait la réconciliation avec les prisonniers tant qu'ils resteraient à leur portée; aussi fit-il opiner par ses affidés à les mettre plutôt à la Bastille, si on avait peur d'un coup de main hors de Paris. Le prélat s'aperçut qu'il n'avait pas mal conjecturé, lorsqu'il vit diminuer les égards que le ministre avait coutume de lui marquer; et lorsque, sur la plainte qu'il lui en fit, le garde des sceaux, qui était alors l'homme de la cour, répondit: « Les princes ne sont plus à la vue de Paris, il ne faut pas que le coadjuteur parle si haut. »

C'était de dessus les murs de Bordeaux que Ma-

zarin menait toutes ces intrigues. Il fallait toute son astuce, sa sagacité, le goût de la chose, pour ne pas se rebuter et ne pas se perdre dans ce labyrinthe; car, outre l'attention que demandait la substance, pour ainsi dire, des affaires, il avait à fixer l'éternelle irrésolution du duc d'Orléans, la légèreté de la duchesse de Chevreuse, le caprice de madame de Montbazon, et la coquetterie d'une foule d'autres femmes; à pénétrer la malice profonde du coadjuteur; à s'assurer contre ce que Gondi appelait les saccades du duc de Beaufort; à démêler le bon du mauvais, et le vrai du faux dans les offres insidieuses de Bouillon, de Lenet, de La Rochefoucauld, et des autres chefs de Bordeaux, qui ne présentaient souvent l'olive que pour cacher le poignard [1]. Le plus fâcheux de la situation de Mazarin, c'est qu'il avait très-peu de gens auxquels il pût véritablement se fier. Excepté Servien, Le Tellier et Lyonne, qu'on nomma depuis les *sous-ministres*; excepté l'abbé Fouquet et l'évêque Ondedey, ses bas adulateurs, toute la cour était contre lui. Les troupes même ne servaient qu'à regret, croyant que c'était plutôt la cause du cardinal qu'on leur faisait soutenir que celle du roi: mais la présence de ce jeune prince les forçait de faire leur devoir, même malgré elles;

[1] La Rochef., pag. 130. — Lenet, tom. Ier., pag. 160, et tom. II, pag. 20. — Motteville, tom. III, pag. 519. — Courville, pag. 75.

ce qui rendit l'attaque et la défense de Bordeaux assez meurtrière. La pétulance ordinaire au maréchal de La Meilleraie occasiona un événement fort triste. Il avait reçu à discrétion un officier bordelais, et il le fit pendre. Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld retenaient dans Bordeaux le baron de Canolles, capitaine royaliste, qui s'était rendu à la même condition. Sur la nouvelle de la cruauté exercée par le maréchal, le conseil de guerre s'assemble; il fait prendre le baron, qui était alors en partie de plaisir: on ne lui donne que quelques momens pour se préparer à la mort, et il est attaché à une potence à la vue d'un peuple immense qui applaudissait à cette exécution.

Cette cruelle représaille n'empêchait pas que l'accommodement ne se traitât toujours. A la fin, comme le secours d'une flotte promise par les Espagnols n'arrivait pas, il fallut que les rebelles en passassent par les conditions qu'on leur imposa. Les Bordelais reçurent une amnistie sans aucune satisfaction publique sur leurs griefs. On promit seulement en secret de les soustraire à l'empire du duc d'Épernou, leur gouverneur, dont ils étaient mécontens. La princesse de Condé, son fils, Bouillon, La Rochefoucauld, et ses autres adhérens et défenseurs, eurent la permission de retourner dans leurs maisons; mais on ne leur rendit pas les charges et emplois dont ils avaient été privés au commencement de la rébellion. En se retirant, la princesse fut admise à l'audience de la régente,

et les ducs eurent avec le cardinal des conférences clandestines qui causèrent beaucoup de jalousie aux frondeurs. Gondi présume que c'était le but de Mazarin, qui cherchait par-là à jeter la mésintelligence entre eux. « Il employait, dit-il, volontiers ces petites finesses qui infectaient toujours sa politique, quoique habile. Il croyait abuser par la négociation, et on le trompait par la même voie. Ce qui en arriva, c'est que ces négociations formèrent une nuée dans laquelle les frondeurs s'enveloppèrent; ils y enflammèrent les exhalaisons, et y formèrent les foudres. » Ainsi sont désignées par le coadjuteur les nouvelles intrigues qui ramenèrent la Fronde à sa première haine contre Mazarin, et qui lièrent à cette faction les partisans de Condé [1].

Quand le cardinal se vit débarrassé de la guerre de Bordeaux et maître des prisonniers, il ne crut plus devoir prendre la peine de cacher ses dispositions à l'égard de Gondi. Il disait à qui voulait l'entendre, que, s'il avait éprouvé des difficultés dans l'expédition de Bordeaux, c'était au prélat qu'il en avait l'obligation; que c'était lui qui avait fait intervenir le parlement de Paris, qui avait provoqué les offres des Espagnols, les sollicitations hautaines de Gaston en faveur des rebelles, et les obstacles à la translation des prisonniers. Il n'a pas tenu à lui, ajoutait malignement l'Italien,

[1] Retz, tom. II, pag. 120.

qu'on n'ait pris contre le prince un parti plus extrême; et en même temps que Mazarin faisait répandre ces insinuations odieuses, il faisait dire au duc d'Orléans que son favori le jouait, et sacrifiait Gaston à Condé, avec lequel il voulait se réconcilier.

Attaqué avec tant d'animosité, le coadjuteur commença à craindre. Il lui revenait de tous côtés que la reine était fort irritée contre lui; qu'elle le regardait, ainsi que le pensait son ministre, comme l'auteur de tous les troubles, et qu'elle était résolue à le faire arrêter. Peut-être ne voulait-on que l'épouvanter et le déterminer à fuir; mais il se pouvait aussi que le dessein fût véritable; et, en y réfléchissant, le coadjuteur n'en trouvait l'exécution que trop facile. Il ne comptait plus que faiblement sur le peuple dont il avait perdu la faveur par ses tergiversations, et parce que ses liaisons avec Mazarin avaient fini par être divulguées. De ses amis les frondeurs, les uns étaient charmés de se trouver réconciliés avec la cour, et ne songeaient qu'à en tirer des grâces dont Mazarin se montrait assez libéral à leur égard; les autres conservaient intérieurement quelque ressentiment de ce que Gondi, dans le temps de sa gloire, les avait négligés, et ils étaient refroidis ou jaloux. Il ne lui restait que le duc d'Orléans, faible ressource, quand on connaissait l'inconstance de ce prince et son indifférence pour tout ce qui n'était pas sa personne ou son bien. Les amis intimes du coadjuteur,

auxquels il fit voir sa position critique, en furent effrayés : ils cherchèrent des expédiens, une sauvegarde pour le soustraire à la vengeance du ministre, et ils n'en trouvèrent pas de meilleure que la dignité de cardinal.

Mazarin l'avait offerte à Gondi, l'avait même pressé de l'accepter dans les conférences qui précédèrent la prison des princes. Celui-ci, toujours en garde contre les présens trop publics de son ennemi, s'en était défendu, en disant qu'il ne voulait pas devoir son avancement aux besoins et aux malheurs de l'état. D'autres circonstances amenèrent d'autres idées. Gondi s'était fait honneur d'un refus appuyé sur un motif si noble; il ne craignait rien du ministre qui, au contraire, avait besoin de lui; mais, dans ce moment, il ne voyait que la nomination au cardinalat qui pût le sauver, soit que le ministre l'accordât ou non. S'il l'accordait, il se donnait un égal qui, couvert des priviléges de sa dignité comme d'un égide, pouvait braver sa vengeance. S'il ne l'accordait pas, il allait se faire autant d'ennemis qu'il y avait de personnes prenant intérêt à cette promotion. Gondi s'appliqua à en grossir le nombre. Dans un conseil de frondeurs tenu exprès, il présenta la tentative qu'on ferait auprès de Mazarin pour obtenir son consentement, comme une espèce de pierre de touche qui devait faire connaître la confiance qu'on pourrait prendre en ses promesses. La conquête du chapeau fut envisagée sous ce point de vue; les assistans s'enflam-

mèrent du désir de l'emporter, comme s'il eût été pour chacun d'eux; et Gaston, à qui on persuada qu'il convenait que son favori fût décoré de la pourpre, prit l'affaire très à cœur.

La cour était à Fontainebleau. Elle n'y fut pas plus tôt arrivée après la paix de Bordeaux, que la régente pria le duc d'Orléans de s'y rendre. Elle voulait obtenir son consentement pour tirer les princes de Marcoussi, où elle ne les croyait pas trop à l'abri des surprises. Elle se flattait aussi qu'en tenant Gaston éloigné de ses conseillers, elle pourrait plus facilement détruire les préjugés qu'il montrait contre son administration, et surtout son aversion contre Mazarin, qu'elle soupçonnait lui être inspirée par le coadjuteur[1]. Celui-ci, par la même raison, craignait que le duc, échappé de ses mains, ne pût résister aux insinuations de la reine, qui prenait un grand ascendant sur lui quand elle pouvait lui faire prolonger son séjour auprès d'elle. Cependant les instances d'Anne d'Autriche devinrent si pressantes qu'il fallut laisser aller Gaston. On se contenta de le bien endoctriner. On lui recommanda de ne pas refuser trop opiniâtrément son consentement à la translation des prisonniers, de peur que la régente, fatiguée de ces oppositions continuelles à ses volontés, ne cherchât à s'accommoder avec eux. Le duc devait

[1] Joly, tom. Ier, pag. 97. — Motteville, tom. III, p. 519. — Talon, tom. VII, pag. 162. — Retz, tom. II, pag. 136.

donc ne faire de difficultés qu'autant qu'il en faudrait pour donner du prix à sa complaisance, et pour obtenir en échange la nomination désirée.

Gaston arriva à Fontainebleau le 10 novembre. Le roi, accompagné du ministre, alla au-devant de lui; la reine le reçut avec cordialité, et lui parla bientôt du dessein qu'elle avait de faire transférer les prisonniers dans la citadelle du Hâvre, parce que leur garde y serait plus sûre et coûterait moins. Le duc lui dit franchement qu'il lui soupçonnait une raison plus déterminante, savoir, l'envie de se rendre maîtresse de leur sort. *Chargez-vous de les garder*, répondit fièrement la régente, bien sûre que le duc ne voudrait pas prendre sur lui l'odieux de cette commission. Il batailla quelques momens, et fit entendre que son consentement dépendait de la complaisance qu'on mettrait à faire obtenir à son favori la nomination au cardinalat. Sans promettre positivement, la régente donne des espérances; elle présente l'ordre au duc d'Orléans, qui signe, et aussitôt on tira les prisonniers de Marcoussi, d'où ils furent conduits au Hâvre avec une forte escorte, commandée par le duc d'Harcourt. Quand il fut question ensuite du cardinalat, la reine répondit qu'elle ne pouvait rien décider sans son conseil. On le convoqua. Mazarin parla en faveur du coadjuteur; mais Servien et Le Tellier s'élevèrent contre son opinion *avec une hauteur et une fermeté qu'on ne trouve pas*, dit Gondi, *dans les conseils quand il s'agit de*

combattre les avis du premier ministre. Le vieux Châteauneuf, qui n'aurait pas été fâché d'ombrager ses cheveux blancs du chapeau rouge, parla avec une véhémence qui marquait plus que du zèle. Il peignit des couleurs les plus noires le caractère du coadjuteur, ses intrigues, ses liaisons, ses mœurs, et finit par se jeter aux pieds de la reine, et la conjurer à genoux de ne pas se laisser arracher des grâces par un sujet rebelle, qui les demandait, pour ainsi dire, les armes à la main. Le *pauvre cardinal*, atterré par le pathétique de cette scène, se rétracta; et le duc d'Orléans s'en revint très-peu content à Paris, où la Fronde n'attendait que son retour pour faire jouer ses ressorts.

Il est certain que les partisans des princes auraient mieux aimé tenir leur liberté de la cour que des frondeurs; mais Mazarin ne put se persuader que Condé, si maltraité après tant de services rendus, se déterminât jamais à lui pardonner, au lieu que le coadjuteur, qui n'avait fait de mal au prince que pour se soustraire à sa persécution, ne le crut pas implacable, et se livra volontiers à l'idée de rendre la liberté à ceux qu'il en avait privés [1]. Ce fut Anne de Gonzague, seconde fille de Charles de Gnozague, duc de Nevers et de Mantoue, et épouse d'Édouard, prince palatin, quatrième fils du malheureux électeur Frédéric v, connue pour cette raison, sous le

[1] Retz, tom. II, pag. 141.

nom de la Palatine, qui conçut la première le projet d'employer à briser les fers de Condé, les mêmes mains qui les avaient forgés [1]. Il ne faut pas la confondre avec les autres femmes qui donnaient alors dans les affaires. La Palatine, à la vérité, se servait d'elles. Elle employa la duchesse de Chevreuse et sa fille, mesdames de Guimené, de Rhode, de Montbazon, et toutes celles qui lui tombèrent sous la main, pour inspirer aux hommes qui leur faisaient la cour les dispositions dont elle avait besoin; mais elle leur était bien supérieure en politique. Le coadjuteur, dès la première entrevue, la trouva d'*une capacité étonnante, surtout en ce qu'elle savait se fixer*; « ce qui est, dit-il, une qualité rare, et qui marque un esprit éclairé au-dessus du commun. » Une qualité plus rare encore dans les personnes qui se mêlent d'intrigues, c'est la bonne foi : la Palatine la prenait pour base dans toutes ses opérations, ne cherchait jamais à tromper, parlait toujours vrai; de sorte que, lorsqu'elle avait réussi dans une entreprise, ceux dont elle triomphait, loin de lui en savoir mauvais gré, ne se trouvaient que plus disposés à lui donner leur confiance.

L'embarras du coadjuteur et de la Palatine roula moins sur les conditions de l'union des deux partis que sur la manière de les stipuler. Un traité seul, s'il venait à être découvert, pouvait mettre en évi-

[1] La Rochefoucauld, pag. 142.

dence les moyens de la Fronde et du parti des princes, qu'on commença à appeler la *petite Fronde* [1]. Alors, Mazarin, devenant maître du secret de l'entreprise, aurait été maître de la rompre, ne fût-ce qu'en s'accommodant. Les deux contractans jugèrent donc à propos de faire trois traités : le premier de tous les chefs de l'aucienne Fronde avec ceux de la nouvelle, contre le ministre. Ils s'engageaient à s'aider réciproquement de toutes leurs forces; et le gage de cette union devait être le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse. Le second traité était du duc de Beaufort seul. Condé consentait à lui sacrifier toutes ses prétentions à l'amirauté, à condition qu'il travaillerait, auprès du duc d'Orléans, à procurer la liberté des princes, et qu'il romprait même avec le coadjuteur, s'il s'y opposait. Cette clause fut ajoutée par Gondi, afin que Mazarin soupçonnât entre eux de la mésintelligence, si les espions qu'il avait auprès de Beaufort lui donnaient connaissance du traité. Enfin, le troisième était du duc d'Orléans, aussi seul : il promettait délivrance et toute assistance à Condé, et communauté d'intérêts, qui serait assurée par le mariage de mademoiselle d'Orléans, fille de Gaston, avec le duc d'Enghien, quand ils auraient l'âge; et dès à présent la charge de connétable, qu'on ferait revivre pour le duc d'Orléans, et le chapeau de cardinal

[1] Rétz, tom. II, pag. 148.

pour Gondi, son favori. La clause du mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse fut aussi insérée dans ce traité.

Gaston, *l'homme du monde*, dit Gondi, *qui aimait le plus le commencement des affaires*, s'était beaucoup amusé de ces traités pendant *qu'on les faisait; mais, comme il était aussi l'homme du monde qui des affaires en craignait plus la fin*, il fit des objections, et chercha des détours quand il fallut signer. Caumartin, l'ami, le conseil et l'agent de Gondi, se chargea d'obtenir la signature désirée; il se mit en embuscade dans les appartemens, surprit le duc entre deux portes, lui mit la plume entre les doigts, présenta son dos pour pupitre, « Gaston signa, disait madame de Chevreuse, comme il aurait signé la cédule du sabbat, s'il avait eu peur d'y être surpris par son bon ange. »

Quant aux prisonniers, on avait d'eux des procurations qui valaient des signatures. Malgré la vigilance du farouche Debar, leur geôlier, on entretenait avec eux un commerce réglé. Ils proposaient; on répondait; et les affaires se traitaient aussi sûrement et aussi promptement que s'ils eussent été en liberté. Dans l'argent qui leur était envoyé pour leur amusement, on glissait des écus creux, si bien fabriqués, qu'ils passaient par les mains de Debar, sans qu'il s'aperçût jamais qu'ils pouvaient contenir quelque chose : c'est par ce moyen qu'ils écrivaient et répondaient. De plus, malgré l'attention minutieuse de l'infatigable geô-

lier, tant est grande l'industrie des prisonniers ! Condé trouva moyen de se procurer une épée et des poignards. A l'époque où ils furent transférés de Vincennes et de Marcoussi, il y avait eu des entreprises formées pour leur évasion ; et peut-être quelques jours plus tard auraient-ils été délivrés. On forma aussi des projets pour les tirer de la citadelle du Havre ; mais comme il aurait fallu employer la force, et que la vie des princes pouvait être exposée, leurs partisans les plus empressés pour leur liberté jugèrent à propos de renoncer à ce moyen, et de s'en tenir au plan arrêté par les confédérés, selon lequel l'attaque était destinée au parlement.

Au moment de la prison des princes, la compagnie avait vu la douairière de Condé lui demander à genoux la liberté de ses enfans : plusieurs conseillers opinaient à recevoir sa requête ; mais le corps, entraîné par le duc d'Orléans, et dominé par les frondeurs, renvoya la princesse à la commisération de la reine. Cette mère désolée ne survécut pas long-temps à un coup si sensible : elle témoigna en mourant le regret de laisser dans les liens un fils dont elle s'était trop enorgueillie [1]. Ce que n'avait pu faire quelques mois auparavant le spectacle d'une princesse prosternée aux pieds des juges, une simple requête le fit alors, parce que les esprits étaient bien disposés. Elle fut présentée le lendemain de la rentrée, par un conseiller, au

[1] Retz, tom. II, pag. 58. — Motteville, tom. III, p. 543.

nom de la princesse épouse. Elle demandait que son mari fût tiré du Havre, lieu malsain dont l'air pouvait nuire à sa santé; qu'il fût amené à la Conciergerie sous la garde du parlement, et qu'on lui fît son procès. Le premier président incidenta sur un défaut de forme; savoir, que la princesse n'était pas autorisée de son mari. Aussitôt il parut un gentilhomme, porteur d'une lettre écrite, disait-on, par les princes eux-mêmes pendant leur voyage au Havre. Molé dit qu'il trouvait la chose *difficile, non pas impossible pourtant;* « car, ajouta-t-il, nous avons vu pendant la guerre des lettres de la part de l'archiduc, venant tout à propos comme celle-ci, écrites sans doute dans la rue Saint-Denis. » Malgré cette remarque ironique, on prit la lettre pour bonne; la requête fut envoyée au parquet, et on fixa un jour pour délibérer. La reine envoya défense de le faire; le parlement arrêta des remontrances; ainsi s'engagea le combat. Cette première charge n'effraya pas beaucoup le cardinal; et, quand il aurait eu quelque alarme, un avantage qui lui arriva pour lors, était bien capable de le rassurer.

La campagne n'avait été rien moins qu'heureuse cette année. Faute d'avoir pu faire passer des secours en Italie, les Français y avaient perdu Piombino et Porto-Longone, dont ils s'étaient emparés quatre ans auparavant [1]. Par la même cause, le

[1] *Mém. de Duplessis*, pag. 361.

duc de Mercœur, envoyé en qualité de vice-roi en Catalogne, où il avait fait arrêter le comte de Marsin, soupçonné de cabaler pour les princes, n'avait pu prévenir la prise d'Urgel, de Balaguer et de Tortose. Mais ce qui était plus affligeant, c'était l'état de la Champagne entièrement ouverte à l'ennemi. Lorsque Turenne eut manqué l'entreprise sur Vincennes, il rejoignit les Espagnols qui s'étaient avancés jusqu'à Fismes sur la lisière du Soissonnais, et qui regagnèrent avec lui la frontière, où ils s'emparèrent encore de Mouzon. Turenne voulait que toute l'armée continuât à séjourner entre la Meuse et l'Aisne pour protéger ses conquêtes; mais l'archiduc s'obstina à aller prendre ses quartiers d'hiver en Flandre, et laissa seulement huit mille hommes au général français pour veiller à la sûreté des places conquises. Cette mesure ne manqua pas d'occasioner le rapprochement de l'armée française, accrue de renforts considérables, qu'on avait fait venir de Guienne, où ils n'étaient plus nécessaires. Duplessis-Praslin qui la commandait investit Réthel à l'improviste. Turenne, beaucoup moins fort que lui, crut devoir laisser former le siége, et n'arriva que *deux ou trois jours après, afin de trouver l'armée séparée dans ses quartiers autour de la ville, les tranchées ouvertes et le canon en batterie*, « ce qui, dit-il dans ses mémoires, affaiblit toujours beaucoup. » Il comptait d'ailleurs sur les talens connus du gouverneur Delli Ponti, qui venait de l'assurer,

par une lettre qu'il était en état de tenir encore quatre jours. Rien n'était mieux combiné que les dispositions du maréchal pour se donner la supériorité qui lui manquait, et le quatrième jour n'était pas encore arrivé qu'il s'approcha de la ville, ainsi qu'il l'avait projeté. Mais elle ne répondit point aux signaux par lesquels il lui donna avis de son arrivée, et il apprit bientôt que la place était rendue de la veille. C'était l'effet de l'habileté du cardinal, qui avait voulu être présent à cette expédition, et qui avait acheté la défection du commandant. Turenne n'eut alors d'autre parti à prendre que celui de la retraite : mais l'armée de Praslin l'atteignit près du bourg de Sommepy, et le força, le 15 décembre, à un combat désavantageux. Turenne, à l'aile gauche qu'il commandait, eut d'abord de l'avantage sur d'Aumont, qu'il fit plier ; mais l'aile droite ayant été mise en déroute par Rose et par le marquis d'Hocquincourt, il se trouva enveloppé et courut risque d'être pris. Il laissa deux mille hommes sur le champ de bataille, et on lui fit trois mille prisonniers, entre autres, don Estevan de Gamare, général des Espagnols. Pour lui, il se sauva douzième ou quinzième à Mont-Médi ; où se rassemblèrent les débris de son armée. Cette victoire importante, qui tira la France d'une position si critique, valut le bâton de maréchal de France aux lieutenans du général d'Hocquincourt, d'Aumont, La Ferté-Senneterre, et de simples félicitations et de vaines promesses

d'un duché-pairie à leur chef, qui y avait perdu un fils. Mazarin s'en attribua la gloire, parce qu'il avait donné des conseils, qu'il fut présent à l'action, et que ses gardes y donnèrent. Ce succès enfla son cœur : il se crut général, et demeura même après le départ de Praslin pour disposer les quartiers. Ce ne fut qu'après y avoir donné ses soins que, plein de confiance en son pouvoir, auquel il présuma que rien désormais ne pourrait résister, il regagna la capitale, où il ne doutait pas qu'il ne dût faire une entrée triomphale; mais le coadjuteur lui en préparait une bien différente.

Il y avait déjà beaucoup de membres du parlement gagnés par les princes, à l'insu du premier président. Il désirait lui-même la délivrance, et les frondeurs le firent servir à leurs desseins sans qu'il s'en doutât. Ce fut chez lui qu'ils firent minuter la requête en faveur des prisonniers; et, en la dressant, Molé disait d'un air satisfait : « Voilà servir les princes dans les formes et en gens de bien, et non pas comme des factieux [1]. » En effet, il n'y avait pas de mal jusque-là : ce ne fut qu'insensiblement que se développèrent les ressorts de la faction, et la résolution prise d'employer, s'il le fallait, la violence, pour arracher à la reine son consentement à l'élargissement des prisonniers et à l'éloignement du ministre.

[1] Retz, tom. II, pag. 158 et 162.

La victoire de Réthel consterna les frondeurs du parlement et de la ville. On remarqua un air d'inquiétude sur les visages au *Te Deum* qui fut chanté; mais le coadjuteur se servit de cet événement même pour frapper le premier coup contre le cardinal. Il s'y prit de manière à tromper le premier président, auquel il ne fallait pas laisser pénétrer l'union de la grande et de la petite Fronde, de peur qu'il ne s'opposât à leurs efforts communs, comme étant l'ouvrage d'une cabale. Gondi représenta donc à l'assemblée des chambres que jusqu'alors il n'avait point parlé des vices de l'administration et de l'oppression des peuples, dans la crainte que les ennemis ne se prévalussent de la connaissance de nos maux, et du mécontentement que cette connaissance exciterait; mais que la dernière victoire ayant mis la France à l'abri de toute appréhension de leur part, et donnant le loisir de penser aux maladies internes, qui sont les plus dangereuses, il croyait devoir mettre sous les yeux du parlement des objets si dignes de son attention: il conclut à ce qu'il fût fait des remontrances à la régente sur les désordres de l'état. « Et la conservation des membres de la maison royale étant, dit-il, la principale ressource du royaume, il faut supplier le roi de les faire sortir du Havre, où l'air est infect et malsain, et de les mettre, en attendant leur liberté, dans quelque endroit où leur santé ne coure point de risque. — « L'avis est artificieux, dit Molé: il est favorable aux

princes; mais on voit toujours percer à travers l'animosité du prélat contre eux. »

Cependant, par la raison que l'acquiescement du parlement devait être utile à la liberté des prisonniers, et déplaire à la Fronde, le premier président concourut à l'arrêt par lequel il était ordonné que très-humbles remontrances seraient faites à la reine, pour demander la réconciliation de la famille royale et la liberté des princes; qu'il serait permis à leurs parens de rester publiquement à Paris pour solliciter, et qu'un président et deux conseillers iraient supplier le duc d'Orléans de s'entremettre de cette affaire.

Avant ce pas décisif que la Fronde fit faire au parlement le 30 décembre, elle l'avait accoutumé à entendre nommer Mazarin auteur des maux de l'état, et à entendre proposer que la reine fût priée de le chasser du ministère. Les mêmes discours se répandaient dans le peuple, qui commençait à murmurer de nouveau. Le duc de Beaufort était toujours son idole. Son carrosse, passant un soir à dix heures dans la rue Saint-Honoré, fut arrêté : on tua un de ses gentilshommes dans la voiture [1]. Le premier président décida d'abord que c'était une *jоliade renforcée*; d'autres pensèrent que les assassins étaient des voleurs; d'autres, des gens apostés par le cardinal pour attenter à la vie de Beaufort. Les frondeurs parurent adopter cette der-

[1] Retz. tom. II, pag. 155.

nière opinion, et la revêtirent de toutes les probabilités qui pouvaient la faire prévaloir dans le public. Le coadjuteur s'en crut autorisé à prendre des précautions, à ne marcher qu'escorté, à poser des sentinelles quand il allait de nuit; et, ses précautions tendaient à persuader que le cardinal était un scélérat, capable de tout pour se défaire de ses ennemis.

1651. — Ou Mazarin fut bien mal averti de la haine générale qui s'allumait contre lui, ou il fut bien imprudent de ne pas éloigner la cour de Paris : il pouvait à chaque moment être enveloppé par les frondeurs, et forcé à faire tout ce qu'ils exigeraient. Sans doute il se flatta, à force de négociations, de diviser la cabale; et les frondeurs ne lui en ôtèrent pas tout-à-fait l'espérance; de peur qu'il ne se jetât du côté des princes, ou qu'il ne s'accommodât avec eux[1]. On s'observa, pour ainsi dire, comme deux armées en présence, tout le mois de janvier; le parlement demandant, tantôt qu'on écoutât ses remontrances, tantôt qu'on y fit réponse; et la reine s'excusant de l'un et de l'autre sur sa santé, que les peines d'esprit rendaient assez mauvaise. Néanmoins, pendant cet intervalle, il y eut des espèces d'escarmouches dont la cour se tira mal. La reine et son ministre persuadés que, sans les conseils du coadjuteur, le duc d'Orléans ne serait ni si hardi dans

[1] Retz, tom. II, pag. 171 et 178.

ses projets, ni si tenace dans ses résolutions, travaillaient à inspirer à Gaston de la défiance contre lui. Le cardinal se ménagea une entrevue dans laquelle il exposa à Monsieur la conduite intrigante et déréglée de Gondi. Gaston voulut l'excuser, Anne d'Autriche renchérit; la dispute s'échauffa; et comme la reine était d'un caractère aigre, elle s'emporta si fort que son beau-frère eut peur; et, en sortant du Palais-Royal, il dit tout haut que jamais il ne se remettrait entre les mains de cette *enragée furie*. C'est ce que demandaient les frondeurs; ils désiraient qu'il se tînt éloigné de la reine, dans la crainte qu'elle le ne fît arrêter, ou ne le gagnât, deux choses également à redouter pour eux. Dans la même conversation, Mazarin commit une autre imprudence : il compara le parlement à la chambre basse de Londres, et quelques-uns de ses membres à Fairfax et à Cromwell; comparaison qui lui attira, quand elle fut sue, la haine de ceux qui étaient demeurés jusqu'alors indifférens.

Cette scène mit les affaires dans leur crise. Le coadjuteur ne cessait de remontrer au duc d'Orléans que, s'il n'agissait vigoureusement, il laisserait à Mazarin l'avantage de pouvoir se donner l'honneur de la liberté des princes, et qu'ils ne lui en auraient plus d'obligation; qu'il n'y avait donc pas à différer; qu'il fallait que la régente fût forcée d'y consentir, et que le vrai moyen était de la faire servir d'otage. Gaston sentit toute la force du raisonnement; mais l'idée de faire son roi prisonnier

l'effrayait. Il aurait voulu trouver des biais; et, « en une nuit, disait sa femme, il accoucha d'une multitude de projets, bien plus douloureusement que je n'ai jamais accouché de tous mes enfans. » Il craignait surtout que le parlement, effrayé comme lui d'une violence si téméraire, ne l'abandonnât dans l'exécution. C'est pourquoi Gondi s'appliqua à si bien lier la compagnie par ses propres délibérations et ses arrêtés, qu'elle ne pût plus se dédire. Son art, pour cela, consistait à faire proposer dans les assemblées des chambres, par ses affidés, tantôt d'assigner le cardinal pour être ouï sur son administration, tantôt de le décréter d'ajournement personnel ou de prise de corps; ou enfin, sans tant d'examen, de demander à la reine son éloignement : propositions qui n'étaient pas tout d'un coup adoptées en entier; mais il en restait toujours dans les registres quelque chose qui servait de base à d'autres.

Cette continuité d'imputations graves et de résolutions extrêmes, d'observations malignes, enflammait les esprits des jeunes gens que leur impétuosité emportait à faire des exclamations inconsidérées, à parler sans ordre, à prévenir leur tour; et quand les anciens voulaient réclamer la décence, leurs voix étaient étouffées par *l'escopeterie des enquêtes*, soutenue des *salves* du peuple, qu'on avait soin de faire tenir en grand nombre dans les salles, afin d'épouvanter les timides et d'appuyer les audacieux.

La cour, voyant que c'était par le parlement que Gondi dirigeait son attaque, entreprit de lui ôter son crédit dans la compagnie. Le 4 février, les chambres étant assemblées pour délibérer sur le sort du ministre, arrive le grand-maître des cérémonies, porteur d'une lettre de cachet, qui enjoignait au parlement de faire une députation nombreuse au Palais-Royal[1]. Après quelque doute si on devait obéir à un ordre donné sans l'aveu de Monsieur, la députation part, et revient avec un écrit signé de quatre secrétaires d'état, dont lecture lui avait été faite. C'était une invective sanglante que le premier président fit lire sur-le-champ. La reine y disait « que le coadjuteur était un méchant, un dangereux ennemi, qui donnait de pernicieux conseils au duc d'Orléans. Il veut perdre l'état, ajoutait-elle, parce qu'on lui a refusé le chapeau, et il s'est vanté qu'il mettra le feu aux quatre coins du royaume, et qu'il se tiendra auprès avec cent mille hommes qui lui étaient engagés, pour casser la tête à ceux qui se présenteront pour l'éteindre. » Une pareille déclaration pouvait passer pour une véritable accusation, et Molé comptait bien lui en donner les effets : il s'apercevait enfin que Gondi s'était servi contre lui-même de son attachement aux formes, et qu'il avait amené sa compagnie sur le penchant d'un précipice. Il ne désespérait cependant pas

[1] Retz, tom. II, pag. 181. — Joly, tom. Ier., pag. 106.

d'embarrasser à son tour le prélat, si les opinions allaient à l'ajournement ou au décret : mais le grand banc, intimidé par le vacarme qu'il entendait dans les salles, ne fit que balbutier : les uns demandaient qu'on priât le duc d'Orléans de veiller au salut de l'état ; d'autres, qu'on ordonnât des prières publiques, comme dans un temps de calamité.

Le coadjuteur était placé entre les conseillers de la grand'chambre et les enquêtes. Quand son tour d'opiner fut arrivé, il se leva d'un air tranquille et assuré, et dit que messieurs qui venaient d'opiner, n'ayant point parlé de cette paperasse, semblaient l'avertir de n'en faire pas plus de cas que des brevets donnés autrefois aux espions, quoique dans tous ces actes on eût également employé ou plutôt profané le nom sacré du roi : puis, prenant le ton de Scipion, lorsque, dédaignant de répondre aux calomnies de ses ennemis, il mena le peuple au Capitole remercier les dieux de ses victoires, il forgea une citation latine, dont le sens était : « Dans les temps difficiles, je n'ai point abandonné la république ; dans les bons, je n'ai rien appliqué à mon profit ; et, quand tout paraissait désespéré, je n'ai point tremblé. Pardonnez, messieurs, ajouta-t-il, si par cette courte justification j'ai paru sortir un instant de l'objet de la délibération... ; j'y rentre en disant que mon avis est de faire de très-humbles remontrances au roi, et de le supplier d'envoyer incessamment une lettre de cachet pour la liberté des princes, et une déclara-

tion en leur faveur; d'éloigner de sa personne et de ses conseils le cardinal Mazarin, et de nous ajourner à lundi pour savoir la réponse de sa majesté.» L'arrêt ainsi conçu passa presque tout d'une voix.

Mais Gondi pensa ne pas jouir long-temps de son triomphe. A peine l'arrêt était-il rendu, que Brienne, secrétaire d'état, vint prier publiquement le duc d'Orléans de revenir auprès du roi, où sa présence était nécessaire; et, si le prince refusait, Brienne était chargé d'engager le parlement à demander cette complaisance à Gaston. Inutilement la reine, depuis plusieurs jours, sollicitait cette entrevue; elle avait même offert de faire elle-même les premières démarches, et de mener le cardinal au Luxembourg, pour se justifier. Le prince s'était toujours opiniâtrément excusé de la recevoir, comme de l'aller trouver, disant qu'il n'y avait pas de sûreté pour lui dans la seconde démarche, ni de la bienséance à la reine dans la première. Il fit la même réponse dans cette occasion. Le premier président le pressa, le conjura les larmes aux yeux. Talon, avocat général, parla avec toute l'énergie d'un vertueux citoyen vivement touché. Il mit un genou en terre, tendit vers le ciel des mains suppliantes, invoqua les mânes de Saint-Louis, et lui demanda sa protection pour la France près de périr. « Ah, monsieur! lui dit Molé d'un ton pénétré, ne perdez pas le royaume; vous avez toujours aimé le roi [1]. » Tout le monde

[1] Motteville, tom IV, pag. 5, 34 et 52. — Talon,

était ému ; on gardait le silence : Gaston chancelait ; un coup d'œil du coadjuteur le raffermit. Il suggéra au prince de dire qu'il s'en rapportait à l'avis du parlement. « Il faut donc délibérer, reprit le prélat. Il faut délibérer ! Il faut délibérer ! s'écrièrent les enquêtes ; » et la délibération ne donnant rien de clair ni de décisif, Gaston, qui parlait très-bien en public, fit un court exposé de sa conduite, qu'il termina par la résolution expresse de ne point s'exposer entre les mains de la reine.

Ce fut alors peut-être que cette princesse, outrée de la violence qu'on lui faisait, voulut, plutôt que de fléchir, risquer le tout pour le tout : appeler des troupes, se cantonner dans le quartier du Palais-Royal, et tenir tête au duc d'Orléans, qui demeurait au Luxembourg. Mais, soit prudence, soit timidité, le cardinal s'opposa à ce dessein ; et, sur des espérances qu'on lui donna que son éloignement pouvait calmer les esprits, le soir du 6 février il quitta Paris, et se retira à Saint-Germain.

Après ce sacrifice, Anne d'Autriche renouvela ses instances pour obtenir une conférence. Monsieur y était assez porté ; mais le coadjuteur ne prit pas

tom. VII, pag. 201, et II[e]. part., pag. 75. — Nemours, pag. 83. — Retz, tom. II, pag. 485. — La Rochefoucault, pag. 148. — Joly, tom. I[er]., pag. 107. — Monglat, t. III, pag. 170.

le change, et il détermina le prince à répondre que le cardinal était trop près, qu'on savait qu'il gouvernait comme à l'ordinaire, et que, tant qu'il ne serait pas plus éloigné, il ne croyait pas qu'il y eût sûreté pour sa personne. La reine redoubla ses prières; elle fit une assemblée de la noblesse, des grands du royaume et des maréchaux de France, qui allèrent tous s'offrir pour otages à Gaston. Il les remercia, et persista dans son refus. Les frondeurs ne se laissèrent pas non plus prendre aux assurances verbales que la reine donnait de délivrer les princes, quoiqu'elle poussât la condescendance jusqu'à faire partir le duc de Grammont comme porteur des ordres pour leur liberté. On continua à la harceler par des remontrances, qui toutes tendaient à demander pour préalable et assurance de leur accomplissement l'éloignement sans retour du cardinal. Enfin, Anne d'Autriche se rendit; et, après de violens combats, elle se laissa arracher, le 9 février, la promesse de ne jamais rappeler son ministre. Aussitôt, de peur qu'elle ne se dédît, le parlement donna un arrêt qui portait : « Qu'en conséquence de la déclaration et volonté du roi et de la régente, dans le quinzième jour de la publication du présent arrêt, le cardinal Mazarin, ses parens et domestiques étrangers, videraient le royaume, et que ledit temps passé, il serait procédé contre eux extraordinairement, et permis aux communes et tous autres de leur courre sus. »

Cette promesse, que le parlement se hâta de rendre solennelle par un arrêt, la reine ne l'avait donnée, en partie que pour endormir la vigilance des frondeurs, et s'échapper de leurs mains. Il est étonnant qu'elle ne l'eût pas fait en même temps que le cardinal, et en vain tenta-t-elle alors de réparer sa faute. Comme les courtisans ne connaissent de souveraine que la prospérité, voyant que tout réussissait aux frondeurs, ils les avertirent sous main que la régente devait se sauver la nuit même qui suivit l'arrêt, et emmener le roi. Ce fut alors que le coadjuteur eut besoin de toute son éloquence auprès du duc d'Orléans; mais ni lui, ni Madame, qui s'y employa de toutes ses forces, ni mademoiselle de Chevreuse, ni ses serviteurs les plus accoutumés à le conduire, ne purent obtenir de lui l'ordre de mettre sur pied des troupes pour environner le Palais-Royal et empêcher la reine de s'évader. Madame le donna au défaut de son mari, et Gondi, qui avait pris ses mesures de loin, l'eut bientôt exécuté. Quoique ce fût au milieu de la nuit [1], il se trouva en une heure de temps des patrouilles répandues par toute la ville, dont les unes s'emparèrent des portes, et les autres gardèrent les avenues du palais, avec un peuple nombreux qui se mit sous les armes; de sorte qu'Anne d'Autriche, instruite de ces dispositions,

[1] Talon, tom. VII, IIe. part., pag. 29 et 31. — Motteville, tom. IV, pag. 72. — Retz, tom. Ier., pag. 197.

renonça à son projet, et fit coucher le jeune roi, qui s'endormit profondément. Elle le montra en cet état au capitaine des gardes de Monsieur, que ce prince avait dépêché pour lui représenter le danger du parti qu'elle prenait. Ce témoin non suspect certifia au peuple qu'on ne songeait pas à lui enlever son roi, et que tout était au palais dans la plus grande tranquillité. Plusieurs demandèrent à s'en assurer par leurs propres yeux, et leur empressement produisit une scène attendrissante dans le désordre de cette nuit. La reine fit ouvrir les portes. Ils entrèrent en foule; mais, s'imposant l'un à l'autre le silence et la circonspection du respect, ils regardaient avec une espèce d'avidité ce jeune prince, embelli par le calme d'un doux sommeil; ils admiraient ses grâces naissantes. Ceux qui étaient auprès de lui ne pouvaient le quitter; ceux qui l'avaient vu voulaient le revoir encore, et, en se retirant, le comblaient de bénédictions. Cette mère attristée jouit alors de quelque satisfaction au milieu de ses alarmes. Elle ne dédaigna pas d'employer ces manières populaires que savent si bien prendre les grands quand ils en ont besoin, et qui leur réussissent toujours; et, pour ôter au peuple tout soupçon, elle abandonna aux bourgeois la garde de la ville.

Le lendemain de cette nuit orageuse, il fut question de faire approuver au parlement ce qui s'était passé. Le duc d'Orléans ne s'y présenta qu'avec une espèce de remords, et seulement quand il fut as-

suré que le plus grand nombre applaudissait à ce qui s'était fait sous son nom. Le coadjuteur lui donna aisément cette assurance, parce qu'il avait disposé dans les salles une multitude de frondeurs de tous états, qui devaient par leurs clameurs imposer silence à ceux qui voudraient se plaindre; mais il n'en fut pas besoin. Le seul Molé osa montrer son ressentiment de l'affront fait à la majesté royale. Le coadjuteur le trouva dès le matin assis à sa place dans la grand' chambre, et jugeant les affaires ordinaires. « La tristesse, dit Gondi, paraissait dans ses yeux, mais cette sorte de tristesse qui touche et qui émeut; parce qu'elle n'a rien de l'abattement. » En arrivant, le duc d'Orléans annonça qu'il avait pris des mesures efficaces pour la liberté des princes. Molé dit : « Monsieur le prince est en liberté, et le roi, le roi notre maître est prisonnier. » Gaston repartit : « Le roi était prisonnier entre les mains de Mazarin; mais, Dieu merci, il ne l'est plus. — Il ne l'est plus! il ne l'est plus! » s'écrièrent les enquêtes comme par écho; et la séance finit par un discours dans lequel Monsieur prouva qu'il avait été nécessaire de retenir le roi, dans la crainte que sa sortie n'occasionât une guerre civile.

Cette fermeté fit connaître au cardinal, qui était toujours à Saint-Germain, qu'il n'avait plus rien à espérer de la négociation à Paris. Le prélat voulut voir s'il serait plus heureux au Havre, et se chargea lui-même de mettre les princes en liberté. Il y ar-

riva le 13. Ce qui se passa dans cette entrevue est raconté diversement. Joly dit : « Qu'il s'humilia jusqu'à embrasser les genoux de M. le prince, les larmes aux yeux, et lui demander sa protection. » La Rochefoucauld, qui doit avoir été mieux instruit, raconte qu'il voulut justifier sa conduite envers eux, en leur disant le sujet qu'il avait eu de les faire arrêter; qu'ensuite il leur demanda leur amitié, « et leur dit néanmoins avec fermeté, qu'ils étaient libres de la lui accorder ou de la refuser, et que, quoi qu'ils fissent sur cela, ils pouvaient dès ce moment sortir du Havre, et aller où il leur plairait. Apparemment, ajoute La Rochefoucauld, ils lui promirent ce qu'il voulut; il dîna avec eux, et partit pour Sedan, » d'où il se retira sur les terres de l'électeur de Cologne. Sans doute il voulait que les princes lui eussent obligation de leur liberté, puisqu'il prévint les ordres, qui n'arrivèrent que lorsqu'ils étaient déjà libres. Peut-être espérait-il, à la faveur de cette prévenance, entamer un traité; mais il était trop tard. On ne sait cependant si, au défaut d'un accommodement, Mazarin n'emporta pas le plaisir d'inspirer aux princes, à l'aide de l'enjouement du repas, qui fut fort gai, des préventions contre leurs libérateurs. Condé, Conti et Longueville arrivèrent à Paris le 16. Le duc d'Orléans alla au devant d'eux avec le coadjuteur et le duc de Beaufort. Ils furent présentés à la régente par Gaston, qui avait été lui rendre ses devoirs la veille. Ces deux entrevues fu-

rent également froides; mais tous les grands, même leurs ennemis, vinrent féliciter les princes; et le même peuple, qui avait fait des feux de joie pour leur emprisonnement, en fit treize mois après pour leur liberté [1].

Tant que les troubles durèrent, on vit de ces alternatives non-seulement dans le peuple, mais encore dans les chefs. Les intérêts changèrent souvent au point de devenir absolument contraires. La haine contre le cardinal enfanta la Fronde; le prince de Condé combattit pour le ministre sous les murs de Paris; il se joignit ensuite aux frondeurs, et devint la victime de Mazarin et de la Fronde réunis, qui lui donnèrent des fers. Ces ennemis réconciliés se divisèrent; et la liberté du prince, arrachée à la régente, fut le gage d'une nouvelle union entre lui et la Fronde; enfin, des germes de discorde revivifiés changèrent encore les intérêts [2].

Le triomphe de Condé était complet; Mazarin fuyait chargé de la haine et du mépris public. On admirait le prince qui, du fond de sa prison, avait tenu son roi assiégé dans son palais. Tous les yeux étaient fixés sur lui, comme si de sa volonté eût dû dépendre désormais le sort du royaume. Les frondeurs, qui avaient fait des conditions avec lui pour

[1] La Rochef., pag. 148. — Nemours, pag. 87. — Joly, tom. Ier., pag. 126.

[2] Retz, tom. Ier., pag. 207. — La Rochef., pag. 144 et 149. — Joly, tom. Ier., pag. 126. — Nemours, pag. 94.

le tirer de sa prison, les lui remirent quand il en fut sorti; et Condé, sensible à leur générosité pour ne pas être en reste d'honnêteté, leur confirma ses promesses; de sorte qu'on regarda le mariage du prince de Conti et de mademoiselle de Chevreuse comme près de se conclure. Condé s'y attendait lui-même; mais, toujours destiné à être entraîné par les passions des autres, il changea bientôt d'idées.

Le duc de La Rochefoucauld détestait le coadjuteur; ils s'étaient donné plusieurs fois des marques d'antipathie, qui prouvaient que, quoiqu'ils fussent du même parti, jamais ils ne pourraient vivre ensemble. Il n'avait pas même tenu au duc que le prélat ne perdît tout le fruit de ses traités pour la délivrance des princes, et que son intrigue ne tournât contre lui-même; car, au moment que les deux Frondes allaient se réunir, La Rochefoucauld alla trouver Mazarin, lui raconta, sans cependant compromettre personne, tout ce qui se passait, lui prédit affirmativement que ses prisonniers lui seraient enlevés malgré lui, et l'exhorta à négocier avec eux. Le cardinal ne le crut pas dans le temps, et eut tout lieu de s'en repentir; mais les ouvertures du duc ne furent pas tout-à-fait perdues: elles firent connaître à Mazarin qu'il ne serait pas impossible de jeter de la division entre la grande et la petite Fronde. Retiré à Breuil, maison de campagne de l'électeur de Cologne, d'où il dirigeait toutes les affaires, il manda à la reine qu'elle

devait tâcher de trouver auprès du prince de Condé quelqu'un qui lui fît entendre qu'il serait beaucoup plus avantageux pour lui de revenir à la régente, que de demeurer lié avec les frondeurs. De tous ceux qui approchaient du prince, le plus aisé à entamer sur cette matière, était le duc de La Rochefoucauld, parce qu'il appréhendait que le coadjuteur, se rendant nécessaire, ne lui enlevât la confiance de Condé; chose aisée, quand le prélat serait appuyé de l'esprit et des grâces de mademoiselle de Chevreuse, devenue princesse de Conti. La Rochefoucauld souleva donc contre ce mariage la duchesse de Longueville, très-disposée à être jalouse d'une belle-sœur trop aimable : il aigrit aussi le duc de Beaufort, madame de Montbazon, et les autres auxquels on avait fait mystère de ce mariage dans les traités. Toutes ces personnes se réunirent, et disposèrent le prince tant à s'éloigner de Gondi qu'à se rapprocher de la reine.

Condé n'aimait pas le coadjuteur, qu'il regardait comme un intrigant dangereux, capable de tout conseiller et de tout oser. Mais, avant même que de rompre avec lui, il commit en pleine assemblée du parlement l'imprudence de laisser apercevoir à cet égard le fond de son cœur. On venait de prononcer contre Mazarin l'exclusion du ministère, *comme cardinal*. Broussel opina d'étendre cette espèce de proscription aux cardinaux même français, sous prétexte du serment qu'ils prêtaient à un prince étranger. Molé savait que cette décision ne

pouvait que déplaire très-fort au coadjuteur, parce qu'il désirait ardemment le cardinalat, et le désirait principalement pour s'en faire un degré au ministère. C'est pourquoi le premier président appuya fortement l'avis de Broussel. Presque tout le monde s'y joignit; et, témoin de ce concert, Condé dit avec un sourire malin : *Le bel écho!* Ces trois mots ouvrirent à Gondi les yeux sur les secrètes dispositions du prince.

Il aurait dû les apercevoir plus tôt et soupçonner la défection de Condé, lorsqu'il le vit entrer complaisamment dans les vues de la cour, au sujet de l'assemblée de la noblesse. Elle s'était formée pour la délivrance des princes; et, depuis leur liberté, deux ou trois cents gentilshommes continuaient de se trouver dans la grande salle des Cordeliers, où insensiblement ils s'étaient mis à traiter des affaires d'état avec beaucoup d'ordre et de bienséance [1]. Ils menèrent les choses au point de demander la convocation des états généraux. La régente craignit qu'à son refus ils ne les assemblassent d'eux-mêmes; le clergé offrait de s'y rendre, et on n'avait plus besoin que du tiers-état, pour lequel on parlait déjà d'envoyer des mandemens tant à l'hôtel de ville que dans les provinces. Le duc d'Orléans voyait avec plaisir la perspective d'une assemblée dans laquelle il pouvait jouer un rôle très-brillant et très-avantageux. Mazarin, au

[1] Joly, tom. Ier., pag. 123.

contraire, tremblait d'en voir partir une décision qui lui fermerait pour toujours l'entrée du royaume. Il écrivit d'employer, pour la rompre, le prince de Condé, qui ne pouvait y paraître qu'en second, et ne devait pas être si intéressé à sa continuation. On traita avec lui, et il se chargea de faire entendre à Gaston qu'une pareille assemblée pouvait devenir très-préjudiciable tant à la tranquillité du royaume qu'aux prérogatives et priviléges des princes du sang. Monsieur, persuadé, se laissa conduire par Condé à l'assemblée; ils pressèrent la noblesse de se séparer, et l'obtinrent; en promettant que les états généraux seraient convoqués à la majorité du roi, qui devait être déclarée vers la fin de l'année.

Pour préalable de ce que la cour voulait faire en reconnaissance de cette complaisance de Condé, on convint avec lui d'un changement dans le conseil. Le prince y voyait avec peine le garde des sceaux Châteauneuf, qu'il regardait comme l'ennemi de sa famille. La reine le sacrifia d'autant plus volontiers, qu'elle le punissait par-là des atteintes secrètes qu'il ne cessait de donner à Mazarin, dont il ambitionnait la place; et elle s'engagea avec encore plus de plaisir à rappeler Chavigni, dont elle savait que le retour serait regardé, par le duc d'Orléans, comme un affront que Condé lui avait ménagé [1]. La régente promit aussi de donner

[1] Retz, tom. II, pag. 155.

les sceaux à Molé, très-affectionné au prince; mais elle lui demanda de rompre le mariage de son frère avec mademoiselle de Chevreuse : action qui devait brouiller irréconciliablement Condé avec le coadjuteur.

Il éprouva des difficultés de la part de son frère. Conti était très-content de l'engagement qu'on lui avait fait prendre dans sa prisou. Il aimait mademoiselle de Chevreuse avec toute l'ardeur d'une première passion, et il était affermi dans son amour tant par les grâces séduisantes de celle qui le lui inspirait que par les conseils de plusieurs personnes sensées de la petite Fronde, qui appréhendaient qu'en blessant la grande dans une partie aussi sensible, les princes ne se fissent des ennemis qui, en se joignant à la cour, les jetteraient dans de nouveaux embarras. Ces réflexions n'arrêtèrent point Condé : il exigea de son frère le sacrifice de sa passion, et il l'aida à s'y prêter par le tableau qu'il lui fit de la conduite suspecte de mademoiselle de Chevreuse, et en général de toutes les femmes qui se mêlaient alors d'intrigues politiques, et chez lesquelles presque tous les rendez-vous d'affaires se donnaient la nuit. Les assiduités du coadjuteur à l'hôtel de Chevreuse, les conjectures et les discours qui en étaient une suite, racontés à Conti par Condé lui-même, le dégoûtèrent entièrement, et ils rompirent, sans même garder les ménagemens que l'on doit à tout le monde, et surtout à une parente. . . .

Cet éclat fut payé par les changemens que la reine avait promis au prince. Le 3 avril, elle envoya dire au duc d'Orléans qu'elle rappelait Chavigni au conseil, qu'elle congédiait Châteauneuf, et donnait les sceaux à Molé. Gaston, lieutenant-général du royaume, voulut se plaindre de ce que des dispositions si essentielles se faisaient sans lui. « Vous en avez bien fait d'autres sans moi, » répondit fièrement Anne d'Autriche [1]. La grande Fronde fut étourdie de cette hauteur, et encore plus de la manière dont Condé prit cet événement. Il se rendit, avec Beaufort et les autres membres de la petite Fronde, à l'assemblée que Monsieur convoqua au Luxembourg, pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire dans cette circonstance. Le coadjuteur ne biaisa point : il dit qu'il fallait que le duc d'Orléans envoyât enlever de force les sceaux au premier président. « Cet avis, dit le duc de La Rochefoucauld, a l'air d'une exhortation au carnage. » Condé se défendit de le suivre, parce qu'il n'entendait rien à la guerre des cailloux. « Je me sens même, dit-il, poltron pour toutes les occasions de tumulte populaire et de sédition. » Après ces mots il se retira, avec Conti et Beaufort, dans un cabinet voisin de la salle où se tenait le conseil, comme pour faire voir qu'il ne voulait plus prendre part à ce qui s'y passerait. Le coadjuteur, qui sentait que ces mots avaient été dits pour lui, se pi-

[1] Retz, tom. II, pag. 214. — Nemours, pag. 112.

qua de l'emporter, et de faire agréer par Gaston le parti rejeté par Condé. Il revint à la charge auprès de Monsieur : Madame pleura; le duc s'ébranla, et dit: « Mais, si nous prenons cette résolution, il faut les arrêter tout à l'heure, et eux et mon neveu de Beaufort. — Dites un mot, s'écria mademoiselle de Chevreuse, qui avait son injure particulière à venger; il ne faut qu'un tour de clef. Qu'une fille ait l'honneur d'arrêter un gagneur de batailles ? » En même temps elle s'élançait vers la porte. Le duc d'Orléans la retint, et les trois princes sortirent du Luxembourg, riant de l'embarras du coadjuteur, et ignorant le danger qu'ils venaient de courir eux-mêmes.

Gondi sollicita plusieurs jours Gaston de ne pas rester tranquille sur l'affront qui lui avait été fait. Il lui offrit le secours du peuple, celui du parlement, avec lesquels il se flattait d'être en état, malgré Condé, malgré Molé, de faire repentir la reine de son entreprise. Anne d'Autriche, de son côté, tâchait d'adoucir le ressentiment de son beau-frère. Elle lui faisait des offres et des promesses très-capables de le tenter. Le temps et les sollicitations opérèrent enfin sur l'esprit versatile de Monsieur. Le coadjuteur s'aperçut que ses conseils vigoureux commençaient à déplaire, que sa présence même gênait quelquefois. Il eut peur d'être sacrifié par Gaston, comme tant d'autres, et arrêté. Cette crainte lui fit prendre une résolution

extraordinaire, mais que l'événement justifia au delà de ses espérances [1].

Il savait l'ascendant que l'estime des curés et la vénération des dévots pouvaient lui donner sur le peuple; qu'il n'était pas difficile de l'obtenir, s'il voulait marquer de la confiance à son clergé, et s'appliquer à ses fonctions, de manière qu'il parût renoncer à tout le reste. Il se persuadait qu'alors la cour, quelque puissante qu'elle fût, ne réussirait jamais à l'enlever du milieu de son troupeau; et le moins, pensait-il, qu'il pût espérer, était de vivre tranquille, chéri et respecté, s'il n'arrivait pas même que la régente fût obligée de le rechercher. D'après ces observations, le prélat va trouver le duc d'Orléans; et, prenant son texte de la perplexité où se trouvait son altesse, entre le désir de défendre son favori et l'envie de satisfaire la reine, il lui dit que, pour le débarrasser, il renonce aux affaires, et se consacre désormais sans partage aux fonctions de son ministère. Gaston, que ce compliment mettait à l'aise, le reçoit très-agréablement. Il avoue au coadjuteur, avec une espèce de confusion, que dans les circonstances il lui fait plaisir; il lui promet de le défendre contre toute espèce d'entreprise, et concerte avec lui un commerce secret, que le prélat n'a garde de refuser. Gondi va ensuite faire part de sa résolution au prince de Condé, qui le badine et lui souhaite un bon succès.

[1] Retz, tom, II, pag. 224.

Le prince de Conti le félicite de sa conversion, et lui dit en le quittant: *Adieu, bon frère ermite.* La duchesse de Longueville et les autres dames ne lui épargnent pas non plus les plaisanteries. Il y répond de bonne grâce, et va se confiner dans le palais épiscopal, d'où il ne sort plus que pour prêcher, confirmer, dire des messes solennelles, et assister à des saluts. Cependant il ne se fiait pas tant à ces moyens, qu'il ne prît d'autres mesures contre les surprises. Il s'attacha des officiers écossais qui, échappés à l'épée de Cromwell, s'étaient réfugiés en France, et les posta dans les maisons qui environnaient le cloître. Plus près de lui furent placés quelques gentilshommes français avec des soldats résolus. Il fit mettre dans une des tours de la cathédrale de la poudre et des grenades; et tous les jours on y renouvelait assez de provisions de bouche pour soutenir un blocus de quelques jours, qui donnerait au peuple le temps de se reconnaître, et de secourir le coadjuteur s'il était attaqué. Avec ces précautions, moitié pacifiques, moitié guerrières, Gondi attendit tranquillement la fin des événemens que la fermentation actuelle annonçait.

Plusieurs semaines se passèrent pendant lesquelles il prit assez sur lui-même pour soutenir les apparences d'une régularité exemplaire, sans s'interdire néanmoins les visites à l'hôtel de Chevreuse, et les autres plaisirs qu'il pouvait dérober à l'attention du public. On le crut totalement sé-

paré du monde, et on ne parla plus de lui que pour s'égayer sur cette retraite. Débarrassé de concurrens, le prince de Condé, pour me servir de l'expression du temps, *tenait le haut du pavé*. Il jouissait de l'admiration du peuple, dont il se conciliait l'affection par des démonstrations perpétuelles de mépris pour Mazarin et ses partisans. Comme on ne voyait plus le duc d'Orléans ni le coadjuteur au parlement, cette compagnie s'accoutuma à regarder Condé comme le plus ferme appui de ses arrêts contre l'éminence proscrite. Lui, de son côté, ne cessait, ou par lui-même, ou par ses émissaires, de fournir au parlement matière à de nouvelles délibérations. On dénonçait aux chambres ceux qui avaient commerce avec l'exilé, ses banquets, ses domestiques, les courtisans qui allaient le voir à Breuil, ceux même qui parlaient en sa faveur; et sur tous ces objets il sortit du greffe des arrêts, moins destinés à blesser celui qu'ils notaient qu'à entretenir la chaleur des esprits.

La reine prenait patience dans l'espérance que tout finirait par le traité qu'elle négociait avec le prince; et peut-être lui-même ne montrait-il tant d'animosité contre le ministre que pour forcer la régente à payer son retour par des conditions plus avantageuses; mais, à mesure que cette princesse accordait, Condé augmentait ses prétentions [1].

[1] Retz, tom. II, pag. 229. — Motteville, tom. II, p. 205.

Elle tomba cependant d'accord le premier mai, tant était grande sa passion de rétablir Mazarin! que le prince de Conti, son frère, aurait le gouvernement de Provence, et lui-même celui de Guienne avec les droits régaliens, plusieurs villes et citadelles adjacentes, et des charges, des dignités, de l'argent, tant pour lui que pour ceux qui lui étaient demeurés fidèles. Ainsi Condé se serait formé un petit royaume, que le voisinage des Espagnols, limitrophes de la Provence, aurait rendu facile à défendre, et il aurait pu aussi inquiéter la France du côté des Pays-Bas, par le moyen de Stenay, qu'on lui laissait.

Quelques écrivains prétendent que ces conditions ne furent accordées que pour rendre l'ambition du prince odieuse, quand elles deviendraient publiques, et que jamais la reine ne les aurait exécutées. D'autres disent qu'elle les aurait accomplies sans les remontrances du cardinal, qui lui écrivit de Breuil une lettre pleine de raisons solides, dont la fin, si elle est sincère, fait honneur à son désintéressement. « Vous savez, madame, lui dit-il, que le plus grand ennemi que j'ai au monde est le coadjuteur; servez-vous-en, madame; plutôt que de tomber avec M. le prince aux conditions qu'il demande. Faites-le cardinal; donnez-lui ma place; mettez-le dans mon appartement. Il sera peut-être plus à *Monsieur* qu'à votre majesté; mais *Monsieur* ne veut pas la perte de l'état. Ses intentions, dans le fond, ne sont

pas mauvaises. Enfin, tout, madame, plutôt que d'accorder à M. le prince ce qu'il demande : s'il l'obtenait, il n'y aurait plus qu'à le mener à Reims. »

Sur cette lettre, la reine n'hésita pas à mander le coadjuteur. Elle lui envoya un billet de garantie : il prit le billet, le baisa respectueusement, le jeta au feu, et se rendit auprès d'elle pendant la nuit. Elle lui proposa d'abord de se réconcilier sincèrement avec Mazarin, et elle employa, pour le gagner, les raisons, les prières, et jusqu'aux minauderies, armes bien puissantes contre le coadjuteur, entre les mains d'une femme qui joignait encore un reste éclatant de beauté à la splendeur du trône. Gondi se défendit non pas précisément de se réconcilier, mais de le paraître, en disant que cette apparence ne servirait qu'à lui faire tort sans faire aucun bien à son ministre; que le peuple et le parlement ne le croiraient pas plus tôt moins échauffé contre le cardinal, qu'il perdrait tout crédit auprès d'eux, et qu'il deviendrait hors d'état de la servir, ce qui fortifierait infiniment le parti du prince; qu'il fallait donc qu'il parût toujours également opposé au prélat et à son retour. « Mais vraiment, disait la reine, je ne crois pas qu'il y ait jamais eu une chose si étrange que celle-là. Il faut que, pour me servir, vous soyez l'ennemi de celui qui a ma confiance! Si vous le vouliez! ajoutait-elle affectueusement, si vous le vouliez!... » Le coadjuteur, embarrassé, se rejeta

sur le duc d'Orléans, qu'il ne pouvait, disait-il, ramener au cardinal, et qui passerait plutôt du côté du prince. « Revenez à moi, reprit-elle vivement, et je me moquerai de votre Monsieur, qui est le dernier des hommes. » Elle lui offrit ensuite la nomination au cardinalat et une place au conseil, et même celle de premier ministre, qu'elle le pressa d'accepter. Il refusa cette dernière, parce qu'il sentait bien qu'elle ne lui était offerte que pour *remplir la niche* où on replacerait le vrai saint sitôt qu'on pourrait. « Enfin, lui dit la régente d'un ton pressant, je fais tout pour vous : que ferez-vous pour moi? Votre majesté, répondit-il, me permet-elle de lui dire une sottise, parce que ce sera manquer au respect que je dois au sang royal? — Dites, dites, reprit-elle vivement. —Eh bien! madame, j'obligerai M. le prince de sortir de Paris avant qu'il soit huit jours, je lui enlèverai Monsieur dès demain. —Touchez là, lui dit-elle en lui tendant la main, et vous êtes après cela cardinal, et de plus, le second de mes amis. » Les arrangemens nécessaires à l'exécution du projet furent la matière de deux conférences. Pour les détails, la reine s'en déchargea sur la Palatine, qui fut médiatrice entre Mazarin et le coadjuteur. Anne de Gonzague avait déclaré qu'elle ne servirait les princes que jusqu'à leur liberté. Elle tint parole, et se rangea ensuite du côté de la reine, qu'elle n'abandonna plus; mais elle entretenait toujours dans l'autre parti des liaisons

qui servirent en cette occasion. Gondi prit en elle une entière confiance. Il fut convenu entre eux que les sceaux seraient retirés à Molé et rendus à Châteauneuf, et que de plus ce serait celui-ci qui remplirait la *niche* de premier ministre, et qu'aussitôt que le coadjuteur aurait disposé du public par des écrits qu'il méditait, il reparaîtrait au parlement; « mais toujours, disait-il à la reine, à condition que ce ne sera pas pour faire rentrer le cardinal dans le ministère. Allez, lui répondit-elle en souriant, vous êtes un vrai démon. Gondi communiqua tout cela au duc d'Orléans, qui fut très-content de voir que la morgue de Condé allait être enchaînée. « Voilà, dit-il à ses confidens, M. le prince et le coadjuteur fort mal ensemble, et je vais avoir bien du plaisir de leurs chamailleries; » parole qui peint bien le caractère de cet étrange seigneur, comme l'appelait Anne d'Autriche [1].

La grande Fronde commença la guerre entre la petite par des écrits qui étaient partie sérieux, partie badins, mais tous piquans, en ce qu'ils dévoilaient malignement les vues ambitieuses du prince, et qu'ils lui en prêtaient encore. « L'importance des gouvernemens de Guienne et de Provence fut exagérée; le voisinage d'Espagne et d'Italie fut figuré; les Espagnols, qui n'étaient pas encore sortis de la ville de Stenay, quoique M. le

[1] Retz, tom. II, pag. 243.

prince en eût la citadelle, ne furent pas oubliés. Ce canevas, dit Gondi, était étendu sur le métier par Caumartin, et je le brodais. » Les mêmes observations furent habilement répandues dans les conversations particulières; et, quand le public eut été bien *imbibé* pendant une partie du mois de juin, on lâcha dans Paris une cinquantaine de colporteurs, qui criaient à pleine tête: *L'Apologie de l'ancienne et légitime Fronde; la Défense du coadjuteur; la Lettre du Marguillier au curé; le Vraisemblable; le Solitaire; les Intérêts du temps; les Intrigues de la paix*, etc.; et en même temps, *le bon Père ermite* sortit de sa retraite, et parut au palais bien accompagné.

Comme des rivaux qui vont sur le pré vider une querelle préludent par le salut, le coadjuteur, en apercevant le prince, lui fit une profonde révérence. Condé y répondit civilement. Ils se mesurèrent un moment des yeux, et entrèrent dans la grand'chambre. Le prince avait coutume d'y déclamer contre Mazarin et ses suppôts; mais, ce jour, il ajouta à ses déclamations ordinaires. Il se plaignit de ce que la fuite du prélat n'avait rien changé à l'état des choses; que, du lieu de son exil, il gouvernait le royaume comme auparavant; qu'on voyait sans cesse sur le chemin de Breuil à Paris les Berthet, Brachet, Milet, et l'abbé Fouquet, qui lui portaient les mémoires de la régente, et en rapportaient les réponses, qu'elle

mettait toutes à exécution : que le conseil dépendait de Mazarin plus que jamais, n'étant composé que de ses créatures, Le Tellier, Servien et Lyonne, sous-ministres, qui n'osaient s'écarter en rien de ses volontés; qu'en vain le parlement avait délivré la France de la tyrannie de l'Italien, s'il y laissait régner ses confidens : par ces considérations Condé concluait à leur expulsion.

Il parut dur à beaucoup de ceux même qui détestaient le cardinal, d'exiger de la reine qu'au sacrifice de son premier ministre elle ajoutât celui des autres; et bien des membres du parlement commençaient à désapprouver l'acharnement du prince à mortifier la régente. Le coadjuteur pénétra ces dispositions, et y conforma sa conduite. Loin de rabattre les coups portés à Mazarin, il appuya l'opinion du prince touchant la nécessité de fermer pour jamais au cardinal l'accès au gouvernement et la rentrée dans le royaume : quant aux sous-ministres, il ne dit rien personnellement, ni pour ni contre eux. Il fit seulement entendre que la reine se prêtant aux désirs du parlement sur l'essentiel, il convenait de ne la point presser si vivement sur les accessoires. Ce système de modération fut adopté du plus grand nombre. La chaleur des esprits s'amortit, et en peu de jours le coadjuteur prit dans l'assemblée des chambres un empire égal à celui du prince.

Alors commencèrent les brigues pour obtenir la pluralité des suffrages. On se permit des ha-

rangues insultantes, des imputations graves, des reproches piquans, d'où s'en suivirent des personnalités, dont le détail est plus du ressort des mémoires particuliers que de l'histoire. C'était l'ardeur de se nuire en secret qui aiguisait les traits qu'on se lançait en public. Condé sut enfin que le coadjuteur entrait avec chaleur dans l'animosité de la reine contre lui; qu'il avait approuvé le projet de l'arrêter de nouveau, et qu'il en avait fourni les moyens. Ce projet et ces moyens furent révélés au prince par des émissaires de la régente, qui semblait n'avoir d'autre vue que de se défaire de la grande et de la petite Fronde, l'une par l'autre [1]. Condé prit l'alarme, et s'enfuit à Saint-Maur, d'où il ne revint que sur la garantie du duc d'Orléans, qui lui-même était fort peu en volonté et en puissance de le défendre. La division régnait dans la maison royale, elle éclatait partout, principalement au palais, dont les salles devinrent comme des champs de bataille, où il n'était pas rare de voir quatre ou cinq cents militaires armés, et autant de bons bourgeois avec des pistolets et des poignards sous leurs manteaux. La plupart n'avaient peut-être pas, pour s'attacher à un parti ou à l'autre, des motifs plus sérieux que les marquis de Canillac et de Rouil-

[1] La Rochef., pag. 165 et 181. — Nemoùrs, pag. 120. — Joly, tom. Ier, pag. 133 et 150. — Motteville, tom. IV, pag. 171. — Retz, tom. II, pag. 250, 259, 363 et 374.

lac. Ils se rencontrèrent chez le coadjuteur, auquel ils venaient tous deux offrir leurs services. Dès que le premier aperçut le second, « il me fit, dit Gondi, une révérence en arrière, en disant : Je venais, monsieur, pour vous assurer de mes services; mais il n'est pas juste que les deux plus grands fous du royaume soient du même côté : je m'en vais à l'hôtel de Condé. Et vous remarquerez, s'il vous plaît, *ajoute l'écrivain*, qu'il y alla. »

Et vous remarquerez, pourrait-on ajouter aussi, qu'entre ceux qui, sous la prétention de la raison, s'arment pour les intérêts des grands, sans rien dire, et ceux qui conviennent de leur folie, il n'y a souvent que l'aveu de différence. Peu importait aux Parisiens auquel des deux demeurerait la victoire, de Condé ou du coadjuteur; cependant ils se passionnaient avec une fureur qui ne souffrait pas de neutralité; ils couraient en foule aux audiences, et remplissaient toutes les chambres et les avenues du palais : les chefs se servaient de cette multitude pour faire à leurs ennemis les insultes dont ils n'osaient prendre l'odieux sur eux-mêmes. Ainsi le prince de Conti, voyant madame et mademoiselle de Chévreuse sortir du palais, où la curiosité les avait attirées comme bien d'autres femmes, donna ordre à des *criailleurs gagés* de les reconduire avec des huées. Elles eurent beaucoup de peine à se dégager de cette populace, honteuses jusqu'aux larmes des injures dont

on les accabla, et dans lesquelles fut mêlé le nom du coadjuteur. Dès le lendemain celui-ci aposta et cacha dans les détours du palais, des gens armés, qui se présentèrent au prince d'un air menaçant quand il sortit : à son tour, il fut obligé de passer devant les mêmes dames en faisant de profondes révérences, qu'elles lui rendirent d'un air hautain et ironique. Ces attaques et d'autres pareilles, aussi indécentes que scandaleuses, durèrent jusqu'à la fameuse séance du 21 août.

On devait y agiter une affaire personnelle au prince. La haine entre lui et Anne d'Autriche était venue à un point d'aigreur qui ne leur permettait plus de dissimuler : la reine n'en dit pas clairement les motifs, mais elle faisait entendre qu'elle en avait de forts. « Est-il possible, disait-elle au duc d'Orléans, que vous le ménagiez après ce qu'il m'a fait, sans ce que je n'ai pas encore dit? » Le grief connu était sans doute l'aventure de Jarsay, qui ne fut jamais oubliée : ce qu'elle ne disait pas était peut-être des plaisanteries que Condé, malheureusement critique et railleur, laissait échapper sur son attachement à Mazarin, ou bien des manières peu honnêtes qu'il se permit quelquefois à son égard, comme d'arrêter les lettres qu'elle écrivait à son ministre, de les produire en plein parlement, de vouloir les faire ouvrir et lire publiquement, indiscrétion dont cette compagnie, tout échauffée qu'elle était, ne voulut pas se rendre com-

plice. Aussi Anne disait-elle dans sa fureur : *Il périra ou je périrai !* Si elle ne voulut pas le faire assassiner, il est certain que, lorsqu'elle eût dessein de le faire arrêter une seconde fois, elle pencha pour des moyens qui ne pouvaient guère s'employer sans mettre la vie du prince en danger ; et madame de Motteville, son apologiste, convient qu'elle consulta un casuiste pour savoir si elle pouvait, en sûreté de conscience, prendre ces moyens [1].

Le prince, menacé, quoiqu'il ne sût pas toute l'étendue du péril, avait cru devoir prendre des précautions. Il n'allait plus à la cour, et employait toutes ses mesures pour éviter les rencontres fortuites, depuis que, s'étant un jour rencontré par hasard dans le cours, mal accompagné, avec le roi qui passait, il avait couru risque d'être arrêté. L'état des choses lui faisait prévoir qu'il ne pourrait rester long-temps comme il était, flottant entre les brouilleries et les raccommodemens, ne jouissant que d'un crédit précaire, dépendant du caprice d'un peuple volage, et des résolutions d'une compagnie qu'il fallait toujours tromper ou séduire. Les négociations qu'on jetait à la traverse ne lui paraissaient que des piéges ; et, dans ce préjugé, loin d'interrompre ses liaisons avec les Espagnols, il les resserrait. Il fit partir son fils et sa femme pour Montrond, place forte qui lui appartenait en

[1] Retz, tom. II, pag. 250, 275 et 391. — Motteville, tom. IV, pag. 169.

Berri, et il sépara quelques troupes qui lui étaient affidées de celles du roi, de peur qu'elles n'en fussent enveloppées. C'est sur ses actions, dont quelques-unes n'étaient pas exemptes de blâme, que la reine l'accusa de crime de lèse-majesté, par un écrit qui fut présenté aux chambres assemblées, le 17 août. Le parlement ordonna que la régente serait priée de s'expliquer plus clairement touchant plusieurs parties de sa plainte, qui n'étaient pas assez développées; et c'est dans cette séance du 21 août que le parlement devait prononcer tant sur les griefs que sur les récriminations du prince, qui attribuait tout à la malice des sous-ministres, Le Tellier, Lyonne et Servien, et qui demandait leur expulsion aussi-bien que celle du cardinal.

Depuis long-temps les chefs des deux Frondes ne paraissaient au palais qu'avec des escortes nombreuses. On les renforça considérablement dans cette occasion, où il était question de décider enfin qui l'emporterait pour toujours, du prince ou de la reine, dont le coadjuteur n'était que le champion. Dès la veille le prélat rassembla son monde, et assigna les postes à ses gens. Il en mit une grande troupe dans les salles; il en fit couler d'autres dans les cabinets, dans les passages, sur les degrés: les uns devaient attaquer de front les partisans de Condé; les autres, les prendre en flanc ou par derrière. La grand'chambre se trouva ainsi investie; les armoires des buvettes étaient pleines de grenades, et il donna pour mot du guet *Notre-*

Dame. Il arriva le premier au palais, le matin du 21 août. Condé parut une heure après avec un cortége moins nombreux, mais composé d'officiers et de gentilshommes tous braves et très-aguerris, qui avaient pour mot *saint Louis*. Toutes ces personnes, qui voyaient, dans la troupe opposée, des parens, des amis, ou du moins des connaissances, se mêlèrent et se mirent à converser en attendant les ordres, dont la plupart ignoraient le but et le motif. Ayant pris sa place, le prince dit qu'il ne pouvait assez s'étonner de l'état où il trouvait le palais; « qu'il paraissait plutôt un camp qu'un temple de justice; qu'il y avait des postes pris, des mots de ralliement donnés; qu'il ne concevait pas qu'il y eût dans le royaume des gens assez insolens pour lui disputer le pavé. » Cette phrase fut répétée deux fois en regardant le coadjuteur, qui lui fit une grande révérence, et dit: « Sans doute je ne crois pas qu'il y ait dans le royaume personne assez insolent pour disputer le haut du pavé à votre altesse; mais il y en a qui ne peuvent et ne doivent, par leur dignité, quitter le pavé qu'au roi.—Je vous le ferai bien quitter, répondit le prince.—Il ne sera pas aisé, repartit le coadjuteur. » Il s'éleva à l'instant une clameur des enquêtes favorable au prélat. Les présidens et les vieux conseillers se jetèrent entre les rivaux. Molé les conjura au nom de saint Louis, par le salut de la France, de suspendre leur animosité, et de ne point ensanglanter le temple de la justice. On par-

vint à les calmer. Condé consentit à faire sortir du palais ses amis; Gondi alla congédier les siens. Comme il rentrait dans la salle dans la grand'-chambre, se coulant entre les deux battans de la porte qu'on tenait entre-bâillée, le duc de La Rochefoucauld le serra de manière qu'il avait la tête dans la chambre et tout le corps dehors. *Qu'on le tue!* s'écria le duc. Un des partisans de Gondi, qui se trouva là heureusement, le couvrit de son manteau, et Champlatreux, fils du premier président, survenant à propos, le dégagea, non sans peine. En même temps quelques imprudens ayant mis l'épée à la main, il y eut en un clin d'œil plus de quatre mille épées tirées; « mais, par une merveille qui peut être n'a jamais eu d'exemple, dit Gondi, ces épées, ces poignards, ces pistolets demeurèrent un moment sans action. » La présence d'esprit du marquis de Crenan, capitaine des gardes du prince de Condé, sauva tous ces braves. « Que faisons-nous? s'écria-t-il; nous allons faire égorger M. le prince et M. le coadjuteur. *Schelm* [1] *qui ne remettra l'épée dans le fourreau!* Il partit à l'instant un cri de *Vive le roi!* qui fut répété par les deux partis, et ils s'écoulèrent chacun de leur côté. En reprenant sa place, le coadjuteur apostropha durement le duc de La Rochefoucauld, qui ne lui répondit pas moins

[1] Mot allemand qui était commun alors, comme qui dirait, *infâme qui ne remettra l'épée dans le fourreau!*

vivement. Leurs amis allaient prendre parti dans la querelle, lorsque les anciens interposèrent encore leurs remontrances et leurs prières. On leva la séance à dix heures, et chacun retourna chez soi rêveur, chagrin, comme étourdi du malheur qui avait pensé arriver. L'abattement gagna aussi la ville. Pendant la matinée, on avait été soutenu par l'attente des événemens. La populace, répandue dans les rues, criait, courait, faisait son vacarme ordinaire. Les bourgeois s'attroupaient, allant les uns chez les autres, s'excitant à l'attaque et à la défense. Le peu d'ouvriers qui travaillaient avaient leurs armes auprès d'eux; il ne fallait que le feu d'un mousquet pour embraser toute la ville. « Quel feu de joie pour Mazarin! disait Condé; et ce sont ses deux capitaux ennemis qui ont été sur le point de l'allumer! »

Quand l'ardeur fut refroidie, on réfléchit sur les violences auxquelles on avait pensé se porter; on en eut honte. Le plus grand nombre des conseillers ouvrit les yeux. Ils reconnurent qu'en croyant s'intéresser au bien public, ils n'avaient réellement pris feu que pour des intrigues de cour; dès lors la manière de penser changea, et les plus modérés l'emportèrent pour un temps dans le parlement. Dans les séances qui suivirent, au lieu de remettre sur le tapis les prétentions respectives, on conclut qu'il ne fallait songer qu'à réconcilier la famille royale. Le duc d'Orléans fut prié de s'entremettre de l'accommodement. Molé fit entendre au coad-

juteur qu'il convenait qu'il cédât au prince de Condé. Le prélat s'abstint de paraître aux assemblées; on fit valoir au prince cette déférence, et on partagea, pour ainsi dire, le différent au sujet des sous-ministres : Condé n'eut pas la satisfaction de les voir dégradés nommément par arrêt, déclarés indignes de posséder des charges, et exilés comme il l'exigeait; mais on lui accorda qu'ils ne paraîtraient plus en public comme ministres.

La régente ne demandait au prince, pour prix de sa complaisance, que de revenir à la cour, et d'y tenir sans intrigues le rang que sa naissance lui donnait; mais Condé se défiait de tant de condescendance; il craignait les occasions dans lesquelles il présumait qu'Anne d'Antriche aurait pu exercer la mauvaise volonté qu'il lui supposait toujours. C'est pour cela qu'il ne voulut pas assister au lit de justice, qui fut tenu le 7 septembre pour la majorité du roi. Dans cette cérémonie, Louis XIV reconnut solennellement l'innocence de Condé, qui avait été attaqué par la reine dans son écrit adressé au parlement. Anne d'Autriche voulait que le prince se contentât d'un désaveu de sa part; mais, pour des imputations qui touchaient la sûreté de l'état, et qui entraînaient le crime de lèse-majesté, Condé remontra qu'un simple désaveu ne suffisait pas, et on lui accorda une déclaration revêtue de toutes les formes. Mais la reine lui donna en même temps une mortification qui contrebalança cet avantage. Selon qu'elle en était convenue quand

elle renoua avec le coadjuteur, elle éloigna du conseil Chavigni, l'homme du prince, qui déplaisait au duc d'Orléans, y rappela Châteauneuf, le patriarche des frondeurs détesté par Condé; et les sceaux, qui avaient été donnés au premier président, puis enlevés, lui furent rendus, parce que, tout enclin qu'il était à favoriser le prince, on le crut assez ferme pour soutenir contre lui l'autorité royale.

Gaston, toujours irrésolu, faible ami, et piqué d'une jalousie secrète contre le prince, avait perpétuellement flotté, pendant le cours de ces affaires, entre lui et Anne d'Autriche. Au lieu de se servir de sa qualité d'oncle du roi et de lieutenant général du royaume pour tenir en bride les deux partis, il s'était rendu alternativement l'instrument de l'un et de l'autre, toujours de l'avis de ceux qui parlaient les derniers. Au moment de la majorité il se trouvait lié à la reine par le coadjuteur. Ainsi le prince vit tout d'un coup contre lui le parlement, où il comptait encore des conseillers favorables à sa cause, mais que Molé contenait; la capitale, dont le coadjuteur disposait; la puissance royale, à laquelle la majorité du roi donnait toute sa plénitude, et le conseil, où il n'avait plus ni partisans ni amis. Cette position inquiétante lui fit enfin prêter l'oreille à ceux de ses confidens qui espéraient tirer avantage des troubles. Mazarin, qui craignait sur toutes choses Condé à la tête d'une armée, se jetait, pour ainsi dire, au-devant

de sa résolution. « Tout, écrivait-il à la reine, accordez tout; tout est bon, pourvu que vous l'empêchiez de prendre l'essor. » On lui proposa en conséquence de se retirer dans son gouvernement de Guienne avec une puissance très-étendue, et la promesse d'assembler l'année prochaine les états généraux, afin de remédier aux abus dont il se plaignait. « Condé, couvert de lauriers, Condé qui, de l'aveu du coadjuteur son ennemi, ne regardait la qualité de chef de parti que comme un malheur, et même un malheur qui était au-dessous de lui, » goûtait cette retraite honorable, qui devait le mettre à l'abri des entreprises contre sa liberté ou sa vie, qu'il craignait à la cour : mais, pour l'effectuer, il se rencontrait des difficultés qui exigeaient toujours de nouvelles négociations [1].

L'esprit se lasse quelquefois à la fin des affaires, et on aime mieux prendre un mauvais parti que de recommencer à délibérer. Depuis sa prison le prince ne vivait que dans un tourbillon d'intrigues, sans cesse occupé à concerter des projets, à entretenir des intelligences secrètes, à former des demandes, à repousser des accusations, à faire ce qu'on appelle la guerre de cabinet, si désagréable pour quiconque n'y est point appelé par goût ou par état. Il avait quitté Chantilly, et il gagnait la Guienne, dont il comptait faire le théâtre de

[1] Retz, tom. II, pag. 293 et 388.

ses exploits ou le lieu de son repos. Il s'arrête en chemin dans une simple maison de campagne, où il attendait à heure dite un courrier qui devait apporter les résolutions conciliatrices du conseil. Pendant qu'il était dans l'état de perplexité qu'éprouve tout homme à la veille d'un événement qui doit décider de son sort pour toujours, on vient l'avertir qu'on voit approcher un corps de cavalerie, destiné sans doute à l'investire : et le courrier annoncé, qu'une erreur de nom conduit à Angerville en Gâtinais au lieu d'Angerville en Beauce, n'arrive pas. Alors ses amis, dont le plus grand nombre désirait la guerre par des vues particulières, l'excitent à ne pas se laisser amuser. Ils lui montrent les provinces méridionales de la France prêtes à se déclarer en sa faveur, les recettes royales laissées à sa discrétion; les Espagnols accourant à son secours avec une flotte et une armée formidable, dix mille Français, autrefois compagnons de ses victoires, réunis dans différentes garnisons, où ils n'attendaient que l'ordre de le joindre. « La reine, lui dit-on, n'a ni argent, ni crédit, ni considération. Toutes les troupes sont occupées sur les frontières de la France; vous allez vous trouver maître du centre du royaume. Les offres qu'on vous fait sont autant de preuves de faiblesse qu'on tâche de vous cacher; on ne cherche qu'à refroidir votre courage; on va vous envelopper dans de nouvelles négociations. Ne vous laissez pas prendre à cette amorce; tran-

chez le nœud : c'est le seul moyen de réussir [1].

Entre tant de conseillers qui poussaient le malheureux prince dans l'abîme, aucun ne fut assez son ami pour lui représenter les inquiétudes, les chagrins, les remords auxquels il allait se dévouer : inquiétudes de la part de ses propres complices, dont un chef de parti est toujours le premier esclave; de la part des particuliers, de la populace; des corps, dont il faut essuyer les caprices et redouter les trahisons; chagrins dans les échecs, faute de ressources; dans les avantages, dont la gloire est obscurcie par la tache de rébellion; remords de déchirer le sein de sa patrie, de saper un trône qu'il devait soutenir; enfin, la douloureuse nécessité de se jeter entre les bras des ennemis de sa nation, d'être peut-être forcé de mendier chez eux un asile, et de ne l'obtenir souvent que par le sacrifice de ses devoirs les plus sacrés. On ne peut douter que Condé, malgré l'enthousiame qu'on tâchait de lui inspirer, n'ait fait ces réflexions, et qu'il n'ait eu le cœur serré de douleur en considérant les suites de sa démarche. « Vous le voulez, dit-il à ses amis assemblés, vous le voulez ? Eh bien! je ferai la guerre; mais souvenez-vous que c'est malgré moi que je tire l'épée, et que je serai peut-être le dernier à la remettre dans le fourreau. »

[1] La Rochef., pag. 182. — Nemours, pag. 122. — Motteville, tom. IV, pag. 304.

A peine l'étendard de la révolte était-il déployé que les partisans du prince tentèrent, pour premier exploit, d'enlever le coadjuteur au milieu de Paris. Il avait déjà couru des dangers à peu près semblables pendant la prison des princes, lorsqu'il travaillait contre le cardinal[1]. Madame de Guiméné, une de ces femmes chez lesquelles Gondi se hasardait la nuit, fit meubler une grotte dans un endroit reculé de son jardin, et alla offrir au ministre d'y retenir le prélat quand il viendrait la voir, et de le soustraire à la connaissance de tout le monde, à condition qu'il ne lui serait fait aucun mal, et qu'elle en aurait la garde. Mazarin la remercie dans la crainte, dit-il, qu'on ne l'obligeât à le retrouver. Des rivaux d'amourettes, et des flatteurs, qui voulaient faire leur cour, formèrent aussi contre sa vie des desseins auxquels le ministre refusa son consentement. Dans la présente occasion on n'en voulait qu'à sa liberté. L'entreprise fut formée par Gourville, homme intelligent et intrépide qui, par ses talens et sa fidélité, avait passé de l'écurie du duc de La Rochefoucauld à l'antichambre, à la table et à l'intimité de son maître. Le coadjuteur, sans songer qu'un homme qui est l'âme d'un parti, a tous les yeux ouverts sur lui, vivait dans la capitale en pleine sécurité. Après avoir donné le jour aux affaires, il allait passer les

[1] *Mém. de Gourville*, 150. — *Mém. de Retz*, tom. III, pag. 140, et tom. IV, V, XVI.

les soirées, tantôt chez la duchesse de Chevreuse, tantôt chez d'autres dames; et ordinairement il renvoyait ses gens. Sur cette conduite, qui était assez connue, Gourville forme le plan de son entreprise. Il part de l'Angoumois sans argent et sans troupes. En chemin il rencontre un collecteur des tailles; il lui enlève son argent et deux chevaux, et lui donne effrontément une quittance au nom du prince. Arrivé à Paris, Gourville ramasse quelques vagabonds déterminés, écrit à Damvilliers, ville appartenante à Condé, demande au gouverneur des cavaliers, qu'il répand sur la route pour favoriser l'enlèvement, et place son embuscade. Des hasards que toute la sagacité humaine ne pouvait prévoir, une pluie, des embarras, sauvèrent deux fois le coadjuteur. Gourville ne se rebutait pas; mais le projet confié à trop de monde s'ébruita. L'auteur s'enfuit et fut obligé de laisser quelques-uns de ses complices à la discrétion du prélat, qui eut la générosité de leur pardonner.

Il aurait été très-utile à Condé d'éloigner de Gaston le coadjuteur, qui conservait un grand empire sur son esprit, et s'en servait contre les intérêts du prince. Il aurait, au contraire, été très-fâcheux à Gondi de se voir réduit par la prison à l'impuissance d'agir, au moment qu'il s'ouvrait à ses yeux une perspective fort agréable. Il jouissait auprès de la reine d'une très-grande considération. On le flattait que bientôt cette princesse ne s'en tiendrait pas à l'estime, et qu'il ne devait pas dés-

espérer de pousser sa fortune jusqu'à supplanter Mazarin. Les femmes qui croyaient connaître le cœur d'Anne d'Autriche, lui donnaient des leçons pour lui apprendre à s'y insinuer. Faites le rêveur quand vous êtes auprès de la reine, lui disait la duchesse de Chevreuse, pestez contre le cardinal, et laissez-moi faire le reste. » Gondi fut fidèle à ses instructions; et Anne, qui s'aperçut bientôt de de ce manége, ne s'en offensa point, espérant à l'aide de l'illusion où elle entretenait le coadjuteur, dérober plus aisément à ses regards la marche de sa politique[1].

Le parti du prince se présenta d'abord avec des apparences formidables. Les Espagnols armèrent plus puissamment par terre et par mer, afin de profiter de la révolution qui semblait se préparer; ils firent avec lui tous les traités qu'il voulut, lui promirent plus d'argent et de troupes qu'il n'en demandait, et en fournirent un peu au commencement comme une amorce. Les provinces d'outre-Loire presque entières, Guienne, Poitou, Saintonge, Angoumois, et une partie considérable des autres gouvernemens, avec les principaux gentilshommes qui les habitaient, se déclarèrent pour le prince. Enfin Marsin, qui avait été rendu en même temps que lui à la liberté et à son commandement en Catalogne, lui amena une partie de son armée, et par cette défection permit aux Espagnols de se

[1] Retz, tom. II, pag. 379.

rapprocher de Barcelonne et d'en faire le siége. Mais les négociations de la cour, qui commencèrent avec la guerre, ralentirent cette première ardeur. Condé, dans sa prospérité, n'avait pas assez ménagé ses amis. Turenne se plaiguait de quelques hauteurs; et Bouillon, devenu infirme, ne se trouvait plus propre au mouvement des factions. Le premier, dont la conscience était mal à l'aise de ses engagemens contraires à la France, et invité d'ailleurs par une lettre du roi, avait sollicité de la cour un négociateur qui pût le dégager de la parole qu'il avait donnée aux Espagnols, de demeurer à leur service jusqu'à la paix. Sur ses instances, Croissy, conseiller au parlement, avait été envoyé à Stenay pour traiter de la pacification, et il fut même question d'aboucher ensemble Gaston et l'archiduc. Mais le défaut de pleins-pouvoirs de la part du dernier arrêta les négociations. L'Espagne, malgré l'épuisement qui, cette année, la réduisait, ainsi que la France, à s'en tenir à la défensive sur les frontières de Flandre, voulait attendre l'effet de la guerre civile que l'on voyait prête à éclater. Le refus de cette puissance à coopérer aux efforts sincères du maréchal pour procurer la paix, parurent à celui-ci une décharge légitime de ses engagemens avec elle, et il se flatta d'en reprendre d'autres mieux assortis à ses inclinations vertueuses. La reine n'eut pas de peine à gagner les deux frères, qu'elle mit effectivement en possession des terres qui avaient été promises au duc en équivalent de

sa principauté de Sedan. L'exemple de ces personnages en entraîna beaucoup d'autres qui grossirent le parti royal; et bientôt, à l'aide de quelques troupes qu'on tira des frontières, le comte d'Harcourt, auquel on en donna le commandement, se trouva en état d'arrêter les progrès de Condé.

Anne d'Autriche prit la résolution de montrer le jeune roi aux provinces ébranlées, tant pour affermir ceux qui chancelaient que pour inspirer de la confiance aux sujets fidèles; mais elle appréhendait qu'il ne lui fût pas libre de quitter Paris, et que des obstacles n'y fussent mis de la part du duc d'Orléans et du coadjuteur, qui avait intérêt de l'y retenir[1].

C'est dans cette occasion que la reine recueillit les fruits de son manége envers le présomptueux prélat, qu'elle avait laissé s'enivrer d'espérances ridicules. Il aplanit pour lui plaire toutes les difficultés, et maintint dans le repos toutes les oppositions que lui seul ordinairement faisait naître. De Bourges la reine ayant fait passer au parlement une déclaration contre le prince de Condé, et l'enregistrement essuyant des retards, parce que le duc d'Orléans faisait espérer qu'avec le temps il ramènerait le prince à son devoir, le coadjuteur, sollicité par la reine, abrégea les délais de Gaston, et Anne d'Autriche eut la satisfaction de voir l'édit

[1] Retz, tom. III, pag. 30 et 32. — Joly, tom. Ier., pag. 167.

qui déclarait Condé criminel de lèse-majesté, et qui avait été donné dès le mois d'octobre, enregistré enfin le 4 décembre.

Tout prospérait à la reine. En se montrant seulement, elle avait, pour ainsi dire, confiné la duchesse de Longueville et le prince de Conti dans Bordeaux; ses troupes tenaient bloqués la mère et le fils de Condé dans Montrond. Le prince lui-même, à qui on avait fait espérer que, dès qu'il aurait tiré l'épée, ses anciens soldats accourraient sous ses drapeaux, se trouva réduit à faire la guerre avec de nouvelles levées sans discipline et sans subordination. Souvent sa valeur et sa capacité suppléèrent à sa faiblesse; souvent aussi le comte d'Harcourt lui fit sentir qu'il n'était pas indigne de se mesurer avec lui [1]. Il emporta les forts de La Rochelle, fit lever au prince le siége de Cognac, le confina derrière la Charente, mais n'osa passer cette rivière. Il sentait la supériorité de génie de son rival, et n'agissait qu'avec la circonspection d'un général qui se défie de lui-même. La variété des événemens établit entre eux un équilibre ruineux pour les affaires du prince, qui avait besoin de quelques succès éclatans. Cette alternative de

[1] Du Plessis, depuis 37 jusqu'à 427. — Talon, t. VIII, Ire. partie, pag. 81. — Nemours, pag. 130. — Gourville, pag. 71. — Retz, tom. IV, pag. 11. — Motteville, tom. IV, pag. 320. — Joly, tom. Ier., pag. 177. — Brienne, tom, III, pag. 126.

revers et d'avantages dura tout l'hiver, que la cour passa à Poitiers assez tranquillement. Elle n'avait point d'inquiétude du côté de Paris, où le pouvoir du duc d'Orléans et du coadjuteur était balancé par celui du chancelier Séguier et du garde des sceaux Molé, qu'on y avait laissés exprès. D'ailleurs les affaires intérieures et extérieures se conduisaient très-bien sous la direction de Châteauneuf, vieux ministre expérimenté qui prenait toutes les précautions pour épargner à la reine l'embarras des détails, et l'empêcher de regretter Mazarin. Il était bien secondé par de Bouillon, homme de tête et d'expédiens, qui ne s'emparait pas moins adroitement de la confiance de la princesse; Villeroi s'y insinuait aussi. Ils avaient mis de concert auprès d'elle le prince Thomas de Savoie, son parent, qu'elle estimait beaucoup, et qui jouait sans s'en douter le rôle de principal ministre; de sorte qu'on fut quelque temps à croire que la reine pourrait se détacher du cardinal. Elle lui fit insinuer, dit-on, de se retirer à Rome, où elle aurait soin de lui; et elle répondit à madame de Navailles, qui lui parlait en sa faveur : « Vous pouvez juger que personne ne souhaite tant que moi qu'il revienne : mais le pauvre homme est malheureux; les affaires vont bien entre les mains de ces gens-ci. Il faut qu'avant son retour on ait poussé M. le prince. »

Si Anne d'Autriche eut cette velléité, elle ne dura pas; peut-être même ne la montra-t-elle que pour détourner l'attention jusqu'au moment où

elle jugerait à propos de se déclarer. Elle n'attendit pas même, ainsi que de son aveu le conseillait la prudence, que M. le prince fût *poussé*; mais, par une impatience que Talon appelle *ardeur féminine*, pendant que les succès étaient encore très-balancés, elle fit dire aux frondeurs de Paris que l'honneur du roi exigeait qu'il rappelât son ministre, et leur fit demander s'ils s'y opposeraient [1]. A cette question, le bandeau tomba des yeux du coadjuteur; il vit toute l'étendue de la faute qu'il avait commise en laissant sortir la cour de Paris. Il avoue, avec la confusion d'un homme honteux de s'être laissé jouer, que cette faute était *des plus lourdes, palpable, impardonnable*; qu'après l'avoir faite, il n'y avait plus d'autre parti à prendre en bonne politique que de se dévouer à la cour, ou de se joindre à Condé; point de milieu. Cependant il en prit un, qu'on appela le tiers-parti. On conçut que le parlement ne verrait pas tranquillement enfreindre ses arrêts par le rappel d'un proscrit; que de nouveaux arrêts, peut-être plus sanglans, viendraient à l'appui des premiers, si on pouvait soutenir le peuple dans sa prévention, et le montrer à cette compagnie prêt à la seconder; qu'au parlement de la capitale il serait aisé de joindre ceux des provinces qui auraient aussi leurs arrêts à faire respecter; qu'ainsi on formerait un parti très-considérable dans l'état, parti

[1] Retz, tom. III, pag. 25.

qui ferait profession de ne tirer aucun secours de l'étranger, et de n'avoir aucune liaison avec Condé, comme rebelle, d'être au contraire très-fidèle au roi, mais très-opposé à son ministre. Voilà ce qui devait paraître du *tiers-parti*. Mais Gondi se flattait que les choses ne resteraient pas long-temps dans cette espèce d'équilibre; que, Mazarin rentrant dans le royaume par force, il faudrait bien que les parlemens et les grosses villes lui opposassent aussi la force, et qu'ainsi il viendrait à bout de mettre le duc d'Orléans à la tête d'un parti qui ferait la loi aux deux autres. Ce projet supposait que la cour laisserait former l'orage sans travailler à le dissiper avant qu'il grossît, et que le prince n'y travaillerait pas davantage : supposition absurde qui fait dire à Gondi qu'alors il *broussait à l'aveugle;* qu'il combattait à la manière des Andebates, c'est-à-dire, *à tâtons;* « qu'enfin il prenait le détour de courre les plus grands inconvéniens pour éviter les plus petits.» Les petits étaient de laisser la reine rappeler son ministre, et jouir d'un triomphe que Mazarin aurait noblement payé. Les grands inconvéniens étaient d'avoir beaucoup d'inquiétudes, de s'exposer à des dangers sans nombre, et de finir par l'accomplissement de la prophétie que le coadjuteur faisait à Gaston. « Vous serez fils de France à Blois, et moi cardinal au bois de Vincennes.»

Devenir cardinal était alors son principal vœu: aussi, quand les émissaires de la reine tâchèrent

de l'ébranler en menaçant de révoquer la nomination s'il s'opposait au retour de Mazarin, il répondit sans hésiter : « Si on la révoque, dès demain je prends l'écharpe isabelle, et je me joins à M. le prince. » Anne d'Autriche, charmée d'apprendre par-là qu'elle avait un moyen sûr d'empêcher la réconciliation de ses deux ennemis, voyant qu'elle n'avait à craindre que des arrêts du parlement, qu'elle redoutait peu dans l'éloignement, travailla sans relâche à aplanir au cardinal Mazarin le chemin de la France.

Elle et lui étaient dans une égale perplexité; tous deux désiraient se rejoindre, et tous deux y voyaient les plus grandes difficultés. Il n'était pas prudent au cardinal, chargé d'arrêts de proscription, de traverser le royaume, au risque de tomber entre les mains des suppôts de justice répandus sur la route, ni à la reine de l'exposer à ce danger. Si cependant il ne reparaissait pas à la cour, il craignait d'être oublié. Il lui venait des avis de ses amis, que la reine semblait balancer entre l'honneur de faire remonter son ministre à sa place, et la crainte des peines que lui causerait ce triomphe. Pour le jeune roi, le cardinal se croyait plus sûr de lui. Avant son départ, il l'avait si bien environné de gens qui lui étaient attachés, qu'il désirait son retour autant que sa mère. Louis fut de tous les conseils qui se tinrent à ce sujet : jamais il ne se laissa pénétrer, et il signa dans le plus grand secret les ordres qui demandaient à être ca-

chés. Mazarin, avec cinquante mille écus qui lui restaient des débris de sa fortune, fit des levées en Allemagne. Les courtisans, s'apercevant qu'en penchant pour lui on était vu de bon œil, s'empressèrent de lui mener des soldats. Il se forma ainsi une armée de huit mille hommes, dont le maréchal d'Hocquincourt alla prendre le commandement sur la frontière. Tous les officiers portaient l'écharpe verte, couleur du cardinal, et il se fit précéder d'une lettre au roi : lettre concertée, dans laquelle il disait que, tenant de lui tous ses biens, il ne croyait pas pouvoir en faire un emploi plus légitime que de les consacrer à la défense de sa majesté contre ses sujets rebelles.

Ces mouvemens ne purent se faire sans que le public en fût instruit. Le coadjuteur travailla, selon son système, à soulever contre le retour de Mazarin le parlement et le peuple, sans qu'on pût lui reprocher de favoriser la rébellion du prince. Il disposa les conseillers frondeurs à ne point souffrir impunément que leurs arrêts fussent violés, et on ameuta la populace, afin que ses *criailleries* contre Mazarin pussent raffermir les officiers chancelans, enhardir les *anti-mazarinistes* décidés, et intimider les autres. Tant qu'il ne fut question que de remontrances, de députations au roi, de moyens qui ne sortaient pas des bornes de la bienséance et de la soumission, le premier président laissait couler le torrent; mais, pour peu que les avis penchassent vers la violence, il les réprimait vigoureusement,

et il avait la consolation de se voir encore appuyé du plus grand nombre. Ainsi, un conseiller ayant dit « que les gens de guerre qui s'assemblaient sur la frontière, pour le service de Mazarin, se moqueraient de toutes les défenses du parlement, si elles ne leur étaient signifiées par des huissiers qui eussent de bons mousquets et de bonnes piques, il y eut contre lui un soulèvement général. » Cependant, dit le coadjuteur, *ce conseiller ne parlait pas de trop mauvais sens*, c'est-à-dire, qu'il parlait très-conformément à l'opinion de Gondi, qui, voulant paraître marcher entre la guerre et la paix, ne désirait au fond que trouble et désordre, pourvu que d'autres en fussent crus les auteurs.

Il soudoya plusieurs de ces gens qu'on trouve aisément dans les grandes villes, gens que la fainéantise et la misère disposent à tout faire. Ils parcouraient les rues en furieux, et, s'arrêtant devant les maisons des conseillers, ils menaçaient de pillage et d'incendie ceux qui molliraient contre Mazarin. Il s'en présenta un jour une troupe à l'hôtel du premier président. Molé travaillait alors avec deux maréchaux de France, qui voulaient envoyer chercher du secours. Déjà ses domestiques fermaient tout, et se préparaient à la défense. Le magistrat fait ouvrir les portes, montre à ces mutins un front sévère, leur demande ce qu'ils veulent, et les menace de les faire pendre. Comme s'ils avaient devant eux cent canons prêts à les foudroyer, ils fuient et se perdent dans les rues voisines. Molé

revient tranquillement à son travail. La reine l'appela pour lors auprès d'elle pour exercer ses fonctions de garde des sceaux ; mais on croit qu'elle avait dessein de mettre la confusion dans le parlement, en le privant des conseils du premier président. Il quitta Paris le 27 décembre, et il dit, en partant, ces paroles remarquables : « Je m'en vais à la cour, et je dirai la vérité ; après quoi il faudra obéir au roi. »

Après s'être étayé par des arrêts qui ordonnaient des recherches et des confiscations, qui enjoignaient, défendaient, qui attaquaient enfin Mazarin et ses adhérens, par toutes les formes du palais, le parlement mit sa tête à prix le 29 décembre, le déclara perturbateur du repos public, criminel de lèse-majesté pour avoir rompu son ban, exhorta les communes à lui courir sus, et commanda que sa bibliothéque fût vendue. « Sur le prix de la vente, portait l'arrêt, il sera prélevé une somme de cent cinquante mille livres, pour être délivrée à celui qui représentera ledit cardinal, mort ou vif, et de quelque crime dont soit coupable celui qui le représentera, il aura sa grâce. » Cet arrêt ne fut pas approuvé de tout le monde. A la vérité, disait-on, c'est au parlement à s'armer du glaive de la justice, à le présenter au monarque, à lui montrer qui il doit frapper, mais jamais à frapper lui-même. « Et, qui proscrivait-il ? un chef du conseil du roi, un premier ministre, un cardinal, un homme qui n'était coupable que d'avoir su plaire à son maître,

à qui ses plus grands ennemis ne pouvaient reprocher la moindre cruauté : le réduire à l'état du plus scélérat d'entre les corsaires et les brigands publics, à ne plus regarder les hommes qui l'environnent que comme autant de furies et de bourreaux acharnés à sa perte, à ne savoir où trouver un asile, et à envisager désormais toute la terre comme le théâtre de son supplice ! » C'était une extrémité qui paraissait bien violente. Le clergé se plaignit hautement qu'on traitât ainsi un de ses membres, et Mazarin fut profondément touché d'une preuve de haine si persévérante et si cruelle.

FIN DU DIXIÈME VOLUME.

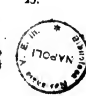


TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

QUATRIÈME PÉRIODE.

CAPÉTIENS.

BRANCHE DES BOURBONS.
(SUITE.)

1635 — 1651.

LOUIS XIII.
(SUITE.)

FIN DE LA TABLE DU DIXIÈME VOLUME.

PARIS. — IMPRIMERIE ET FONDERIE DE FAIN.

